

Direction des bibliothèques

AVIS

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

**Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'Europe des 15 :
une méthode ouverte de coordination, des trajectoires nationales multiples**

par

Florence Larocque

Département de science politique

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M.Sc.)
en science politique

Août 2008

© Florence Larocque, 2008



Identification du jury

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'Europe des 15 :
une méthode ouverte de coordination, des trajectoires nationales multiples

présenté par :

Florence Larocque

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Denis Saint-Martin
président-rapporteur

Alain Noël
directeur de recherche

Jane Jenson
membre du jury

Résumé

La montée de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à l'agenda politique tant à l'échelle nationale qu'internationale, à la fin des années 1990, s'est traduite à l'Union européenne par le développement de la méthode ouverte de coordination pour l'inclusion sociale. Dans le cadre de celle-ci, les pays de l'Europe des 15 ont produit des plans d'action/rapports nationaux pour l'inclusion sociale en 2001, 2003 et 2006.

Le présent mémoire met en relief et, surtout, explique les similitudes et différences entre les trajectoires nationales dans trois volets des mesures de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale présentées dans ces plans/rapports de l'Europe des 15 (la Belgique, le Danemark, l'Espagne et le Royaume-Uni sont étudiés plus en profondeur): (1) droits et services; (2) emploi et ressources monétaires; et (3) concertation et démocratisation.

Concernant l'intégration des dimensions des droits et des services (santé et logement), les institutions sont fondamentales. Pour l'emploi et les ressources monétaires, le paradigme de l'activation par l'emploi et l'influence partisane ressortent comme facteurs explicatifs. Enfin, la concertation et la démocratisation des processus nationaux des plans/rapports sont déterminées par les différents acteurs concernés (acteurs politiques, fonctionnaires, ONG et partenaires sociaux).

Mots-clés : Pauvreté, exclusion sociale, politiques, Union européenne, Belgique, Danemark, Espagne, Royaume-Uni

Abstract

As the fight against poverty and social exclusion rose on the political agenda at the end of the 1990s, nationally and internationally, the European Union (EU) developed the open method of coordination on social inclusion. Through this structure, the EU-15 produced national action plans/reports on social inclusion in 2001, 2003, and 2006.

This masters thesis analyses and explains the similarities and differences between the national trajectories in three aspects of the policies against poverty and social exclusion presented in the EU-15 plans/reports (the cases of Belgium, Denmark, Spain, and United Kingdom are analysed in more detail): (1) rights and services; (2) employment and benefits; and (3) concertation and democratisation.

Concerning the integration of the dimension of rights and services (healthcare and housing), institutions are fundamental. As for employment and benefits, the “activation towards employment” paradigm and partisan influence stand as explicative factors. Finally, concertation and democratisation in the national plans/reports processes are shaped by various relevant actors (political actors, civil servants, NGOs, and social partners).

Key words : Poverty, social exclusion, policies, European Union, Belgium, Denmark, Spain, United Kingdom

Resumen¹

La importancia creciente de la lucha contra la pobreza y la exclusión social en la agenda política al fin de los 1990s, tanto a la escala nacional como internacional, se tradujo en la Unión Europea por el desarrollo del método abierto de coordinación para la inclusión social. En el marco de esta estructura, los países de la Europa de los 15 produjeron planes de acción/informes nacionales para la inclusión social en 2001, 2003 y 2006.

Esta tesis de maestría hace resaltar pero sobre todo explica las similitudes y las diferencias entre las trayectorias nacionales en tres aspectos de las políticas de lucha contra la pobreza y la exclusión social presentadas por los países de la Europa de los 15 en sus planes/informes (los casos de Bélgica, Dinamarca, España y Reino Unido están analizados más profundamente) : (1) derechos y servicios; (2) empleo y prestaciones; y (3) concertación y democratización.

Con respecto a la integración de las dimensiones de derechos y servicios (salud y vivienda), las instituciones son fundamentales. Acerca del empleo y de las prestaciones, el paradigma de la « activación hacia el empleo » y la influencia partidaria resaltan como factores explicativos. En fin, la concertación y la democratización de los procesos nacionales de los planes/informes están determinadas por los papeles de los diferentes actores relevantes (actores políticos, funcionarios/técnicos, ONG y agentes sociales).

Palabras claves : Pobreza, exclusión social, políticas, Unión Europea, Bélgica, Dinamarca, España, Reino Unido

¹ Un résumé en espagnol est intégré par respect pour les acteurs interviewés dans cette langue qui ne comprennent ni le français ni l'anglais.

Table des matières

Identification du jury.....	ii
Résumé.....	iii
Abstract.....	iv
Resumen.....	v
Table des matières.....	vi
Liste des tableaux.....	viii
Liste des acronymes, sigles et abréviations	x
Dédicace.....	xi
Remerciements.....	xii
Avant-propos.....	xiv
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1. L'INCLUSION SOCIALE EN EUROPE: DE LA MOC A L'ETUDE DES PLANS/RAPPORTS NATIONAUX.....	4
1.1. L'émergence de la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale en Europe	4
1.1.1. <i>Historique</i>	4
1.1.2. <i>La méthode ouverte de coordination (MOC) pour l'inclusion sociale</i>	7
1.2. Une littérature abondante, deux approches	9
1.2.1. <i>L'évaluation de la MOC/inclusion</i>	9
1.2.2. <i>L'explication des politiques nationales</i>	14
1.3. L'analyse des plans/rapports par une approche explicative.....	18
1.3.1. <i>Objet d'étude</i>	18
1.3.2. <i>Modèle de causalité : approche des « trois i »</i>	19
1.3.3. <i>Hypothèses et constats de recherche</i>	23
1.3.4. <i>Méthodologie</i>	24
CHAPITRE 2. LE CONTEXTE: L'EVOLUTION DE LA MOC ET DE QUATRE TRAJECTOIRES NATIONALES.....	29
2.1. L'évolution générale de la MOC/ inclusion.....	29
2.1.1. <i>Une rationalisation rapidement à l'agenda</i>	29
2.1.2. <i>Des objectifs communs modifiés</i>	30
2.1.3. <i>Des plans/rapports de plus en plus stratégiques?</i>	31
2.2. Quatre réalités européennes bien distinctes	32
2.2.1. <i>Belgique : une nouvelle dynamique dans un cadre existant</i>	32
2.2.2. <i>Danemark : l'exclusion sous un autre visage</i>	35
2.2.3. <i>Espagne : le résultat d'initiatives régionales et européennes</i>	37
2.2.4. <i>Royaume-Uni : de la pauvreté des enfants à des plans/rapports pour l'inclusion</i>	39
CHAPITRE 3. DROITS ET SERVICES: L'IMPORTANCE DU CHEMIN PARCOURU	42
3.1. La pauvreté et l'exclusion en tant que violations des droits humains.....	42
3.1.1. <i>Les États-providence sociaux-démocrates : des droits institutionnalisés</i>	43
3.1.2. <i>L'engagement national : pierre de lance de la reconnaissance des droits</i>	44
3.1.3. <i>Une absence qui n'est pas l'objet du hasard</i>	45

3.2. Les services comme structurants la lutte à la pauvreté et l'exclusion.....	47
3.2.1. <i>La santé comme facteur d'inclusion?</i>	47
3.2.2. <i>Le logement ou l'importance d'un chez-soi pour trouver sa place dans la société</i> ...	49
CHAPITRE 4. EMPLOI ET RESSOURCES MONÉTAIRES:	
UN COURANT CONSENSUEL, DES VARIANTES PARTISANES.....	53
4.1. L'activation par l'emploi comme priorité universelle	53
4.2. Incitatifs financiers individuels au travail : le choix de la carotte ou du bâton.....	56
4.2.1. <i>Une différenciation positive pour les travailleurs pauvres/ à faible revenu</i>	56
4.2.2. <i>Des conditions plus restrictives (ou non) pour les non travailleurs</i>	58
4.3. Prestations aux non travailleurs : entre la trappe et le soutien au revenu	63
4.3.1. <i>Réduire (ou non) les prestations des non travailleurs</i>	64
4.3.2. <i>Augmenter (ou non) les montants des prestations</i>	66
CHAPITRE 5. CONCERTATION ET DEMOCRATISATION:	
LE CHOIX DES ACTEURS	71
5.1. La coordination horizontale et verticale au sein des pouvoirs publics	71
5.1.1. <i>La coordination entre les ministères</i>	71
5.1.2. <i>La coordination entre les niveaux de gouvernements</i>	74
5.2. La participation des acteurs externes	76
5.2.1. <i>Les personnes exclues ou en situation de pauvreté</i>	77
5.2.2. <i>Les organisations non gouvernementales</i>	79
5.2.3. <i>Les partenaires sociaux</i>	84
5.3. La présence et l'expansion dans les sphères politique et publique	86
5.3.1. <i>L'intégration des sphères gouvernementale et parlementaire</i>	86
5.3.2. <i>La diffusion publique des plans/rapports</i>	88
CONCLUSION.....	91
BIBLIOGRAPHIE	96
<i>Documents sources et littérature scientifique</i>	96
<i>Sites Internet généraux</i>	124
ANNEXES	XVI
<i>Annexe A – Liste des personnes interviewées</i>	xvi
<i>Annexe B – Chronologies</i>	xxiii
<i>Annexe C – Les gouvernements au pouvoir</i>	xxxiv
<i>Annexe D – Bilan d'analyse: intégration de la dimension juridique</i>	xxxvi
<i>Annexe E – Bilan d'analyse: intégration de mesures structurantes dans les services</i> .	xxxviii
<i>Annexe F – Bilan d'analyse: emploi, croissance et redistribution comme solutions</i>	xl
<i>Annexe G – Bilan d'analyse: les mesures d'activation par l'emploi</i>	xliii
<i>Annexe H – Bilan d'analyse: les ressources monétaires</i>	l
<i>Annexe I – Bilan d'analyse: la coordination horizontale et verticale</i>	lvii
<i>Annexe J – Bilan d'analyse: la participation des acteurs externes</i>	lxi
<i>Annexe K – Bilan d'analyse: présence et expansion dans la sphère publique</i>	lxix

Liste des tableaux

Tableau I. Les chefs de gouvernements et leurs partis (ou coalitions) au pouvoir dans les pays de l'Europe des 15, du début 2001 à la fin 2006.....	xxxiv
Tableau IIa. La référence aux droits (dignité humaine, revenu minimum, emploi, participation, égalité/justice) dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les plans/rapports de l'Europe des 15.....	xxxvi
Tableau IIb. La référence aux droits (logement, éducation, soins de santé, culture/ loisirs) dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les plans/rapports de l'Europe des 15.....	xxxvii
Tableau III. Les mesures de santé structurantes intégrées à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les plans/rapports de l'Europe des 15.....	xxxviii
Tableau IV. L'intégration des mesures de logement structurantes dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les plans/rapports de l'Europe des 15.....	xxxix
Tableau V. La présentation (ou non) de l'emploi, de la croissance économique et de la redistribution (soutien au revenu) comme des solutions dans les plans/rapports de l'Europe des 15 (en principe).....	xl
Tableau VI. Les différentes mesures d'action/en faveur de l'emploi pour l'inclusion sociale, telles que présentées dans les plans/rapports de l'Europe des 15.....	xliii
Tableau VII. Les mesures des plans/rapports des pays de l'Europe des 15 qui ont trait aux bonifications des salaires des travailleurs pauvres/à faible revenu....	l
Tableau VIII. Les mesures des plans/rapports des pays de l'Europe des 15 qui ont trait aux prestations des non travailleurs.....	liii
Tableau IX. La coordination entre les ministères liés à l'inclusion sociale ou leur consultation dans les processus nationaux des plans/rapports de l'Europe des 15.....	lvii
Tableau X. La coordination entre les niveaux de gouvernement ou leur consultation dans les processus nationaux des plans/rapports de l'Europe des 15.....	lix
Tableau XI. La participation des personnes exclues/en situation de pauvreté dans les processus nationaux des plans/rapports de l'Europe des 15.....	lxi

Tableau XII. La participation des ONG et de la société civile dans les processus nationaux des plans/rapports de l'Europe des 15.....	lxiii
Tableau XIII. La participation des partenaires sociaux (notamment les syndicats) dans les processus nationaux des plans/rapports de l'Europe des 15....	lxvi
Tableau XIV. L'intégration du gouvernement/cabinet dans les processus nationaux des plans/rapports de l'Europe des 15	lxviii
Tableau XV. L'intégration du parlement/des élus dans les processus nationaux des plans/rapports de l'Europe des 15.....	lxx
Tableau XVI. La diffusion des plans/rapports de l'Europe des 15 au sein de la population liée au domaine, voire à la population « en général », et la prévision de campagnes de sensibilisation en matière d'inclusion sociale dans ces plans/rapports.....	lxxii

Liste des acronymes, sigles et abréviations

- CPAS: Centres publics d'aide sociale (Belgique)
- DIIS: Direction interdépartementale de l'Intégration sociale (Belgique, Région wallonne)
- DWP: *Department of Work and Pensions* (Royaume-Uni)
- EAPN: *European Anti Poverty Network* – Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- EU: *European Union*
- FEANTSA: Fédération européenne des Associations Travaillant avec les Sans-Abri
- FMI: Fonds monétaire international
- MOC: Méthode ouverte de coordination
- MOC/emploi: Méthode ouverte de coordination pour l'emploi/ Stratégie européenne pour l'emploi
- MOC/inclusion: Méthode ouverte de coordination pour l'inclusion sociale (incluant le volet « inclusion sociale » de la méthode ouverte de coordination dans le domaine social)
- MTAS: *Ministerio de Trabajo y de Asuntos sociales* (Espagne, entre-temps devenu *Ministerio de Trabajo e Inmigración*)
- NAP/inclusion (ou NAPincl ou NAP): *National action plan(s) on social inclusion*
- OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
- ONG: Organisation(s) non gouvernementale(s)
- ONU: Organisation des Nations Unies
- PAN: Plan(s) d'action national(aux)
- PAN/inclusion: Plan(s) d'action national(aux) pour l'inclusion sociale
- Plans/rapports: Plans d'action nationaux pour l'inclusion sociale (de 2001 et 2003) et rapports nationaux sur les stratégies de protection sociale et d'inclusion sociale (de 2006)
- RMI: *Revenu minimum d'insertion* (France), *Rentas mínimas de inserción* (Espagne), *Reddito minimo di inserimento* (Italie)
- RWLP: Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (Belgique)
- SPTF: *Social Policy Task Force* (Royaume-Uni, regroupement d'ONG)
- UE: Union européenne
- UKCAP: *United Kingdom Coalition Against Poverty*
- VICA: *Vlaamse intersectorale commissie armoedebestrijding* – Comité intersectoriel flamand de lutte contre la pauvreté (Belgique, Flandre)

Dédicace

À tous ceux et celles qui ont su me transmettre des parcelles
de leur richesse humaine (du moins, je l'espère)...

À toutes celles et ceux à qui s'adressent (ou devraient s'adresser)
les politiques pour l'inclusion sociale
ou de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale,
où qu'ils et qu'elles soient...

Ainsi qu'à Françoise et Louise Larocque :

*Françoise, alias Bi
Que ton sens de l'humour nous contamine
Que ta générosité et ton rire soient reproduits
Que ta fraîcheur et ta franchise nous illuminent*

*Louise, alias Loulou
Que ta sensibilité humaine et ton engagement solidaire
Puissent pour toujours nous nourrir et vivre en nous
Comme une force inépuisable, une éternelle lumière*

Remerciements

Si j'ai mis le point final à ce mémoire, c'est grâce à tous ceux et toutes celles qui m'ont épaulée². Il est pour moi non seulement important, mais essentiel de m'arrêter et prendre ici cet espace pour les remercier, même si je l'ai fait pour plusieurs le long de la route :

Alain Noël, mon directeur de mémoire (et bien plus). Dès le début de mon cheminement universitaire, il m'a transmis ses connaissances, son énergie et (je crois) une parcelle de la flamme qui l'anime. Dans cette course qu'est la maîtrise, il m'a permis de partir dès le coup de départ et m'a propulsée plus haut et plus loin. Son soutien incondicional, ses encouragements, son optimisme, ses judicieux conseils, son intérêt et son investissement personnels (tout en me laissant entièrement libre et respectant mes intérêts et choix) ont servi d'assises (solides) à ce mémoire. De plus, sa confiance, sa franchise, son écoute, son accessibilité et sa rigueur ont été fort précieuses le long du chemin; tout comme ses métaphores originales, ses paroles réalistes et reconfortantes, ses réponses éclairantes et ses questions posées au moment opportun. Enfin, j'ai la ferme conviction que c'est grâce à lui si j'ai eu autant de satisfaction à mener ce projet à terme. *Alain, merci pour tout!*

Hervé Fortin et **Sébastien Piché**, deux professeurs qui m'ont transmis leur passion pour l'histoire (politique) et convaincue d'étudier en sciences sociales (peut-être malgré eux).

Toute l'équipe de l'**Observatoire social européen** pour son accueil et son appui et, personnellement: **Philippe Pochet**, alors directeur (pour son aide ponctuelle précieuse), **Ramon Peña-Casas** et **Bart Vanhercke** (pour leur ouverture à partager leurs opinions, leurs contacts et d'utiles informations ainsi que nos échanges enrichissants) ainsi que **Françoise Verri** (pour son accueil, sa disponibilité, son support administratif et moral).

Toutes les **personnes interviewées** (voir Annexe A) et toutes celles (ici anonymes) qui m'ont aidée à les identifier et contacter ou qui m'ont transmis des documents pertinents. Votre confiance, votre disponibilité et votre générosité ont été très précieuses. J'espère rendre justice à votre ouverture à la coopération et l'entraide, humaines ou scientifiques. *Merci beaucoup! Tak skal du have! Dank U wel! ¡Muchas gracias! Thanks a lot!*

Le **personnel** du Département de science politique qui m'a assistée à différentes étapes de mon cheminement dans ce mémoire: Dominique Caouette, Robert Dalpé, Jane Jenson, Éric Montpetit, Carole Pouliot, Christine Rothmayr, Denis Saint-Martin et Marie-Joëlle Zahar. Je remercie aussi Deena White, du Département de sociologie.

Mes **collègues** du Département de science politique et du Centre de recherche sur les politiques et le développement social qui m'ont appuyée et m'ont partagé informations et réflexions, dont: Maude Chapados, Kathleen Charlebois, Carmen Díaz, Aude-Claire Fourot, Grant Holly, Audrey L'Espérance, Émilie Larochelle et Matthieu Mondou.

² Ce projet de recherche a bénéficié du support financier d'Alain Noël, du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec et de la Fondation Berthelet-Aubin. Mon séjour de recherche en Europe a été financé par l'Institut d'études européennes de l'Université de Montréal/McGill University, par le Commissariat général aux Relations internationales de la Communauté française de Belgique ainsi que par l'Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (devenue Office). *Merci d'avoir cru en mon projet et de m'avoir permis de m'y consacrer pleinement.*

Je tiens aussi à remercier chaleureusement et sincèrement celles et ceux qui m'ont appuyée pendant la réalisation de ce mémoire, et ce, même si leur soutien (sporadique ou continu) n'était pas lié au domaine et à l'objet de ma recherche :

Les professeurs qui m'ont supportée sur le chemin, parfois sans le savoir (parmi ceux-ci, entre autres **Sylvie Lapointe** et **Jean-Marie Gagnon**);

Les (très!) nombreux membres de ma **famille élargie**, qui se sont sincèrement intéressés à ma recherche et m'ont continuellement encouragée;

Mes ami(e)s, qui m'ont comprise, conseillée, inspirée et égayée: **Jacinthe Archambault**, **Aline Berthe**, **Andréanne Chevalier**, **Stéphane Dorich**, **Marylène Drolet**, **Annie Hamel**, **Sébastien Lavoie**, **Marie-Eve Lévesque**, **Francis Livernoche**, **Arturo Neira** et **Marie-Ève Veilleux**.. ainsi que ceux et celles qui m'ont permis d'être qui je suis;

Et ma famille intime... pour tout: mes parents (**François Larocque** et **Lucie Thifault**), mon frère **Alexandre**, ma sœur **Isabelle** et son conjoint (**Denis Lapointe**). *Merci pour votre soutien indéfectible et à tout niveau, qui est le filet de sécurité de ce mémoire (comme de plusieurs autres projets)!*

Avant-propos

Peu importe la perspective, il est paradoxal d'obtenir du financement pour étudier les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Évidemment, du début à la fin, je me suis demandée dans quelle mesure les fonds auraient pu être (ou non) plus profitables s'ils avaient été utilisés pour des projets concrets, sur le terrain, ciblant directement les personnes pauvres et exclues.

Dans mes entrevues, à quelques reprises, les acteurs ont soulevé directement ou indirectement ce questionnement, intrinsèque à la méthode ouverte de coordination pour l'inclusion sociale (comme à d'autres processus européens et, de façon plus générale, à plusieurs processus politiques):

« For somebody working in [our organization], who is dominated by people who've seen the worst of the worst in terms of human suffering, [...] it's always a bit tricky when you imagine somebody at a desk, in some warm, and dry, and safe environment somewhere in Europe, and writing things about social inclusion and fighting poverty » (entrevue, représentant d'une ONG).

« Los proyectos europeos se los llevan los profesionales, no llegan a los pobres » (Rina Decap Poblete, Espagne).

Paradoxal et déchirant.

En plus des encouragements multiples et convaincants reçus (particulièrement ceux d'Alain Noël), ce qui m'a convaincue de mener ce projet à terme est son objectif initial, intrinsèque. Ni un diplôme. Ni le savoir en lui-même. Il s'agissait d'approfondir un domaine récent des politiques sociales, encore peu étudié, avec comme toile de fond cette thèse de Rorty : « Le but de la connaissance n'est pas la Vérité mais la solidarité entre les hommes » (Tremblay 2002, 193). Mon but: acquérir des connaissances « nouvelles » et, surtout, les transmettre avec l'espoir de les rendre « utiles ».

J'ose émettre un souhait (peut-être utopique) : que cette recherche apporte au moins un caillou à cet idéal de solidarité humaine...

« Everybody has one life;
it was our argument ».
(Katherine Duffy, Royaume-Uni)

« Es importante el proceso de participación, pero es insuficiente. Por qué?
Porque los mecanismos de exclusión social no son sólo exclusión social
de los más pobres. Es que las élites se auto-excluyen.
Las elites, las que tienen poder económico y mediático, se excluyen ».
(Juan Carlos Mato Gómez, Espagne)

« In the Danish language, there are two words [that] could be translated as exclusion. It's
a little bit difficult to explain, but there is the severe "pushing out" people [*udstødte*] and
there [is] this "being put aside" from the society, more weak [*udsat*]. [...]
And what we use today is [the] weak word : it's just people who are aside... »
(Preben Brandt, Danemark)

« La politique de lutte contre la pauvreté, c'est réellement une politique
de faire [en sorte] que les droits fondamentaux soient reconnus.
Parce qu'il y en a qui ont plus de droits que d'autres...
Mais les droits, [...] quand ils existent, il faut qu'ils soient appliqués ».
(André Chapotte, Belgique)

« L'Université d'Anvers a fait une étude concernant les organisations "où les pauvres
prennent la parole" et ils ont constaté [...] que ce sont surtout des organisations locales
[...] et surtout aussi avec des gens qui sont un peu le point de cristallisation de ces
organisations : je dirais, un peu, des intellectuels activistes...
Sans ça, je dirais qu'un groupe ne peut pas se constituer ».
(Julien Van Geerstom, Belgique)

*Extraits d'entrevues menées
dans le cadre de ce mémoire
(voir détails en Annexe A)*

INTRODUCTION

Depuis le milieu des années 1990, et avec le tournant du siècle, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale s'est hissée à l'agenda politique, tant à l'échelle nationale qu'internationale. D'une part, certains pays occidentaux ont décidé de développer des stratégies pour faire face à cet enjeu, notamment la France, la Belgique, le Royaume-Uni, l'Irlande et le Canada (en particulier le Québec). Par ailleurs, un engouement pour cet enjeu a aussi été observé à l'échelle internationale, alors qu'il est non seulement considéré prioritaire par la population mondiale et différents groupes sociaux, mais que aussi, tour à tour, l'ONU, le FMI et l'OCDE ont reconnu son importance, tout comme l'Union européenne (Noël 2006, 305-307; Marlier et al. 2007, 3).

Bien sûr, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est un enjeu vaste, qui englobe des situations bien différentes, autant celles des pays occidentaux que celles des pays du Tiers-monde. En Occident, l'avènement de l'État-providence il y a quelques décennies se basait déjà sur une volonté de lutter contre la pauvreté (Levasseur 1995, 48; Heikkilä et Kuivalainen 2002, 61), mais les stratégies occidentales mises de l'avant dans la dernière décennie sont différentes : il s'agit dorénavant de reconnaître que l'État-providence n'a pas su éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale dans les pays occidentaux, incluant donc ceux de l'Union européenne des 15 (Euzéby 2004, 306-307; Quintin 2004, 26).

Ces pays (comme par ailleurs tous les pays de l'Union européenne au gré de leur adhésion à l'Union) ont développé, dans le cadre de la méthode ouverte de coordination (MOC), des plans d'action nationaux pour l'inclusion sociale (déposés en 2001 et 2003³) ainsi que, suite à une rationalisation de la méthode ouverte, des rapports nationaux sur les stratégies de protection sociale et d'inclusion sociale incluant un chapitre (parfois un plan) sur l'inclusion sociale (déposés en 2006). La comparaison des mesures de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale présentées par les pays de l'Union européenne des 15 dans ces plans et ces rapports fait l'objet du présent mémoire. Parmi ces pays, la Belgique, le Danemark, l'Espagne et le Royaume-Uni sont étudiés plus en profondeur.

³ Des plans d'action nationaux pour l'inclusion sociale ont aussi été déposés en 2004, mais seulement par les 10 nouveaux États membres de l'Union européenne (qui n'avaient pas présenté de tels plans en 2001 et 2003).

L'objet n'est pas de comparer l'efficacité des mesures présentées, ni de considérer l'ensemble des stratégies de lutte contre la pauvreté mises en œuvres par les pays, ni d'analyser les synergies entre les politiques présentées dans le cadre de différentes méthodes ouvertes de coordination (seul le volet de l'inclusion sociale est étudié, malgré les liens évidents avec la MOC/emploi, par exemple⁴).

Plutôt, il s'agit de mettre en relief et, surtout, d'expliquer les similitudes et différences entre les trajectoires nationales adoptées par les pays pour atteindre les objectifs communs sur lesquels ils se sont entendus. Pour ce faire, trois volets des plans d'action et des rapports sur les stratégies sont analysés : (1) l'intégration des dimensions des droits et des services (santé et logement), (2) les mesures concernant l'emploi et les ressources monétaires et (3) la concertation et la démocratisation des processus nationaux des plans/rapports.

L'analyse de ces trois volets met en évidence que les politiques pour l'inclusion sociale sont influencées par une multitude de facteurs et que, même lorsque les pays adoptent des objectifs communs, la trajectoire de chacun reste véritablement nationale. En ce qui a trait à l'intégration de la dimension juridique et de mesures structurantes en santé et logement dans les plans/rapports, les facteurs institutionnels sont fondamentaux : ce sont le type d'État-providence et l'engagement (ou non) dans une stratégie récente de lutte contre la pauvreté qui expliquent les différences entre les pays et les continuités dans les trajectoires empruntées. Pour ce qui est de l'emploi et des ressources monétaires, si le paradigme de l'activation par l'emploi (qui s'est accentué depuis les années 1990) influence le contenu et l'approche des plans/rapports, l'orientation partisane du gouvernement ressort aussi comme un facteur explicatif déterminant pour les mesures concrètes qui touchent les prestations des non travailleurs. Enfin, concernant la concertation et la démocratisation des processus nationaux des plans/rapports, ce sont différents acteurs qui déterminent le degré de coordination entre les ministères et les niveaux de gouvernements (fonctionnaires), l'évolution de la participation des acteurs externes (acteurs politiques, fonctionnaires, ONG et partenaires

⁴ Il est évident qu'il existe des liens étroits entre la MOC/emploi et la MOC/inclusion et, plus globalement, entre les politiques d'emploi et l'inclusion sociale (Madsen, Munch-Madsen et Langhoff-Roos 2002, 235; Heikkilä et Kuivalainen 2002, 22; O'Connor 2005a, 31; Barnes 2005, 181; Armstrong 2003, 23).

sociaux) et l'intégration des plans/rapports aux sphères politique, parlementaire et publique (acteurs politiques).

Ce mémoire se divise en cinq chapitres. Le premier explique l'émergence de la MOC, son traitement dans la littérature et le cadre analytique du mémoire. Le deuxième expose les contextes de l'évolution de la MOC et des trajectoires nationales des quatre études de cas (Belgique, Danemark, Espagne et Royaume-Uni). Les troisième, quatrième et cinquième chapitres détaillent chacun un des trois volets analysés des plans/rapports : l'intégration des droits/services, les mesures en matière d'emploi et de ressources monétaires ainsi que la concertation et la démocratisation des processus nationaux des plans/rapports.

CHAPITRE 1. L'INCLUSION SOCIALE EN EUROPE: DE LA MOC À L'ÉTUDE DES PLANS/RAPPORTS NATIONAUX

La récente montée de la pauvreté comme enjeu national et international a, d'une certaine façon, croisé le chemin de l'évolution (lente) de cet enjeu au sein des instances européennes, qui a débuté dans les années 1970 et dont le caractère prioritaire est reconnu par le développement de la méthode ouverte de coordination (MOC) pour l'inclusion sociale en 2000. Cette méthode, en quelques années, a fait l'objet d'une littérature abondante. Pourtant, peu d'études se sont penchées sur l'analyse explicative, dans une perspective nationale, du contenu des plans/rapports⁵ présentés par les États membres (un des piliers fondamentaux de la MOC). Le présent mémoire tente de jeter un peu de lumière sur cette zone d'ombre.

1.1. L'émergence de la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale en Europe

1.1.1. Historique⁶

Ce n'est qu'au cours des dernières décennies que la pauvreté et l'exclusion sociale ont fait l'objet de préoccupations en Occident. Si, au cours des années 1960 et 1970, on commence à étudier la pauvreté dans certains pays occidentaux (dont plusieurs pays européens), il n'en demeure pas moins que la pauvreté reste une préoccupation politique mineure (Stoleru 1977, 27-43; Noël 2006, 306-307).

À partir des années 1970, même si cela est hors de ses compétences, la Commission européenne commence peu à peu à s'intéresser aux politiques sociales et à se préoccuper de pauvreté (Hantrais 2007, 180). Faisant suite au programme d'action sociale adopté au Sommet de Paris en 1972 et en réponse aux conséquences socio-économiques de la crise du pétrole de 1973-1974, la Commission lance un programme contre la pauvreté en 1975 qui durera jusqu'en 1980 et auquel deux autres suivront (1984-1989 et 1989-1994). Malgré leur impact limité sur la pauvreté, ces trois programmes ont développé « la description, la quantification et la compréhension » de

⁵ Il est à noter que la nomenclature « plans/rapports » est utilisée tout au long de ce mémoire pour référer simultanément aux plans d'action nationaux pour l'inclusion sociale (déposés en 2001 et 2003) et aux rapports nationaux sur les stratégies de protection sociale et d'inclusion sociale (déposés en 2006).

⁶ Voir l'Annexe B pour une chronologie des politiques de lutte contre la pauvreté de l'Union européenne.

ces phénomènes (Marlier et al. 2007, 18). Ils sont aussi importants d'un point de vue politique, à cause de leur reconnaissance de l'existence de la pauvreté et de l'exclusion sociale et de leur approche spécifique comportant trois éléments-clés : le partenariat public/privé, la participation des exclus et l'approche multidimensionnelle (Abrahamson 1997, 143-144; Frazer 2007; O'Connor 2005b, 347). Ces trois programmes marquent l'engagement hâtif de la Commission européenne dans le domaine de la lutte à la pauvreté (Bäcker, Hanesch et Krause 2003, 5) et Kenneth A. Armstrong affirme d'ailleurs qu'il s'agit d'une « earlier phase of potential Europeanisation » (Armstrong 2006, 81).

Ce n'est toutefois qu'à la fin des années 1980 que l'exclusion sociale est reconnue comme un problème à l'échelle européenne, dans la Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs, bien que ce ne soit que de façon indirecte (Carmichael 2001, 235; Hantrais 2007, 182). Suivront des actions concrètes de la Commission européenne : l'appui à la création du Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – *European Anti Poverty Network* (EAPN) en 1990 et la mise en place d'un observatoire des politiques (nationales) pour la lutte à l'exclusion sociale de 1990 à 1994.

Puis, l'année 1992 marque un véritable tournant dans la reconnaissance de l'exclusion sociale comme un élément-clé de la politique sociale de l'Union européenne (Ferrera 2005, 2; Hantrais 2007, 187; Mayes 2001, 8). D'abord, lors du Sommet de Maastricht, certains progrès sont faits par le protocole social du traité, bien que celui-ci confère également le développement distinct des politiques sociales et de l'intégration économique en ne formant pas partie intégrante du traité (O'Connor 2005b, 347). Quelques mois plus tard, le Conseil européen adopte deux recommandations (24 juin et 27 juillet 1992) : la première sur les critères communs des ressources suffisantes et de la protection sociale pour garantir une vie dans le respect de la dignité humaine et la seconde sur la convergence des objectifs des pays européens en matière de protection sociale. La seconde est particulièrement significative, marquant l'importance du rôle de l'Union européenne sur le sujet (Abrahamson 1997, 140) et proposant un équilibre entre la convergence européenne et les différences institutionnelles nationales : « from this

moment onwards the goal was to concentrate convergence efforts on objectives rather than institutional arrangements » (Pochet 2006, 82).

En 1997, le traité d'Amsterdam complète l'expansion de la compétence des initiatives européennes dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, alors que le protocole social est intégré au traité, contrairement à ce qui avait été le cas à Maastricht. C'est ainsi que : « For the first time in the history of European integration, the fight against social exclusion is explicitly mentioned in the Treaties » (Ferrera, Matsaganis et Sacchi 2002, 229). Le traité d'Amsterdam marque l'accroissement de l'importance de l'évolution de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au sein de la Commission européenne et de l'Union européenne à partir des années 1970, mais tout particulièrement au cours des années 1990 (Evers 2003, 188; Vleminckx et Berghman 2001, 29; Schoukens et Carmichael 2001, 80; Saari et Kvist 2007, 12). Conséquemment à deux communications de la Commission (en 1997 et 1999) et à l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam (1^{er} mai 1999), cette importance se concrétise aux sommets de Lisbonne et de Nice, qui ont lieu en 2000.

Jusque là, il n'existait toujours pas une stratégie européenne commune dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Bernhard 2005, 7). Or, en mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne adopte un objectif stratégique ambitieux, et ce, dans une perspective de dix ans :

« devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale » (Conseil européen de Lisbonne 2000).

Dans cet esprit, il reconnaît que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est un objectif central de la modernisation du modèle social européen et qu'il est nécessaire de progresser vers l'élimination de la pauvreté. C'est en ce sens que, en décembre suivant, lors du Sommet de Nice, le Conseil européen appuie la proposition d'un processus renforcé de coopération, dans le cadre duquel des objectifs communs et des méthodes de travail communes sont établis : la méthode ouverte de coordination pour l'inclusion sociale prend alors forme.

1.1.2. La méthode ouverte de coordination (MOC) pour l'inclusion sociale⁷

La MOC/inclusion correspond à un des trois volets de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au sein de l'Union européenne; les deux autres étant le rôle directeur et coordinateur du Conseil européen ainsi que le programme d'action communautaire (forme d'intervention très concrète et distincte de la MOC malgré l'association entre les deux faite par certains) (Ferrera, Matsaganis et Sacchi 2002; Heikkilä et Kuivalainen 2002, 21-22; Amitsis 2004, 155; Sakellarpoulos 2004, 65).

Une méthode en quatre étapes. La MOC/inclusion se divise elle-même en quatre étapes. La première est l'adoption d'objectifs communs par le Conseil européen (puis d'indicateurs communs). Lors du Sommet de Nice, quatre objectifs généraux ont été adoptés : « promouvoir la participation à l'emploi et l'accès de tous aux ressources, aux droits, aux biens et services; prévenir les risques d'exclusion; agir pour les plus vulnérables; mobiliser l'ensemble des acteurs » (Conseil européen de Nice 2000).

Dans un second temps, les États membres préparent des plans/rapports nationaux pour expliquer comment ils mettent en pratique les objectifs communs : de tels plans/rapports ont été déposés en 2001, 2003, 2004 (uniquement par les 10 nouveaux États membres du 1^{er} mai 2004) et 2006.

Dans un troisième temps, des rapports conjoints sont préparés par le Conseil européen et la Commission européenne pour évaluer la progression des États membres par rapport aux objectifs communs. De tels rapports sur l'inclusion sociale ont été déposés en 2002, 2004 et (pour les 10 nouveaux États membres de 2004) 2005. Puis, suivant la rationalisation de la MOC, des rapports conjoints pour la protection sociale et pour l'inclusion sociale ont été déposés annuellement depuis 2005.

Dans un quatrième temps, l'information fournie par les rapports conjoints permet les échanges des exemples de bonne pratique et l'évaluation par les pairs, c'est-à-dire les processus d'apprentissage explicites de la méthode ouverte de coordination (Bernhard 2005, 3). La nature de la MOC en tant que processus d'apprentissage est contestée (Heidenreich et Bischoff 2008; Idema et Kelemen 2006, 110-115; Kröger 2009, 187,

⁷ Pour faciliter la lecture tout au long du mémoire, la méthode ouverte de coordination pour l'inclusion sociale (MOC/inclusion) désignera à la fois la MOC/inclusion en tant que telle lancée en 2000 et le volet « inclusion sociale » de la MOC pour la protection sociale et l'inclusion sociale (souvent simplement désignée comme la MOC sociale).

191), mais elle reste fondamentale dans la définition même de la MOC (Fouarge 2004, 9; Heady et Room 2003, 169; Kelleher 2006).

Malgré leur apparente succession logique et chronologique, ces quatre étapes ne sont pas indépendantes ni figées. Le processus évolue aux niveaux européen et national, au fil des étapes qui se succèdent de façon « récursive » (Bernhard 2005, 3) :

« This OMC is a mutual feedback process of planning, monitoring, examination, comparison and adjustment of national (and subnational) policies, all of this on the basis of common objectives agreed for the EU as a whole » (Marlier et al. 2007, 22).

Une MOC parmi d'autres. Pour bien comprendre la nature de la MOC/inclusion, il s'avère pertinent de la comparer aux autres méthodes ouvertes de coordination développées, chacune ayant ses propres caractéristiques. En fait, depuis 1997, la méthode ouverte de coordination a été appliquée à différents domaines, dont l'inclusion sociale, mais aussi à l'emploi et aux soins de santé, entre autres. Or, si l'idée générale demeure la même, à savoir de coordonner au niveau européen des politiques nationales différentes (c'est-à-dire d'adopter des lignes directrices ou objectifs communs tout en laissant la latitude aux États membres d'adopter les mesures de leur choix pour les atteindre), les formes de la méthode ouverte de coordination varient grandement d'un domaine à un autre (Sakellariopoulos 2004, 66). Les méthodes ouvertes de coordination se trouvent donc à être plus ou moins fortes/faibles, selon la précision des lignes directrices communes, la possibilité ou non de recourir à des sanctions et le degré de clarté des rôles des acteurs impliqués (Borrás et Greve 2004, 330).

Or, en plus d'être un instrument de *soft law* (i.e. de droit non contraignant), la MOC/inclusion (contrairement aux méthodes ouvertes de coordination mises en œuvre dans les domaines de l'emploi, de la politique macroéconomique, de la politique budgétaire et en recherche et innovation) ne dispose pas de mécanismes de sanctions autres que la « pression des pairs » (Borrás et Jacobsson 2004, 193-194). Ses fondements reposent donc sur la bonne volonté des États nationaux, qui restent les maîtres d'œuvre du processus et de leurs décisions dans le domaine de la protection sociale (Bernhard 2005, 6; Cherchye, Moesen et van PuyenBroeck 2004, 921; Adnett et Hardy 2005, 14; Behning 2003; Armstrong 2006, 82; Quintin 2004, 34; Kvist et Saari 2007, 230, 247).

En somme, au fil des ans, repoussant les limites de leurs compétences, la Commission et l'Union européennes ont pris certaines initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment le développement de la méthode ouverte de coordination pour l'inclusion sociale. Cette méthode, qui vise une coordination des politiques à l'échelon européen tout en laissant les États participer sur une base volontaire, a rapidement suscité la curiosité et l'intérêt de plusieurs chercheurs.

1.2. Une littérature abondante, deux approches

L'émergence de la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale comme objectif central au sein de l'Union européenne (et notamment l'entrée en scène de la MOC/inclusion) s'est graduellement traduite par une multiplication de la littérature traitant de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans les pays européens. De nombreuses études visent à définir et à mesurer la pauvreté et l'exclusion sociale, mais d'autres analysent aussi les politiques mises en place dans ces domaines (Saari et Kvist 2007, 12). Dans ce dernier cas, le champ d'étude s'est progressivement et rapidement développé et deux approches poursuivant des objectifs différents ont émergé. D'un côté, plusieurs études se concentrent sur l'évaluation de la MOC/inclusion. De l'autre, certaines études (moins nombreuses) tentent d'expliquer les différences entre les politiques élaborées par les États membres.

1.2.1. L'évaluation de la MOC/inclusion

Le processus de la MOC/inclusion est essentiellement évalué sur deux aspects fondamentaux dans la littérature, qui correspondent aux deux conditions internes principales du processus selon Sakellariopoulos (2004, 69) : l'influence sur les politiques des États membres (dans une approche de gouvernance) et l'intégration de tous les acteurs pertinents dans le processus d'élaboration ou décisionnel⁸.

⁸ Manuele Citi et Martin Rhodes divisent la littérature sur la MOC (sur l'ensemble des méthodes ouvertes de coordination) en quatre approches : théorique, normative, empiriquement centrée et analytique/critique. Dans le cas présent, les deux dernières sont abordées et ce, bien sûr, dans le cadre de la MOC/inclusion (Citi et Rhodes 2007, 4-5). Par ailleurs, Mary Daly considère que la littérature étudie la MOC comme un mode de gouvernance et se concentre sur l'analyse de son efficacité et de sa légitimité, deux critères qui rejoignent les conditions internes du processus identifiées par Sakellariopoulos (Daly 2006a, 472).

Potentiel d'influence. L'influence réelle (ou l'efficacité) que peut avoir la MOC/inclusion sur les politiques nationales est l'aspect le plus étudié (Kröger 2007, 566; Büchs 2008, 22). Or, en ce qui a trait à cela, les espoirs des premiers temps ont rapidement fait place à un certain pessimisme (sinon un scepticisme) chez une majorité d'auteurs. Dès la première ronde de la MOC/inclusion (en 2001), son impact sur les politiques nationales est assez contesté : les critiques des premiers PAN/inclusion⁹ dénoncent la faible intégration des PAN aux politiques nationales et le rôle mineur qui leur est accordé (Atkinson 2002, 629-630; Silva 2003, 67-70). Aussi, la plupart des pays se sont limités à présenter leurs actions passées en matière de politique de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, ne présentant que peu ou pas d'innovations, si ce n'est dans le discours (Armstrong 2003, 17; Sakellariopoulos 2004, 72; Ragaglia 2001, 11). À propos des premiers PAN/inclusion, Philippe Pochet écrit d'ailleurs :

« [On] peut constater qu'un certain nombre de pays se sont contentés de remettre sous les différents objectifs européens les plans nationaux déjà adoptés. Les cas les plus évidents sont ceux du Royaume-Uni qui présente son plan "Opportunities for All" et de l'Irlande qui remet à jour sa "National Anti-Poverty Strategy" » (Pochet 2002, 8).

Plusieurs études ont concrétisé le scepticisme des auteurs de ces premières analyses, de telle sorte que le doute reste dominant quant à l'impact qu'un instrument de *soft law* peut avoir sur les choix politiques nationaux des États (Idema et Kelemen 2006, 110-115; Kröger 2005; de la Porte et Pochet 2002, 53; Adnett et Hardy 2005, 204).

Par ailleurs, le dépôt des PAN/inclusion en 2003 et, parfois, la référence à la stratégie européenne pour l'emploi (qui existe depuis plus longtemps) amènent d'autres auteurs à considérer que la MOC/inclusion peut influencer les politiques nationales, en spécifiant que ce processus ne peut s'opérer à court terme (Zeitlin 2005, 450-451) ou en reconnaissant que les résultats de la MOC/inclusion ne sont pas nécessairement directs ou tels qu'attendus (Borrás et Greve 2004, 335; Erhel et Palier 2005, 698-699; de la Porte 2008, 250, 259; 2007). Erhel et Palier résumant clairement cette position, tout en soulignant qu'elle n'est pas forcément incompatible avec la précédente (sceptique) :

⁹ L'abréviation PAN/inclusion est utilisée pour référer spécifiquement aux plans d'action nationaux pour l'inclusion sociale (remis en 2001 et 2003, mais en prenant aussi en considération le fait que certains pays ont inclus un troisième plan dans leur rapport sur les stratégies de 2006). Il est à noter que l'abréviation anglaise utilisée (et qu'on retrouve dans certaines citations) est : NAP/inclusion ou NAPincl (pour *National action plan on social inclusion*).

« Les principaux résultats des travaux empiriques sur la MOC sont les suivants : premièrement, il ne semble pas y avoir d'influence directe (au sens d'un processus de diffusion par le haut) de la stratégie européenne pour l'emploi et des MOC inclusion et retraites sur les réformes nationales des politiques de l'emploi et des politiques sociales [...]. Cependant, et c'est le deuxième résultat de ce type d'étude, si l'effet de la coordination nationale ne semble pas être direct, cela ne signifie pas qu'il soit nul » (Erhel et Palier 2005, 698).

Dans ce même esprit, des études récentes portant spécifiquement sur la Belgique et la France estiment que la MOC/inclusion a amené des changements procéduraux et substantiels (Hamel et Vanhercke 2009; Vanhercke 2007). Ces études identifient aussi des changements procéduraux et une amélioration de la participation du processus au fil des ans, des résultats qui ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats obtenus pour l'ensemble des pays de l'Europe des 15...

Intégration des acteurs. Outre l'impact sur les politiques nationales, l'évaluation du processus de la MOC/inclusion porte essentiellement sur l'intégration de tous les acteurs, qui correspond à un objectif fondamental de cette MOC depuis ses débuts et confirmé lors de la rationalisation du processus en 2005.

Après la publication des premiers PAN/inclusion en 2001, l'implication insuffisante des différents paliers de gouvernements ainsi que le manque généralisé d'engagement du public et des partenaires sociaux et non gouvernementaux ont été critiqués et associés à une lacune démocratique du processus des PAN/inclusion (Silva 2003 67-70; Atkinson 2002, 629-630; Armstrong 2003, 26-27; Radaelli 2003, 49-50). Or, les PAN/inclusion déposés en 2003, pour lesquels la préparation s'est faite sur deux ans plutôt qu'en quelques mois, sont essentiellement ceux à partir desquels s'est faite l'évaluation de la participation à l'heure actuelle, une évaluation de laquelle émergent des positions scientifiques variées¹⁰.

D'une part, dans ces plans, plusieurs pays reconnaissent l'importance du rôle joué par les organisations non gouvernementales, avec l'exception notoire de l'Italie (Frazer 2005, 382-383; Subirats et al. 2004, 67-69; Brandsen et al. 2005, 19). Pour certains pays, comme la Suède, les opinions des auteurs divergent. Ainsi, pour Hugh

¹⁰ Par conséquent, très peu d'études considèrent les trajectoires nationales de chaque pays depuis 2001 et, celles qui le font, concernent des études de cas très précises (Hamel et Vanhercke 2009; Vanhercke 2007; Kröger 2006), à l'exception des travaux de Caroline de la Porte (de la Porte 2008; 2007).

Frazer, la Suède met l'accent sur les consultations continues avec l'EAPN Suède dans son plan alors que, pour Joan Subirats et al., la Suède ne donne pas un rôle significatif aux ONG (Frazer 2005, 383; Subirats et al. 2004, 67). En considérant la participation des ONG dans l'élaboration des PAN/inclusion, c'est-à-dire leur possibilité à commenter le plan avant que celui-ci ne soit adopté, Caroline de la Porte et Philippe Pochet notent que les ONG ont été consultées dans cinq pays sur 15 : Autriche, France, Italie, Pays-Bas et Portugal (de la Porte et Pochet 2005, 378)¹¹. Pour Taco Brandsen, une distinction doit aussi être faite entre ceux qui ont pu donner leur avis sur un document préparé par d'autres (comme en Allemagne et en Espagne) et ceux qui ont littéralement participé à l'élaboration du plan (par exemple en Suède et au Royaume-Uni) (Brandsen et al. 2005, 14-18). Enfin, en ce qui a trait à l'influence concrète qu'ont pu exercer les ONG, là où elle a été évaluée, elle est plutôt faible, se limitant, dans le meilleur des cas, à l'inclusion de certains points spécifiques (Allemagne, Pays-Bas, Espagne, Suède et Royaume-Uni) et, dans les autres cas, à une absence d'influence (France et Italie) (Brandsen et al. 2005, 18-21; Friedrich 2006, 375; Kröger 2006, 6, 9).

D'autre part, concernant l'intégration des différents niveaux de gouvernement, les quelques analyses menées sur le sujet abondent dans un même sens. Ainsi, les politiques de décentralisation font défaut dans certains des PAN/inclusion de 2003 (France, Italie, Irlande, Luxembourg, Grèce et Portugal). Par contre, ailleurs, les instances régionales sont intégrées dans la prestation de services (Danemark, Pays-Bas, Suède et Finlande), et parfois même, en plus, dans l'élaboration des politiques (Allemagne, Autriche, Espagne, Belgique et Royaume-Uni) (Subirats et al. 2004, 66; Kröger 2006; Ferrera 2005, 19; Vanhercke 2007; Hamel et Vanhercke 2009).

Tant pour l'intégration des ONG que des différents niveaux de gouvernement dans l'élaboration des plans d'action nationaux pour l'inclusion sociale, les différences entre les pays sont évidentes. L'objectif de la « mobilisation de tous les acteurs » prend donc plusieurs formes. Mais comment expliquer les variations observées?

Facteurs explicatifs évoqués. En fait, les différences observées entre les États membres (quant à l'influence réelle de la MOC sur leurs politiques et à l'intégration des

¹¹ Précisons tout de même que, dans les cas de la France et des Pays-Bas, les ONG ont tout de même été informées, bien qu'elles n'aient pas été consultées (de la Porte et Pochet 2005, 378).

acteurs dans le processus) ont progressivement été notées par les auteurs de l'approche évaluative¹². Ainsi, certaines hypothèses sont avancées par ceux-ci pour expliquer les différences nationales, tout en restant en marge de leurs analyses centrales (précisément parce que leur approche est plutôt évaluative qu'explicative).

En ce qui concerne l'efficacité de la MOC à influencer les politiques nationales, Philippe Pochet supposait, en 2001, que l'impact potentiel de la MOC/inclusion varierait d'un type d'État-providence à l'autre : il serait élevé dans les pays anglo-saxons, significatif dans les pays méditerranéens et marginal dans les pays scandinaves et continentaux (Pochet 2001, 13). Or, les analyses empiriques évaluant l'impact réel de la MOC/inclusion ont plutôt attribué les variations entre les États membres à la volonté de ceux-ci (Kröger 2009, 42, 193-194; 2006, 14; Cherchye, Moesen et van PuyenBroeck 2004, 921; Sacchi 2004, 27-29; Scharpf 2002, 654; Ragaglia 2001, 76-78), aux différences et priorités nationales (Maydell et al. 2006, 264; Idema et Kelemen 2006, 109) et à la mobilisation des acteurs concernés (O'Connor 2006; de la Porte 2008, 258). Marie-Pierre Hamel et Bart Vanhercke, qui exposent plus en détails les facteurs évoqués, concluent (sommairement) :

« [The] domestic influence of OMC is largely independent of the actual *success* of initial uploading efforts by a Member State. [...] [The] domestic effects of OMC are by no means predetermined by the institutional setting. [...] Further strengthening of the political involvement in the OMC seems a crucial precondition for its effectiveness, and its continuation » (Hamel et Vanhercke 2009).

Ces deux auteurs (2009), comme d'autres (Kröger 2009, 44; 2005; Manow, Schäfer et Zorn 2008; 2004; Büchs 2008; Palier 2004a, 14-15), notent par ailleurs que l'influence entre le niveau européen et les niveaux nationaux a lieu dans les deux sens : on ne doit pas considérer que l'influence européenne sur les États membres, mais aussi le fait que les États membres influencent le niveau européen d'intervention. Du coup, les études évaluant la portée de l'influence européenne reconnaissent que les facteurs nationaux sont aussi importants.

¹² Si cela est fait de façon explicite dans le volet de l'intégration des acteurs, pour ce qui est de l'influence et de l'efficacité, c'est plus marginalement que cela a été fait (Ragaglia 2001, 76-78; O'Connor 2006; Hamel et Vanhercke 2009).

Par ailleurs, les différences nationales observées en ce qui a trait à l'intégration des acteurs sont surtout associées aux circonstances nationales, à l'ambition, la volonté et le leadership des gouvernements nationaux (Kröger 2009, 193-194; 2006; Armstrong 2003, 30; de la Porte et Pochet 2005, 281; Brandsen et al. 2005, 30). Le rôle des fonctionnaires est aussi mentionné (de la Porte 2008, 258; Kröger 2009, 120; 2007, 578; Friedrich 2006, 175) et, de façon plus marquée, celui que décident de prendre les acteurs de la société civile (Armstrong 2003, 30; de la Porte 2007; de la Porte et Pochet 2005; 281). À ce sujet, Kenneth A. Armstrong écrit :

« [...] the impact of domestic civil society actors on domestic policy is also a function of the capacity of civil society actors to mobilise and effectively engage in the NAPincl process. No doubt these capacities will differ across states » (Armstrong 2003, 30).

On constate donc que l'évaluation de la MOC met en évidence le fait que celle-ci n'a pas les mêmes conséquences d'un pays à l'autre : les États membres ont des façons différentes d'y réagir et optent pour des trajectoires variées. Compte tenu du caractère volontaire de cet instrument, ce n'est pas étonnant en soi. Or, les études évaluatives avancent quelques hypothèses pour expliquer les différences observées, mais celles-ci ne sont pas testées et découlent essentiellement d'une ou de deux étude(s) de cas précise(s). Ainsi, l'approche évaluative atteint ses limites : c'est une approche explicative qui permettrait de valider ou non ces hypothèses et, s'il y a lieu, d'en proposer de plus convaincantes.

1.2.2. L'explication des politiques nationales

Contrairement à l'abondante littérature sur l'évaluation de la MOC, l'explication des différentes trajectoires nationales prises en égard à la MOC a fait l'objet de peu d'études. De plus, les tenants de l'approche explicative s'intéressent aux politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans une perspective différente de celle de l'approche évaluative : leur centre d'intérêt n'est pas la MOC/inclusion mais les politiques en elles-mêmes (indépendamment de la MOC). Ils tentent d'expliquer les différences et les similitudes des politiques entre les pays européens (analyse dans l'espace) ou les changements de politiques dans un même pays (analyse dans le temps). Du coup, ils soulignent l'importance du rôle joué par les institutions nationales, les priorités et acteurs nationaux et, dans une moindre mesure, par l'europanisation.

Institutions nationales. D'abord, les facteurs institutionnels (notamment le type d'État-providence) ressortent clairement des études explicatives. D'ailleurs, Bernd Baron v. Maydell et al., dans leur étude des cas de la Belgique et du Danemark, leur accordent une importance particulière et concluent :

« The cases of Belgium and Denmark show that the peculiarities, path dependencies and institutional feedbacks [...] as well as structural and institutional conditions have generated vast differences in terms of labour market performance and social protection » (Maydell et al. 2006, 264).

Dans l'esprit de la *path dependency*, la dépendance face au chemin déjà entamé, pour Gabriel Amitsis, les principales caractéristiques des États-providence nationaux (qui incluent des éléments culturels, politiques, légaux et institutionnels) expliqueraient les différences observées dans les PAN/inclusion (Amitsis 2004, 166). Toutefois, en mettant l'accent sur l'aspect national, il sous-tend l'idée qu'il y a autant de chemins que de pays.

Bien que dans une certaine mesure cela puisse difficilement être contesté, certains auteurs affirment que certains chemins nationaux sont plutôt semblables entre eux, conformément au regroupement des États-providence en quatre types de régimes (anglo-saxon, scandinave, continental et méditerranéen). Pour certains auteurs, les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (dans leur ensemble, i.e. pas seulement celles présentées via la MOC) varient en fonction des mesures à l'emploi, des avantages familiaux et du soutien au revenu qui sont spécifiques à chaque type d'État-providence (Bäcker, Hanesch et Krause 2003, 3). Concrètement, cela se traduit par une approche basée sur des mesures d'assurance sociale bien développées et une assistance sociale en dernier recours pour l'Allemagne et l'Autriche (État-providence continental), par l'accent mis sur les prestations sociales sous condition de ressources au Royaume-Uni (État-providence libéral) et par un système de protection sociale moins bien développé et une dépendance plus élevée envers le support familial et la solidarité au Portugal et en Grèce (État-providence méditerranéen) (Middleton, Barnes et Millar 2003, 3).

Si l'importance des institutions est soulignée, il ne faudrait pas en conclure que celles-ci définissent seules le chemin de la MOC pour chacun des États, que c'est le seul facteur qui permet aux États membres de rester les « maîtres d'œuvre » du processus. En effet, dans chacun d'entre eux, des volets plus versatiles sont aussi influents.

Priorités et acteurs nationaux. En fait, les politiques de protection sociale et d'inclusion sociale dépendent aussi en grande partie des priorités politiques étatiques et des acteurs de la scène nationale, selon plusieurs auteurs de l'approche explicative. Ainsi, pour Kvist et Saari : « No strong direct influence from the EU to the national level dictates the form, scope or principles of social protection » (Kvist et Saari 2007, 247).

Dans ce même ordre d'idées, et spécifiquement dans le cadre de la MOC/inclusion, ce sont les priorités nationales qui expliqueraient les différences observées dès la première ronde des PAN/inclusion entre les politiques présentées par les différents pays : l'approche française basée sur les droits et la participation, l'approche britannique centrée sur des groupes cibles, l'approche autrichienne se concentrant sur l'évaluation et la surveillance, l'approche allemande basée sur la nature multidimensionnelle de l'exclusion sociale, etc. (Pochet 2002, 8; Middleton, Barnes et Millar 2003, 5).

Les acteurs nationaux jouent aussi un rôle fondamental pour définir ces priorités et, par conséquent, l'élaboration des politiques. Bruno Palier affirme : « National policies remain oriented by national actors, trying to address national issues, keeping national trajectories » (Palier 2004a, 14). Caroline de la Porte et Philippe Pochet abondent dans le même sens : « [There] is room for manoeuvre for individual or collective political entrepreneurs to redefine the challenges and redesign the agenda » (de la Porte et Pochet 2005, 353-354). Dans cette perspective, pour Bruno Palier, la MOC est perçue comme un outil supplémentaire à la disposition des acteurs politiques et administratifs français pour défendre leurs propres positions (Palier 2004a, 14).

En ce qui concerne l'orientation politique des gouvernements, peu d'études explicatives s'y attardent explicitement, si ce n'est quelques études de cas, notamment sur l'Italie et le Portugal. En Italie, l'arrivée au pouvoir du gouvernement de Berlusconi a entraîné des changements majeurs : non seulement au niveau de la réorientation des priorités (entre autres le délaissement de la stratégie globale de l'assistance sociale pour des interventions ponctuelles destinées aux personnes âgées et aux familles), mais aussi au niveau du processus (en excluant les acteurs de la société civile) (Sacchi et Bastagli 2005, 91; Brandsen et al. 2005, 11). Au Portugal, à la fois de la continuité et du changement ont été observés entre le premier et le second PAN/inclusion. Or, il semble

que les tendances droitistes et néolibérales du gouvernement qui a entre-temps pris le pouvoir expliquent le changement, bien qu'elles soient limitées par le cadre juridique (d'où la continuité et une certaine reconnaissance des facteurs institutionnels exposés précédemment) (Capucha, Bomba, Fernandes et Matos 2005, 254).

En fait, les facteurs nationaux (institutions, priorités et acteurs) sont clairement identifiés comme fondamentaux dans la balance, même s'ils ne sont pas détaillés et que leur l'analyse est essentiellement basée sur quelques études de cas. Les études explicatives les considèrent comme les facteurs les plus importants et, d'ailleurs, très peu d'entre elles réfèrent à l'europeanisation comme facteur explicatif.

Europeanisation. En fait, si les études évaluatives se concentrent sur l'influence de la dimension européenne sur les politiques nationales, les études explicatives l'abordent peu pour expliquer les différences (ou similitudes) entre les États membres. Même les analyses dont le centre d'intérêt est l'europeanisation et la protection sociale concluent qu'il s'agit plutôt de faciliter la collaboration entre les États membres, qui conservent leur pleine souveraineté et dont les différences expliquent l'impact inégal qu'a l'action de l'Union européenne (Kvist et Saari 2007, 233; Kassim et Hine 1998, 212-219). Néanmoins, pour la Grèce, l'Italie, l'Espagne et le Portugal (possiblement compte tenu de leur type d'État-providence méditerranéen), certains auteurs considèrent que l'Europe joue un rôle :

« Recently, the 2001 National Action Plans for Social Inclusion were in all four countries the occasion for the first serious attempt at formulating a comprehensive diagnosis of current challenges and existing policies. Greater attention towards “social minima” and the safety net has been encouraged by the EU discourse of cohesion, inclusion and guaranteeing sufficient resources » (Matsaganis *et al.* 2003, 652).

Mais la dimension européenne pour expliquer les politiques présentées dans le cadre de la MOC/inclusion reste, somme toute, plutôt marginale.

En somme, bien que la MOC/inclusion ait fait l'objet d'une littérature de plus en plus abondante, cette littérature a surtout porté sur l'évaluation d'aspects fondamentaux de la méthode ouverte de coordination et, parallèlement, l'analyse des politiques des PAN/inclusion (2001 et 2003) par une approche explicative s'est peu développée et n'a

pas encore été étendue aux derniers développements (notamment les rapports nationaux de stratégies déposés à la fin de 2006).

Par ailleurs, l'importance des facteurs nationaux ressort dans les études évaluatives et (de façon encore plus marquée) dans les études explicatives. Pourtant, il n'y a que de rares considérations des trajectoires nationales empruntées par les États membres dans le cadre de la MOC/inclusion depuis 2001. En fait, lorsqu'elles sont analysées, c'est essentiellement pour des études de cas isolées et elles ne sont pas comparées entre elles (les comparaisons effectuées par les études explicatives se font en comparant où en est chacun des pays à un même moment et non pas sur les trajectoires nationales)¹³. Par conséquent, l'explication des différences entre les trajectoires nationales n'a été qu'effleurée par différentes études (surtout évaluatives), faisant plutôt l'objet d'hypothèses que de conclusions. Manuele Citi et Martin Rhodes affirment d'ailleurs :

« Our conclusion is that theoretical and empirical research into new modes of governance and the voluntary adoption of policies need to move beyond normative preoccupations and reconsider the importance of the fundamental factors that drive the behaviour of national policy-makers » (Citi et Rhodes 2007, 21).

C'est sur ce coin d'ombre que le présent mémoire tente d'apporter un peu de lumière.

1.3. L'analyse des plans/rapports par une approche explicative

1.3.1. Objet d'étude

Le présent mémoire propose de mettre en relief et, surtout, d'expliquer les similitudes et différences entre les trajectoires nationales adoptées par les pays pour atteindre les objectifs communs sur lesquels ils se sont entendus au Conseil européen de Lisbonne, en 2000. Il analyse la mise en œuvre progressive de la MOC/inclusion que les pays proposent via leurs plans d'action pour l'inclusion sociale (2001-2003 et 2003-2005) et le volet « inclusion sociale » (parfois un plan d'action) de leur rapport national sur les stratégies de protection sociale et d'inclusion sociale (2006-2008), en prenant pour acquis que les points de départ des États sont différents. L'objectif est d'analyser, à

¹³ Il y a une exception notoire : la recherche menée par Caroline de la Porte, qui porte (entre autres) sur les développements en matière de gouvernance dans les deux premières rondes de la MOC/inclusion (de la Porte 2008; 2007).

partir de ces points de départ différents, les trajectoires que les États prennent : vont-elles dans la même direction? Qu'est-ce qui les explique?

Trois volets de la mise en œuvre de la MOC/inclusion, c'est-à-dire des politiques présentées dans les plan/rapports, sont analysés : (1) l'intégration des dimensions des droits et des services (santé et logement), (2) les mesures concernant l'emploi et les ressources monétaires et (3) la concertation et la démocratisation des processus nationaux des plans/rapports.

Bien que la division de ces trois volets puisse être perçue comme analogue aux trois objectifs du volet « inclusion sociale » de la MOC tels que modifiés en 2005 (Commission européenne 2005), il est important de spécifier qu'ils sont plutôt définis sur une base analytique et que, par conséquent, le détail de ceux-ci n'est pas établi en fonction des objectifs établis par l'Union européenne.

Il est aussi important de mentionner que, même si quatre pays font l'objet d'études de cas plus détaillées (Belgique, Danemark, Espagne et Royaume-Uni), l'analyse porte sur l'ensemble des 15 pays de l'Union européenne ayant participé au processus depuis ses débuts en 2000-2001 : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède. Cette caractéristique distingue la présente étude de celles déjà menées sur le sujet, qui se sont essentiellement concentrées sur certains pays¹⁴.

L'analyse comparative explicative des politiques d'inclusion sociale présentées se fait donc à la fois dans le temps (analyse des trajectoires nationales de 2001 à 2006) et dans l'espace (entre États membres), ce qui ouvre la porte à la considération d'un spectre de facteurs nationaux variés, ce que le cadre théorique utilisé permet.

1.3.2. Modèle de causalité : approche des « trois i »

L'approche explicative en politiques publiques peut être très diverse, selon les facteurs sur lesquels elle se concentre. Dans le cadre du présent mémoire, l'analyse vise à expliquer les différences et similitudes observées dans l'évolution des politiques

¹⁴ Il y a au moins trois exceptions : deux études évaluatives portant sur les plans d'action nationaux pour l'inclusion sociale de 2003 considèrent les 15 plans alors déposés (de la Porte et Pochet 2005; Subirats et al. 2004) et la thèse de Caroline de la Porte analyse les trajectoires nationales de (presque) toute l'Europe des 15 (de la Porte 2008; voir la brève description à la note précédente).

d'inclusion sociale présentées dans les trois plans/rapports nationaux remis à la Commission européenne. Son approche en est une d'analyse des politiques sociales (et des politiques publiques en général) selon trois dimensions ou « séries de variables », les « trois i » : les « idées », les « institutions » et les « intérêts » (Palier et Surel 2005).

« *Idées* ». La dimension des idées se limite à la considération du paradigme de l'activation (ou État social actif, ou société active), un concept ambigu, mais de plus en plus identifié et observé, abondamment utilisé politiquement et fondamental dans les développements récents des États-providence (Cassiers, Pochet et Vielle 2005; Barbier 2005, 417). Jean-Claude Barbier affirme d'ailleurs :

« An "activation" lens is especially promising for understanding the current restructuring of the so-called "welfare states" in the context of an increasing importance of the European Union (EU) level of government. Yet "activation" is all but a precise concept although it has indeed been intensively present in the political discourses of all EU Member States for nearly a decade, despite the continuing diversity of their labour markets and social protection systems » (Barbier 2005, 417).

Par ailleurs, ce paradigme est centré, sans aucun doute, sur une activation dont le chemin passe par l'emploi (Kvist et Saari 2007, 247; Barbier 2005, 425-430; Palier 2004b, 2). William Walters résume : « it [active society] proposes to integrate *everyone* through paid (and self-) employment » (Walters 1997, 230).

Plus spécifiquement en ce qui a trait à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Deena White et Maurice Lévesque estiment que l'accent sur l'emploi et la responsabilité individuelle qui découlent de ce paradigme font en sorte « qu'au Canada comme ailleurs la réduction de "la dépendance" prime aujourd'hui sur la réduction de la pauvreté » (White et Lévesque 2001, 214-216).

« *Institutions* ». La dimension institutionnelle, de son côté, se base sur l'importance de la « dépendance au sentier » (Pierson 2000). Ce sentier peut être défriché, de façon générale, par les politiques passées et donc, dans le cas présent, par l'institutionnalisation des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale déjà entamée (ou non) nationalement. Mais il est aussi défini par le type de régime d'État-providence développé.

La typologie des États-providence proposée par Esping-Andersen, avec l'ajout du régime méditerranéen, permet de définir quatre régimes. D'abord, Esping-Andersen

propose trois types de régimes basés sur trois idéologies politiques fondamentales qui se sont institutionnalisées au fil du temps : le régime libéral (basé sur les besoins), le régime conservateur-corporatiste (où les droits dépendent du statut) et le régime social-démocrate ou nordique (qui mise sur l'universalisme) (Esping-Andersen 1999, 41-42). Puis, plusieurs auteurs, dans la foulée de Leibfried, ajoutent un quatrième type, dit méditerranéen ou rudimentaire ou sud-européen (sans protection sociale minimale) (Arts et Gelissen 2002, 142-146; Fouarge 2004, 82; Bäcker, Hanesch et Krause 2003, 2-3).

En se basant sur les développements récents, Giuliano Bonoli souligne l'importance du type d'État-providence dans la réaction face aux nouveaux risques sociaux et la transition en sociétés post-industrielles. L'État-providence libéral fait confiance à la régulation du marché; l'État-providence conservateur-corporatiste réagit par des ajustements mineurs; l'État-providence nordique rencontre quant à lui peu de problèmes de transition; et l'État-providence sud-européen est celui qui rencontre le plus de problème et est le plus réfractaire à une transition (Bonoli 2006, 24-26).

« *Intérêts* ». Enfin, la dimension des « intérêts » du développement des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en Europe (qui n'est qu'effleurée par quelques études) sera abordée. Plus précisément, il s'agit des intérêts portés par les acteurs, tels que présentés par Palier et Surel : « il est [...] nécessaire de repérer les acteurs en présence, leurs préférences, leurs forces, leur capacité d'action et de mobilisation, ainsi que leurs stratégies » (Palier et Surel 2005, 11). Dans notre cas, l'analyse porte sur trois types d'acteurs : les gouvernements au pouvoir, les fonctionnaires en charge des plans/rapports et les acteurs sociaux (ONG et partenaires sociaux).

En ce qui a trait aux gouvernements, si l'importance de leur volonté intrinsèque (ou du moins de leur ouverture ou sensibilité à une question) va de soi (Kingdon 2003, 90), l'influence partisane sur les politiques adoptées ne fait pas l'unanimité. Cette influence est défendue par Manfred G. Schmidt, Carles Boix et Geoffrey Garrett (les deux derniers affirment que les sommes octroyées à certaines politiques, notamment en matière d'éducation et d'emploi, varient selon les allégeances du gouvernement), mais contestée par Andrew Glyn et Gerassimos Moschonas (qui considèrent que les partis sociaux-démocrates ont perdu leur influence, à cause de la mondialisation) (Schmidt

1996, 155; Haddow et Klassen 2006, 25-28). Plus spécifiquement pour les « nouveaux risques sociaux », Klaus Armingeon considère (globalement) que l'orientation politique du parti au pouvoir est importante, la gauche étant plus sensible à ces enjeux et plus en faveur d'une action en ce sens (Armingeon 2006, 100).

Concernant les fonctionnaires, leur influence potentielle est reconnue par certains auteurs, à divers égards et dans différentes situations, notamment lors de la mise en œuvre de politiques ou l'articulation de mesures vers des objectifs établis. Cette influence tient au fait qu'ils bénéficient d'une discrétion significative (« autorisée » ou non par les élus), qui leur permet de « faire de la politique » (Lipsky 1980, 13-16; Majone 1989, 160; Carpenter 2001, 34). Charles E. Lindblom et Edward J. Woodhouse affirment d'ailleurs : « [...] bureaucrats are active participants in the policy-making process : Administrative actions typically modify or set policy in the process of trying to implement it [...] » (Lindblom et Woodhouse 1993, 59). Un certain rôle leur est aussi attribué en ce qui a trait aux mesures et processus politiques, via les décisions qu'ils peuvent prendre (en cas d'autonomie bureaucratique) selon Daniel P. Carpenter et via la définition des possibilités selon John A. Kingdon (Carpenter 2001; Kingdon 2003, 31).

Quant aux acteurs sociaux (ONG et partenaires sociaux), leur influence sur les politiques gouvernementales n'est pas reconnue par tous, notamment par les défenseurs des approches élitiste et étatique (Mills 1956; Hall 1993, 275); mais elle est généralement acceptée (avec des limites plus ou moins importantes). Les approches pluralistes considèrent que le gouvernement et ses politiques résultent de l'interaction avec, entre autres, les groupes d'intérêts, même si ceux-ci n'ont pas tous accès aux pouvoirs publics (Smith 1990, 303; Lindblom et Woodhouse 1993, 75-79; Dahl 1961). « Selon les tenants de cette approche, “le contenu d'une politique sera le résultat des différentes pressions exercées par les groupes d'intérêts concernés” » (Hudon-Fortier 2005, 22, citant Muller et Surel 1998, 38). Dans le même esprit, pour Jeremy Richardson, les comportements des groupes d'intérêts correspondent à une des trois « causes possibles » de changement politique (les deux autres étant le pouvoir de l'État et les nouvelles « modes » politiques) (Richardson 2000). Quant à Jürgen Habermas, il estime que les acteurs civils sont influents, mais qu'ils n'exercent pas de pouvoir

politique; ils peuvent donc influencer la prise de décision formelle, sans plus (Armstrong 2005a, 13).

En somme, l'approche des « trois i » permet la considération de nombreux facteurs explicatifs et c'est précisément ce qui justifie son choix (la distinguant aussi des études déjà menées sur les plans/rapports). Tel que Palier et Surel le précisent : « l'intérêt de ce mode d'enquête est de ne pas présupposer la prévalence des intérêts, des institutions ou des idées, mais d'examiner *a posteriori* quelles sont les dynamiques pertinentes » (Palier et Surel 2005, 27). L'influence distincte ou non de chacune des variables est à évaluer à partir des résultats de recherche. Certes, l'approche des « trois i » n'est pas simple mais, comme King, Keohane et Verba l'écrivaient en 1994 : « Theory should be just as complicated as all our evidence suggests » (cité par Vanhercke 2006, 19).

1.3.3. Hypothèses et constats de recherche

Sur une base déductive, trois hypothèses générales peuvent être posées pour expliquer les différences nationales entre chacun des trois volets des politiques d'inclusion sociale présentées dans les plans/rapports (droits/services, emploi/ressources, concertation/démocratisation). Nous pouvons supposer que les trois volets sont susceptibles de chacun faire appel à des dimensions différentes des « trois i » : les institutions que sont les droits et les services aux « institutions » (première hypothèse); la question ambivalente des dépenses directes en emploi et dans les ressources aux « idées » dominantes et aux « intérêts » partisans (deuxième hypothèse); et la concertation et la démocratisation aux « intérêts », i.e. aux acteurs concernés (troisième hypothèse). Faisant suite à ces hypothèses, trois constats de recherche plus détaillés sont induits par l'analyse empirique.

Premièrement, en ce qui a trait à l'intégration de la dimension juridique et de mesures structurantes en santé et logement dans les plans/rapports, les facteurs institutionnels semblent fondamentaux : le type d'État-providence et l'engagement (ou non) dans une stratégie récente de lutte contre la pauvreté expliqueraient les différences entre les pays et les continuités dans les trajectoires empruntées.

Deuxièmement, concernant l'emploi et les ressources monétaires, si le paradigme de l'activation par l'emploi (qui s'est accentué depuis les années 1990) paraît influencer

le contenu et l'approche des plans/rapports, l'orientation partisane du gouvernement semble aussi ressortir comme un facteur explicatif déterminant pour les changements observés dans les prestations des non travailleurs (tant pour les conditions d'accès que pour les montants des prestations).

Troisièmement, pour ce qui est de la concertation et la démocratisation des processus nationaux des plans/rapports, les facteurs les plus déterminants seraient les acteurs eux-mêmes. La coordination au sein des pouvoirs publics, tant entre les ministères qu'entre les niveaux de gouvernement, serait largement dépendante du leadership des fonctionnaires responsables (et de leur continuité dans le temps). Pour la participation des acteurs externes (personnes exclues, ONG et partenaires sociaux), les gouvernements (soit par leur engagement à lutter contre la pauvreté, soit par leur orientation politique), l'ouverture des fonctionnaires et la mobilisation des acteurs concernés (celle des ONG pour les personnes exclues) jouent apparemment des rôles importants. En ce qui a trait à l'intégration des processus des plans/rapports dans les sphères politique, parlementaire et publique, elle semble tributaire des engagements nationaux en faveur de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Bref, les hypothèses et les constats de recherche couvrent un large spectre de facteurs relevant à la fois des « idées », des « institutions » et des « intérêts », ce qui justifie l'utilisation d'une méthodologie variée.

1.3.4. Méthodologie

La méthodologie employée est qualitative, comme les phénomènes étudiés se prêtent mal à la quantification. Évidemment, cette démarche présente des limites inhérentes, d'autant plus que l'impact de chacun des facteurs étudiés ne peut être totalement isolé des autres. Pour contrebalancer, la démarche se base sur des sources variées et comporte deux volets, chacun avec sa propre méthodologie : d'une part, une analyse globale des trois plans/rapports déposés par les 15 pays étudiés et, d'autre part, quatre études de cas plus approfondies (Belgique, Danemark, Espagne et Royaume-Uni).

Deux volets méthodologiques. L'analyse globale se concentre sur l'analyse du contenu des plans/rapports présentés par les pays de l'Union européenne des 15. Elle s'est donc évidemment basée sur une lecture systématique de ces plans/rapports et des

rapports conjoints de la Commission européenne spécifiquement sur ceux-ci mais, pour faire écho à ces documents officiels et gouvernementaux, aussi sur des rapports des experts indépendants de la Commission européenne¹⁵, des documents des ONG européennes consacrés à ces plans et, lorsque existants et disponibles, des rapports des EAPN nationaux. De plus, des entrevues semi-dirigées ont été menées avec 20 acteurs européens impliqués ou liés (ou l'ayant été) à la MOC/inclusion : des fonctionnaires de la Commission européenne, des représentants d'ONG européennes et un expert (voir Annexe A pour la liste détaillée).

Évidemment, cette analyse comporte des limites inhérentes à son caractère « global » : elle ne se fait pas au niveau où les mesures concrètes sont établies et est dépendante de l'analyse faite par d'autres (des acteurs en majorité européens) de la situation nationale de chacun des pays. Ce sont d'ailleurs ces limites qui justifient d'autant plus l'analyse plus approfondie de quatre études de cas.

Les études de cas retenues sont la Belgique, le Danemark, l'Espagne et le Royaume-Uni. Elles ont été choisies dans le souci d'avoir des cas différents les uns des autres (couvrant donc un spectre varié) : elles appartiennent à quatre types d'État-providence différents (respectivement : continental, social-démocrate, sud-européen et anglo-saxon); leur portrait politique depuis 2000 est varié (marqué dans deux cas par la continuité et dans les deux autres par le changement)¹⁶; leur cadre institutionnel plus ou moins décentralisé diffère (la Belgique est une fédération, le Danemark est unitaire et l'Espagne ainsi que le Royaume-Uni sont caractérisés, dans une certaine mesure, par des institutions décentralisées); l'enjeu de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avait une place différente dans leur agenda politique national respectif en 2000 (la Belgique et le Royaume-Uni avaient entrepris certaines stratégies en ce sens dans les

¹⁵ En 2003, la Commission européenne a créé (par appel d'offres) un réseau d'experts indépendants nationaux pour l'alimenter en information et en analyse des réalités nationales des États membres. Certains de ces rapports ne sont pas publiés, mais la plupart sont rendus publics sur le site de la Commission européenne après avoir reçu l'aval des États membres (même si leur contenu n'engage pas ceux-ci).

¹⁶ La Belgique (dans une certaine mesure) et le Royaume-Uni ont conservé le même gouvernement tout au long de cette période : un gouvernement de coalition des libéraux et socialistes de centre gauche (alors que les écologistes en faisaient aussi partie) puis de centre en Belgique et un gouvernement de centre gauche majoritaire (Parti travailliste de Blair) au Royaume-Uni. Au Danemark, un gouvernement de centre droit a succédé en 2001 à un de centre gauche, alors qu'en Espagne, c'est la transition inverse qui s'est produite : un gouvernement de centre gauche a succédé à un de centre droit en 2004 (voir Annexe C).

années 1990, mais pas le Danemark et l'Espagne); et leur approche respective quant à la dimension sociale européenne est fort différente (voir la description détaillée de chacun des cas dans la section 2.2). Ainsi, la méthode comparative utilisée avec les études de cas est celle de la différence (*method of difference*). Par contre, comme ces études de cas se juxtaposent à une analyse globale de l'Europe des 15, la méthodologie employée relève aussi de la méthode comparative de l'accord (*method of agreement*)¹⁷.

Pour ces quatre études de cas, en plus des documents sur ces pays déjà étudiés dans le cadre de l'analyse globale, des documents gouvernementaux pertinents (autres que les plans/rapports transmis à la Commission européenne), des documents d'ONG nationales et des sources secondaires (nationales) ont été analysées. Pour compléter l'information disponible dans ces sources, des entrevues semi-dirigées ont été menées avec des fonctionnaires nationaux et régionaux, des représentants d'ONG nationales et locales, des représentants de partenaires sociaux et des experts nationaux (17 en Belgique, 10 au Danemark, 15 en Espagne et neuf au Royaume-Uni). J'ai aussi été observatrice à certains événements organisés par des ONG en Espagne (séminaire *La inclusión Social. Un proceso permanente para el desarrollo de Castilla La Mancha*) et au Royaume-Uni (réunion de la *Social Policy Task Force* et séminaire *Tackling Child Poverty – A European Challenge*), événements qui sont référés en tant qu'entrevues nationales dans le corps du mémoire (voir Annexe A pour les détails des entrevues et des événements).

Il est à préciser que, pour chacun des deux volets méthodologiques, les entrevues ont été menées en français, en anglais ou en espagnol, dans le cadre d'un séjour de recherche en Europe, et ont par la suite été retranscrites pour assurer une utilisation adéquate de leur contenu¹⁸. Il est évident que la cueillette d'informations par le biais

¹⁷ Sommairement, Theda Skocpol détaille ces deux méthodes de John Stuart Mill ainsi : « Using the approach Mill labeled the “method of agreement”, a comparative historical analysis can try to establish that several cases sharing the phenomenon to be explained also have in common the hypothesized causal factors, even though they vary in other ways that might seem causally relevant according to alternative hypotheses. Or, using the approach Mill called the “method of difference”, a comparative historical analysis can contrast cases in which the phenomenon to be explained and the hypothesized causes are present to other (“negative”) cases, in which the phenomenon and the causes are absent, even though those negative cases are as similar as possible to the “positive” cases in other respects » (Skocpol 1984, 378).

¹⁸ Plusieurs personnes interviewées ont demandé que leurs propos, du moins en partie, ne soient pas directement associés à leur nom (ou leur organisme, ou leur fonction au sein du gouvernement), ce qui explique les différentes références faites aux entrevues (parfois directement, parfois non).

d'entrevues présente des limites humaines inhérentes à leur réalisation, notamment la volonté, la disponibilité et la mémoire des répondants. Ces limites sont prises en compte et justifient que notre analyse ne repose pas uniquement sur des entrevues.

Les plans/rapports comme base d'analyse. Bien que les sources utilisées soient variées, et ce, dans les deux volets méthodologiques, il reste que la méthodologie de ce mémoire reste basée sur le contenu (voilé ou non) des plans/rapports, que ce soit via l'analyse des plans/rapports en soi ou de documents multiples (et d'entrevues) les analysant (la variété de sources sert à en comprendre les subtilités et ce qui se trouve derrière ceux-ci). Or, avant de présenter l'analyse, une question s'impose : qu'est-ce qui justifie le choix des plans/rapports comme base d'analyse et quelles sont les limites de ce choix?

D'une part, les plans/rapports constituent un des piliers de la méthode ouverte de coordination, l'un des plus importants (sinon le plus important) de celle-ci (Nolan 2003, 76; Ragaglia 2001, 61; Daly 2008, 10). D'autre part, les plans/rapports sont une expression des politiques nationales des États membres et, s'il est difficile de différencier les influences de la MOC de celles des processus nationaux, dans le cas du présent mémoire, qui vise l'analyse des trajectoires nationales, ils sont les objets d'analyse tout désignés (Carpentier, Cantillon et Van den Bosch 2007, 411; Daly 2006a, 466; Marlier et al. 2007, 111; Sakellaropoulos 2007, 221). À cet égard, Sarah Carpentier, Béa Cantillon et Karel van den Bosch, tout en reconnaissant qu'une analyse approfondie des politiques nécessite davantage d'information que celle des plans/rapports, affirment clairement :

« [Le] Plan d'Action National Inclusion Sociale peut s'avérer un instrument intéressant pour procéder à une analyse de la politique, notamment pour fournir une idée de la nature de la politique menée/programmée et des priorités de cette politique » (Carpentier, Cantillon et Van den Bosch 2007, 411).

Évidemment, le fait que l'analyse porte sur le contenu des plans/rapports et sur les documents les analysant (et non pas sur l'ensemble des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale) comporte des limites, essentiellement de deux ordres. Premièrement, celles-ci tiennent aux directives formelles ou indications informelles de la Commission pour la préparation des plans et aux degrés variables de conformité des

États membres à ces règles¹⁹. Par exemple, la structure des plans/rapports recommandée par la Commission a changé d'une ronde à l'autre, alors que la Commission a aussi encouragé la présentation d'actions récentes (à partir de la deuxième ronde) et les mesures en faveur de l'activation et de la pauvreté des enfants ces dernières années. Deuxièmement, la nature et la qualité des plans/rapports varient abondamment dans le temps et dans l'espace, tout comme celles des rapports des experts indépendants (par ailleurs rédigés seulement à partir de 2003), des analyses par pays des rapports conjoints (aux dires de plusieurs acteurs, notamment européens) et des publications des ONG, notamment des réseaux EAPN (entrevues).

Ainsi, si les plans/rapports s'avèrent fort utiles et appropriés comme base d'analyse, les limites de ce choix sont bien réelles. C'est dans cet esprit qu'une méthodologie variée (à deux volets) a été adoptée : le portrait général des 15 et les études approfondies permettent une analyse plus adéquate et précise, tandis que la variété des sources (y compris des entrevues européennes et nationales) assure une prise en compte des informations complémentaires disponibles.

En somme, alors que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale s'est progressivement hissée à l'agenda de l'Union européenne au point de faire l'objet d'une méthode ouverte de coordination, le présent mémoire utilise des théories et sources variées dans le but d'expliquer les différences et similitudes entre les trajectoires nationales empruntées par les États membres de l'Union européenne des 15 dans ce domaine. Avant de présenter l'analyse proprement dite (chapitres 3, 4 et 5), les contextes européen et nationaux (des quatre études de cas) font l'objet du prochain chapitre.

¹⁹ Falkner et al. ont proposé une typologie de régimes de conformité (*compliance*) dans l'Europe des 15, selon leurs réactions aux directives européennes : « In the *world of law observance*, the compliance goal typically overrides domestic concerns. [...] The three Nordic Member States (Denmark, Finland and Sweden) belong to this country cluster. Obeying EU rules is at best one goal among many in the *world of domestic politics*. [...] Austria, Belgium, Germany, the Netherlands, Spain and the UK belong to this type. In the countries forming the *world of transposition neglect*, compliance with EU law is not a goal in itself. [...] negligence at the transposition stage is the crucial factor in this cluster of countries, which includes France, Greece, Luxembourg and Portugal » (Falkner et Treib 2008, 296-298).

CHAPITRE 2. LE CONTEXTE: L'ÉVOLUTION DE LA MOC ET DE QUATRE TRAJECTOIRES NATIONALES

Les plans/rapports des États membres sont des documents qui s'inscrivent sans aucun doute dans deux contextes : celui de la MOC/inclusion dans lequel ils sont présentés et évoluent, qui est commun à tous, et celui du développement national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, propre à chaque pays. Or, ces contextes ne sont pas statiques, comme en témoigne leur évolution au fil des ans.

2.1. L'évolution générale de la MOC/ inclusion

Les années qui se sont écoulées depuis le lancement de la MOC/inclusion en 2000 ont été marquées de changements dans trois aspects importants qui la définissent : son cycle, ses objectifs communs et ses plans.

2.1.1. *Une rationalisation rapidement à l'agenda*

Déjà en 2003, à peine deux ans après le dépôt des premiers PAN/inclusion par les États membres, la Commission européenne demandait dans une communication que les processus des MOC relevant du social soient combinés, pour créer une seule MOC sociale, éviter la duplication des rapports et se synchroniser avec les MOC économie et emploi (Marlier et al. 2007, 27; Duffy et Kiernan 2007, 75). Après avoir obtenu l'approbation du Conseil, la Commission a dû trouver un terrain d'entente avec les États membres. Les positions de ceux-ci étaient variées, certains exigeant la rationalisation de la MOC sans quoi ils ne voulaient plus s'y investir et d'autres s'y opposant, craignant que l'inclusion sociale perde alors de son importance (entrevues, acteurs européens).

La rationalisation a finalement entraîné la fusion des processus dans les domaines de l'inclusion sociale, des pensions et des soins de santé et de longue durée en un seul : la méthode ouverte de coordination pour l'inclusion sociale et la protection sociale. Plutôt que les plans d'action nationaux pour l'inclusion sociale (déposés en 2001 et 2003), un rapport national est remis avec un chapitre important sur l'inclusion sociale : celui-ci est plus court que les plans qui l'ont précédé (mais les États membres qui le souhaitent peuvent remettre un plan en annexe ou intégré au sein du rapport). Ceci dit,

cette rationalisation, redéfinissant la nature de la MOC/inclusion, n'est pas sans lien avec l'évaluation de la stratégie de Lisbonne menée en 2005...

2.1.2. Des objectifs communs modifiés

En effet, à mi-chemin de la perspective de 2010 identifiée à Lisbonne, une évaluation de la stratégie de Lisbonne a été effectuée et qui s'est soldée par une révision de celle-ci et, notamment, par de nouveaux objectifs communs pour la MOC/inclusion.

La révision de la stratégie de Lisbonne entraîne certainement une concentration de l'attention sur la croissance économique et l'emploi, reléguant le social au second rang (O'Connor 2006, 9, 16). Alors que la stratégie avait associé ces volets à trois pointes d'un triangle (auxquelles s'était rajouté le développement durable), seuls deux de ceux-ci sont restés prioritaires avec sa révision de 2005 : « En cinq ans, ils ont inventé le carré, et puis, la ligne droite. En 2005, ils se sont dits : le carré, le triangle et tout ça... La stratégie de Lisbonne, c'est la croissance et l'emploi, point » (entrevue, Arrigo Zanella). Cette orientation a clairement des conséquences sur l'importance accordée à la MOC/inclusion :

« The prioritizing of jobs and growth serves to cast social exclusion in a subservient role. [...] the social OMC is cast adrift of the newly integrated economic and employment policy, in terms, for example, of method (the newly reformed economic and employment process is based on partnership rather than OMC), reporting schedules and status in relation to the European Council and the new Lisbon strategy overall » (Daly 2006a, 471).

Mais quelles sont les conséquences sur les objectifs communs de la MOC/inclusion?

Les objectifs originaux de la MOC/inclusion ont été adoptés au Conseil européen de Nice, en décembre 2000 (le Conseil de Lisbonne avait eu lieu en mars). Mary Daly considère qu'ils étaient « innovative and in a social policy context potentially radical » (Daly 2008, 5), notamment parce qu'ils reconnaissaient explicitement l'importance de l'approche multidimensionnelle dans la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale. Or, les nouveaux objectifs sont plus faibles sur cette approche, en plus d'accentuer la référence aux plus démunis (plutôt que des mesures universelles) ainsi qu'à l'activation et de mettre la prévention de côté; des changements expliqués par des gouvernements européens globalement plus à droite (Daly 2008, 5-6; Marlier et al. 2007, 34, 199-200; Annesley 2007, 196; Manow, Schäfer et Zorn 2004, 32).

Par contre, il est important de spécifier que les nouveaux objectifs ne marquent pas une différence avec les précédents aussi significative en pratique qu'en théorie. Sur le terrain, une très grande majorité d'acteurs ne sont pas au courant des modifications des objectifs ou considèrent qu'ils ont été restructurés sans que leur contenu soit vraiment modifié ou ait des conséquences sur les rapports nationaux (entrevues, acteurs européens et nationaux). En ce sens, Hugh Frazer, qui a joué un rôle important dans le développement de la MOC/inclusion au niveau européen, affirme : « Anything you did before is possible under the new objectives even if there's slightly less specific levels of mentioning in various areas » (entrevue, Hugh Frazer). Ce qui ne veut pas dire que, au niveau national, l'évolution de la MOC/inclusion n'ait pas fait l'objet de changements.

2.1.3. Des plans/rapports de plus en plus stratégiques?

En fait, l'évaluation de la MOC/inclusion en 2005 a aussi entraîné une réflexion sur la nature réelle des PAN/inclusion jusqu'alors préparés par les États membres : les « plans d'action » ont été rebaptisés « rapports sur les stratégies », signe qu'ils n'étaient pas des plans d'actions, mais aussi de la volonté de la Commission européenne de les rendre plus stratégiques. Mais est-ce que cela s'est concrétisé?

Pour des fonctionnaires (présents et passés) de la Commission européenne, les rapports de 2006 sont en effet beaucoup plus stratégiques et politiques que les plans précédents, même s'il y a de grandes différences entre les États membres (entrevues, Hugues Feltesse, Hugh Frazer, Jérôme Vignon, Walter Zampieri; Frazer 2007). Par ailleurs, certains de ces fonctionnaires européens, plusieurs ONG et des discours d'administrations nationales font ressortir que les plans comme les rapports sont perçus par plusieurs États membres comme des devoirs à remettre à la Commission européenne et que le choix des priorités est fortement influencé par les directives européennes (entrevues, acteurs européens et nationaux). Est-ce que cela en ferait des documents strictement administratifs?

Force est d'admettre que, et cela ne date pas de 2005, les plans/rapports sont suffisamment politiques pour que les élections aient un impact sur leur remise, comme en témoignent les exemples suivants : la précision du plan belge de 2003 a été affectée (par le fait que le gouvernement fédéral était en attente de formation), l'adoption du rapport de 2006 a été retardée en Italie (avec l'arrivée du gouvernement de Prodi qui

succédait à celui de Berlusconi), le deuxième plan néerlandais spécifie que des objectifs ont été formulés différemment par rapport au premier plan à cause des changements d'orientation politique, le nouveau gouvernement suédois a fait parvenir une mise à jour étoffée du plan de 2006 en 2007 (ayant changé d'orientation politique entre-temps), etc. (entrevues, Jérôme Vignon, Walter Zampieri; Belgique 2003, 2; Pays-Bas 2003, 15). Ainsi donc, les plans/rapports demeurent, à tout le moins : « l'expression d'une volonté gouvernementale » (entrevue, Jérôme Vignon).

2.2. Quatre réalités européennes bien distinctes

Nécessairement, cette volonté gouvernementale exprimée dans le domaine de l'inclusion sociale (pauvreté/exclusion sociale) s'ancre dans un contexte national ou, plutôt, dans des contextes nationaux. Ceux-ci servent de piste de lancement aux trajectoires nationales empruntées dans le cadre de la MOC et varient fortement d'un pays à un autre, d'autant plus que la reconnaissance de l'exclusion sociale par les gouvernements nationaux est assez récente (Barnes 2005, 191).

2.2.1. Belgique : une nouvelle dynamique dans un cadre existant²⁰

La Belgique est un des pays (avec l'Irlande et, dans une certaine mesure, la France et le Royaume-Uni) qui avait développé un cadre national pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les années 1990 et, d'ailleurs, a encouragé le développement de la dimension sociale européenne, entre autres dans les domaines de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Heikkilä et Kuivalainen 2002, 51; Pochet 2006, 83).

Des précurseurs de la lutte à la pauvreté. Dans les années 1980, des forums s'organisent dans les différents coins de la Belgique, avec comme objectif de donner la parole aux personnes en situation de pauvreté, de leur permettre d'exprimer leurs besoins. Peu à peu, ces forums se formalisent et se régionalisent, de telle sorte que les forums wallon, bruxellois et flamand voient le jour.

²⁰ Les informations de cette section, en plus des références directes du texte, sont tirées des entrevues menées en Belgique (voir Annexe A) qui sont appuyées, autant que possible, sur les sources suivantes : Belgique 2006; Choffé, Viard et Randon 2001, 60-63; Claeys *et al.* 2002; Jansen 2007; Service de lutte 2001; Site du Service de lutte; Site de l'Observatoire; Site de la DIIS.

Il est à noter qu'une chronologie plus détaillée des développements liés à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en Belgique est disponible à l'Annexe B.

Parallèlement à ce développement associatif, les gouvernements commencent aussi à se préoccuper de la lutte à la pauvreté, progressivement. C'est au niveau régional que les premiers développements se concrétisent : le gouvernement flamand reconnaît le caractère structurel de la pauvreté, prévoit agir en la matière et crée un comité intersectoriel (1989); le Parlement bruxellois demande que des rapports sur l'état de la pauvreté de la région de Bruxelles-capitale soient produits annuellement (1991); une Cellule d'Intégration sociale est créée au sein du Secrétariat général du Ministère de la Région wallonne pour favoriser une approche transversale de lutte à la pauvreté (1992).

Après ces premiers développements, le gouvernement fédéral reconnaît aussi la pauvreté comme un enjeu de première importance en demandant à la Fondation Roi-Baudouin, à l'Union des villes et communes belges, à des ONG et des centres publics d'aide sociale (CPAS) de rédiger un Rapport général sur la pauvreté en Belgique. Après deux années de travail, sa publication a lieu en 1994 et est un moment-clé dans le développement de la lutte contre la pauvreté en Belgique. Ce rapport, qui propose plus de 300 recommandations « a eu un retentissement considérable dans le pays et a permis de faire prendre conscience de l'importance des phénomènes de grande pauvreté dans un pays aussi prospère que la Belgique » (Choffé, Viard et Randon 2001, 60).

C'est sur les bases de ce rapport que se développent des outils de coordination dans le domaine de la pauvreté entre les différents niveaux de gouvernement de la Belgique. D'abord, des conférences interministérielles sur l'intégration sociale sont instaurées à partir de 1995 (une cellule pauvreté est aussi créée au sein de l'administration fédérale pour préparer ces conférences). Puis, en 1999, le décret de l'Accord de Coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté (conclu en 1998) est adopté. Ce décret est fondamental. En plus de se baser sur les droits fondamentaux, il crée le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (qui est donc un service public relevant des régions, des communautés et du fédéral) pour institutionnaliser la participation des personnes en situation de pauvreté et des ONG.

Dans les années qui suivent, plusieurs rapports continuent d'être produits aux divers niveaux de gouvernements et, aussi, quelques plans d'action. Le gouvernement flamand est celui qui s'engage dans cette voie le plus tôt : il produit des plans d'action

annuellement à partir de 2001, institutionnalise cette pratique par un décret en 2003 puis, en 2005, lance un plan sur quatre ans. La Région wallonne, après avoir fait un rapport sur la cohésion sociale en 2001 (actualisé en 2004, 2006 et 2007), lance en 2005 un plan stratégique transversal – Inclusion sociale 2006-2009 (PST 3). En ce qui concerne la région de Bruxelles-capitale, qui fait produire des rapports sur l'état de la pauvreté dans la région depuis 1991, elle décide en 2006 que, dorénavant, une section de ce rapport sera un plan d'action bruxellois pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Durant ces années, les forums wallon et flamand se sont aussi institutionnalisés et sont devenus des réseaux, dont la participation au sein des instances gouvernementales s'est aussi concrétisée. Au niveau national, le réseau belge créé en tant qu'interlocuteur unique pour l'Europe dès 1990 a évolué, mais n'a pas connu le même degré d'institutionnalisation que ses constituantes régionales, ce qui n'est certainement pas sans lien avec l'importante autonomie des gouvernements régionaux dans ces matières.

L'Europe, un agent coordonnateur neutre qui fait consensus. Si c'est la nécessité d'avoir un seul interlocuteur belge au niveau européen qui amène la création (même un peu factice) du réseau belge, il faut spécifier que c'est aussi l'Union européenne (sous la pression entre autres des représentants belges) qui, par la MOC, entraîne la Belgique à élaborer un plan d'action national, et ce, avec une motivation croissante.

La Belgique, notamment au niveau fédéral (cabinet du ministre et administration) qui coordonne les PAN/inclusion, s'investit activement dans ce processus. La dynamique fédérale n'en demeure pas moins fondamentale, de telle sorte qu'un dialogue régulier est entretenu entre les différents niveaux de gouvernement. Ceux-ci sont tous animés par le désir de « bien performer » aux yeux de l'Europe et construisent donc le PAN/inclusion en accordant une grande importance aux directives européennes. Le PAN/inclusion est donc l'ensemble des mesures décidées par les différents gouvernements et qui sont choisies comme répondant le mieux aux critères européens.

En fait, il y a une préoccupation de coordination qui était, en quelque sorte, à la base de l'Accord de coopération de 1999 mais qui, soulevée par l'Europe via la MOC, fournit une pression supplémentaire sur un pays qui souhaite être un premier de classe de l'Union européenne...

2.2.2. Danemark : l'exclusion sous un autre visage²¹

En ce qui a trait au domaine de l'inclusion sociale, un des pays reconnu comme un premier de classe est certainement le Danemark (Jacobsson 2005). Son système de protection sociale en entier vise à lutter (définitivement) contre la pauvreté et le fait de façon relativement efficace (Choffé, Viard et Randon 2001, 79-81; Ragaglia 2001, 50). Or, si ce système a réussi à maintenir des niveaux relativement faibles de pauvreté au cours de la situation économique difficile des années 1980, il n'en reste pas moins que des formes extrêmes d'exclusion (ou de marginalisation) sont apparues depuis une vingtaine d'années. Face à cela, de nouvelles initiatives politiques voient le jour, mais sans que le problème soit clairement reconnu par le gouvernement (qui estime qu'il a plutôt à enseigner qu'à apprendre des autres expériences européennes).

Une responsabilité sociétale renouvelée. Le système danois de protection sociale a réussi pendant plus de trois décennies à atteindre ses objectifs élevés de lutte à la pauvreté. Or, lorsque de nouveaux visages de l'exclusion apparaissent au Danemark dans les années 1980 et 1990, des experts étudient le phénomène et, en 1993, le ministère danois de l'Économie établit à 6,7% le pourcentage de familles à faible revenu et estime que la moitié d'entre elles n'ont aucun lien avec le marché du travail²². Face à la situation observée, dans les années qui suivent, le gouvernement danois fait des réformes majeures des politiques de l'emploi et mise sur l'activation des dépenses passives.

Ces mesures se poursuivent au tournant du siècle et s'accroissent avec le changement de gouvernement en 2001, mais des mesures plus spécifiques aux personnes marginalisées et exclues sont aussi mises en place, dans l'esprit de la responsabilisation de la société danoise envers les personnes les plus vulnérables. Ainsi, en 1999 et 2000, des politiques s'adressant aux sans-abri sont lancées : un budget spécifique au projet *Logements spéciaux pour gens spéciaux* (*Skæve huse til skæve eksistenser/ Special housing for alienated people*) et un plan d'action pour lutter contre le sans-abrisme. Le

²¹ Outre les références directes, cette section se base sur les entrevues faites auprès d'acteurs danois (voir Annexe A) et sur les sources suivantes : Choffé, Viard et Randon 2001, 79-81; Hastrup 1995, 77-78; Rådet 2004; Danemark 2001; Danemark 2003; Danemark 2006; Jacobsson 2005, 129; Site du Rådet. L'Annexe B contient une chronologie des politiques d'inclusion sociale jugées pertinentes au Danemark.

²² Si l'on exclut les étudiants et les travailleurs autonomes (qui ont de bonnes chances d'améliorer leur situation) le pourcentage passe à 2% (Hastrup 1995, 78).

gouvernement libéral-conservateur élu en 2001 mettra rapidement l'accent sur des politiques spécifiques aux personnes les plus démunies de la société avec, notamment, la création du Conseil pour les personnes socialement désavantagées (*Rådet for socialt udsatte/ Council for Socially Marginalized People*) (2002), le programme d'action *Notre responsabilité collective* (*Det Fælles Ansvar/ Our collective responsibility*) (2002) et sa version renouvelée (2006) ainsi que la décision voulant que chaque municipalité ait un plan d'action local pour l'inclusion (2005). Or, malgré ces développements politiques, le gouvernement reste prudent quant à la reconnaissance de l'existence de la pauvreté et de l'exclusion en terre danoise.

Un modèle pour l'Europe? Pour le gouvernement du Danemark, il n'est pas tant question de pauvreté que de groupes vulnérables ou à faible revenu. Pour les Danois, l'idée qu'ils sont « number one in all » reste persistante dans le domaine des politiques sociales. Ce n'est donc pas une surprise si, dans le cadre de la MOC/inclusion, l'impression que le Danemark y est plutôt pour montrer les raisons de son succès aux autres pays membres que pour lui-même apprendre est généralement répandue, et ce, non seulement au sein du gouvernement danois, mais aussi au niveau européen (entrevues, acteurs européens et danois).

Dans le portrait global, se combinent à cette impression la méfiance générale du Danemark envers l'Union européenne et son opposition à ce que la dimension sociale européenne soit contraignante et érode les compétences nationales en la matière (d'où leur appui à la MOC, instrument de *soft law*) (Kvist 2007, 196). Ainsi, tous les ingrédients sont réunis pour que les plans/rapports danois soient administratifs et peu visibles, ce qu'ils sont tant aux yeux des experts, des acteurs sociaux que du gouvernement. C'est certainement ce à quoi les deux projets de conscientisation face à la MOC/inclusion (menés au Danemark en 2005 et 2007) tentent de remédier. Mais quel poids véritable peuvent-ils avoir face à la tendance lourde de méfiance danoise envers l'Union européenne?

2.2.3. Espagne : le résultat d'initiatives régionales et européennes²³

À l'opposé du Danemark, il y a l'Espagne : un pays qui souhaite profondément « être européen » : « The European Union (EU) means a lot to Spain. It bears a symbolic value of belonging and identifying with an advanced and modern geographical area » (Guillén 2007, 117). Cette volonté influence la réponse espagnole à la dimension sociale européenne, notamment dans le domaine de la lutte à la pauvreté, et ce, probablement d'autant plus que le développement de politiques sociales en Espagne est assez récent, propulsé par la fin de la dictature de Franco.

Des politiques sociales pour une pauvreté élevée. En fait, en Espagne, les taux élevés de pauvreté (dus au développement restreint de l'État-providence) font en sorte que, dès les années 1980, cet enjeu fait les manchettes. En 1989, au Pays basque, les constats du *Rapport sur la pauvreté du département du travail, de la santé et de la sécurité sociale de la communauté autonome du Pays basque* sont tels qu'ils amènent cette communauté autonome à instaurer un revenu minimum, précisément pour lutter contre la pauvreté. Les autres communautés autonomes feront de même, des mesures qui témoignent de l'importance de la dimension fédérale de l'Espagne pour les questions sociales, qui ne font pas l'objet de compétences définies dans la constitution démocratique de 1978.

C'est dans cette même dynamique fédérale et, surtout, d'initiatives des communautés autonomes que se développent des stratégies pour lutter contre l'exclusion sociale : une loi par le Pays basque ainsi que des plans d'action par Navarre (1998-2005), La Rioja (1998-2002), Canarias (1999-2006), Madrid (2002-2006) et Castilla-La Mancha (2002-2005). Plusieurs autres communautés autonomes suivront (13 des 17 ont fait au moins un plan), mais ce n'est pas qu'une initiative de leur part.

L'impulsion européenne transmise par le MTAS. En effet, dans la foulée de la MOC/inclusion et de l'élaboration des plans d'action nationaux qui y sont rattachés, le

²³ Outre les références directes, cette section est basée sur les entretiens menés en Espagne (voir Annexe A) et les sources suivantes : Arriba et Moreno 2005, 141-203; Ayala, Martínez et Ruiz-Huerta 2000, 208-227; Choffé, Viard et Randon 2001, 91-103; Mangen 2001, 162-179; Mogín Barquín 2002; Site d'EAPN Espagne; Site de la Fundación Luis Vives.

Une chronologie des développements liés à lutte contre la pauvreté et l'exclusion en Espagne est incluse à l'Annexe B.

Ministerio (federal) de Trabajo y Asuntos Sociales (MTAS) demande aux communautés autonomes de produire des plans régionaux. Cette demande n'est pas obligatoire (et ne peut l'être, compte tenu des compétences de chacun), mais plusieurs communautés répondront néanmoins à l'appel et lanceront des plans entre 2003 et 2006 : Andalucía, Pays basque, Castilla y León, Aragon, Asturias, Cataluña, Extremadura et Valencia. Cette forte production de plans, par contre, ne signifie pas nécessairement que des actions nouvelles sont mises en œuvre... En fait, pour ces plans régionaux, comme pour les plans/rapports nationaux, plusieurs dénoncent le fait que ces plans ne sont que des catalogues de mesures qui existent déjà, qui reprennent précisément le cadre européen sans l'adapter et sans réfléchir sur les stratégies les plus adéquates. Ce qui a tout de même l'avantage, particulièrement pour le plan national de 2001, d'être le « very first attempt made by one central government institution to co-ordinate information at both horizontal and vertical levels in social matters » (Arriba et Moreno 2005, 172).

Par ailleurs, le MTAS s'est aussi fait le relais de la MOC/inclusion pour un autre aspect, non négligeable : celui de la recreation d'EAPN Espagne, qui s'était constitué en 1991 mais dissous en 2001 à cause d'une crise interne. C'est à l'initiative du MTAS que sont réunis les grandes ONG espagnoles (telles que Cáritas, Cruz Roja et Secretariado Gitano) et des EAPN régionaux alors actifs (Castilla-La Mancha, Navarra et Andalucía), des rencontres qui aboutiront à la renaissance d'EAPN Espagne en 2004 et à la revitalisation de plusieurs EAPN régionaux (13 en sont membres en 2007).

Enfin, le projet *A favor de la inclusión social* de la Fundación Luis Vives, financé par la Commission européenne et appuyé par le MTAS, a été lancé en 2007, pour faire connaître les stratégies régionales, nationale et européenne de lutte contre la pauvreté et mobiliser les acteurs autour de celles-ci, surtout au niveau des communautés autonomes. C'est un autre exemple de l'impulsion européenne relayée par le MTAS à l'échelle nationale via la MOC/inclusion, même si l'impact concret de celle-ci sur les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale n'est pas acquis.

2.2.4. Royaume-Uni : de la pauvreté des enfants à des plans/rapports pour l'inclusion²⁴

En ce qui a trait au développement de la dimension sociale de l'Union européenne, le Royaume-Uni a longtemps été un des réfractaires. Pourtant, au tournant du siècle, c'est un pays qui a encouragé le développement de la MOC/inclusion et, en 2005, a été fort actif dans sa révision. Il faut dire que c'est un pays qui, dans une certaine mesure, a aussi développé un cadre national pour lutter contre la pauvreté au tournant du siècle (Heikkilä et Kuivalainen 2002, 51; Pochet 2006, 83; Kvist 2007, 203).

La pauvreté et l'exclusion à l'ordre du jour politique. De 1979 à 1997, le gouvernement conservateur au pouvoir au Royaume-Uni, et tout particulièrement lorsque Margaret Thatcher était première ministre (jusqu'en 1990), s'est montré hostile au développement de politiques publiques dans le domaine social et les inégalités se sont accrues (Driver 2008, 158; Hill 2003, 37). Or, avec la prise du pouvoir par Tony Blair (Parti travailliste), la pauvreté et l'exclusion sociale (principe fondamental du *New Labour*, qui se démarque de la pensée sociale-démocrate britannique alors axée sur les facteurs structurels du chômage) deviennent des thèmes centraux des politiques publiques (Shaw 2007, 44).

C'est dans cet esprit que, dès 1997, la *Social Exclusion Unit* est créée au sein du gouvernement : rattachée au bureau du premier ministre, elle permet une coordination interdépartementale et une collaboration avec les organisations communautaires et les autorités locales. (Elle sera transférée en 2002 puis remplacée par la *Social Exclusion Task Force* en 2006.)

En 1999, deux avancées politiques significatives sont faites par Tony Blair sur le thème de la pauvreté. D'une part, il s'engage à réduire de moitié la pauvreté des enfants d'ici 2010 et de l'éliminer d'ici 2020. D'autre part, la stratégie gouvernementale pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et ses résultats sont présentés dans un premier rapport *Opportunity for all* (qui est depuis produit annuellement). Ces initiatives marquent le pas de changements significatifs : « *Opportunity for all and the child*

²⁴ Outre les références directes, cette section est basée sur les entrevues menées au Royaume-Uni (voir Annexe A) et ces sources : Armstrong 2005b; Choffé, Viard et Randon 2001, 237-242; Duffy et Kiernan 2007; Royaume-Uni 2003; Royaume-Uni 2006; Site du DWP; Site de la UKCAP; Stewart et Hills 2005. Une chronologie des développements liés aux politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion au Royaume-Uni se trouve à l'Annexe B.

poverty pledge laid the groundwork for what has become a wide-ranging and ambitious set of policies » (Stewart et Hills 2005, 13). Aussi, le poids politique et la politisation des ces initiatives sont indéniables, ce qui contraste clairement avec les plans/rapports préparés dans le cadre de la MOC/inclusion.

Une méthode ouverte, une porte entrouverte? Les plans/rapports britanniques sont en effet essentiellement des rapports administratifs, qui décrivent les politiques en place. Ceci dit, ce sont des documents qui se caractérisent en étant « nationaux » (considérant l'apport des dévolutions), en favorisant les discussions interministérielles (alors que *Opportunity for all* présente davantage la stratégie du premier ministre) et dont la portée ne se limite pas aux situations extrêmes d'exclusion sociale (comme, par exemple, le plan d'action de la *Social Exclusion Task Force* lancé en septembre 2006).

Par ailleurs, le processus entourant leur élaboration a fortement évolué au fil du temps. La *Social Policy Task Force* (SPTF) (formée dès 2000-2002 et réunissant les membres d'EAPN, de UKCAP et d'autres ONG telles que, entre autres, ATD Quart Monde et Oxfam) devient, au fil des ans, un interlocuteur régulier du *Department of Work and Pensions* (DWP) qui prépare les plans et espère le devenir pour d'autres ministères, via le *stakeholder group* (créé en 2006, spécifiquement pour le plan/rapport). Le processus d'élaboration du PAN/inclusion de 2006 a aussi été marqué par le projet *Get Heard*, initié par la SPTF en partenariat avec le DWP et financé par la Commission européenne, par lequel 146 ateliers tenus aux quatre coins du Royaume-Uni ont permis aux personnes en situation de pauvreté de s'exprimer à propos des politiques publiques les concernant.

Ainsi, pour plusieurs, la non-politisation entourant la préparation des PAN/inclusion (si elle donne plus de latitude aux fonctionnaires responsables) ne limite pas leur « utilité ». Ceux-ci ont d'ailleurs été conservés au sein du rapport national sur les stratégies déposé à la Commission européenne en 2006 et publiés (du moins les deux derniers) sur le site du DWP comme étant des entités en eux-mêmes. Par contre, signe également de cette non-politisation de leur contenu *a priori*, celui de 2006 n'a pas été publié et distribué en version papier, car l'introduction (suivant la structure des directives européennes) semblait trop pessimiste aux yeux des responsables politiques.

En somme, les différences entre les contextes belge, danois, espagnol et britannique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et entre les attitudes nationales face à la MOC/inclusion ne font aucun doute. Et, c'est animé par les réalités diversifiées des États membres que la MOC/inclusion a été lancée en 2000 et a depuis évolué. La révision de la stratégie de Lisbonne, en 2005, marque cette évolution, alors que l'inclusion sociale est mise de côté à la faveur des priorités de l'emploi et de la croissance économique. Mais qu'en est-il des trajectoires nationales dans le cadre de la MOC dans le domaine de l'inclusion sociale? Comment les États membres abordent-ils la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale?

CHAPITRE 3. DROITS ET SERVICES: L'IMPORTANCE DU CHEMIN PARCOURU

Avant d'analyser les mesures développées par les pays de l'UE des 15 en matière notamment d'emploi (priorité, avec la croissance économique, de la stratégie de Lisbonne renouvelée de 2005), une analyse qui fait l'objet du chapitre 4, le présent chapitre se penche sur des dimensions parfois négligées des politiques d'inclusion sociale, mais qui sont pourtant au centre de la façon dont le défi est anticipé : celles des droits et des services. En considérant leur intégration (ou non) dans les plans/rapports, comment peut-on expliquer les différentes trajectoires nationales en la matière ?

Tant pour la dimension juridique que pour celle des services, l'importance de la « dépendance au sentier » ressort : les États-providence sociaux-démocrates et les quelques États-providence conservateurs, libéraux et méditerranéen ayant fait de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion une priorité au tournant du siècle se démarquent, en associant la pauvreté et l'exclusion à des violations de droits humains et en présentant la santé et le logement dans une perspective structurante de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

3.1. La pauvreté et l'exclusion en tant que violations des droits humains

La dimension juridique de la pauvreté et de l'exclusion sociale, i.e. leur association à des violations des droits humains, s'est effritée dans la MOC/inclusion en général au fil des ans. Si elle était au cœur de la MOC au départ (et que, d'ailleurs, les plans de 2001 et 2003 étaient structurés sur la base des 10 droits sociaux fondamentaux), elle n'a pas structuré la fusion et la révision de la MOC. Aux dires de plusieurs, elle n'a pas, non plus, été exploitée au sein même de la MOC, que ce soit pour coordonner la reconnaissance des droits sociaux ou pour faire contrepoids à la politique économique de la Commission européenne (entrevues, acteurs européens et nationaux). Comme Milena Büchs l'écrit : « The OMC has not established any social rights or binding provisions which could bring the EU's social and economic objectives into balance » (Büchs 2008). Il n'en reste pas moins que les trajectoires nationales des États membres, du moins de certains d'entre eux, sont marquées par cette dimension juridique, qui les distingue.

Comme on peut le constater dans les plans/rapports (particulièrement ceux de 2001 et 2003, mais aussi ceux de 2006), l'inclusion sociale n'est, dans plusieurs cas, pas associée à la reconnaissance de droits. En considérant les droits à la dignité humaine, au revenu minimum, à l'emploi, à la participation à la société, à l'égalité et l'accès à la justice, au logement, à l'éducation, aux soins de santé ainsi qu'à la culture et aux loisirs, il n'y a que sept pays de l'Union européenne des 15 qui font mention d'une majorité de ces droits dans leurs plans/rapports combinés²⁵. Ces pays sont la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Irlande, le Portugal et la Suède. Pour les huit autres, une absence quasi-totale de ces droits est notée (voir tableaux IIa et IIb, Annexe D). Comment expliquer une différence aussi marquée?

3.1.1. Les États-providence sociaux-démocrates : des droits institutionnalisés

Dans un premier temps, le type d'État-providence offre une partie de l'explication. En effet, les trois États-providence sociaux-démocrates membres de l'Union européenne (le Danemark, la Finlande et la Suède) font partie des pays qui ont reconnu la majorité des droits dans leurs plans/rapports. On peut clairement y déceler l'importance des institutions et de la dépendance au sentier.

Ces pays ont construit leur État-providence sur la base d'une « démarchandisation » des rapports sociaux et ont justement développé leurs politiques sociales avec comme assise la reconnaissance des droits sociaux. Il n'est donc pas étonnant et tout à fait cohérent avec les institutions en place que leurs politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, au tournant du siècle, se base sur ces mêmes droits (Esping-Andersen 1999, 42-43).

Par contre, le type d'État-providence n'explique pas tout, car les États-providence sociaux-démocrates ne sont pas les seuls à reconnaître ces droits : deux États-providence conservateurs (Belgique, France), un État-providence libéral (Irlande) et un État-providence méditerranéen (Portugal) font aussi de même.

²⁵ Compte tenu de la modification de la structure des plans/rapports et de l'insistance de la Commission européenne pour inclure seulement les « mesures récentes » dans les plans/rapports, les plans/rapports ont été analysés de façon combinée, i.e. en cumulant les droits présents dans l'un et l'autre plan/rapport de chacun des pays. Le caractère persistant des droits justifie aussi ce cumul.

3.1.2. *L'engagement national : pierre de lance de la reconnaissance des droits*

Dans ces cas, un autre élément est en jeu, mais il est aussi lié à la « dépendance au sentier » : c'est l'engagement national des gouvernements dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En effet, c'est ce qui caractérise ces quatre pays : la Belgique (au niveau fédéral) en a fait un enjeu dès 1992; la France a adopté la *Loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions*; l'Irlande a lancé une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté dès 1997; et le Portugal s'est engagé dans cette voie progressivement à partir de 1995. C'est ce qui explique leur reconnaissance des droits dans les plans/rapports, qui n'est en fait que le reflet d'une reconnaissance déjà exprimée (ou d'une réflexion avancée) à l'échelle nationale.

La Belgique est un État membre où l'importance du chemin déjà engagé en matière de lutte contre la pauvreté et de droits ressort indubitablement. Dans ce pays, l'enjeu récent de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale s'est, dès ses débuts, défini en fonction des droits humains, et ce, autant au sein des réseaux associatifs qu'au sein du gouvernement. Le réseau wallon témoigne bien de cette réalité dans le monde associatif : ses origines en tant que forum wallon venaient d'un désir de discuter des droits fondamentaux, évidemment dans l'espoir de leur application (entrevues, André Chapotte et Christine Mahy). Le gouvernement abonde dans le même sens. Le Rapport sur l'état de la pauvreté en Belgique, commandé en 1992 par le gouvernement (et publié deux ans plus tard), prend comme structure les 10 droits fondamentaux. Les droits sociaux sont aussi consacrés dans la constitution belge de 1994, son article 23 stipulant :

« Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. À cette fin, la loi, le décret ou la règle visée à l'article 134 garantissent, en tenant compte des obligations correspondantes, les droits économiques, sociaux et culturels, et déterminent les conditions de leur exercice.

Ces droits comprennent notamment :

- 1) Le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle dans le cadre d'une politique générale de l'emploi, visant entre autres à assurer un niveau d'emploi aussi stable et élevé que possible, le droit à des conditions de travail et à une rémunération équitable, ainsi que le droit d'information, de consultation et de négociation collective;
- 2) Le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique;
- 3) Le droit à un logement décent;
- 4) Le droit à la protection d'un environnement sain;
- 5) Le droit à l'épanouissement culturel et social » (Belgique 2001, 5).

Bref, en Belgique, les facteurs institutionnels et la dépendance au sentier mènent tout naturellement, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, à utiliser un cadre juridique. Ceux-ci ne sont par ailleurs certainement pas étrangers aux faits que, d'une part, avant que la Commission n'émette ses directives pour la préparation des rapports de 2006, l'administration fédérale s'était déjà préparée une structure de travail en fonction des droits fondamentaux et que, d'autre part, les ONG belges préféraient les plans de 2001 et 2003 bâtis selon une approche par droits fondamentaux que le nouveau format du rapport de 2006 (entrevues, acteurs belges).

Par ailleurs, il faut tout de même mentionner qu'un pays (un seul) a développé une stratégie de lutte contre la pauvreté à la fin des années 1990 sans pour autant inclure une dimension juridique significative à ses plans/rapports : le Royaume-Uni. Les institutions et la dépendance au sentier peuvent-ils aussi expliquer la « non-reconnaissance de droits » par ce pays et par les sept autres dont les plans/rapports sont marqués par cette absence?

3.1.3. Une absence qui n'est pas l'objet du hasard

S'il est difficile de se prononcer avec certitude sur les facteurs explicatifs dans les huit pays (Allemagne, Autriche, Espagne, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Royaume-Uni) sans analyser en détails la situation nationale de chacun d'entre eux, différents facteurs pouvant jouer un rôle, il reste que le fait que la non-reconnaissance des droits soit prolongée dans le temps (de 2001 à 2006) et concordante avec les types d'État-providence et l'absence d'engagements nationaux (sauf pour le Royaume-Uni) permet d'y associer une corrélation assez élevée.

De plus, certains exemples concrets abondent dans le sens de l'importance des institutions. L'un d'entre eux est celui de l'Allemagne, sa reconnaissance du droit à la dignité humaine (un des seuls présents dans ses plans/rapports), tant en 2001 qu'en 2003, mentionnant que c'est une garantie enchâssée dans la constitution allemande (Allemagne 2001, 5; Allemagne 2003, 23). On voit donc que la reconnaissance de droits se base sur des instruments législatifs existants et, par conséquent, qu'elle est limitée par ceux-ci.

Le cas de l'Espagne confirme aussi le rôle des institutions, notamment de la constitution, dans la (faible) dimension juridique des plans/rapports (de la Porte 2008,

246). Interrogées sur la possibilité de la reconnaissance de droits à l'intérieur des plans/rapports remis à la Commission européenne ou dans d'autres documents gouvernementaux, Pilar Vicente Yela et Francisca Ramos Martín de Argenta (deux membres de l'équipe responsable de la rédaction du plan/rapport espagnol) s'expriment sans équivoque à cet égard :

« Nosotros siempre nos referimos a la Constitución española; y de lo que dice la Constitución, de allí no nos podemos salir. [...] [...] la Constitución española [...] es el marco fundamental de derechos »
(entrevues, Pilar Vicente Yela et Francisca Ramos Martín de Argenta)

De plus, elles confirment que la reconnaissance de droits dans les plans/rapports est directement liée aux instruments législatifs existants, par exemple le droit à des ressources minimales, reconnu dans le rapport de 2006 en tant que « derecho subjetivo », qui reprend une disposition de la loi *de dependencia*.

En ce qui a trait au Royaume-Uni, les facteurs institutionnels expliquent aussi l'absence quasi-totale de droits dans ses plans/rapports, et ce, même s'il fait partie des pays ayant développé une stratégie récente de lutte contre la pauvreté. Certes, il est un État-providence de type libéral, reconnu à l'échelle européenne pour sa propension à défendre des standards sociaux plutôt que des droits sociaux (entrevue, acteur européen), mais il y a plus. En fait, son engagement national dans la lutte contre la pauvreté en lui-même explique la faiblesse de la dimension juridique de son approche. Contrairement à la Belgique, la France, l'Irlande et le Portugal, cet engagement ne se base pas sur les droits sociaux ou sur la lutte à la pauvreté dans son ensemble, mais sur l'urgence et la volonté de lutter, d'abord et avant tout, contre la pauvreté des enfants (de la Porte 2008, 240). Or, cet objectif en lui-même définit une approche qui n'est pas universelle et qui, du coup, ne mène pas à la reconnaissance de droits universels. Ainsi, l'absence d'intégration significative de la dimension juridique dans les plans/rapports britanniques s'expliquent par les facteurs institutionnels, comme c'est le cas pour les autres pays.

Par ailleurs, les institutions n'ont pas qu'une influence sur la dimension juridique, elles jouent aussi un rôle de premier plan dans l'intégration de mesures structurantes (dans le domaine des services) dans les plans/rapports pour l'inclusion sociale.

3.2. Les services comme structurants la lutte à la pauvreté et l'exclusion

D'abord, précisons que la nature diverse des plans/rapports dans le temps (d'une ronde à l'autre de la MOC) et dans l'espace (grande variété d'un pays à l'autre) ainsi que les changements dans les directives formellement ou non données par la Commission européenne aux États membres (par exemple l'accent mis sur l'activation et la pauvreté des enfants pour ceux de 2006) rendent l'analyse des trajectoires nationales dans le domaine des services difficile. Pour être exhaustive, celle-ci exigerait une analyse détaillée des contextes nationaux.

Néanmoins, une analyse globale (basée sur les rapports conjoints spécifiquement sur les plans/rapports) permet de mettre en relief des éléments importants dans deux volets fondamentaux des services : la santé et le logement²⁶. En considérant la présence ou non de mesures structurantes dans les plans/rapports dans ces deux domaines, on note que le type d'État-providence ainsi qu'un engagement national préalable en faveur de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion jouent, ici aussi, un rôle de premier plan.

3.2.1. La santé comme facteur d'inclusion?

Les inégalités en santé sont un signe important des inégalités sociales, mais les soins de santé sont aussi, en soi, un domaine complexe, entier et particulièrement important des politiques sociales. C'est dans cet esprit qu'une MOC a été créée dans le domaine de la santé en 2004, laquelle s'est fusionnée avec la MOC/inclusion et la stratégie des pensions en 2006.

Or, malgré cette fusion, les soins de santé occupent une certaine place dans le volet « inclusion sociale » des rapports de 2006 (comme dans les plans de 2001 et 2003). Sans grande surprise, les mesures présentées varient d'un pays à l'autre, tant au niveau de la nature des politiques qu'au niveau du public visé. Certaines de ces mesures sont « structurantes » : au-delà de se concentrer sur des groupes cibles, elles proposent des approches globales et plus structurelles qui, en fait, optent pour une perspective à moyen et long termes. Sommairement, elles consistent à rendre les soins de santé plus

²⁶ On peut noter que les autres services (sauf l'éducation, qui est traitée dans plusieurs cas conjointement avec le volet « emploi ») sont en fait peu abordés dans les plans/rapports, et ce, même dans ceux de 2001 et 2003, qui exigeaient une structure qui s'y prêtait davantage. En ce qui a trait à la culture, par exemple, tant en 2001 qu'en 2004, la Commission européenne note que peu d'importance (voire aucune) ne lui est accordée par les États membres dans leur PAN (CE DGEAE 2001, 58; CE DGEAE 2004, 85).

abordables, plus accessibles, mieux adaptés, plus adéquats et mieux répartis; des avancées dont pourront bénéficier les personnes les plus vulnérables (voir le tableau III de l'Annexe E pour la liste des mesures considérées structurantes).

Dans ses rapports conjoints sur les plans/rapports, la Commission européenne fait état (entre autres) des approches innovantes ou les plus significatives des États membres dans ces différents volets. En compilant ces informations, il semble évident qu'elles sont surtout l'apanage des États-providence sociaux-démocrates et des pays ayant entrepris une stratégie récente de lutte contre la pauvreté (à l'exception du Royaume-Uni). Encore une fois, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Irlande, le Portugal et la Suède se démarquent (voir tableau III, Annexe E).

Au Danemark, la continuité des services en général, et des soins de santé en particulier, est reconnue comme faisant consensus (« it's almost totally agreement »), tant au sein de la population que des différents partis politiques. Même avec l'approche vers des services plus ciblés aux plus vulnérables du gouvernement d'Anders Fogh Rasmussen élu en 2001, le système de base reste intact et n'est pas remis en question. Son État-providence de type social-démocrate (un type d'État-providence plus orienté que les autres types vers les services, notamment de soins) est sans contredit la source de ce consensus (entrevues, acteurs danois et Denis Crowley; Huber et Stephens 2006, 167).

En Belgique, les mesures structurantes dans le domaine de la santé sont clairement en ligne avec la stratégie de lutte contre la pauvreté basée sur la reconnaissance de droits, incluant ceux de la protection de la santé et de l'aide médicale (Belgique 2001, 5; entrevues, acteurs belges).

En ce qui a trait aux huit pays dont les plans/rapports ne présentent pas ou peu de mesures structurantes en santé, il semble que cela ne signifie pas nécessairement que ces mesures n'existent pas, mais plutôt que celles-ci ne sont pas associées d'emblée au domaine de l'inclusion sociale et ne sont pas pensées en fonction de celui-ci. Le volet « santé » de la MOC sociale fusionnée de 2006 en témoigne. Plusieurs États membres de ce « groupe des huit » réfèrent à des mesures structurantes dans ce volet de leur rapport. Par exemple, certains font état de mesures pour corriger les inégalités géographiques (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie et Royaume-Uni) ou pour réduire le temps

d'attente (Espagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni) (CE DGEAE 2007, 83-85). Le fait que celles-ci n'apparaissent pas comme des éléments structurants (ou innovateurs) dans leurs plans/rapports (volet « inclusion sociale ») indiquent que leurs structures institutionnelles et le chemin qu'ils ont parcouru ne les entraînent pas dans cette voie... D'ailleurs, le Royaume-Uni est du lot, conséquence de sa définition plutôt ciblée de la pauvreté et de l'exclusion sociale, définition qui sert d'assise à la stratégie développée en matière d'inclusion sociale (voir la section 3.1.3).

Par ailleurs, l'Espagne mérite une explication particulière. En effet, le volet « inclusion sociale » du rapport conjoint de 2007 relève certaines mesures structurantes dans le rapport espagnol : les unes pour corriger les inégalités territoriales et d'autres ciblées aux personnes dépendantes. Ces mesures sont directement liées, particulièrement en ce qui a trait aux personnes dépendantes, aux priorités du gouvernement socialiste élu en 2004 et notamment à la loi *de dependencia* adoptée en 2006. En ce sens, la volonté et sensibilité du parti politique au pouvoir apparaît comme un facteur explicatif potentiel; mais ce n'est que le temps qui permettra d'évaluer si (comme pour les stratégies de lutte contre la pauvreté et l'exclusion plus globales développées par la Belgique, la France, l'Irlande et le Portugal) la stratégie nationale espagnole visant les personnes dépendantes sera suffisamment institutionnalisée pour ne pas être remise en question lors d'un changement éventuel de gouvernement.

Bref, les facteurs institutionnels (types d'État-providence et institutionnalisation de stratégies récentes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion) sont centraux à l'intégration de développements en matière de santé dans les plans/rapports pour l'inclusion sociale. Et c'est aussi le cas pour un autre volet des services : le logement.

3.2.2. Le logement ou l'importance d'un chez-soi pour trouver sa place dans la société

Le logement est un volet important de l'inclusion sociale, et ce, y compris au niveau européen. Il a été reconnu en tant que tel dès les débuts de la MOC/inclusion (une section des plans devait lui être consacrée) et était une des priorités parmi lesquelles les États membres pouvaient choisir afin de constituer leurs rapports de 2006. La question du logement évoque aussi naturellement la question de l'itinérance, du sans-abrisme... Et la Commission européenne a certainement marqué l'importance qu'elle accordait à ce volet par le financement de FEANTSA (Fédération européenne des Associations

Travaillant avec les Sans-Abri) depuis 1989 et l'intégration de cette organisation dans le cadre politique de la MOC (entrevues, Liz Gosme et Virginie Toussain).

Mais quelles distinctions peut-on faire entre les différentes mesures en faveur du logement dans une perspective d'inclusion sociale? En fait, et cela inclut le cas de l'itinérance spécifiquement, l'approche peut être soit ciblée sur les groupes sociaux touchés, soit développée dans le cadre d'une politique du marché du logement (entrevue, Liz Gosme). La ligne entre les deux approches n'est pas toujours facile à tracer, mais reste significative. En fait, au niveau des groupes cibles, pratiquement tous les États membres présentent dans leurs plans/rapports des mesures pour l'un et/ou l'autre des groupes particulièrement vulnérables dans le marché du logement, que ce soit les sans-abri, les jeunes, les immigrants, les personnes handicapées, les personnes âgées, les femmes victimes de violence ou d'autres (plans/rapports de 2001, 2003 et 2006). Par contre, en ce qui a trait à l'approche plus structurante, cadrée en termes de marché du logement, le nombre de pays qui présentent de telles mesures dans leurs plans/rapports est fortement réduit.

Les mesures de cette approche identifiées dans les rapports conjoints de 2001, 2004 et 2007 (bases de l'analyse) regroupent notamment celles liées à l'amélioration du parc immobilier, aux normes ou standards décents des logements, au logement social, à la disponibilité de logements. La compilation de ce type de mesures montre des tendances claires : la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Irlande, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède sont ceux qui en présentent le plus dans leurs plans/rapports (voir tableau IV, Annexe E). Comme il s'agit des États-providence sociaux-démocrates et des pays ayant développé une stratégie récente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (incluant, cette fois, le Royaume-Uni), et que les tendances des pays sont perceptibles au travers des trois plans/rapports présentés (malgré les changements de gouvernements, entre autres), il semble que les facteurs institutionnels sont, ici aussi, déterminants.

Il faut préciser que cette forte présence de mesures structurantes est particulièrement significative. En effet, les plans/rapports sont généralement coordonnés par les ministères des Affaires sociales, dont la propension est plutôt de définir les problèmes de logement en termes de « problèmes sociaux » (entrevues, Denis Crowley

et Liz Gosme). Ainsi, le fait qu'on y ajoute (parce que, tel que précisé plus haut, l'approche sociale est aussi présente) une approche structurante signifie qu'un chemin autre que celui tracé par le processus européen est défriché et influence la direction prise. D'ailleurs, dans le cas précis des sans-abri, Liz Gosme note clairement que les pays qui ont naturellement une approche de « marché du logement » (par exemple : Finlande, Irlande, Royaume-Uni) sont ceux qui ont déjà cadré le sans-abrisme dans une perspective de marché du logement (entrevue, Liz Gosme).

Par l'exemple de la Belgique, on peut noter que, comme pour la santé, les mesures structurantes dans le domaine du logement (même si celui-ci relève des compétences du fédéral et des régions) sont en lien direct avec la stratégie développée avec le cadre général du Rapport général sur l'état de la pauvreté et la constitution belge reconnaissant le droit à un logement décent (Belgique 2001, 5; Groenez et Nicaise 2004, 11-12; entrevues, acteurs belges).

Pour ce qui est du Royaume-Uni, en quoi, cette fois-ci, sa stratégie récemment développée en matière de lutte contre la pauvreté se traduit par des mesures structurantes en matière de logement? En fait, après avoir vendu la majorité des logements sociaux dans les années 1970 et 1980, le gouvernement britannique, sous Blair, a adopté une nouvelle approche. C'est ainsi qu'en 2000, le *Housing Green Paper Quality and Choice: A Decent Home for All* est lancé, avec comme objectif général d'offrir à chacun l'opportunité d'avoir un chez-soi décent. C'est ce volet de la lutte britannique à la pauvreté et l'exclusion qui se reflète par des mesures structurantes en logement dans ses plans/rapports pour l'inclusion sociale.

Bref, c'est le chemin déjà parcouru depuis plus (États-providence sociaux-démocrates) ou moins (pays ayant développé une stratégie récente en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale) longtemps qui détermine si une approche structurante en matière de logement est présente (ou non) dans les plans/rapports pour l'inclusion sociale.

En somme, il apparaît évident que les mesures des plans/rapports en ce qui a trait aux droits et aux mesures structurantes en matière de santé et de logement relèvent de facteurs institutionnels. Les États-providence sociaux-démocrates et les États membres

ayant récemment entrepris une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale se démarquent du lot, et ce, très clairement (à l'exception du Royaume-Uni, un cas plus nuancé). On peut y voir l'importance de la « dépendance du chemin parcouru », mais cela ne signifie pas que la destination est déjà déterminée. En effet, si des pays avec des États-providence conservateur, libéral et méditerranéen sont liés par le chemin qu'ils ont récemment entrepris en matière d'inclusion sociale, c'est que ce chemin peut être pris. Le cas de l'Espagne, à cet égard, offre un parallèle intéressant, alors qu'elle est (en 2006-2007) à l'orée de s'engager (ou non) dans un tel chemin.

Il ne faut par contre pas voir dans cette « dépendance au chemin parcouru » une explication globale des trajectoires nationales des États membres dans le cadre de la MOC/inclusion. Ces trajectoires nationales, qui ne se limitent pas aux volets des droits et des services, sont en fait multiples. D'ailleurs, l'emploi et les ressources monétaires en constituent indiscutablement un volet fondamental, central, non négligeable.

CHAPITRE 4. EMPLOI ET RESSOURCES MONÉTAIRES: UN COURANT CONSENSUEL, DES VARIANTES PARTISANES

L'importance de l'emploi dans la stratégie de Lisbonne, dans laquelle s'ancre la MOC/inclusion, ne fait aucun doute. Dès le départ, c'est un des trois fondements; puis, lorsque la stratégie est révisée, l'emploi et la croissance économique restent comme deux piliers. Dans cet esprit, la stratégie de Lisbonne abonde dans le sens de la tendance en faveur de l'activation observée à l'échelon européen au cours des années 1990, « designed to promote social inclusion through employment and incentives to work, supported by employment-friendly social protection systems » (Hantrais 2007, 207). Et elle va même un peu plus loin :

« The novelty of the Lisbon approach to social policy, then, is not so much the fact that the EU strongly favours labour market activation policies : developing measures to return the unemployed to the labour market. Rather, what is new in Lisbon concerns *who* is being activated in the new model of social Europe. Lisbon places an emphasis not only on activating the unemployed in an attempt to reconnect them with the labour market and reduce overall effects of unemployment, but also on activating the economically inactive. More specifically, the activation expectation of Lisbon is that citizens deemed in the old social model to be legitimately inactive – such as women, older citizens and those with disabilities – are now expected to take paid employment » (Annesley 2007, 197-198).

Ainsi, la tendance à l'échelle européenne et celle de la MOC/inclusion sont claires, sans équivoque (voir aussi section 2.1.2). Mais est-ce que les trajectoires nationales suivies par les États membres dans le cadre de la MOC/inclusion suivent ces tendances ? En fait, les mesures en matière d'emploi et de ressources monétaires (intimement liées les unes aux autres) s'ancrent en partie dans le paradigme de l'activation par l'emploi, mais l'orientation politique des gouvernements au pouvoir est tout de même un facteur déterminant, à plusieurs égards.

4.1. L'activation par l'emploi comme priorité universelle

Dans un premier temps, il est évident que les États membres, dans les mesures d'inclusion sociale présentées dans leurs plans/rapports, misent tous de façon claire et prioritaire sur l'emploi. D'ailleurs, les rapports conjoints de la Commission européenne sur les plans/rapports le reconnaissent clairement (CE DGEAE 2001a, 32-33; CE

DGEAE 2004, 52; CE DGEAE 2007, 59). De plus, comme en témoigne le tableau V bâti à partir des plans/rapports (voir Annexe F), ce n'est pas le cas pour d'autres solutions importantes évoquées dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale telles que la croissance économique et la redistribution des ressources (soutien au revenu). Alors que tous les États membres, dans leurs trois plans/rapports, reconnaissent l'emploi comme une solution importante, la croissance économique est évoquée avec des réserves par la majorité des États membres et la redistribution est envisagée comme solution de façon inconstante. L'emploi se démarque hors de tout doute et de façon généralisée, en principe.

Le détail des mesures présentées dans les plans/rapports confirme par ailleurs que la priorité accordée à l'emploi n'est pas qu'une question de « principe général ». Les actions concrètes abondent aussi dans ce sens : des mesures sont proposées en faveur de l'amélioration de l'employabilité, d'un appui face aux obstacles à l'emploi, d'incitatifs financiers pour les employeurs et d'incitatifs financiers individuels (voir Annexes G et H). Des mesures de chacun de ces volets (comme les principes) se retrouvent de façon généralisée et abondante dans l'ensemble des plans/rapports²⁷.

Cette priorité à l'emploi ressort aussi dans l'analyse plus approfondie des contextes nationaux. En Belgique, on note une importance croissante de l'emploi, particulièrement depuis 1999-2000, de telle sorte que l'activation (notamment par l'emploi) est une constante claire à travers les plans/rapports. Cette importance croissante découle du concept de l'État social actif, apparu en Belgique à la fin des années 1990 (Cassiers, Pochet et Vielle 2005, 13; Carpentier, Cantillon et Van den Bosch 2007, 408; Groenez et Nicaise 2004, 4; Morissens et Nicaise 2006, 26; de la Porte 2008, 239; entrevues, Rudi Van Dam, Julien Van Geerstom, Emmanuelle Devillé, etc.).

Au Danemark, la « politique sociale active » (particulièrement significative depuis la réforme des politiques de l'emploi de 1994) est sans contredit le fil conducteur des trois plans/rapports, et ce, même si le plan de 2003 accordait aussi une place importante à l'amélioration des conditions de vie des groupes plus vulnérables (entrevues, acteurs danois; Jacobsson 2005, 129). En fait, les politiques nationales y sont

²⁷ Pour ce qui est du volet « incitatifs financiers individuels », bien que les mesures soient généralisées et abondantes, des différences de nature des mesures sont présentes d'un pays à l'autre : celles-ci font l'objet de la section 4.2.

considérées directement en ligne avec l'activation prônée à l'échelon européen, ce qu'un acteur a résumé ainsi : « We use to say that the Danish objectives have become European » (entrevue, acteur danois).

En Espagne, l'emploi est considéré comme incontournable pour l'inclusion sociale, dans le contexte européen et mondial actuel et dans le discours post-fordiste. D'ailleurs, dans le PAN/inclusion inclus dans son rapport de 2006, alors que le Parti socialiste gouverne depuis deux ans, l'emploi figure comme une des cinq grandes priorités, en tête de liste (Espagne 2006; entrevues, Juan Carlos Mato Gómez, Carlos Susías Rodado, Victor Renes et Ana Arriba; de la Porte 2008, 246-247).

Enfin, au Royaume-Uni, la priorité accordée à l'emploi par le gouvernement travailliste de Tony Blair (au pouvoir de 1997 à 2007) se reflète clairement dans les plans/rapports : ils affirment tous clairement que c'est le principal et le meilleur chemin pour sortir de la pauvreté (Royaume-Uni 2001, 5; Royaume-Uni 2003, 20-21; Royaume-Uni 2006, 8; entrevues, acteurs britanniques; de la Porte 2008, 240-241).

En bref, les tendances des trajectoires nationales à l'activation vers l'emploi, dans le cadre de la MOC/inclusion, ne font aucun doute²⁸. Mais elles ne sont pas indépendantes en elles-mêmes : elles s'ancrent dans un paradigme plus large, qui a pris de l'ampleur dans la deuxième moitié des années 1990 et par lequel la protection sociale a été réformée pour miser davantage sur l'emploi (Kvist et Saari 2007, 247; Barbier 2005, 425-430; Palier 2004b, 2). En effet, Bruno Palier, analysant les réformes des systèmes de protection sociale des années 1990, note que, malgré l'influence des types d'État-providence dans le cours de ces réformes, l'accent mis sur l'activation par l'emploi (entre autres) ressort comme un chemin commun :

« Whatever the social protection system, maintaining it has seemed to depend on preserving or returning to high levels of employment. The result is that the objective of social protection reforms gradually changed, focusing *both* on increasing the employment rate and decreasing the unemployment rate.

Three main sets of reforms – all giving priority to employment – were undertaken: (i) reforms in the way social protection was funded; (ii) the introduction of stricter conditions for training (or other occupationally

²⁸ Il faut tout de même préciser que pour certains pays, comme la Belgique et le Danemark, l'activation ne se fait pas que par l'emploi (dans au moins un de leurs plans/rapports), même s'il en est le volet le plus important (Belgique 2006, 20; entrevues, acteurs belges; Danemark 2001, 24).

related activities) in return for benefits, and (iii) increased public services designed to increase the rate of women's labour force participation » (Palier 2004b, 10).

Ce paradigme est associé par certains à l'Europe (voire à l'Union européenne), qui influencerait aujourd'hui la façon d'envisager et de cadrer la protection sociale davantage qu'il y a 10 ans (Kvist et Saari 2007, 247; Barbier 2005, 440). Mais, lié ou non à l'Union européenne, ce paradigme se répercute indiscutablement dans les trajectoires nationales, sans pour autant tout expliquer. L'analyse plus détaillée des changements dans les incitatifs financiers individuels à l'emploi et les prestations, présentés dans le cadre de la MOC, en témoigne.

4.2. Incitatifs financiers individuels au travail : le choix de la carotte ou du bâton

Si l'activation vers l'emploi ne se concrétise pas seulement par des incitatifs financiers aux personnes sans emploi, ceux-ci en constituent certainement un volet important. Ils visent à encourager les non travailleurs plus ou moins aptes à l'emploi à retourner sur le marché du travail, précisément en créant ou augmentant la différenciation des conditions économiques entre ceux qui travaillent et ceux qui sont prestataires. Conséquemment, les incitatifs financiers peuvent être de deux ordres (la carotte et/ou le bâton) : « On peut inciter au retour à l'emploi en rendant la transition payante ou désinciter au non-retour à l'emploi en rendant l'absence de transition coûteuse » (L'Horty 2006, 45).

Les mesures incitatives à l'emploi présentées par les États membres dans leurs plans/rapports relèvent de ces deux ordres, ce qui permet de constater que ceux-ci ne sont pas déterminés par les mêmes facteurs. D'une part, le fait de « rendre la transition payante » s'ancre dans le paradigme de l'activation. D'autre part, l'idée de « rendre l'absence de transition coûteuse » est fortement influencée par l'orientation politique du gouvernement au pouvoir.

4.2.1. Une différenciation positive pour les travailleurs pauvres/ à faible revenu

Les mesures de différenciation économique positive du travail présentées dans les plans/rapports sont de diverses natures : il peut s'agir d'une réduction ou de crédits d'impôt, d'une diminution (ou élimination) de cotisations personnelles, d'une prime pour l'emploi (qui peut être versée sous forme de crédit d'impôt sur le revenu); on peut

aussi assouplir les conditions des prestations, permettant un cumul de celles-ci avec de bas salaires ou augmenter le salaire minimum; enfin, il est possible de garantir ou de sécuriser les salaires des travailleurs au bas de l'échelle (par exemple par la création d'un salaire minimum). Malgré cette diversité de mesures, un constat s'impose : celles-ci sont présentes dans tous les plans/rapports, et ce, de façon généralisée, i.e. sans distinction entre les pays de différents types d'État-providence ou les gouvernements d'orientations politiques diverses et sans tendance marquée dans le temps.

Plus précisément, le sommaire de ces mesures bâti à partir des plans/rapports, des rapports conjoints de la Commission européenne et de rapports des experts indépendants de la Commission européenne (voir tableau VII, Annexe H), permet de constater que des baisses et/ou des crédits d'impôt ont été accordés en faveur des travailleurs à bas salaire dans au moins un des plans/rapports de chacun des États membres de l'UE des 15, à l'exception du Luxembourg, et que ces baisses et crédits ont été mis en œuvre autant par des gouvernements de droite que de gauche. Quant aux mesures visant à rendre possible le cumul des salaires et des pensions, elles sont moins répandues, mais ont été mises en œuvre en Allemagne, en Belgique, en Finlande, en France, en Irlande et au Luxembourg, aussi par des gouvernements d'allégeances politiques diverses. Enfin, les mesures visant à garantir un revenu minimal aux travailleurs à bas salaire (particulièrement au salaire minimum) sont aussi peu présentées, mais se retrouvent dans les plans/rapports de l'Espagne, de l'Irlande, du Luxembourg et du Royaume-Uni : dans deux cas par des gouvernements de droite et dans les deux autres par des gouvernements de gauche; et, analysé autrement, par deux pays ayant développé des stratégies récentes de lutte contre la pauvreté et deux qui ne l'ont pas fait; et aussi par deux États-providence libéraux, un conservateur et un méditerranéen. Bref, la panoplie de mesures présentées, toutes dans le but de rendre le travail payant, ne s'explique ni pas l'orientation politique des gouvernements ni par les institutions en place²⁹.

²⁹ La seule exception qu'on pourra noter est une explication institutionnelle quant au fait qu'aucun État-providence social-démocrate ne propose de nouvelles mesures pour garantir le salaire des travailleurs, cette absence n'étant certainement pas un hasard : « Selon leurs caractéristiques, les différents régimes d'emploi et de protection sociale (REPS) sont plus ou moins confrontés à la nécessité de rendre le travail payant. Les pays que l'on peut apparenter au régime "libéral" [...] le sont a priori plus que ceux inspirés du modèle "social-démocrate", les pays continentaux, apparentés au régime de protection sociale "corporatiste-conservateur" occupant une place intermédiaire » (Cazenave 2006, 52).

Par ailleurs, il faut noter que les mesures mentionnées sont parfois antérieures à la MOC. Les cas les plus clairs (évidemment plutôt dans les plans de 2001) sont : le Danemark, qui réfère au *Whitsun Package* qui date de 1998; le Royaume-Uni, qui note l'instauration d'un salaire minimum national en 1999; et la Suède, qui mentionne les baisses d'impôts de la fin des années 1990. Et, si ces trois pays présentent ces mesures de la fin des années 1990 dans leurs plans/rapports, ils ne sont pas les seuls à avoir développé des politiques pour « rendre le travail payant » à partir des années 1990. Comme Marie-Cécile Cazenave l'affirme : « Depuis la deuxième moitié des années 1990, rendre le travail payant est devenu à la mode en Europe et on y a recours dans un nombre croissant de pays [...] » (Cazenave 2006, 56). Dans cet esprit, il apparaît clairement que les mesures développées pour « rendre le travail payant » trouvent leur source dans ce paradigme en faveur de l'activation vers l'emploi, qui a pris de l'ampleur à partir du milieu des années 1990.

En ce sens, on peut évoquer que ces mesures n'ont pas nécessairement été développées dans le but de lutter contre la pauvreté. C'est d'ailleurs un enjeu soulevé par Marie-Cécile Cazenave, qui étudie plus spécifiquement les cas de la Belgique et de la France :

« La diminution de la pauvreté laborieuse peut être une conséquence positive de la politique de MWP [*Making Work Pay*] mais elle n'en est l'enjeu majeur ni en France, ni en Belgique. Dans les deux pays, le phénomène des travailleurs pauvres a ainsi fait l'objet de bien moins de travaux que celui des pièges à chômage et n'est encore que peu quantifié » (Cazenave 2006, 55).

Cette perspective, bien qu'elle resterait à être confirmée dans l'ensemble des États membres, est tout à fait cohérente avec le fait que les mesures « pour rendre le travail payant » présentes dans les plans/rapports s'expliquent par l'importance du paradigme de l'activation vers l'emploi. Or, pour ce qui est des mesures visant à « rendre l'absence de transition [vers l'emploi] coûteuse », l'explication ne se trouve pas dans ce paradigme.

4.2.2. Des conditions plus restrictives (ou non) pour les non travailleurs

Les mesures d'incitation monétaire à l'emploi avec comme approche de « rendre l'absence de transition coûteuse » impliquent de modifier le régime des prestations pour non travailleurs. Il peut s'agir de modifier les conditions d'accès aux prestations (de

sorte qu'elles soient plus sévères) ou de réduire le montant de ces prestations (ce qui différencie davantage le revenu d'un travailleur et d'un prestataire). Le second volet, celui de la réduction des prestations, sera abordé dans la section subséquente (section 4.3), qui porte spécifiquement sur les ressources monétaires fournies aux non travailleurs. Dans la présente section, l'accent est donc mis sur la conditionnalité plus sévère des prestations.

Ce volet en est un qui a incontestablement été intégré dans les politiques d'activation : grossièrement, il s'agit de considérer les prestations non pas comme des droits absolus, mais comme des privilèges temporaires. Ai-Thu Dang et Hélène Zadjela l'expliquent ainsi :

« On assiste aussi avec le déploiement des politiques d'activation à la conditionnalisation des droits sociaux : la prestation est accordée en contrepartie d'une activité de travail ou d'une participation à la formation par le bénéficiaire » (Dang et Zadjela 2006, 17).

Une tendance générale claire. Les plans/rapports contiennent plusieurs mesures de ce type qui y sont, directement ou indirectement, rapportées. Une fois ces mesures répertoriées à partir non seulement des plans/rapports, mais aussi des rapports conjoints de la Commission européenne et de rapports des experts indépendants de la Commission européenne (le sommaire est présenté dans le tableau VIII de l'Annexe H), une tendance générale relativement claire s'en dégage : ces mesures ne font pas partie des politiques d'activation vers l'emploi présentes de façon généralisée à l'échelle des pays de l'Europe des 15. En fait, concrètement, ce sont essentiellement les gouvernements d'orientation politique de droite qui modifient les conditions des prestations pour les rendre plus restrictives.

La tendance est, en ce sens, assez éloquente et est construite sur une multitude d'exemples, dont les suivants (mais qui ne sont pas les seuls). En Autriche, en 2004, alors que le gouvernement est formé par une coalition de centre droit (dirigée par Wolfgang Schüssel), l'accès à l'assurance-emploi est restreint et une loi contraint la fraude de l'assistance sociale. En France, le gouvernement de centre droit de Dominique de Villepin adopte la loi sur le retour à l'emploi des bénéficiaires de minima sociaux, qui leur établit des conditions plus strictes et une répression plus sévère des fraudes. Aux Pays-Bas comme en Suède, les gouvernements de centre gauche avaient émis certaines

mesures pour restreindre l'accès des prestations au début du siècle, mais la prise du pouvoir par la droite a marqué une évolution drastique sur cette voie, tant aux Pays-Bas (par la loi réformant l'assistance sociale et celle sur l'emploi et le revenu selon la capacité de travail) qu'en Suède (conditions plus strictes pour l'assurance-chômage). Au Portugal, le gouvernement de centre droit qui a été au pouvoir de 2002 à 2005, entre deux gouvernements sociaux-démocrates, a remplacé le Revenu Minimum Garanti par le Revenu Social d'Insertion dès 2003, ce qui s'accompagnait (entre autres choses) de conditions plus restrictives d'accès aux prestations, tant pour la population en général que pour les immigrants (pour les détails et tous les exemples, voir le tableau VIII de l'annexe H).

Le cas du Danemark contribue aussi hors de tout doute à bâtir cette tendance générale et son étude plus approfondie confirme le facteur explicatif de l'influence partisane. Le changement de gouvernement à la fin de 2001, alors que le gouvernement de centre gauche de Poul Nyrup Rasmussen a été remplacé par celui de centre droit de Anders Fogh Rasmussen, a eu comme conséquences plusieurs changements en matière de restriction des prestations, notamment l'instauration d'une *Aide de départ* (*Starthjælp/ Start help*) en 2002 et le plan *Une nouvelle chance pour chacun* (*Ny chance for alle/ A new chance for everyone*) lancé en 2005 (de la Porte 2008, 232-233; entrevues, acteurs danois). L'*Aide de départ* établit que l'accès intégral à l'aide sociale est limité à ceux qui ont résidé pendant sept des huit dernières années au Danemark (donc touche particulièrement les immigrants). Quant au plan *Une nouvelle chance pour chacun*, il est vaste, mais voici un exemple parmi d'autres :

« Another of the many initiatives outlined in the integration plan concerning employment targets married couples where both receive cash assistance. It is proposed to remove cash assistance for spouses not being employed for a minimum of 300 hours during a two-year period. The purpose of this initiative is to enhance work motivation and ensure that recipients of cash assistance are available for the labour market. This proposal has been implemented as amendments to the Active Social Policy in March 2006 » (Børner Stax, Bohni Nielsen et Mølgaard 2006, 14).

Le tournant pris par le gouvernement de centre droit est indéniable. Les entrevues menées au Danemark confirment d'ailleurs hors de toute doute la relation de cause à effet entre l'orientation politique du gouvernement et ses décisions en matière de

restriction des conditions d'accès aux prestations. Interrogé sur l'impact d'un changement de gouvernement, un acteur interviewé résume bien la situation :

« Basic system stands, but if you should find an area for disagreement, it's the income transfers, the social benefits. That changes, because right-wing governments prefer to make bigger incitements to work, [whereas] left-wing governments [put] more emphasis on securing a level of standard » (entrevue, acteur danois).

Bref, au Danemark comme dans la majorité des États membres, les conditions plus restrictives pour les non travailleurs sont l'apanage des gouvernements de droite.

Trois cas d'exception. Il faut tout de même mentionner qu'il y a trois pays où des conditions plus restrictives n'ont pas été mises en œuvre par des gouvernements de droite (ou, dans le cas de la Finlande, par un gouvernement plus à droite que son prédécesseur) : l'Allemagne, le Royaume-Uni et, dans une autre mesure, la Belgique.

En Allemagne, une analyse plus approfondie du contexte national (complexe) serait nécessaire pour expliquer que les lois Hartz I et IV (établissant, entre autres, des conditions d'éligibilité plus strictes à l'assurance-chômage) aient été adoptées par la coalition de centre gauche de Gerhard Schröder (en 2003-2005). Par contre, mentionnons que le cas n'infirme pas en soi l'hypothèse de l'influence partisane sur ce type de mesures, et ce, essentiellement parce que les partis de droite n'étaient pas étrangers à ces mesures et les ont poursuivies une fois au pouvoir. Comme Ernst-Ulrich Huster, Benjamin Benz et Jürgen Boeckh l'expliquent dans leur rapport remis à la Commission européenne (1^{er} trimestre de 2006):

« The coalition agreement and the first 100 days of the new government coalition [élu à la fin de 2005] show that little is likely to change with regard to the basic orientation of labour policy. This is hardly surprising, considering that CDU and CSU had already been extensively integrated into the proceedings during the formulation of the Hartz legislation » (Huster, Benz et Boeckh 2006, 32).

En somme, ce qui serait à approfondir est le contexte qui a permis à ces partis de droite d'influencer ces réformes alors qu'ils étaient dans l'opposition³⁰ et, plus globalement, d'amener le gouvernement de Schröder à changer son orientation politique à partir de

³⁰ Notons qu'ils étaient par ailleurs majoritaires au *Bundesrat*, ce qui pourrait constituer un élément de réponse.

2001 (Büchs et Hinrichs 2007, 31). Par contre, l'influence partisane sur la restriction des conditions des prestations des non travailleurs n'est pas remise en question en soi.

Au Royaume-Uni, la situation est différente. C'est le gouvernement travailliste de Tony Blair (de centre gauche), et lui seul, qui a lancé les programmes *New Deal* dès 1997 (qui ont ouvert la possibilité de retirer les prestations si des opportunités n'étaient pas saisies par les prestataires) et adopté le *Welfare Reform Bill* de 2006 (qui introduit des punitions plus sévères en cas de fraudes des prestataires et qui met plus d'accent sur le retour à l'emploi, y compris pour les personnes avec des capacités limitées de travail). Comment expliquer cette approche de la part d'un gouvernement de centre gauche ? En fait, l'explication semble résider dans le fait que la « nouvelle gauche » britannique s'est précisément définie en fonction du « make work pay », un slogan qui englobait, en plus des crédits d'impôt de « greatly reducing social security benefits to levels that were well below the lowest salaries » (Palier 2004b, 11). Or, ce volet ne s'est pas concrétisé par une réduction de l'ensemble des prestations, mais par une restriction plus sévère des conditions d'accès à celles-ci... Un acteur interviewé résume le tout ainsi :

« I think, in 1997, when Tony Blair was elected as Prime minister, there was a substantial change. It was already happening before, for instance, this government, but it became much more built in the way [...] that what you really needed to do was not to focus on how much focus you're spending on benefits, what you needed to do is to focus on the kind of support you gave people to get into a job » (entrevue, acteur britannique).

Comme c'est le travail et non les prestations qui doit offrir le soutien nécessaire à l'inclusion sociale, celles-ci sont restreintes aux cas où, vraiment, les prestataires sont jugés méritants et à ceux où l'emploi n'est pas une option (Hills 2002, 153-154) :

« If the government was to make 'work pay', then clearly it would have to make sure that welfare did not, even if it acknowledged that social security should mean just that for those who really could not support themselves (and the 'really' has, of course, been one of the contentious parts) » (Driver 2008, 161).

Bref, les conditions plus sévères des prestations pour les non travailleurs au Royaume-Uni sont directement liées avec la « nouvelle gauche » de Blair et s'expliquent donc par l'orientation politique du gouvernement, qui n'est, en fait, pas tout à fait de gauche...

Enfin, en ce qui a trait à la Belgique, la situation est particulière. La coalition « arc-en-ciel » (de centre gauche) a adopté la *Loi du 26 mai 2002 concernant le droit à*

l'intégration sociale, qui (entre autres) insérait une notion d'obligation au travail, contrebalançant avec le droit à des ressources minimales. C'est une restriction claire de l'accès aux prestations, qui a été décriée par les ONG (Gilson et Glorieux 2005; Bodart 2004; Morissens et Nicaise 2006, 27; entretiens, acteurs belges). Comment l'expliquer ? Des acteurs et des auteurs l'attribuent à la vague de l'activation (entretiens, acteurs belges; Devillé et Schmitz 2006; Bodart 2004). Mais la situation semble en fait plus complexe (comme cette loi va aussi à l'encontre des autres changements en matière de prestations instaurés par ce gouvernement, voir section 4.3.2), apparemment liée à l'orientation multicolore de la coalition arc-en-ciel, dans laquelle libéraux et socialistes étaient en négociation pour plusieurs politiques. Par ailleurs, la loi n'a pas, dans les faits, marqué une restriction si significative des prestations: « [...] on a vu qu'en réalité, la loi est appliquée d'une certaine manière et de manière plus *soft* disons que le discours politique ne pouvait le suggérer » (entrevue, acteur belge).

Malgré les trois cas particuliers de l'Allemagne, du Royaume-Uni et de la Belgique, la tendance est claire : l'orientation politique est déterminante en ce qui a trait aux restrictions d'accès aux prestations. Et c'est aussi le cas pour les autres changements observés dans les prestations aux non travailleurs.

4.3. Prestations aux non travailleurs : entre la trappe et le soutien au revenu

Le soutien au revenu des non travailleurs est un volet indissociable des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En effet, c'est une voie de solution qui peut être potentiellement très intéressante. En fait, si les prestations aux non travailleurs sont fixées au seuil de pauvreté (ou au-dessus), elles enrayent littéralement la pauvreté monétaire, et ce, tout en étant l'instrument efficace le moins coûteux. Elles peuvent aussi, dans une certaine mesure, prévenir la pauvreté (L'Horty 2006, 50; de la Porte 2008, 67). Or, c'est un volet de l'inclusion sociale où, clairement, il n'y a pas unanimité...

Dans les plans/rapports, en considérant les solutions évoquées, même seulement « en principe », la redistribution des ressources (ou soutien au revenu) apparaît comme une solution reconnue en tant que telle de façon instable dans le temps (au sein d'un même pays) et divisée dans l'espace (entre les différents pays) (voir tableau V, Annexe

F). De plus, dans l'ensemble des entrevues menées au niveau européen et dans quatre contextes nationaux (Belgique, Danemark, Espagne, Royaume-Uni), les prestations (soutien au revenu) constituent le principal élément critique soulevé, et ce, de façon très marquée (entrevues, acteurs européens et nationaux).

Or, la compilation des mesures présentées directement ou indirectement dans les plans/rapports confirment le caractère instable des prestations aux non travailleurs et, clairement, le fait que les changements de leurs montants dépendent de l'orientation politique des gouvernements. Evelyne Huber et John D. Stephens affirmaient, dans une analyse plus globale portant sur les nouveaux risques sociaux : « left-wing parties shape the tax and transfer systems in ways that are more appropriate for reducing poverty among new risk groups than Christian Democratic or secular center or right-wing parties » (Huber et Stephens 2006, 166-167). La tendance observée dans les plans/rapports est tout en fait en ligne avec cette affirmation: les réductions des prestations des non travailleurs sont généralement mises en oeuvre par des gouvernements de droite, alors que l'augmentation (généralisée) des montants des prestations est essentiellement l'apanage des gouvernements de gauche.

4.3.1. Réduire (ou non) les prestations des non travailleurs

Les réductions des montants des prestations sont souvent intimement liées à la restriction de leurs conditions d'accès (abordée dans la section 4.2.2). C'est certainement parce que les réductions des prestations sont souvent évoquées comme des incitatifs au travail et qu'elles touchent alors ceux que le gouvernement juge « aptes à travailler » (une notion variable et fluctuante, comme en témoigne le *Welfare Reform Bill* de 2006 au Royaume-Uni et les autres exemples présentés dans la section 4.2.2). Mais il y a tout de même certains cas clairs de réduction de prestations que l'on peut observer dans le cadre de la MOC/inclusion (plutôt dans les rapports des experts et de la Commission que dans les plans/rapports nationaux en tant que tels, évidemment) et qui permettent de conclure que celles-ci ont le même déterminant principal que les restrictions des conditions : un gouvernement d'orientation politique de droite.

Au Danemark, aux Pays-Bas, au Portugal (abordé dans la section subséquente, 4.3.2) et en Suède, l'adoption de conditions d'accès aux prestations plus strictes par les gouvernements de droite (ayant succédé à des gouvernements de centre gauche)

s'accompagne de mesures spécifiques pour réduire le revenu des prestataires. Au Danemark, en plus des mesures déjà précisées en ce qui a trait aux conditions, une limite maximale est fixée aux prestations en 2003, pour s'assurer qu'elles soient inférieures aux salaires. Le gouvernement néerlandais, de son côté, a aboli les allocations spécifiques municipales (loi réformant l'assistance sociale de 2004) et a établi des prestations distinctes (plus faibles) de celles des inaptés « permanents à 100% » pour les inaptés « temporaires ou à 80% et moins ». En Suède, le gouvernement de droite modérée de Reinfeldt, élu en 2006, a diminué les niveaux d'assurance-chômage et a manifesté l'intention d'éliminer l'assurance-chômage après 300 jours à partir de 2008.

En Italie, l'arrivée au pouvoir du gouvernement de droite de Silvio Berlusconi en 2001 a marqué une annulation complète des avancées faites par le gouvernement de centre gauche précédent. Ce dernier avait, en effet, mis de l'avant une expérimentation d'un revenu minimum d'insertion (RMI) dans 39 municipalités (de 1998 à 2000), puis l'avait étendue à 268 municipalités (2000-2002). Or, en 2002-2003, lorsque vient le temps de renouveler les ressources allouées à cette expérimentation, le gouvernement de droite refuse de le faire. L'influence partisane ne pourrait être plus claire, d'autant plus que, lorsque la coalition de centre gauche reprend le pouvoir par la suite, en 2006, elle prolonge l'expérimentation du RMI jusqu'en 2007 (Strati 2007; 2006; de la Porte 2008, 246).

L'association entre l'orientation gouvernementale de droite et la réduction des prestations apparaît assez évidente, même si elle n'implique pas que tous les gouvernements de droite réduisent les prestations. Par contre, une note est de mise sur l'Allemagne, dont l'adoption de la loi Hartz IV par un gouvernement de centre gauche marque (ici aussi) une exception. Comme Olivier Giraud et Arnaud Lechevalier l'expliquent :

« En plus d'un durcissement général des conditions, la loi Hartz IV réduit de 32 à 18 mois l'indemnisation des chômeurs de plus de 57 ans et retire donc à l'assurance-chômage sa fonction de quasi retraite anticipée.

Elle est également une véritable loi d'activation des chômeurs de longue durée. En premier lieu, la loi fusionne assistance-chômage et aide sociale en une allocation chômage II (*Arbeitslosengeld II*), allocation forfaitaire calculée à partir d'une estimation des besoins matériels des personnes et de la situation de famille » (Giraud et Lechevalier 2008, 6).

Ici comme pour les restrictions de conditions, c'est l'influence des partis de droite sur les lois Hartz I-IV (même s'ils étaient dans l'opposition) qui explique la réduction des prestations par le gouvernement de centre gauche (relatif) de Gerhard Schröder (voir section 4.2.2).

4.3.2. Augmenter (ou non) les montants des prestations

Si les prestations des non travailleurs sont restreintes (conditions d'accès et montants alloués) par les gouvernements de droite, la tendance inverse est aussi vraie (bien qu'elle inclut plus de nuances), confirmant l'importance de l'influence partisane en cette matière. Bien que certains gouvernements de droite ainsi que la « nouvelle gauche » de Blair au Royaume-Uni adoptent des hausses de prestations ciblées³¹, ce sont les gouvernements de gauche (et du centre, dans une certaine mesure) qui augmentent de façon généralisée les montants des prestations des non travailleurs (à l'exception notoire de l'Irlande) (voir tableau VIII, Annexe H).

Des hausses limitées et ciblées. Dans un premier temps, considérons ces mesures ciblées. Parmi celles-ci, se trouvent l'allocation pour nouveaux-nés instaurée en 2005 en Italie (relevant plus de la politique familiale que d'inclusion sociale) et le soutien financier additionnel pour bénéficiaires de longue durée du revenu minimum sans aucune chance d'obtenir un emploi créé aux Pays-Bas (vraisemblablement pour compenser partiellement les baisses imposées à d'autres niveaux), deux mesures pour lesquelles l'influence d'une orientation politique de droite ne fait aucun doute, même si elles se traduisent par des hausses.

Au Royaume-Uni, les augmentations des prestations instaurées par le gouvernement de Blair, bien qu'elles aussi ciblées, sont plus significatives : dans ses plans/rapports, il fait état d'un soutien financier additionnel aux familles bénéficiaires du revenu minimum en 2001 et d'une augmentation des prestations pour enfants en 2006 (comparativement à leurs équivalents de 1997). Or, le gouvernement n'est pas pour autant ouvert à l'augmentation générale des revenus des non travailleurs :

³¹ Notons que l'Allemagne appartiendrait aussi (dans une certaine mesure) à cette catégorie, mais son cas est particulier et nécessiterait une analyse plus approfondie du contexte national. Le gouvernement de centre gauche de Gerhard Schröder a augmenté les prestations pour enfants en 2001, mais, en 2005, le système de prestations existant a été remplacé par l'un dont les conditions d'accès étaient plus restreintes.

« [...] they're so careful with things to do with benefits [...]. Like any government, its idea is that incentives to work mean that you have low benefits and, particularly this is a British government approach, and that why they believe they have high rates of employment. Because we have low rates of benefits and because it's incentives to work. » (entrevue, acteur britannique).

En fait, comme un ministre du gouvernement de Blair l'aurait déjà dit : « Benefits are not getting people off poverty and neither should they » (entrevue, acteur britannique). C'est donc tout à fait en ligne avec l'orientation de la « nouvelle gauche » du gouvernement britannique de n'augmenter les prestations que pour des groupes ciblés qui, à ses yeux, sont plus méritants que les autres. Pour ces autres, c'est le travail qui est vu comme le chemin hors de la pauvreté (entrevues, acteurs britanniques; Driver 2008, 158-161; voir aussi section 4.2.2/ sous-section « Quelques cas d'exception »).

Des hausses généralisées. La tendance qu'on observe chez les partis de gauche en général est tout autre : très clairement, les hausses généralisées des prestations sont toutes lancées par des partis de gauche (et poursuivies, dans certains cas, par des partis du centre).

La Belgique et la Finlande sont deux cas où des gouvernements de centre gauche ont augmenté de façon généralisée les prestations des non travailleurs, puis où les gouvernements du centre qui les ont suivi ont continué, ou du moins n'ont pas remis en question ces hausses (pour plus de détails sur le cas de la Finlande, voir le tableau VIII en Annexe H). La Belgique est un cas où c'est particulièrement évident (et certainement lié en partie à la stratégie de lutte contre la pauvreté développée pendant les années 1990). À partir de 2001, plusieurs allocations ont été augmentées (minimex, aide sociale, allocation de remplacement du revenu pour les personnes handicapées) et, en 2001-2002, les allocations des chômeurs isolés ont été augmentées de façon accélérée et renforcée. Ces tendances se sont poursuivies sous le gouvernement de la coalition de centre, qui marquait une continuité certaine avec la coalition « arc-en-ciel » (libéraux et socialistes s'y trouvaient, la seule différence étant l'absence des écologistes) :

« Since the start of the Verhofstadt I government, the level of the GMI benefit has increased in real terms by 7%. The intention is to reach a 10% increase overall by the end of 2007. This increase was necessary to compensate for a relative erosion of the amounts in the 1990s » (Morissens et Nicaise 2006, 28).

Par ailleurs, la Belgique et la Finlande ne sont pas les seuls pays qui présentent des hausses de prestations aux non travailleurs dans le cadre de leurs plans/rapports. Et c'est probablement dans ces autres cas, où les changements de gouvernement marquent une rupture plus significative (de droite à gauche ou l'inverse), que l'influence partisane dans les changements en matière de hausse de prestations apparaît de façon plus évidente.

Par exemple³², essentiellement sous le gouvernement socialiste de Jospin, de 1997 à 2003, les minima sociaux (revenu minimum d'insertion et allocation spécifique de solidarité) ont été remis à niveau en France, sans qu'il y ait d'autres hausses depuis (du moins présentée dans le cadre de la MOC/inclusion). En Grèce, les avancées en matière de prestations des plans/rapports (instauration de prestations pour familles, chômeurs 45-65 ans et habitants de zones isolées à faible revenu; mesures pour garantir des ressources aux personnes à faible revenu et quelques nouvelles prestations ciblées) relèvent toutes d'initiatives du gouvernement de gauche modérée de Kostantinos G. Simitis et aucune nouvelle initiative n'a été prise en ce sens depuis que ce gouvernement a été défait, même si les niveaux des prestations et des allocations restent peu élevés.

Au Portugal, les deux changements de gouvernement (de gauche à droite, puis de droite à gauche) témoignent de façon éloquent de l'influence de l'orientation politique. Le gouvernement socialiste (de centre gauche), au pouvoir de 1995 à 2002, a créé le Revenu Minimum Garanti en 1996 et a créé d'autres prestations sociales au tournant du siècle. Or, lorsque la droite prend le pouvoir en 2002, elle prend des mesures drastiques dans ce domaine, notamment en remplaçant le Revenu Minimum Garanti par le Revenu social d'insertion, ce qui amène des conditions plus strictes d'accès aux prestations, mais aussi l'abolition du renouvellement automatique, la remise de 50% du montant des prestations en « coupons sociaux » plutôt qu'en argent et la modification du calcul des prestations. Au retour d'un gouvernement de centre gauche au pouvoir en 2005, s'en suit très rapidement une révision de ce Revenu Social pour revenir essentiellement aux conditions du Revenu Minimum Garanti (Baptista et Maciel 2006, 26-38; de la Porte 2008, 204, 247).

³² En plus des exemples détaillés dans cette section, l'Italie et la Suède témoignent que les hausses de prestations « de façon généralisée » relèvent des gouvernements de gauche (voir tableau VIII, Annexe H).

En Espagne, depuis la prise du pouvoir du Parti socialiste ouvrier (centre gauche) en 2004 (et alors que le gouvernement précédent n'avait pas présenté de mesures concrètes en la matière, du moins dans les plans de 2001 et 2003), les prestations d'invalidité (et aussi de retraite) ont été augmentées, la *Renta Activa de Inserción* a été reconnue comme un droit et allongée d'un mois et la loi *de dependencia* offre un soutien aux personnes dépendantes (handicapés, âgés de 65 ans et plus, enfants de moins de 3 ans) et à ceux qui en prennent soin. Ce sont des avancées majeures, qui s'expliquent fondamentalement par l'orientation politique du gouvernement, d'autant plus que celui-ci avait pris des engagements clairs en matière d'inclusion sociale, notamment sur le thème de la garantie de ressources minimales (entrevues, Juan Carlos Mato Gómez, Pilar Vicente Yela, Víctor Renes Ayala, etc.).

En somme, les hausses généralisées des prestations ont toutes été développées par des gouvernements de gauche et, particulièrement lorsqu'il y a eu des changements de gouvernement, il apparaît indéniablement que c'est l'orientation politique de ceux-ci qui a été déterminante et qui explique les hausses des prestations (comme par ailleurs les baisses de celles-ci et la restriction des conditions d'accès). En fait, il n'y a qu'une exception notoire : l'Irlande.

L'exception qui confirme la règle. L'Irlande se trouve en fait dans une classe à part, car elle a fait des progrès substantiels dans l'augmentation des prestations (voir tableau VIII, Annexe H), tout au long de la période couverte par les plans/rapports, alors que le pays était mené par un gouvernement de centre droit. Comment l'expliquer? Une analyse plus approfondie du contexte irlandais serait nécessaire, mais l'explication semble tenir au fait que l'Irlande a développé une stratégie de lutte contre la pauvreté unique, à laquelle les acteurs politiques de différentes orientations se sont (relativement) ralliés.

Lancée en 1997 avec un horizon de 10 ans (puis révisée en 2002), et accordant une attention particulière, entre autres, à la redistribution des ressources (*income adequacy*), la stratégie inclut un objectif global de réduction de la pauvreté (et plusieurs objectifs spécifiques, par ailleurs plus modestes) et reconnaît l'importance de la participation de la société civile. Or, quelques mois à peine après que la stratégie soit lancée, la coalition gouvernementale de centre gauche alors au pouvoir (*Fine Gael* et

travailleuses) est remplacée par un gouvernement de centre droit (*Finna Fail* et démocrates progressifs). Mais la stratégie survit à ce changement (et est révisée en 2002), tel que Helen Johnston l'explique :

« [...] political acceptance and commitment are required to make a decisive impact on poverty. The original strategy was prepared by the so-called "Rainbow Coalition" of Fine Gael and Labour. This government was replaced by a Fianna Fail/Progressive Democrat Coalition 2 months after the launch of the strategy. Following a slow start, it was adopted by the new Government who took ownership of the strategy and has since developed it substantially » (Johnston 2007).

Ainsi, et avec la mobilisation constante d'EAPN Irlande et l'analyse critique de la *Combat Poverty Agency* (agence consultative du gouvernement), les hausses des prestations des non travailleurs ont été observées malgré l'orientation politique du gouvernement au pouvoir pendant les trois premières rondes de la MOC/inclusion (Johnston 2007; 2005, 7-8; Choffé, Viard et Randon 2001, 156-158; O'Donnell et Moss 2005, 315-316; Layte, Nolan et Whelan 2000, 554-555; Nolan 2002, 162-163; entrevues, acteurs européens).

En somme, si l'activation par l'emploi ressort comme priorité universelle dans les plans/rapports, concrètement, l'analyse des plans/rapports montre que les politiques ne sont pas si consensuelles. Certes, le paradigme de l'activation par l'emploi se dénote dans l'évocation de l'emploi comme solution (en principe), dans les mesures pour améliorer l'employabilité, lever les obstacles à l'emploi et inciter financièrement les employeurs à engager des « exclus » ainsi que dans les bonifications des salaires des travailleurs pauvres/à faible revenu. Par contre, en ce qui a trait à l'incitation à l'emploi par la restriction d'accès aux prestations des non travailleurs et aux changements (à la hausse ou à la baisse) dans les montants des prestations des non travailleurs, c'est l'orientation politique des gouvernements qui est déterminante.

De facteurs explicatifs institutionnels pour les dimensions juridique et de services, on se retrouve donc plutôt avec des facteurs explicatifs des « idées » et des « intérêts » pour l'emploi et les ressources monétaires... Qu'en est-il pour la concertation et la démocratisation dans le processus d'élaboration des plans/rapports ? Qu'est-ce qui explique les différentes trajectoires nationales ?

CHAPITRE 5. CONCERTATION ET DÉMOCRATISATION: LE CHOIX DES ACTEURS

La concertation et la démocratisation des processus nationaux des plans/rapports en constituent des éléments fondamentaux. Ces aspects de la MOC/inclusion ont d'ailleurs été abondamment traités par l'approche évaluative (mais peu dans l'optique des trajectoires nationales) et, la plupart du temps, ont fait l'objet de critiques (Kröger 2009, 41; Ferrera 2006, 273; voir aussi section 1.2.1). Trois volets sont ici analysés : la coordination horizontale et verticale au sein des pouvoirs publics, la participation d'acteurs externes (personnes en situation de pauvreté, ONG et partenaires sociaux) et la présence et expansion dans la sphère publique. Les trajectoires nationales dans chacun de ceux-ci sont le résultat de la saisie (ou non) des opportunités créées par la MOC/inclusion par les fonctionnaires et les acteurs sociaux ainsi que par la volonté des acteurs politiques.

5.1. La coordination horizontale et verticale au sein des pouvoir publics

Dans un premier temps, ce sont les fonctionnaires responsables des plans/rapports qui semblent définir les trajectoires nationales de la coordination au sein des pouvoirs publics (dans le cadre des plans/rapports), qu'elle soit horizontale ou verticale.

5.1.1. La coordination entre les ministères

Les politiques pour l'inclusion sociale englobent une variété de mesures (tant pour l'emploi que pour les services) et relèvent donc nécessairement de plusieurs ministères. L'élaboration des plans/rapports en est le reflet : la quasi-totalité de ceux-ci ont été rédigés à tout le moins en consultant les différents ministères impliqués (voir tableau IX, Annexe I). Quant à l'évolution de cette coordination au fil des rondes de plans/rapports, elle n'est pas marquée par des changements significatifs. On note une stabilité ou une faible amélioration au fil des ans dans l'ensemble des États membres de l'Europe des 15, à l'exception de l'Allemagne et du Portugal. Comment l'expliquer?

En fait, les trajectoires nationales ne sont pas affectées par l'orientation politique des gouvernements ou le type d'État-providence : l'explication est donc ailleurs. Dans

nos quatre études de cas (Belgique, Danemark, Espagne et Royaume-Uni), ce sont les équipes des fonctionnaires nationaux responsables de l'élaboration des plans/rapports qui semblent déterminantes, par leur leadership et leur stabilité dans le temps.

Dans les deux pays (parmi les quatre études de cas) ayant récemment développé des stratégies de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les fonctionnaires qui s'occupent des plans/rapports travaillent aussi aux stratégies nationales en matière d'inclusion sociale, de telle sorte qu'il n'est pas étonnant qu'ils favorisent la coordination interministérielle. En Belgique, cette dernière se fait surtout aux échelons régionaux et communautaires, menée par les fonctionnaires responsables des plans/rapports. Ceux-ci sont les mêmes depuis le début de la MOC/inclusion et font preuve d'initiative à différents égards. Par exemple, notons la création d'un groupe intercabinets permanent Inclusion sociale en Wallonie en 2006 (entrevues, acteurs belges).

De façon similaire, au Royaume-Uni, l'équipe qui rédige le plan (qui s'occupe aussi des rapports *Opportunity for all*) explique l'évolution positive de la coordination interministérielle au fil des ans. La coordination se fait en grande partie par des contacts informels et, dès que l'équipe juge qu'un ministère est concerné, elle le contacte (Miebach 2004, 26). En soi, cette approche interministérielle, adoptée dès le plan de 2001, est une innovation au Royaume-Uni :

« The 2001-2003 UK NAP/incl was largely devoted to reviewing policy initiatives designed to tackle poverty and social exclusion across government departments, in the different jurisdictions and at regional and local level. Before NAP/incl that kind of cross-cutting review had not been done [...] » (Bradshaw et Bennett 2003a, 3).

En 2006, un *stakeholder group* est créé, spécifiquement pour le plan/rapport « inclusion sociale » et intègre des représentants de différents ministères, marquant une fois de plus l'influence des fonctionnaires dans la coordination (entrevues, acteurs britanniques). Or, cette importance des fonctionnaires n'est pas unique aux pays ayant déjà défriché le terrain de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et où il n'y a pas eu de changement de gouvernement majeur (comme c'est le cas en Belgique et au Royaume-Uni).

Au Danemark, depuis le début du processus, l'ensemble des ministères liés au domaine de l'inclusion sociale sont impliqués dans l'élaboration du plan/rapport, à

l'invitation des fonctionnaires qui la coordonnent (Danemark 2001, 9; 2006, 31; entrevues, acteurs danois).

En Espagne, le rôle joué par l'équipe responsable du plan est si significatif qu'il est souligné par différents acteurs (dont un européen) et se traduit par une coordination interministérielle particulièrement notoire dans l'élaboration du plan/rapport, et ce, dès le plan de 2001. En 2002, celle-ci est consolidée par la création de la *Comisión Interministerial del Plan Nacional de Acción para la Inclusión Social* (Espagne 2001, annexe 2; 2006, 28; entrevues, acteurs espagnols). Les fonctionnaires responsables du MTAS, dont plusieurs y sont depuis la création de ce ministère (au début des années 1990), sont vraisemblablement responsables de ces avancées : « hay un equipo técnico excelente, que conoce muy bien como funciona todo, que trabaja duro » (entrevue, acteur espagnol).

Évidemment, une étude plus approfondie des contextes nationaux de l'ensemble des 15 pays serait nécessaire pour confirmer que ce sont les fonctionnaires qui, dans chacun des cas, sont déterminants. Par ailleurs, les cas de l'Allemagne et du Portugal offrent des contre-exemples confirmant vraisemblablement l'importance du rôle joué par les fonctionnaires dans cette coordination. En effet, en Allemagne, lors du premier plan (2001), la difficile coordination interministérielle s'explique par le fait que les fonctionnaires responsables n'avaient pas l'expertise nécessaire à l'élaboration du plan et par la résistance des différents ministères impliqués à collaborer entre eux (Miebach 2004, 27; Büchs et Friedrich 2005, 269).

Par ailleurs, au Portugal, l'absence de constance dans la consultation des différents ministères impliqués (des changements importants à la baisse puis à la hausse) trouve apparemment sa source dans le fait que les membres de la Commission d'Accompagnement du plan/rapport (laquelle est responsable de la coordination interministérielle) sont nommés par les ministres. Or, les deux changements de gouvernements se sont donc traduits par une instabilité de la constitution de cette Commission et, conséquemment, par une instabilité de la coordination entre les ministères au sein des plans (Baptista et Maciel 2005, 24).

En somme, les trajectoires nationales en matière de coordination horizontale des plans/rapports relèvent vraisemblablement des fonctionnaires en place et, plus

précisément, de leur volonté ou aptitude à prendre les opportunités offertes par la MOC/inclusion. Évidemment, celle-ci n'offre pas que des opportunités de coordination horizontale : la coordination verticale est aussi de celles qui peuvent (ou non) être saisies par les fonctionnaires.

5.1.2. La coordination entre les niveaux de gouvernements

Une tendance stable. Dans la majorité des 15 États membres, la coordination entre les niveaux de gouvernement dans la rédaction des plans/rapports est plutôt stable au fil des rondes ou progresse légèrement, bâtissant sur les liens établis à la ronde précédente (voir tableau X, annexe I). Son degré varie néanmoins d'un pays à l'autre. Souvent, elle se base sur les institutions existantes (comme au Danemark³³); parfois, elle prend une plus grande ampleur, voire se concrétise par l'élaboration de nouveaux instruments de coordination (comme en Espagne). La variation du degré de coordination s'explique (selon nos quatre études de cas) par les fonctionnaires responsables.

Au Danemark, les municipalités et autorités régionales sont fortement impliquées dans les politiques d'inclusion sociale et, d'ailleurs, le gouvernement danois a décidé que toutes les municipalités devaient avoir un plan d'action local pour l'inclusion (une idée poussée par certains fonctionnaires inspirés par l'obligation des municipalités de développer une politique pour le sans-abrisme au Royaume-Uni) (entrevues, acteurs danois). Or, en ce qui a trait aux plans/rapports, elles en ont été informées et ont été consultées formellement, mais vraisemblablement sans plus :

« [The municipalities] know about it [plan/rapport] of course, but they are not really involved. [...] [I] think it is [not] only due to the municipality. It is also due to the government who keeps it in the ministry, who keeps this paper for themselves » (entrevue, acteur danois).

En Espagne, la situation est différente. Dès le plan de 2001, les communautés autonomes et aussi, dans une moindre mesure, la *Federación Española de Municipios y de Provincias* sont consultées. Cette consultation augmente progressivement au fil des rondes, et se traduit par un soutien à l'élaboration de plans pour l'inclusion sociale par les Communautés autonomes et de plans locaux (voir section 2.1.3). Comme pour la

³³ C'est aussi le cas en Allemagne, pour des raisons similaires à celles expliquant la faible coordination horizontale, mais aussi par la résistance affirmée des *Länder* face à la MOC/inclusion par plusieurs résolutions au *Bundesrat* ainsi que le rejet des villes et comtés (Miebach 2004, 32; Kröger 2006).

coordination horizontale, c'est l'équipe fédérale des fonctionnaires qui est à l'origine de cette consultation soutenue dans la rédaction des plans/rapports (entrevues, acteurs espagnols; voir aussi section 5.1.1). D'ailleurs, un membre de cette équipe décrit le processus ainsi :

« Cuando empezó el primer plan, el problema que teníamos, era saber como lo elaborábamos... Porque, aunque el Ministerio de Trabajo [MTAS] se encargó de la elaboración del plan, [...] considerábamos que el tema de la inclusión es un tema que afectaba a todos, no solamente al Ministerio de Trabajo, sino a varios ministerios, y no solamente dependiente de la administración central del Estado, sino también de las administraciones autonómicas y locales. Entonces, lo primero que hicimos fue tener reuniones, con las comunidades autónomas y con los Directores Generales de las comunidades autónomas, para [...] comentarles que se tenía que hacer un plan de inclusión y ver qué posibilidades teníamos de colaboración. Entonces, el acuerdo fue que hacíamos unas fichas. [...] Entonces, de allí [a partir de las fichas] sacamos una información de las comunidades autónomas, e independientemente de que teníamos reuniones con los técnicos y reuniones con los Directores Generales de las comunidades autónomas.

[...] Las corporaciones locales, nos relacionamos con ellas a través de las comunidades autónomas, que son sus interlocutores, y a través de la Federación Española de Municipios y de Provincias » (entrevue, Pilar Vicente Yela).

Quelques cas de progression importante. Si les fonctionnaires expliquent le maintien à différents degrés de la coordination horizontale au fil des plans/rapports, ils sont aussi à la source des améliorations significatives en la matière perçue dans quelques cas, tout au moins en Belgique et au Royaume-Uni (pour la Grèce, l'Irlande et la Suède, des études plus approfondies seraient nécessaires).

En Belgique, si le premier plan a essentiellement été préparé par le cabinet du ministre fédéral responsable, avec la collaboration de l'administration du ministère, la consultation des régions/communautés évolue rapidement. Au fil des ans, « les administrations se sont saisies de ce dossier » et l'équipe de l'administration fédérale responsable du plan a pris les moyens nécessaires pour coordonner le plan/rapport, notamment avec la création du groupe « actions » pour le deuxième plan (2003). Au moins un représentant de chaque région/communauté y participait et, lorsque ce groupe « actions » est élargi aux acteurs sociaux, un comité technique est créé, pour que ces représentants puissent continuer de « travailler ensemble ». Ces développements sont

attribués à la volonté des représentants des gouvernements régionaux/communautaires à être présents, mais aussi au leadership de l'équipe des fonctionnaires du fédéral (entrevues, acteurs belges; Belgique 2003, 31; 2006, 10). La représentante bruxelloise affirme d'ailleurs : « Il faut souligner un fait belge, c'est que le niveau fédéral a voulu nous faire collaborer, ce qui est assez unique, je pense » (entrevue, Annette Perdaens).

Au Royaume-Uni, l'intégration des dévolutions au sein du plan/rapport prend de l'ampleur à partir du PAN/incl de 2003 (et s'accroît avec celui de 2006). Elle est le résultat d'une volonté des dévolutions d'être impliquées, mais surtout d'un choix clair de l'équipe responsable du plan/rapport (Miebach 2004, 30) :

« A conscious decision was taken within the Unit that the second UK NAP/incl would do something different from the first and would not simply abridge the *Opportunity for All* report. The hope was to develop a shared understanding of the problems and strategies for tackling social exclusion by involving the devolved administrations, local and regional government as well as NGOs and grassroots organisations » (Armstrong 2005b, 296).

Une coordination instable. Enfin, notons que, dans le cas du Portugal, l'absence de constance dans l'équipe responsable du plan/rapport semble être en cause pour expliquer le degré instable de coordination verticale, comme pour la coordination horizontale (voir section 5.1.1).

Somme toute, il semble que le leadership et la volonté des fonctionnaires sont les facteurs déterminants des degrés et variations observés de coordination horizontale et verticale de l'élaboration des plans/rapports. Ils tracent les trajectoires nationales en la matière. Pour ce qui est de la participation des acteurs externes, d'autres facteurs entrent en jeu.

5.2. La participation des acteurs externes

Dans le quatrième objectif original de Nice, la « mobilisation de tous les acteurs » impliquait clairement la participation des acteurs externes. Quelles trajectoires les États membres ont-ils empruntées dans l'élaboration des plans/rapports pendant les trois premières rondes? Et qu'est-ce qui les explique? En fait, les trajectoires de participation (et leurs déterminants) varient selon le type d'acteurs externes. Pour ce qui est de la participation des personnes en situation de pauvreté (des « nouveaux acteurs »),

elle est tributaire d'un engagement récent (ou actuel) du gouvernement envers l'inclusion sociale, de la mobilisation des ONG en ce sens et de la sensibilité des fonctionnaires. En ce qui a trait à l'évolution de la participation des acteurs plus traditionnels (ONG et partenaires sociaux), elle est influencée par l'orientation du gouvernement au pouvoir, les fonctionnaires et la mobilisation des acteurs concernés.

5.2.1. Les personnes exclues ou en situation de pauvreté

L'engagement pour l'inclusion sociale de différents gouvernements occidentaux et de l'Union européenne, au tournant du siècle, a souligné l'importance de la participation (politique) des personnes exclues dans les processus de décision. Elle est associée à un droit, comme à une façon de littéralement lutter contre l'exclusion (Bradshaw et Bennett 2004b, 14; Choffé, Viard et Randon 2001, 61, 132; Frazer 2007). Pour ce qui est de leur participation dans l'élaboration des plans/rapports, les trajectoires nationales témoignent clairement du fait que l'engagement au niveau européen a peu de poids : ce sont les engagements (relativement) récents au niveau national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (ou leur absence) qui déterminent la participation (ou non) des personnes exclues dans le processus de la MOC/inclusion. Quant à l'ampleur de cette participation, elle dépend de la mobilisation des ONG et de la sensibilité des fonctionnaires.

Comme le démontre le tableau XI (voir Annexe J), la participation des personnes exclues ou en situation de pauvreté dans l'élaboration des plans/rapports est peu répandue : cette notion est totalement absente ou est simplement reconnue comme importante (sans action qui s'en suive) dans plusieurs plans/rapports. Or, dans les pays qui ont adopté une stratégie récente/actuelle de lutte contre la pauvreté (Belgique, France, Irlande, Portugal et Royaume-Uni), elle est présente (au minimum dans ceux de 2006), même si son ampleur et son impact diffèrent d'un pays à l'autre.

En Belgique, cette participation se fait surtout aux niveaux régionaux et locaux ainsi que via le Service de lutte contre la pauvreté. Elle est donc directement liée aux engagements préalables des gouvernements belges dans ce domaine. Par contre, les résultats de cette participation ne semblent pas intégrés dans les plans/rapports. Notamment, même si plusieurs acteurs belges s'entendent pour dire que ce devrait être le cas, le rapport bisannuel du Service de lutte contre la pauvreté, dans les trois

premières rondes, n'a pas servi de base pour construire le plan/rapport, et ce, même en 2006, alors que des ententes avaient été prises pour que le rapport du Service paraisse six mois avant le plan/rapport. Cette limite de l'impact de la participation s'explique surtout par la nature du plan/rapport telle que défendue par les fonctionnaires, mais aussi par la faible mobilisation des ONG au niveau fédéral (entrevues, acteur belges; Nicaise et al. 2004, 31; Morissens et Nicaise 2006, 21).

Au Royaume-Uni, la situation est différente, car la participation des personnes exclues s'est développée dans le cadre de la MOC/inclusion (via, entre autres, des projets soutenus financièrement par la Commission européenne), avec le but de participer à l'élaboration des plans/rapports (et éventuellement de créer un dialogue avec les fonctionnaires). Le fait que le gouvernement travailliste de Blair se soit engagé à lutter contre la pauvreté et l'exclusion a certainement été un facteur aidant, préalable; mais ce qui explique l'ampleur et l'impact de cette participation, c'est réellement la sensibilité du fonctionnaire responsable des plans/rapports depuis 2002 (et de son équipe) ainsi que l'engagement, la détermination et l'expertise de la fondatrice et présidente de la SPTF (deux facteurs soulignés par la quasi-totalité des acteurs britanniques rencontrés). Ce sont ces facteurs combinés qui permettent à la SPTF de créer un dialogue régulier avec les fonctionnaires (vers 2002-2003), de mener ensuite le projet *Get Heard* en collaboration avec eux (2005-2006), puis d'obtenir la création du *stakeholder group on the NAP* (2006). Les résultats de ces avancées sont perceptibles dans les plans, même s'il n'y a eu que des changements politiques mineurs : l'intégration des paroles des personnes exclues et aussi le ton des plans/rapports en témoignent (entrevues, acteurs britanniques; Armstrong 2005b, 297-298, 306; Brandsen et al. 2005, 13, 17, 20-21; Bradshaw et Bennett 2003b, 12-13, 14; 2003c, 13; 2004a, 31-32; 2006a, 15, 16; 2006b, 25; Miebach 2004, 35).

Par ailleurs, bien que peu répandue, la participation des personnes exclues ou en situation de pauvreté dans l'élaboration des plans/rapports n'est pas que l'apanage des pays ayant développé une stratégie récente de lutte contre la pauvreté : le Danemark, l'Espagne, le Luxembourg et la Suède ont aussi fait certaines avancées en la matière. Or, du moins pour le Danemark et l'Espagne, cela tient à des engagements de nouveaux gouvernements envers les plus démunis et à l'importance accordée à leur voix. C'est le

gouvernement de Fogh Rasmussen qui est à l'origine de la création du Conseil pour les personnes socialement désavantagées au Danemark³⁴, qui permet l'expression de celles-ci (entrevues, acteurs danois). Leur impact sur les plans/rapports est limité et cela tient à la faible mobilisation de la société civile en ce sens, pour différentes raisons qui tiennent à une méfiance face à la Commission européenne, mais aussi à ce qu'explique le président du Conseil :

« I think that my approach to this NAP is pragmatic. Because I think that it's so important to have this common European discussion. So, I accept, I read... I can be critical, but I don't want to be critical because I think it's so important » (entrevue, Preben Brandt).

En Espagne, le gouvernement de Zapatero est aussi fortement marqué par son engagement en faveur des plus démunis (notamment les « personnes dépendantes ») et son ouverture à les écouter. Son arrivée au pouvoir, conjuguée à la sensibilité de l'équipe de fonctionnaires responsable des plans/rapports (qui avait amené les plans de 2001 et 2003 à déjà reconnaître l'importance de la participation des personnes exclues) et à la vigueur d'EAPN Espagne recréé en 2004, amène une participation significative des personnes exclues dans le rapport de 2006 (entrevues, acteurs espagnols; Espagne 2001; 2003; 2006; sur l'équipe des fonctionnaires, voir aussi section 5.1.1).

En résumé, les trajectoires nationales de la participation des personnes exclues dans le processus des plans/rapports tiennent à trois facteurs : l'engagement politique en faveur des pauvres ou des exclus (qu'une stratégie nationale globale soit véritablement lancée ou non en la matière), la sensibilité des fonctionnaires et la mobilisation de la société civile. Les facteurs expliquant les trajectoires de la participation des ONG dans le processus sont similaires, à une différence non négligeable : au niveau politique, ce n'est pas tant l'engagement des gouvernements en faveur des pauvres/exclus qui est déterminant, mais leur orientation politique.

5.2.2. *Les organisations non gouvernementales*

La participation des ONG à la MOC/inclusion a été beaucoup étudiée, mais surtout dans le cadre de l'évaluation de la participation des ONG dans les plans de 2003.

³⁴ Il semblerait que ce soit lié, en fait, à la sensibilité personnelle de Fogh Rasmussen à la cause des plus démunis (entrevues, acteurs danois).

Ces études évaluatives évoquent trois facteurs d'explication potentiels : le niveau politique (Kröger 2006; Armstrong 2003, 30; de la Porte et Pochet 2005, 281; Brandsen et al. 2005, 30), le rôle des fonctionnaires (Kröger 2009, 120; 2007, 578; Friedrich 2006, 175) et la mobilisation de la société civile (Armstrong 2003, 30; de la Porte 2007; de la Porte et Pochet 2005; 281)³⁵. L'analyse globale des trajectoires nationales menée souligne l'importance de la conjonction de ces facteurs, pour expliquer tant les différences dans le temps que dans l'espace, et précise l'impact du niveau politique : il est question d'influence partisane.

L'influence partisane. En effet, comme l'illustre le tableau XII (voir Annexe J), l'influence partisane est fondamentale lorsqu'il est question de la participation des ONG, que ce soit lors d'un changement de gouvernement ou lorsqu'il y a continuité d'un gouvernement dans le temps.

Ainsi, les changements significatifs³⁶ de gouvernement vers la droite se traduisent par une baisse de la participation des ONG dans la majorité des cas, soit : l'Allemagne, la France, la Grèce, l'Italie et les Pays-Bas³⁷. Dans le cas du Portugal, le changement vers la droite se traduit par une stabilité du niveau (faible) de participation des ONG dans les plans/rapports. Le Danemark présente quant à lui une situation d'exception, alors que la participation augmente (mais reste faible) : l'explication se trouve dans la sensibilité du gouvernement (voir section 5.2.1) et la nature particulière du premier plan (conçu comme un rapport essentiellement administratif). Quant aux changements de gouvernement vers la gauche, ils marquent une hausse de la participation des ONG tant en Espagne qu'en Italie et au Portugal (les trois pays qui ont connu de tels revirements).

³⁵ Ceci n'est qu'un bref rappel de la revue de littérature pertinente, qui est détaillée dans la section 1.2.1.

³⁶ Le terme « significatif » est employé pour souligner que les changements de gouvernement de centre gauche au centre (comme en Belgique et en Finlande) ne sont pas considérés.

Par ailleurs, il est à noter que la Finlande n'est pas considérée dans l'analyse ici, car son plan de 2003 a été déposé en juillet, alors que le gouvernement de Vanhanen n'a pris le pouvoir que le 24 juin. Le plan a donc possiblement été élaboré par le gouvernement précédent : une étude plus approfondie serait nécessaire.

³⁷ Aux Pays-Bas, le changement de gouvernement a littéralement coïncidé avec une cession des processus de participation entamés : « The consultation for the NAPs 2003 took place as early as May 2002, but then no second meeting followed, despite an assertion by the Minister for Social Affairs that "social partners and non-profit organisations will have two opportunities to voice their comments". A first draft was circulated to third sector organisations in May 2003 with the request to respond within ten days » (Brandsen et al. 2005, 15).

L'influence partisane est aussi perceptible dans les trajectoires nationales lorsqu'un gouvernement se maintient au pouvoir pendant plus d'un plan/rapport. Lorsqu'il y a continuité d'un gouvernement de droite, la participation reste généralement plus ou moins stable (Danemark, Espagne, France, Irlande et Luxembourg), à deux exceptions (Autriche et Pays-Bas). Mais c'est surtout en comparant avec le maintien de gouvernements de gauche au pouvoir que l'influence partisane se perçoit : dans tous ces cas, cela se traduit par une amélioration de la participation des ONG d'une ronde à l'autre des plans/rapports (Allemagne, Belgique, Grèce, Royaume-Uni et Suède).

L'influence partisane est confirmée dans les études de cas plus approfondies menées (à l'exception du cas danois tel qu'expliqué plus haut) (entrevues, acteurs nationaux). Elle est particulièrement évidente dans le cas de l'Espagne, alors qu'il y a eu un changement de gouvernement vers la gauche : la participation des ONG a gagné en importance et c'est clairement parce que le nouveau de gouvernement rend cette approche possible. Sans son orientation politique de centre gauche, les fonctionnaires en charge n'auraient pas eu la latitude pour faire les avancées effectuées dans ce domaine (entrevues, acteurs espagnols).

Le rôle des fonctionnaires. En fait, dans la marge de manœuvre que leur permet l'orientation politique du gouvernement, les fonctionnaires jouent un rôle important pour la participation des ONG aux plans/rapports, particulièrement en ce qui a trait à l'amplitude que celle-ci prend. Bien que difficile à mesurer à l'échelle de l'Europe des 15, ce rôle est évoqué ici et là par les réseaux nationaux d'EAPN, par exemple par ceux de la Finlande et du Luxembourg (EAPN 2001, 32; EAPN Finlande 2003, 14; EAPN Luxembourg 2005, 6). Les études de cas analysées plus en profondeur abondent aussi en ce sens.

Au Danemark, la progression (limitée) de la participation de la société civile au fil des rondes de la MOC/inclusion tient, en partie, aux initiatives prises par les fonctionnaires, notamment les consultations publiques organisées. De plus, en 2004, ce sont les fonctionnaires qui ont informé Per K. Larsen sur les possibilités de subventions européennes pour faire connaître les processus des plans/rapports au Danemark et l'ont incité à présenter une demande (entrevue, Per K. Larsen). En Espagne, l'engagement des fonctionnaires est clairement présent et explique que le MTAS ait encouragé la

recréation d'EAPN Espagne (voir section 2.1.3) et développé la participation à la hauteur de ce qui était possible (compte tenu du gouvernement de droite au pouvoir) dans les deux premiers PAN/inclusion : « Yo creo que la importancia de los dos primeros planes es que los mecanismos institucionales se pusieron en marcha » (entrevue, Juan Carlos Mato Gómez).

Par ailleurs, il est intéressant d'établir un parallèle entre les cas de la Belgique et du Royaume-Uni, à cause de leurs similitudes: notamment la présence d'engagements gouvernementaux pour lutter contre la pauvreté, et de gouvernements de centre gauche pour les trois premières rondes des plans/rapports. Or, pendant ces trois rondes, la participation des ONG s'améliore au fil du temps dans les deux cas, mais nettement plus au Royaume-Uni qu'en Belgique. De fait, en Belgique, la participation des ONG ne semble pas intégrée dans le plan/rapport:

« On se retrouve dans une situation complètement surréaliste. Moi, j'ai assisté à des réunions où les gens des associations arrivent en disant : "Nous, on est intéressés par ça, ça et ça". Et puis, on leur répond : "Oui, mais non.. Il nous faut, nous, construire ce plan à partir de mesures qui sont déjà adoptées par les gouvernements". [...] Ça rentre en contradiction avec l'idée de faire participer largement la société civile ou les associations à l'élaboration d'un plan qui, de fait, est fermée parce qu'on ne va pas faire rentrer n'importe quoi dedans. [...] Je pense que, entre ce qui est discuté dans les réunions et ce qui apparaît dans le plan, il y a assez peu de liens » (entrevue, acteur belge).

Et il semble que l'approche adoptée par les fonctionnaires dans les trois premières rondes en soit la cause (mais n'est pas fermée à une évolution pour les plans/rapports à venir) (entrevues, acteurs belges). En comparaison, au Royaume-Uni, comme pour la participation des personnes en situation de pauvreté, la sensibilité des fonctionnaires est fondamentale (entrevues, acteurs britanniques; Miebach 2004, 34-35; voir aussi section 5.2.1). De plus, comme pour l'amélioration de la coordination verticale, une ouverture du processus des plans/rapports aux ONG est le résultat d'un choix fait consciemment (après le plan de 2001) par l'équipe de fonctionnaires responsable de saisir cette opportunité créée par la MOC/inclusion :

« While it was recognised that there was a traditional institutional resistance to this more participative style, that the production of the NAP/incl could be presented as an EU requirement (notwithstanding that there is no formal legal requirement to produce de NAP/incl) acted as a form of external driver on change: the "threat" of the EU could be turned into an "opportunity" to

do something different and to break out of the traditional bureaucratic processes. Merely by virtue of its European provenance, the Nice Objective to “mobilize all relevant actors” has, in the UK context, been used to develop a more participatory NAP-building process. The NAP/incl has not only, then, provided opportunities for NGOs to mobilise [...]; it has also created opportunities for civil servants to do something different » (Armstrong 2005b, 297).

Évidemment, l’efficacité de cette ouverture dépendait de la capacité des ONG à en profiter. Or, cette mobilisation de la société civile est aussi un volet de l’explication de la différence de l’ampleur de la participation entre la Belgique et le Royaume-Uni et, plus globalement, des différentes trajectoires nationales.

La mobilisation de la société civile. En fait, la mobilisation de la société civile au Royaume-Uni, orchestrée par EAPN Royaume-Uni et la SPTF, est sans pareil et explique son impact (bien que limité) sur les plans/rapports :

« But a certain thing also was... just because EAPN took it up. And took it up in the UK. If nobody had taken it up, then it wouldn’t have happened. I think we can claim a certain responsibility for having gotten there in the beginning, kept ongoing when they suddenly didn’t want to talk to us, and kept ongoing till they agreed... And kept on together » (entrevue, acteur britannique).

En Belgique, la mobilisation de la société civile au niveau fédéral est plutôt faible : les ONG sont flamandes, wallonnes ou bruxelloises. Les réseaux EAPN sont aussi régionaux; la collaboration entre eux est instable et le réseau belge « n’a pas de cadre réel » (entrevues, acteurs belges).

Tel que déjà abordé dans la section 5.2.1, la mobilisation au Danemark a été plutôt faible et, en Espagne, elle a été faible au niveau fédéral jusqu’à la renaissance d’EAPN Espagne en 2004. Ces degrés de mobilisation concordent avec les niveaux de participation des ONG dans l’élaboration des plans/rapports.

Il serait nécessaire d’étudier l’ensemble des contextes nationaux en profondeur pour évaluer l’impact de la mobilisation de la société civile. À titre d’exemples, mentionnons, d’une part, que l’évolution de la participation des ONG du plan allemand de 2001 à celui de 2003 tire sa source du fait que « the NGOs were one of the driving forces » (Miebach 2004, 36) et, d’autre part, que la faible participation des ONG à l’élaboration du plan portugais de 2001 est attribuée à la faible mobilisation de la société civile :

« Nous pensons et nous savons – puisque EAPN Portugal a activement participé à la mobilisation nationale – que le gouvernement a fait de son mieux pour mobiliser la société civile. Cependant, nous devons admettre que ses efforts n’ont pas été très efficaces, pour diverses raisons [...]. EAPN Portugal fut l’une des rares ONG à avoir mobilisé ses membres et présenté des propositions » (EAPN 2001, 59).

Bref, pour la participation des ONG aux processus nationaux des plans/rapports, l’orientation politique du gouvernement délimite le spectre de possibilités dans lequel les fonctionnaires et les ONG définissent l’ampleur de cette participation.

5.2.3. *Les partenaires sociaux*

Il semble que le même cadre d’analyse s’applique aux partenaires sociaux, même si les résultats sur leur participation sont bien différents. En fait, certains changements de gouvernements expliquent les rares changements observés : une baisse apparente de participation dans les plans/rapports avec l’arrivée d’un gouvernement plus à droite (en Allemagne, en Finlande et en Italie) et une hausse significative de celle-ci lorsqu’un gouvernement de gauche entre ou se maintient au pouvoir (Belgique, en Grèce, en Italie et au Portugal) (voir tableau XIII, annexe I). Donc, les changements s’expliquent par l’influence partisane... Mais ce qui est le plus notoire, dans la participation des partenaires sociaux aux plans/rapports, c’est en fait sa constance généralisée : les trajectoires nationales n’évoluent pratiquement pas et la participation des partenaires sociaux reste plutôt faible (voir tableau XIII, annexe I)³⁸. Comment l’expliquer?

En fait, dans la plupart des pays, les partenaires sociaux semblent se voir offrir les mêmes opportunités de participation que les ONG, du moins *a priori* (plans/rapports et rapports d’experts indépendants de la Commission européenne). Au Danemark, par exemple, les partenaires sociaux sont aussi interpellés par l’administration dans le processus des plans/rapports : surtout pour répondre aux demandes d’informations, mais aussi dans le cadre des conférences organisés par le ministère sur les plans/rapports (entrevues, Henning Gade, Preben Brandt, etc.; Danemark 2001, 9; 2006, 31; Rambøll Management 2004a, 4). Et cette situation ne se présente pas que dans les pays qui consultent traditionnellement les partenaires sociaux. D’ailleurs, en Espagne, dès le

³⁸ Cette analyse est cohérente avec les conclusions générales (sur l’UE des 27) d’Hugh Frazer et d’Éric Marlier, telles que transmises dans le dernier rapport synthèse du réseau d’experts indépendants de la Commission européenne (Frazer et Marlier 2008, 3).

premier plan, et aussi dans les suivants, les partenaires sociaux sont invités à participer (entrevues, Pilar Vicente Yela et Francisca Ramos Martín de Argenta; Espagne 2001, 3; 2006, 27-28).

En Belgique, les partenaires sociaux sont invités à participer au groupe « actions » et cela ne se limite pas à une invitation quelconque : le coordonnateur fédéral du plan/rapport a contacté certains représentants syndicaux directement pour les inciter à y participer. Or, ils choisissent de s'impliquer via le Conseil national du travail, qui regroupe syndicats et patronat, via la production d'un avis qui ne peut être que formel, et qui n'a été fait qu'une fois le plan/rapport conçu³⁹. Les corrections qu'ils proposent alors sont mineures et limitées dans le temps (entrevues, Julien Van Geertsom et Celien Vanmoerkerke). Au Royaume-Uni aussi, les partenaires sociaux font le choix de ne pas s'impliquer : « as far as the traditional social partners were concerned, participation seemed to be essentially at the discretion of those involved, and there was no evidence of significant contributions » (Brandsen et al. 2005, 13).

En fait, ce manque d'intérêt et de volonté de participer aux processus des plans/rapports pour l'inclusion semble généralisé au sein des partenaires sociaux (de la Porte 2007), ce qui explique que leur participation soit limitée et qu'elle le demeure :

« Social partners are in general not interested in getting involved in the OMC inclusion, as it is even further away from the mainstream agenda of the social partner agenda than the EES [European Employment Strategy ou MOC/emploi]. In general terms, it is not within the areas that are central to social partners » (de la Porte et Pochet 2005, 375).

Somme toute, les trajectoires nationales en matière de participation des acteurs externes s'expliquent par la conjonction de différents facteurs : le niveau politique (engagement récent dans la lutte contre la pauvreté pour les personnes exclues; orientation politique pour les ONG et les partenaires sociaux), le rôle des fonctionnaires et la mobilisation des acteurs concernés (via les ONG pour les personnes exclues et quasi inexistante chez les partenaires sociaux). Or, dans le cas de la présence et de l'expansion des processus des plans/rapports dans les sphères politique et publique, il y a

³⁹ Pour la ronde de 2006, une version intermédiaire du rapport devait être proposée au Conseil national du travail, pour avis, mais le temps a manqué et ce n'est que quelques jours avant la remise à la Commission européenne qu'il a été consulté; et les commentaires de certains d'entre eux n'ont pu être transmis à temps (entrevues, acteurs belges).

clairement un facteur déterminant principal : l'engagement récent/actuel (ou non) du gouvernement dans une stratégie de lutte contre la pauvreté.

5.3. La présence et l'expansion dans les sphères politique et publique

Les plans/rapports sont souvent critiqués à cause de leur faible importance politique (voire décrits comme de simples rapports administratifs) et leur faible visibilité (Frazer et Marlier 2008, 3-4). Certes, l'analyse des trajectoires nationales fait ressortir ces caractéristiques pour plusieurs d'entre eux... Mais certaines se distinguent néanmoins. Sans que l'importance politique et la visibilité de leurs plans/rapports puissent être qualifiées d'élevées, dans certains États membres, des actions sont prises dans cette voie. Et ces États membres, ce sont, essentiellement, ceux qui ont développé une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, récente ou actuelle.

5.3.1. L'intégration des sphères gouvernementale et parlementaire

L'information disponible sur l'intégration des plans/rapports dans les sphères gouvernementale et parlementaire est limitée, mais les conclusions qu'on peut en tirer sont claires. D'une part, pour le volet gouvernemental, la très grande majorité des plans/rapports font, au mieux, l'objet d'une approbation formelle par le gouvernement ou par le cabinet (voir tableau XIV, annexe K). D'autre part, en ce qui a trait aux débats parlementaires ou à l'implication des élus, la très grande majorité se limite, au mieux, à reconnaître l'importance ou à mentionner une intention future (vague) d'impliquer le Parlement ou les élus (voir tableau XV, annexe K). Par contre, dans un volet comme dans l'autre, ce n'est pas le cas de tous les pays : certains États membres ont fait quelques avancées.

La sphère gouvernementale. Dans certains pays, le gouvernement ne fait pas qu'approuver formellement le document préparé par d'autres : des représentants politiques s'impliquent directement dans le processus des plans/rapports. C'est le cas en Belgique, en Irlande et au Portugal. En Belgique, le plan de 2001 a essentiellement été préparé par le cabinet :

« Le premier plan, c'était très brouillon. [...] On n'avait pas beaucoup de temps pour le faire, et c'est vraiment le cabinet du ministre de l'époque qui a

fait ça presque tout seul en allant reprendre sur Internet ou dans les notes politiques des communautés et des régions, en allant dire quels sont les politiques et les projets des régions et des communautés, mais sans les concerter, parce qu'on n'avait même pas le temps de le faire. Sans concerter les associations, parce qu'on n'avait aussi pas le temps de le faire » (entrevue, Sophie Molinghen).

L'administration a pris en charge les plans/rapports suivants, mais elle est restée en contact direct et régulier avec le cabinet du ministre de l'Intégration sociale, dont un membre est attiré à ce dossier et participe aux réunions du « comité technique » (formé par les fonctionnaires représentants des régions/communautés et de l'administration fédérale qui préparent les plans/rapports) (entrevues, acteurs belges).

Dans d'autres pays, il y a une association (ou appropriation) des représentants politiques aux plans/rapports : c'est le cas (à divers degrés) au Danemark, en Espagne, en Finlande, en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni (voir tableau XIV, annexe K). Au Danemark, le niveau politique est peu impliqué, mais un site Internet thématique sur les plans/rapports a été créé en 2003-2004 (entrevues, acteurs danois; Rambøll Management 2004b, 10). En Espagne, le site du ministère responsable comporte aussi une page dédiée à l'inclusion sociale et tout particulièrement aux plans/rapports (Site du MTAS). Au Royaume-Uni, bien que les plans/rapports ne soient pas aussi élevés dans l'agenda politique que les rapports *Opportunity for all*, les responsables politiques en prennent conscience et s'associent à leur publication en version papier (ou leur non-publication en version papier, pour celui de 2006) et en version électronique sur le site du DWP (entrevue, acteur britannique).

Donc, pour le volet gouvernemental, cinq des huit pays qui se démarquent ont développé une stratégie récente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Quant aux trois autres (Danemark, Finlande et Pays-Bas), l'intégration des plans/rapports dans la sphère gouvernementale semble être liée au gouvernement en place et à sa sensibilité aux enjeux de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Au Danemark, tel que déjà mentionné, celui-ci était particulièrement sensible à la cause des plus démunis (voir section 5.2.1). Pour la Finlande et les Pays-Bas, il faudrait étudier plus en profondeur leurs contextes nationaux pour tirer des conclusions.

La sphère parlementaire. Par ailleurs, pour l'intégration à la sphère parlementaire, ce sont aussi essentiellement les pays qui ont déjà développé (récemment)

des stratégies de lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui se distinguent⁴⁰ : la France, l'Irlande, le Portugal, le Royaume-Uni et, dans une certaine mesure (mais plutôt au niveau régional), la Belgique. Seuls deux autres pays présentent aussi certaines avancées : le Luxembourg et les Pays-Bas, pour lesquels une analyse plus approfondie des contextes nationaux serait nécessaire (voir tableau XV, annexe K).

Pour les autres pays, on note une participation très faible des Parlements. Par exemple, au Danemark, les politiques présentées dans le plan/rapport ont déjà été adoptées par le Parlement, mais le plan/rapport en tant que tel n'est pas véritablement discuté au Parlement (entrevues, acteurs danois; EAPN Danemark 2005; Rambøll Management 2003, 41) :

« There's no political process or decisions concerning the NAP. It's on [the] administrative level. We just make lists... Of course, the minister should agree on it, but there's no political discussion in the government, or in the Parliament when we are making this » (entrevue, acteur danois).

D'ailleurs, dans les plans/rapports danois, on se limite à supposer une attention future du Parlement ou à mentionner que les comités parlementaires en ont été informés (Danemark 2003, 48; Danemark 2006, 31).

Si l'importance de l'engagement gouvernemental récent ou actuel dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour l'intégration dans les sphères politique et parlementaire ressort, elle est d'autant plus significative pour ce qui est de la diffusion publique des plans/rapports.

5.3.2. *La diffusion publique des plans/rapports*

En fait, l'analyse des actions de diffusion du plan/rapport, prévues ou ayant eu lieu, est sans équivoque. Les cinq pays ayant développé des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale se distinguent des autres. Chacun d'entre eux a annoncé des actions globales de diffusion au grand public du plan/rapport (Belgique, Irlande, Portugal et Royaume-Uni) et/ou des campagnes de sensibilisation « grand public » en matière d'inclusion sociale (France et Portugal) (voir tableau XIV, annexe K). En Belgique, le plan de 2001 n'a pas été diffusé, mais la progression a été importante au fil des rondes si bien que, pour les suivantes des avancées ont eu lieu :

⁴⁰ Notons que ce « caractère distinctif » reste faible : il est question de débats d'importance mineure ou d'une adoption (formelle) par le Parlement ou les élus.

deux travailleurs à temps partiel (du milieu communautaire) ont été engagés pendant six mois pour faire connaître le plan de 2003, un système de suivi des plans/rapports (avec certaines défaillances) a été rendu public à partir de 2005 et des colloques publics devraient être organisés chaque deux ans pour faire suite à celui tenu en 2007 (entrevues, acteurs belges; Belgique 2003, 32; Belgique 2006, 26; Nicaise et Groenez 2003, 28; Morissens et Nicaise 2006, 20, 22).

De plus, la comparaison avec les autres États membres est frappante : dans ceux-ci, ce type de mesures est généralement absent. Il n'y en a que quelques-uns qui développent de telles mesures, mais sans qu'il y ait l'ampleur observée pour les cas mentionnés ci-dessus (ni de continuité au fil des rondes) : l'Allemagne (2006), le Danemark (2003 et 2006), l'Espagne (2006) et la Suède (2003). Si les cas de l'Allemagne et de la Suède nécessiteraient une étude plus approfondie, pour le Danemark et l'Espagne, c'est vraisemblablement l'engagement politique du gouvernement (qui avait alors récemment pris le pouvoir) en faveur de l'inclusion sociale qui est déterminant pour la légère amélioration perçue (voir section 5.2.1). C'est ainsi qu'au Danemark, si le plan/rapport était d'abord « the best-kept secret », de plus en plus de gens connaissent aujourd'hui son existence à cause de l'importance accordée aux plus démunis par le gouvernement élu en 2001, et ce, même si la diffusion comporte encore des lacunes importantes (entrevues, acteurs danois). Dans le cas de l'Espagne, le gouvernement de Zapatero élu en 2004 a donné un nouveau souffle aux plans/rapports pour l'inclusion sociale, dont la nature est cohérente avec ses priorités sociales. De surcroît, il a fait certains pas allant dans le sens d'une stratégie globale de lutte contre la pauvreté (qui reste à consolider), ce qui explique aussi les avancées observées (même si elles demeurent restreintes) dans la diffusion publique des plans/rapports sous sa gouverne (entrevues, acteurs espagnols).

Bref, l'engagement récent ou actuel des gouvernements dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est le facteur déterminant principal de la présence (ou non) de diffusion des plans/rapports et de leur intégration aux sphères politique et parlementaire.

Somme toute, les trajectoires nationales des plans/rapports en matière de concertation et de démocratisation s'expliquent par les choix des acteurs, chaque type d'acteurs étant plus ou moins déterminant selon l'aspect en jeu. Les fonctionnaires responsables des plans/rapports sont à la source de l'évolution de la coordination horizontale et verticale. Leur ouverture est aussi importante pour les trajectoires nationales en matière de participation des acteurs externes, mais leurs possibilités y sont limitées par le niveau politique, i.e. : l'engagement national pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion (pour la participation des personnes exclues) ou l'orientation politique du gouvernement (pour la participation des ONG et les partenaires sociaux). De plus, les ONG (et leur mobilisation) sont essentielles pour leur propre participation, mais aussi pour celle des personnes exclues. Quant aux partenaires sociaux, leurs faibles niveaux de participation relativement constants s'expliquent par leur volonté restreinte de les améliorer. Enfin, l'engagement gouvernemental dans la lutte contre la pauvreté est celui qui détermine les trajectoires nationales quant à l'intégration des plans/rapports dans les sphères politique et parlementaire ainsi que leur diffusion dans la sphère publique.

CONCLUSION

L'analyse des trajectoires suivies par les pays de l'Europe des 15 dans le cadre de la méthode ouverte de coordination pour l'inclusion sociale (pour les trois volets analysés : droits/services, emploi/ressources et concertation/démocratisation) permet de mettre en relief leur diversité et l'ensemble des facteurs nationaux en jeu. Globalement, le domaine des « idées » a une certaine influence, mais c'est surtout les institutions nationales et les choix des acteurs nationaux qui sont déterminants. Or, nos constats de recherche démontrent que le poids de ces facteurs varie considérablement d'un volet à un autre.

Trois volets, des facteurs explicatifs variés. Dans un premier temps, l'intégration (ou non) de la dimension des droits et de mesures structurantes de santé et de logement dans les plans/rapports s'explique par les institutions. En effet, cette intégration est particulièrement significative dans les plans/rapports des États-providence sociaux-démocrates et dans les pays ayant récemment développé une stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (à l'exception du Royaume-Uni, un cas plus nuancé). Pour ce volet, le chemin parcouru depuis plus ou moins longtemps est fondamental et détermine le contenu des plans/rapports.

En second lieu, les mesures concernant l'emploi et les ressources monétaires s'ancrent dans un paradigme consensuel, mais sont fortement sculptées par l'influence partisane. En effet, tant en principe que par de nombreuses actions concrètes (notamment de soutien aux travailleurs pauvres ou à faible revenu), l'activation vers l'emploi ressort comme principale priorité des plans/rapports. Par contre, ce paradigme n'explique pas la restriction des conditions des prestations des non travailleurs ainsi que les baisses ou hausses de leurs montants : celles-ci sont tributaires de l'orientation politique du gouvernement au pouvoir.

Troisièmement, la concertation et la démocratisation dans les processus nationaux des plans/rapports sont véritablement entre les mains des différents acteurs. Les acteurs politiques jouent un rôle fondamental : leur couleur politique influence les changements dans la participation des ONG et des partenaires sociaux, alors que leur engagement préalable dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion (ou non) explique la

concrétisation de la participation des personnes exclues, l'intégration dans les sphères politique et parlementaire ainsi que la diffusion dans la sphère publique des plans/rapports. D'autres acteurs sont aussi importants : d'une part, les fonctionnaires responsables sont déterminants pour les niveaux de coordination horizontale et verticale et peuvent être facilitateurs pour la participation des acteurs externes; d'autre part, la mobilisation des ONG et la (faible) volonté de participation des partenaires sociaux sont des facteurs explicatifs de l'ampleur de leur participation (et de celle des personnes exclues, via la mobilisation des ONG) dans les processus des plans/rapports.

Bref, des facteurs nationaux variés influent sur chacun des volets : les institutions nationales pour les droits et services, le paradigme de l'activation et l'orientation politique des gouvernements pour l'emploi et les ressources ainsi que différents acteurs pour la concertation et la démocratisation. Les quatre études de cas analysées plus en profondeur (Belgique, Danemark, Espagne et Royaume-Uni) permettent de mettre les trajectoires nationales en perspective dans différents contextes nationaux.

Des trajectoires qui évoluent dans des contextes nationaux. En Belgique, la dynamique des plans/rapports s'entrecroise avec le cadre national pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale développé dans les années 1990 (tant dans les régions qu'au niveau fédéral). L'institutionnalisation de ce cadre (via la constitution de 1994, l'Accord de coopération et d'autres initiatives, surtout régionales) explique que les plans/rapports associent clairement la pauvreté et l'exclusion à des violations de droits humains et intègre des mesures structurantes en santé et dans le logement. Cet engagement national à lutter contre la pauvreté et l'exclusion a aussi comme conséquences significatives une participation des personnes exclues (qui se fait plutôt dans le cadre national déjà établi, via le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, que dans le processus des plans/rapports), un rôle senti du cabinet du ministre de l'Intégration sociale dans le processus des plans/rapports et des mesures concrètes de diffusion des plans/rapports. La relative constance au pouvoir d'une coalition de centre gauche/centre durant les trois premières rondes de la MOC/inclusion se traduit par des augmentations généralisées des allocations des non travailleurs, une participation haussée des ONG au fil des rondes (qui se sont aussi mobilisées en ce sens) et une ouverture à la participation des partenaires sociaux (mais qui se concrétise peu).

Par ailleurs, il faut souligner la coordination élevée entre les niveaux de gouvernement à partir du plan de 2003, une coordination qui tire sa source dans la prise en charge du processus par l'administration fédérale et la coopération des administrations régionales/communautaires.

Au Danemark, l'État-providence de type social-démocrate est la source de l'intégration de la dimension juridique et de mesures structurantes en matière de santé et de logement dans les plans/rapports : sa structure de base n'est pas altérée par les changements de gouvernement. Là où ceux-ci ont un impact, c'est dans le domaine des ressources monétaires. Certes, l'activation des politiques sociales a commencé dès les années 1990 (avec un gouvernement de centre gauche au pouvoir), mais le gouvernement de centre droit de Fogh Rasmussen, élu en novembre 2001, prend des mesures « actives » d'un autre ordre : la restriction des conditions et la réduction des montants des prestations des non travailleurs. Par contre, ce même gouvernement (notamment le premier ministre) a pris un engagement envers les plus démunis (sans qu'il s'agisse d'une stratégie nationale globale) qui a des impacts sur la concertation et la démocratisation des processus des plans/rapports. C'est ainsi que les plans/rapports de 2003 et 2006 se distinguent (mais légèrement) par : une participation (limitée) des personnes exclues et des ONG ainsi qu'une association (faible) de la sphère politique et des actions (mineures) pour leur diffusion. Enfin, notons que les autres acteurs (fonctionnaires, ONG et partenaires sociaux) ne se sont pas mobilisés de façon très importante dans les trois premières rondes de la MOC/inclusion.

En Espagne, l'équipe des fonctionnaires responsable des plans/rapports, par sa continuité et son leadership, a amené une forte coordination entre les ministères et les niveaux de gouvernement dans les processus des plans/rapports et a favorisé la recréation d'EAPN Espagne (en 2004). En plus de cette dernière, aussi en 2004, le gouvernement de centre gauche de Zapatero remplace celui d'Aznar et il a, de surcroît, pris un engagement ferme en faveur des plus démunis lors de sa prise du pouvoir. L'entrée en scène (presque) simultanée de ces acteurs (EAPN Espagne et nouveau gouvernement) a des répercussions significatives sur le contenu et le processus du rapport de 2006, notamment : une intégration de mesures structurantes en santé (dans le volet « inclusion sociale »), des hausses de prestations aux non travailleurs, une

participation significative des personnes exclues et des ONG, une association (mais faible) du gouvernement aux plans/rapports ainsi que des avancées en ce qui a trait à la diffusion dans la sphère publique.

Enfin, au Royaume-Uni, les orientations politiques prises par le gouvernement de Blair en 1997 sont fondamentales pour les plans/rapports. Comme sa stratégie nationale pour lutter contre la pauvreté des enfants et l'exclusion sociale n'a pas une approche globale et universelle, la dimension juridique et les mesures structurantes en santé (mais pas dans le domaine du logement, pour lequel il y a une stratégie plus globale) ne sont pas intégrées dans les plans/rapports pour l'inclusion sociale. Puis, s'ajoutant au paradigme d'activation, la définition de la « nouvelle gauche » de Blair en fonction du « make work pay » explique la restriction des conditions des prestations des non travailleurs et l'instauration de hausses de ces prestations ciblées (bien qu'elles soient significatives), des mesures plutôt tributaires d'un gouvernement de droite. Enfin, l'engagement du gouvernement en faveur de l'inclusion sociale explique l'intégration des sphères politique et parlementaire aux processus des plans/rapports et leur diffusion ainsi que l'ouverture à la participation des personnes exclues et des ONG. Par contre, pour cette participation, la mobilisation des ONG a été très importante, tout comme la sensibilité des fonctionnaires concernés (qui sont par ailleurs responsables de la progression importante de la coordination horizontale et verticale au fil des trois premières rondes de la MOC/inclusion).

Et après? En somme, ce qui ressort globalement de l'analyse des trajectoires nationales, c'est que différents facteurs sont en jeu, tant institutionnels que relevant des acteurs ou des idées, mais que la volonté gouvernementale (incluant l'engagement national de lutter contre la pauvreté et l'exclusion, mais aussi l'orientation politique du parti ou de la coalition au pouvoir) est certainement le facteur le plus important, celui dont le poids surpasse les autres. Lorsqu'elle est institutionnalisée, cette volonté a un poids équivalent aux institutions de l'État-providence social-démocrate en ce qui a trait à l'intégration des droits et des services dans les plans/rapports; lorsqu'il est question de mesures en matière d'emploi et de ressources monétaires, c'est elle qui trace la ligne entre la valorisation ou la réduction des prestations des non travailleurs. Et, enfin, malgré le rôle important joué par les fonctionnaires, les ONG et les partenaires sociaux

dans la concertation et la démocratisation des processus des plans/rapports, ce sont les acteurs politiques qui déterminent le spectre des possibilités, particulièrement pour la participation des personnes exclues et des ONG ainsi que pour l'intégration dans les sphères politique et parlementaire et la diffusion publique des plans/rapports.

Ainsi, bien que l'analyse des trajectoires nationales pendant les trois premières rondes de la MOC/inclusion soulève le questionnement de ce que seront ces trajectoires pour la suite (y compris dès la quatrième ronde, pour laquelle les rapports seront déposés à l'automne 2008), une interrogation d'un autre ordre s'impose aussi : dans quelle mesure la volonté européenne en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pourra-t-elle se traduire par des volontés gouvernementales nationales ? La méthode ouverte de coordination pour l'inclusion sociale (et la protection sociale), que la Commission européenne souhaite renforcer (entrevues, acteurs européens)⁴¹, comporte ses limites. Elle est d'ailleurs basée sur le fait « que ce sont les États qui ont en main les principaux outils pour lutter contre la pauvreté » (Noël 2008, 7-8). Elle ne crée donc pas de volontés gouvernementales là où il n'y en avait pas : au mieux, elle crée des opportunités à saisir pour certains acteurs (Erhel, Mandin et Palier 2005, 229). Rappelons que Bruno Palier conclut, dans une analyse portant sur le cas français :

« Most of the research that tried to assess the impact of OMC on national policies found very disappointing results. National policies remain oriented by national actors, trying to address national issues, keeping national trajectories. [...] OMC becomes then another supplementary source for national actors more than an external constraint that has to be applied. They used OMC procedures, guidelines, orientation, instruments as a lever to get their own position to win » (Palier 2004a, 14).

De plus, plusieurs pays de l'Europe des 15 considèrent qu'elle est plus utile pour les nouveaux pays membres que pour eux, comme si l'inclusion sociale n'était pas un défi constant (Hemerijck et Slegers 2007, 185). Comme l'engagement au niveau européen n'a vraisemblablement pas un poids équivalent, une question fondamentale reste en suspens : quand tous les pays de l'Europe des 15 prendront-ils des engagements nationaux réels en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ?

⁴¹ La Commission européenne a d'ailleurs adopté une publication en ce sens le 2 juillet 2008 (Site de la CE - DGEAE).

BIBLIOGRAPHIE

*Documents sources et littérature scientifique*⁴²

Abrahamson, Peter. 1997. « Combating Poverty and Social Exclusion in Europe ». Dans Beck, Wolfgang, Laurent van der Maesen et Alan Walker (éds). *The Social Quality of Europe*. Boston: Kluwer Law International, 127-155.

Acord International. 2004. *Analyse du PAN Inclusion (2003-2005) pour le Luxembourg, 1er rapport 2004*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/lu_network_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Adnett, Nick et Stephen Hardy. 2005. *The European Social Model. Modernisation or Evolution?*. Northampton (MA): Edward Elgar.

Alcock, Pete. 2006. *Understanding Poverty*, 3^e édition. Hampshire/ New York: Palgrave Macmillan

Allemagne. Ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales. 2006. *National Strategy Report - Social Protection and Social Inclusion 2006*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/2006/nap/germany_en.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Allemagne. 2003. *Strategies to Enhance Social Integration. National Action Plan against Poverty and Social Exclusion 2003-2005*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/nap_03_05_en_fassung.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Allemagne (République fédérale d'). 2001. *National Action Plan to Combat Poverty and Social Exclusion*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/napincl2001de_en.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Almenara. 2004a. *First monitoring report 'Group of non governmental experts in the fight against poverty and social exclusion', National Action Plan for Social Inclusion 2003-2005, SPAIN*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/es_network_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Almenara. 2004b. *Second monitoring report 'Group of non governmental experts in the fight against poverty and social exclusion', National Action Plan for Social Inclusion*

⁴² Comme les plans/rapports ne sont pas toujours identifiés comme relevant d'un ministère spécifique (et bien que ce ministère, lorsque présent, est mentionné dans la bibliographie), les références aux plans/rapports sont faites simplement en indiquant le pays et l'année.

Par ailleurs, lorsque les plans/rapports ne sont pas intitulés en tant que tels par ledit pays, le nom générique du plan (de la Commission européenne) est attribué.

2003-2005, SPAIN. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/3es_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Amitsis, Gabriel. 2004. « Principles and instruments of social inclusion policies in Europe ». Dans Sakellariopoulos, Theodoros et Jos Berghman (éds). *Connecting Welfare Diversity within the European Social Model*. New York: Intersentia, 139-188.

Annesley, Claire. 2007. « Lisbon and social Europe: towards a European “adult worker model” welfare system ». *Journal of European Social Policy* 17 (3): 195-205.

Armingeon, Klaus. 2006. « Reconciling competing claims of the welfare state clientele ». Dans Klaus Armingeon et Giuliano Bonoli (dirs). *The Politics of Post-Industrial Welfare States. Adapting post-war social policies to new social risks*. Londres/ New York: Routledge, 100-122.

Armstrong, Kenneth A. 2006. « The “Europeanisation” of Social Exclusion: British Adaptation to EU Co-ordination ». *The British Journal of Politics and International Relations* 8: 79-100.

Armstrong, Kenneth A. 2005a. « Inclusive Governance? Civil Society and the Open Method of Co-ordination ». ESRC Seminar Series: Implementing the Lisbon Strategy: Policy Co-ordination through “Open” Methods. À venir dans Smismans, S. (éd). *Civil Society and Legitimate European Governance*. Cheltenham (R-U)/ Northampton (MA): Edward Elgar.

Armstrong, Kenneth A. 2005b. « How Open is the United Kingdom to the OMC Process on Social Inclusion? ». Dans Zeitlin, Jonathan et Philippe Pochet (éds), avec Lars Magnusson. *The Open Method of Co-ordination in Action. The European Employment and Social Inclusion Strategies*. New York: P.I.E. – Peter Lang, 287-310.

Armstrong, Kenneth A. 2003. « Tackling Social Exclusion Through OMC: Reshaping the Boundaries of EU Governance ». À venir dans Börzel, T. et R. Cichowski (éds). *State of the Union : Law, Politics and Society* (vol. 6). Oxford: Oxford University Press.

Arriba, Ana et Luis Moreno. 2005. « Spain – poverty, social exclusion and “safety nets” ». Dans Maurizio Ferrera (dir.). *Welfare State Reform in Souther Europe. Fighting poverty and social exclusion in Italy, Spain, Portugal and Greece*. Londres: Routledge, 141-203.

Arts, Wil et John Gelissen. 2002. « Three worlds of capitalism or more? A state-of-the-art report ». *Journal of European Social Policy* 12 (2): 137-158.

Atkinson, Tony. 2002. « Social Inclusion and the European Union ». *Journal of Common Market Studies* 40 (4): 625-643.

Autriche (République d'). 2006. *National Report on Strategies for Social Protection and Social Inclusion*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/2006/nap/austria_en.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Autriche (République d'). 2003. *2nd National Action Plan for Social Inclusion 2003 – 2005*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/napincl_at_en.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Autriche (République d'). Ministère fédéral de la Sécurité sociale et des Générations. 2001. *National Action Plan to combat poverty and social exclusion*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/napincl2001au_en.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Ayala, Luis, Rosa Martínez et Jesús Ruiz-Huerta. 2000. « Poverty and social policy in a period of political transition in Spain, 1975-95 ». Dans Sandra Hutton et Gerry Redmond (dir.). *Poverty in Transition Economies*. New York: Routledge, 208-227.

Bäcker, Gerhard, Walter Hanesch et Peter Krause. 2003. « Combating Poverty in Europe and Germany ». Dans Krause, Peter, Gerhard Bäcker et Walter Hanesch (éds). *Combating Poverty in Europe. The German Welfare Regime in Practice*. Hampshire (R-U): Ashgate, 1-19.

Baptista, Isabel et Cátia Maciel. 2006a. *Portugal: "Feeding in" and "Feeding out", and Integrating Immigrants and Ethnic Minorities. A Study of National Policies*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/experts_reports/portugal_2_2006_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Baptista, Isabel et Cátia Maciel. 2006b. *Portugal : Trends, Recent Developments, Active Inclusion and Minimum Resources. First Semester Report 2006*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/experts_reports/portugal_2006_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Baptista, Isabel et Cátia Maciel. 2005. *Portugal: Update and Local Implementation Report on the NAP/incl 2003-2005, Group of non-governmental experts in the fight against poverty and social exclusion*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/3pt_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Barbier, Jean-Claude. 2005. « The European Employment Strategy, a Channel for Activating Social Protection? ». Dans Zeitlin, Jonathan et Philippe Pochet (éds), avec Lars Magnusson. *The Open Method of Co-ordination in Action. The European Employment and Social Inclusion Strategies*. New York: P.I.E. – Peter Lang, 417-445.

Barnes, Matt. 2005. *Social Exclusion in Great Britain*. Burlington (VT): Ashgate.

Begg, Iain, Jos Berghman et Eric Marlier. 2006. *First Semester Report 2006. Synthesis Report. Independent overview based on national reports of independent experts*. En

ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/experts_reports/synthesis_2006_en.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Behning, Ute. 2003. « Implementing the “new open method of co-ordination” in the area of “social inclusion” ». *Transfer: European Review of Labour and Research* 8 (4): 737-742.

Belgique. 2006. *Rapport stratégique sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2006-2008*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/2006/nap/belgium_fr.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Belgique. 2003. *Plan d'action national belge Inclusion sociale 2003-2005*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/napincl_2003_belgium_fr.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Belgique. 2001. *Plan d'action national Inclusion sociale*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/napincl2001be_fr.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Bernhard, Stefan. 2005. « Die Offene Methode der Koordinierung als Prozess von Lernanreizen – zu Theorie und Praxis der europäischen Inklusionsstrategie (La méthode ouverte de coordination comme processus incitatif d'apprentissage: la stratégie européenne d'inclusion sociale en théorie et en pratique ; traduction libre) ». *BACES Discussion Paper*, no 8. En ligne. Adresse URL: <http://www.uni-bamberg.de/fileadmin/uni/wissenschaft_einricht/baces/pdf/Discussion_Paper/discussion_paper_8.pdf> (page consultée le 20 mars 2007).

Bodart, Myriam. 2004. « De l'aide sociale à l'action sociale ». *Politiques sociales* (3-4): 43-52.

Bonoli, Giuliano. 2006. « New social risks and the politics of post-industrial social policies ». Dans Klaus Armingeon et Giuliano Bonoli (dirs). *The Politics of Post-Industrial Welfare States. Adapting post-war social policies to new social risks*. Londres/ New York: Routledge, 3-51.

Børner Stax, Tobias, Steffen Bohni et Anne Mølgaard. 2006. *Denmark : Trends, Recent Developments, Active Inclusion and Minimum Resources. First Semester Report 2006*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/experts_reports/denmark_2006_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Borrás, Susana et Bent Greve. 2004. « Concluding remarks: New method or just cheap talk? ». *Journal of European Public Policy* 11 (2, avril): 329-336.

Borrás, Susana et Kerstin Jacobsson. 2004. « The open method of co-ordination and new governance patterns in the EU ». *Journal of European Public Policy* 11 (2, avril): 185-208.

Bradshaw, Jonathan et Fran Bennett. 2007. *United Kingdom: Trends, Recent Developments, "Feeding in" and "Feeding out". A Study of National Policies*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/experts_reports/uk_2_2007_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Bradshaw, Jonathan et Fran Bennett. 2006a. *Assessment of the Social Inclusion Strand of the National Strategies Report*. (non publié)

Bradshaw, Jonathan et Fran Bennett. 2006b. *United Kingdom: Trends, Recent Developments, Active Inclusion and Minimum Resources. First Semester Report 2006*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/experts_reports/uk_2006_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Bradshaw, Jonathan et Fran Bennett. 2004a. *Fifth Report on United Kingdom National Action Plan on Social Inclusion 2003-2005. Group of non-government experts in the fight against poverty and social exclusion*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/3uk_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Bradshaw, Jonathan et Fran Bennett. 2004b. *Fourth Report on United Kingdom National Action Plan on Social Inclusion 2003-2005. Group of non-government experts in the fight against poverty and social exclusion*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/uk_network_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Bradshaw, Jonathan et Fran Bennett. 2003a. *Report on United Kingdom National Action Plan on Social inclusion 2001-2003. Group of non-government experts in the fight against poverty and social exclusion*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/uk_1st_report_final_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Bradshaw, Jonathan et Fran Bennett. 2003b. *Second Report on United Kingdom National Action Plan on Social inclusion 2001-2003. Group of non-government experts in the fight against poverty and social exclusion*. (non publié)

Bradshaw, Jonathan et Fran Bennett. 2003c. *Third Report on United Kingdom National Action Plan on Social inclusion 2001-2003. Group of non-government experts in the fight against poverty and social exclusion*. (non publié)

Brandsen, Taco *et al.* 2005. « The National Action Plan on Social Inclusion: an opportunity for the third sector? ». *Third Sector European Policy Working Papers*, no 14, juin. En ligne. Adresse URL: <<http://www.lse.ac.uk/collections/TSEP/OpenAccessDocuments/14TSEP.pdf>> (page consultée le 10 avril 2007).

Büchs, Milena. 2008. « The Open Method of Coordination as a "two-level game" ». *Policy & Politics* 36 (1, janvier): 21-37.

Büchs, Milena et Karl Hinrichs. 2007. « Germany : moving towards Europe but putting national autonomy first ». Dans Jon Saari et Juho Kvist (dir.). *The Europeanisation of Social Protection*. Bristol (Royaume-Uni): The Policy Press, 21-40.

Büchs, Milena et Dawid Friedrich. 2005. « Surface Integration. The National Action Plans for Employment and Social Inclusion in Germany ». Dans De la Porte, Caroline et Philippe Pochet (éds). *Building the Social Europe through the Open Method of Co-ordination*. New York: P.I.E – Peter Lang, 249-285.

Camarasa i Casals, Mar. 2005. « La participación del tercer sector en la elaboración del II Plan Nacional de Acción en Inclusión Social ». *Documentación Social : Revista de Estudios Sociales y Sociología Aplicada* 137 : 193-206.

Capucha, Luís, Teresa Bomba, Rita Fernandes et Gisela Matos. 2005. « Portugal – a virtuous path towards minimum income? ». Dans Ferrera, Maurizio (éd). *Welfare State Reform in Southern Europe. Fighting poverty and social exclusion in Italy, Spain, Portugal and Greece*. Londres: Routledge, 204-265.

Carmichael, Laurence. 2001. « The EU and the Fight against Exclusion: Maximising the Means to Match its Ambitions ». Dans David G. Mayes, Jos Berghman et Robert Salais (éds). *Social Exclusion and European Policy*. Northampton (MA): Edward Elgar, 233-254.

Carpenter, Daniel P. 2001. *The Forging of Bureaucratic Autonomy*. Princeton: Princeton University Press.

Carpentier, Sarah, Béa Cantillon et Karel Van den Bosch. 2007. « Inventaire de la politique de lutte contre la pauvreté pour la Belgique de 2001 à 2005 selon les plans d'action nationaux inclusion sociale ». *Revue belge de sécurité sociale* (2^e trimestre): 399-412.

Cassiers, Isabelle, Philippe Pochet et Pascale Vielle. 2005. « L'État social actif. Vers un changement de paradigme ? ». Dans Pascale Vielle, Philippe Pochet et Isabelle Cassiers (dir.). *L'État social actif. Vers un changement de paradigme ?* Bruxelles : P.I.E. – Peter Lang, 13-32.

Cazenave, Marie-Cécile. 2006. « Europe occidentale et politique de *Making Work Pay* : les expériences belge et française ». Dans Ai-Thu Dang, Jean-Luc Outin et Héléne Zadjela (dir.). *Travailler pour être intégré ? Mutations des relations entre emploi et protection sociale*. Paris : CNRS Editions, 52-67.

Cherchye, Laurens, Wim Moesen et Tom van PuyenBroeck. 2004. « Legitimately Diverse, yet Comparable: On Synthesizing Social Inclusion Performance in the EU ». *Journal of Common Market Studies* 42 (5): 919-955.

Choffé, Thomas, Sabine Viard et Béatrice Randon. 2001. *Exclusion sociale et pauvreté en Europe*. Paris, Ministère de l'emploi et de la solidarité : La Documentation française.

Citi, Manuele et Martin Rhodes. 2007. « New Modes of Governance in the EU : Common Objectives versus National Preferences ». *European Governance Papers (EUROGOV)*, n° N-07-01. En ligne. Adresse URL: <<http://www.connex-network.org/eurogov/pdf/egp-newgov-N-07-01.pdf>> (page consultée le 6 mai 2008).

Claeys, Anja *et al.* 2002. « La participation des défavorisés à l'élaboration des politiques relatives à la pauvreté et à l'exclusion sociale dans les Flandres (Belgique) ». Dans OCDE (dir.). *Des citoyens partenaires : information, consultation et participation à la formulation des politiques publiques*. Paris : OCDE, 139-160.

Commission européenne. 2005. « Travailler ensemble, travailler mieux : Un nouveau cadre pour la coordination ouverte des politiques de protection sociale et d'inclusion sociale dans l'Union européenne ». Communication, 22 décembre. *Site de la Commission européenne*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/social_inclusion/docs/com_2005_706_fr.pdf> (page consultée le 3 mai 2007).

Commission européenne. Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances (CE DGEAE). 2007. *Joint Report on Social Protection and Social Inclusion : Social inclusion, Pensions, Healthcare and Long Term care*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/2007/joint_report_en.pdf> (page consultée le 15 février 2008)

Commission européenne. Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances (CE DGEAE). 2005. *Joint Report on Social Protection and Social Inclusion – Technical Annex*, Commission Staff Working Paper. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/annex_en.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Commission européenne. Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances (CE DGEAE). 2004. *Rapport conjoint sur l'inclusion sociale*, mai. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/final_joint_inclusion_report_2003_fr.pdf > (page consultée le 15 octobre 2007).

Commission européenne. Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances (CE DGEAE). 2001a. *Rapport conjoint sur l'inclusion sociale – Partie I: L'Union européenne, y compris le résumé*, transmis du Conseil "Emploi et politique sociale" au Conseil européen le 12 décembre. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/15223_part1_fr.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Commission européenne. Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances (CE DGEAE). 2001b. *Rapport conjoint sur l'inclusion sociale – Partie II: Les États membres*, transmis du Conseil "Emploi et politique sociale" au

Conseil européen le 12 décembre. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/15223_part2_fr.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Conseil européen de Lisbonne. 2000. « Conclusions de la présidence », 23-24 mars. *Site du Parlement européen*. En ligne. Adresse URL : <http://www.europarl.europa.eu/summits/lis1_fr.htm> (page consultée le 3 mai 2007).

Conseil européen de Nice. 2000. « Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : Définition des objectifs appropriés ». Bruxelles, 30 novembre. *Site de la Commission européenne – DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/social_inclusion/docs/approb_fr.pdf> (page consultée le 3 mai 2007).

Cordellier, Serge et Béatrice Didiot (dir.). 2002. *L'État du monde 2002 : Annuaire économique et géopolitique mondial*. Montréal : du Boréal.

Cordellier, Serge et Béatrice Didiot (dir.). 2001. *L'État du monde 2001 : Annuaire économique et géopolitique mondial*. Montréal : du Boréal.

Cordellier, Serge et Béatrice Didiot (dir.). 2000. *L'État du monde 2000 : Annuaire économique et géopolitique mondial*. Montréal : du Boréal.

Cordellier, Serge et Béatrice Didiot (dir.). 1999. *L'État du monde 1999 : Annuaire économique et géopolitique mondial*. Montréal : du Boréal.

Cordellier, Serge et Béatrice Didiot (dir.). 1998. *L'État du monde 1998 : Annuaire économique et géopolitique mondial*. Montréal : du Boréal.

Dahl, Robert A. 1961. *Who Governs? Democracy and Power in an American City*. New Haven: Yale University Press.

Daly, Mary. 2008. « Whither EU Social Policy ? An Account and Assessment of Developments in the Lisbon Social Inclusion Process ». *International Social Policy* 37 (1): 1-19.

Daly, Mary. 2006a. « EU Social Policy after Lisbon ». *Journal of Common Market Studies* 44 (3): 461-481.

Daly, Mary. 2006b. *Ireland : Trends, Recent Developments, Active Inclusion and Minimum Resources. First Semester Report 2006*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/experts_reports/ireland_2006_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Daly, Mary. 2003. *NAP/INCL 2003: First Background Report on Ireland*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/ireland_1st_report_final_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Danemark. Ministère des Affaires sociales et ministère des Affaires intérieures et de la Santé. 2006. *National Report on Strategies for Social Protection and Social Inclusion*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/2006/nap/denmark_en.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Danemark. 2003. *National Action Plans on Social Inclusion 2003 – 2005*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/napincl_03_da_en.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Danemark. Ministère des Affaires sociales. 2001. *Denmark's National Action Plan to Combat Poverty and Social Exclusion (NAPincl) 2001/ 2003*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/napincl2001da_en.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Dang, Ai-Thu et Hélène Zadjela. 2006. « Vers une protection sociale activée ? ». Dans Ai-Thu Dang, Jean-Luc Outin et Hélène Zadjela (dir.). *Travailler pour être intégré ? Mutations des relations entre emploi et protection sociale*. Paris : CNRS Editions, 15-23.

de la Porte, Caroline. 2008. « The European Level Development and National Level Influence of the Open Method of Coordination: The Cases of Employment and Social Inclusion ». Thèse de doctorat. Department of Social and Political Studies, European University Institute, Florence. En ligne. Adresse URL: <<http://www.eucenter.wisc.edu/OMC/New%20OMC%20links/THESISfinal%20-%20april2008final%5B1%5D.pdf>> (page consultée le 15 août 2008).

de la Porte, Caroline. 2007. « Good Governance via the OMC? The cases of Employment and Social Inclusion ». *European Journal of Legal Studies* 1 (1, avril). En ligne. Adresse URL: <<http://www.ejls.eu/index.php?mode=htmlarticle&filename=./issues/2007-04/delaporteUK.htm>> (page consultée le 15 juillet 2008).

de la Porte, Caroline et Philippe Pochet. 2005. « Participation in the Open Method of Co-ordination : The Cases of Employment and Social Inclusion ». Dans Zeitlin, Jonathan et Philippe Pochet (éds), avec Lars Magnusson. *The Open Method of Co-ordination in Action. The European Employment and Social Inclusion Strategies*. New York: P.I.E. – Peter Lang, 353-389.

de la Porte, Caroline et Philippe Pochet. 2002. « Supple Co-ordination at EU level and the Key Actors ». Dans De la Porte, Caroline et Philippe Pochet (éds). *Building the Social Europe through the Open Method of Co-ordination*. New York: P.I.E – Peter Lang, 27-68.

Devillé, Emmanuelle et Patricia Schmitz. 2006. « L'évaluation de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociales. Dans *L'année sociale 2005*, Bruxelles : ULB, 257-269.

Didiot, Béatrice (dir.). 2007. *L'État du monde 2007 : Annuaire économique et géopolitique mondial*. Montréal : du Boréal.

Didiot, Béatrice et Serge Cordellier (dir.). 2005. *L'État du monde 2005 : Annuaire économique et géopolitique mondial*. Montréal : du Boréal.

Didiot, Béatrice, Serge Cordellier et Lucie Chabrol (dir.). 2006. *L'État du monde 2006 : Annuaire économique et géopolitique mondial*. Montréal : du Boréal.

Didiot, Béatrice, Serge Cordellier et Sarah Netter (dir.). 2004. *L'État du monde 2004 : Annuaire économique et géopolitique mondial*. Montréal : du Boréal.

Didiot, Béatrice, Serge Cordellier et Sarah Netter (dir.). 2003. *L'État du monde 2003 : Annuaire économique et géopolitique mondial*. Montréal : du Boréal.

Dimmel, Nikolaus. 2006. *Austria : Trends, Recent Developments, Active Inclusion and Minimum Resources. First Semester Report 2006*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/experts_reports/austria_2006_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Dimmel, Nikolaus. 2005 (2004). *Evaluation of the second NAP-Inclusion: AUSTRIA. First Report - "Group of non-governmental experts in the fight against poverty and social exclusion"*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/at_network_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Driver, Stephen. 2008. « Poverty, social justice and the Labour government, 1997-2007 ». *Benefits: A Journal of Poverty and Social Justice* 16 (2): 157-167.

Duffy, Katherine et Annabel Kiernan. 2007. « Social inclusion in the European Union : from here to where ? ». *Benefits: A Journal of Poverty and Social Justice* 15 (1): 69-80.

EAPN/Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. 2006. *Les rapports nationaux 2006-8 sur les stratégies pour la protection sociale et l'inclusion sociale. Quel est leur impact sur les personnes en situation de pauvreté ?*. Bruxelles : EAPN.

EAPN/Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Katherine Duffy et Maria Jeliaskova). 2005. *Retour vers le futur ? Rapports de mise en œuvre des Plans d'action nationaux "Inclusion sociale" – Évaluation par EAPN*. Bruxelles : EAPN.

EAPN/Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. 2001. *Rapports nationaux d'EAPN sur les Plans d'action nationaux sur l'inclusion sociale 2001-2003*. Bruxelles : EAPN.

EAPN Allemagne/Nationale Armutskonferenz. 2006. *National Network Response to NAP Inclusion 2006-2008*. (non publié)

EAPN Autriche/Die Armutskonferenz. 2006. *National Network Response to NAP Inclusion 2006-2008*. (non publié)

EAPN Belgique/Réseau belge des associations de lutte contre la pauvreté. 2006. *Réponse du réseau national d'EAPN au PAN Inclusion 2006-2008*. (non publié)

EAPN Belgique/Réseau belge des associations de lutte contre la pauvreté. 2003. *Seconde tranche de Plans d'action nationaux sur l'Inclusion. Commentaire sur le PAN Belge 2003 – 2005*. (non publié)

EAPN Belgique/Réseau belge des associations de lutte contre la pauvreté. 2001. *Grille d'évaluation du Plan d'action National de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : Belgique*. (non publié)

EAPN Danemark/Danemu. 2005. *General comments on the national context & Reflection on the implementation report*. (non publié)

EAPN Espagne et CEMYC. 2006. *Estrategia por la inclusión y la lucha contra la pobreza y la exclusión social. Evaluación de la estrategia europea por al inclusión y de los planes nacionales de acción para la inclusión social*. En ligne. Adresse URL : <http://www.eapneuskadi.net/web/archivos/documentosyescritos/estatal/Sintesis_EAPN_ES_ultimversion.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

EAPN Finlande. 2006. *National Network Response to NAP Inclusion 2006-2008*. (non publié)

EAPN Finlande. 2003. *Summary Report on NAP inclusion Finland*. En ligne. Adresse URL: <<http://www.eapn-fin.org/eapnNAPengl.htm>> (page consultée le 15 mai 2008).

EAPN France/Antenne française - Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. 2006. *Réponse au questionnaire d'EAPN sur les PAN inclusion 2006-2008*. (non publié)

EAPN France/Antenne française - Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. 2003. *Position d'EAPN France sur le Plan national d'action pour l'inclusion sociale (PNAI) 2003-2005*. (non publié)

EAPN Irlande. 2006. *National Network Response to NAP Inclusion 2006-2008*. (non publié)

EAPN Irlande. 2003. *Anti Poverty Groups on the new National Action Plan Against Poverty and Social Exclusion (NAP/incl): "Is the Government serious about ending poverty?"*. Press release - response to the Second NAP Inclusion. En ligne. Adresse URL: <http://homepage.eircom.net/~esosc/2003_2/NAPS.htm> (page consultée le 15 mai 2008).

EAPN Luxembourg/Réseau luxembourgeois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. 2006. *National Network Response to NAP Inclusion 2006-2008*. (non publié)

EAPN Luxembourg/Réseau luxembourgeois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. 2005. *Prise de position concernant la mise en oeuvre du Plan d'Action National de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale (PANincl.)*. En ligne. Adresse URL : <<http://www.eapn.lu/eapn/File/PANincl%20lux/Avis%20%20EAPN%20PANincl0105.pdf>> (page consultée le 15 mai 2008).

EAPN Pays-Bas. 2006. *National Network Response to NAP Inclusion 2006-2008*. (non publié)

EAPN Royaume-Uni. 2006. *National Network Response to NAP Inclusion 2006-2008*. (non publié)

EAPN Suède. 2006. *National Network Response to NAP Inclusion 2006-2008*. (non publié)

Erhel, Christine, Lou Mandin et Bruno Palier. 2005. « The Leverage Effect. The Open Method of Co-ordination in France ». Dans Zeitlin, Jonathan et Philippe Pochet (éds), avec Lars Magnusson. *The Open Method of Co-ordination in Action. The European Employment and Social Inclusion Strategies*. New York: P.I.E. – Peter Lang, 217-247.

Erhel, Christine et Bruno Palier. 2005. « L'Europe sociale : entre modèles nationaux et coordination européenne ». *Revue d'économie politique* 115 (6) : 677-703.

Espagne. Ministerio de Trabajo y de Asuntos sociales. 2006. *I Informe nacional de estrategias para la protección social y la inclusión social del Reino de España 2006-2008*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/2006/nap/spain_es.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Espagne. Ministerio de Trabajo y de Asuntos sociales. 2003. *II Plan nacional de acción para la inclusión social des Reino de España 2003-2005*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/strategy_reports_fr.htm> (page consultée le 15 février 2008).

Espagne. Ministerio de Trabajo y de Asuntos sociales. 2001. *Plan nacional de acción para la inclusión social del Reino de España, Junio 2001 – Junio 2003*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/napincl2001es_es.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Esping-Andersen, Gosta. 1999. *Les trois mondes de l'État-providence*. Paris : Presses Universitaires de France.

Euzéby, Alain. 2004. « L'inclusion sociale, objectif majeur pour l'Union européenne ». *Revue du marché commun et de l'Union européenne*, n°478 (mai) : 306-311.

Evers, Adalbert. 2003. « Local Labor Markets Policies and Social Integration in Europe: Potential and Pitfalls of Integrated Partnership Approaches ». Dans Zeitlin, Jonathan et David M. Trubek (éds). *Governing Work and Welfare in a New Economy*. New York: Oxford University Press, 188-212.

Expert du Luxembourg. 2003. *Rapport de l'expert du Luxembourg en matière de politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/luxembourg_1st_report_final_fr.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Falkner, Gerda et Oliver Treib. 2008. « Three Worlds of Compliance or Four? The EU-15 Compared to New Member States ». *Journal of Common Market Studies* 46 (2): 293-313.

Ferrera, Maurizio. 2006. « Friends, Not Foes: European Integration and National Welfare States ». Dans Anthony Giddens, Patrick Diamond et Roger Liddle. *Global Europe, Social Europe*. Cambridge (Royaume-Uni)/ Malden (États-Unis): Polity Press, 257-278.

Ferrera, Maurizio. 2005. « Welfare states and social safety nets in Southern Europe: an introduction ». Dans Ferrera, Maurizio (éd). *Welfare State Reform in Southern Europe. Fighting poverty and social exclusion in Italy, Spain, Portugal and Greece*. Londres: Routledge, 1-32.

Ferrera, Maurizio, Manos Matsaganis et Stefano Sacchi. 2002. « Open coordination against poverty : the new EU “social inclusion process” ». *Journal of European Social Policy* 12 (3): 227-239.

Ferrera, Maurizio et Stefano Sacchi. 2005. « The Open Method of Co-ordination and National Institutional Capabilities. The Italian Experience ». Dans Zeitlin, Jonathan et Philippe Pochet (éds), avec Lars Magnusson. *The Open Method of Co-ordination in Action. The European Employment and Social Inclusion Strategies*. New York: P.I.E. – Peter Lang, 137-172.

Finlande. Ministère des Affaires sociales et de la Santé. 2006. *National Reports on Strategies for Social Protection and Social inclusion*. Publications of the Ministry of Social Affairs and Health 2006:24. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/2006/nap/finland_en.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Finlande. 2003. *National Action Plan against Poverty and Social Exclusion for 2003-2005*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/napincl_03_fi.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Finlande. Ministère des Affaires sociales et de la Santé. 2001. *National Action Plan against Poverty and Social Exclusion*. Working Group Memorandums of the Ministry of Social Affairs and Health 2001:12. En ligne. Adresse URL : <<http://ec.europa.eu/>

employment_social/spsi/docs/social_inclusion/napincl2001fi_en.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Fouarge, Didier. 2004. *Poverty and Subsidiarity in Europe. Minimum Protection from an Economic Perspective*. Northampton (MA) : Edward Elgar Publishing.

France. 2006. *Rapport sur les stratégies pour la protection sociale et l'inclusion sociale 2006-2008*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/2006/nap/france_fr.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

France. 2003. *Plan national d'action pour l'inclusion sociale 2003-2005*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/news/2001/jun/napincl_03_fr.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

France. 2001. *Plan national d'action français contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/napincl2001fr_fr.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Frazer, Hugh. 2007. « Promoting Social Inclusion: The EU Dimension ». *Administration Journal (IPA - Institute of Public Administration)* 55 (2): 27-60.

Frazer, Hugh. 2005. « Setting the scene Europe-wide: The challenge of poverty and social exclusion ». *Community Development Journal* 40 (4, octobre): 371-384.

Frazer, Hugh et Éric Marlier. 2008. *Building a stronger EU Social Inclusion Process: Analysis and recommendations of the EU Network of independent national experts on social inclusion*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/experts_reports/synthesis1_2008_en.pdf> (page consultée le 27 juillet 2008).

Friedrich, Dawid. 2006. « Policy process, governance and democracy in the EU: the case of the Open Method of Coordination on social inclusion in Germany ». *Policy & Politics* 34 (2): 367-383.

Gilson, Steve et Mikaël Glorieux. 2005. « Le droit à l'intégration sociale comme première figure emblématique de l'État social actif ». Dans Pascale Vielle, Philippe Pochet et Isabelle Cassiers (dir.). *L'État social actif. Vers un changement de paradigme ?* Bruxelles : P.I.E. – Peter Lang, 233-254.

Giraud, Olivier et Arnaud Lechevalier. 2008. « Les réformes Hartz des politiques de l'emploi : instrument ou reflet de la normalisation du marché du travail ? ». *Note du Cerfa* (Comité d'études des relations franco-allemandes) 54. En ligne. Adresse URL: <http://doc.politiquessociales.net/serv1/NdC_54.pdf> (page consultée le 30 juin 2008).

Grèce (République hellénique). Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale. 2006. *National Strategy Report on Social Protection and Social Inclusion 2006-2008*. En

ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/2006/nap/greece_en.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Grèce. Ministère du Travail et de la Sécurité sociale. 2003. *National Action Plan for Social Inclusion 2003-2005*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/napincl_2003_greece_en.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Grèce. Ministère du Travail et de la Sécurité sociale (coord.). 2001. *National Action Plan for Social Inclusion*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/napincl2001el_en.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Groenez, Steven et Ides Nicaise. 2004. *Evaluation of the implementation of the Belgian NAP inclusion 2003-2005*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/be_network_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Guillén, Ana. 2007. « Spain: starting from periphery, becoming centre ». Dans Jon Saari et Juho Kvist (dir.). *The Europeanisation of Social Protection*. Bristol (Royaume-Uni): The Policy Press, 117-135.

Haddow, Rodney et Thomas Klassen. 2006. *Partisanship, Globalization, and Canadian Labour Market Policy. Four Provinces in Comparative Perspective*. Toronto: University of Toronto Press.

Hall, Peter A. 1993. « Policy Paradigms, Social Learning, and the State : The Case of Economic Policymaking in Britain ». *Comparative Politics* 25 (3, janvier): 275-296.

Halleröd, Björn. 2007. *Sweden : Trends, Recent Developments, "Feeding in" and "Feeding out". A Study of National Policies*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/experts_reports/sweden_2_2007_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Halleröd, Björn. 2006. *Sweden : Trends, Recent Developments, Active Inclusion and Minimum Resources. First Semester Report 2006*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/experts_reports/sweden_2006_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Halleröd, Björn. 2003. *The fight against poverty and social exclusion: Non-governmental expert report no. 1c - 2003, Sweden*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/sweden_1st_report_final_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Hamel, Marie-Pierre et Bart Vanhercke. 2009. « The OMC and Domestic Social Policymaking in Belgium and France : Window Dressing, One-Way Impact, or Reciprocal Influence ? ». Dans Martin Heidenreich et Jonathan Zeitlin (dir.). *Changing*

European Employment and Welfare Regimes: the Influence of the Open Method of Coordination on National Labour Market and Social Welfare Reforms. Londres: Routledge. (à paraître)

Hantrais, Linda. 2007. *Social Policy in the European Union*, 3^e édition. Hampshire/ New York: Palgrave Macmillan.

Hastrup, Bjarne. 1995. *Contemporary Danish Society. Danish Democracy and Welfare.* Copenhagen: Academic Press Copenhagen.

Heady, Christopher et Graham Room. 2003. « Tackling poverty and social exclusion ». Dans Apospori, Eleni et Jane Millard (éds). *The Dynamics of Social Exclusion in Europe. Comparing Austria, Germany, Greece, Portugal and the UK.* Northampton (MA) : Edward Elgar Publishing, 164-177.

Heidenreich, Martin et Gabriele Bischoff. 2008. « The Open Method of Coordination. A Europeanization of social and employment policies ? ». *Journal of Common Market Studies* 46 (3) : 497-532.

Heikkilä, Matti et Susan Kuivalainen. 2002 (septembre). *Utiliser les aides sociales pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale : examen comparatif des opportunités et des problèmes.* Rapport européen de synthèse. Strasbourg : Éditions du Conseil de l'Europe.

Hemerijck, Anton et Peter Slegers. 2007. « The Netherlands: social and economic normalisation in an era of European Union controversy ». Dans Jon Saari et Juho Kvist (dir.). *The Europeanisation of Social Protection.* Bristol (Royaume-Uni): The Policy Press, 175-194.

Hill, Michael. 2003. *Understanding Social Policy*, 7^e édition. Oxford: Blackwell Publishing.

Hills, John. 2002. « The Case of Great Britain: Monitoring Poverty and Social Exclusion ». Dans Richard Hauser et Irene Becker (éds). *Reporting on Income Distribution and Poverty. Perspectives from a German and European Point of View.* Berlin/ Heidelberg/New York: Springer, 143-159.

Huber, Evelyne et John D. Stephens. 2006. « Combating old and new social risks ». Dans Klaus Armingeon et Giuliano Bonoli (dirs). *The Politics of Post-Industrial Welfare States. Adapting post-war social policies to new social risks.* Londres/ New York: Routledge, 143-168.

Hudon-Fortier, Arielle. 2005. *Comment survivre à son succès? Étude de cas du Collectif pour un Québec sans pauvreté.* Mémoire de maîtrise, Département de science politique, Université de Montréal.

Huster, Ernst-Ulrich, Benjamin Benz et Jürgen Boeckh. 2006. *Germany : Trends, Recent Developments, Active Inclusion and Minimum Resources. First Semester Report 2006.*

En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/experts_reports/germany_2006_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Huster, Ernst-Ulrich, Benjamin Benz et Jürgen Boeckh. 2004a. *Implementation of the National Action Plan of Germany against Poverty and Social Exclusion (NAPincl) on the Regional and Local Level. Second Report 2004 of the Non-governmental Experts*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/3de_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Huster, Ernst-Ulrich, Benjamin Benz et Jürgen Boeckh. 2004b. *National Action Plan of Germany against Poverty and Social Exclusion (NAPincl) 2003 – 2005. First Report of the Non-governmental Experts*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/de_network_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Huster, Ernst-Ulrich, Benjamin Benz et Jürgen Boeckh. 2003. *First Report on the Implementation of the German NAPincl 2001-2003*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/germany_1st_report_final_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Idema, Timo et Daniel Kelemen. 2006. « New Modes of Governance, the Open Method of Co-ordination and Other Fashionable Red Herring ». *Perspectives on European Politics and Society* 7 (1, mai): 108-123.

Irlande. 2006. *National Report for Ireland on Strategies for Social Protection and Social Inclusion 2006 – 2008*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/2006/nap/ireland_en.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Irlande. 2003. *National Action Plan Against Poverty and Social Exclusion 2003-2005*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/napincl_ir_en.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Irlande. 2001. *National Action Plan Against Poverty and Social Exclusion (NAPincl) 2001-2003*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/napincl2001irl_en.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Italie. Ministère du Travail et de la Sécurité sociale, ministère de la Solidarité sociale et ministère de la Santé. 2006. *Rapporto nazionale sulle strategie per la protezione sociale e l'inclusione sociale. Il rapporto nazionale sulle strategie per l'inclusione e la protezione sociale e le cure sanitarie*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/2006/nap/italy_it.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Italie. 2003. *National action plan on poverty and social exclusion 2003-2005*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/it_nap_final_en.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Italie. 2001. *Piano nazionale per l'inclusione 2001*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/napincl2001it_it.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Jacobsson, Kerstin. 2005. « Trying to Reform the “Best Pupils in the Class”? The Open Method of Co-ordination in Sweden and Denmark ». Dans Zeitlin, Jonathan et Philippe Pochet (éds), avec Lars Magnusson. *The Open Method of Co-ordination in Action. The European Employment and Social Inclusion Strategies*. New York: P.I.E. – Peter Lang, 107-136.

Jansen, Carine. 2007. « Le contexte institutionnel et politique de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ». Dans Michel Laffut et Marie-Renée Roy (dirs.). *Pauvreté et exclusion sociale : partage d'expériences entre Wallonie et Québec*. Bruxelles : De Boeck, 31-52.

Johansson, Håkan. 2007. « Europeanization ‘from Below’: The OMC Process on Social Inclusion in the Swedish Welfare State ». Dans Hinden, Bjørn et Håkan Johansson (éds). *Citizenship in Nordic Welfare States: Dynamics of Choice and Participation*. Londres: Routledge, 125-38. En ligne. Adresse URL: <<http://www.eucenter.wisc.edu/OMC/New%20OMC%20links/Johansson%20chapter%209.pdf>> (page consultée le 15 août 2008).

Johnston, Helen. 2007. « Ireland – A Society Based on Solidarity? A Review of the Irish National Anti-Poverty Strategy ». Dans Herrmann, Peter et Sabine Herrenbrueck. *Changing Administration, Changing Society: Challenges for Current Social Policy*. New York: Nova Science Publishers, 97-116.

Johnston, Helen. 2005. « Poverty in Ireland – The issues », papier présenté à la *Irish Association for Cultural, Economic and Social Relations* dans la Oak Room, Mansion House, le 14 avril. En ligne. Adresse URL: <http://www.irish-association.org/archives/papers/helen_johnston.pdf> (page consultée le 2 juillet 2008).

Kassim, Hussein et David Hine. 1998. « The European Union, member states and social policy ». Dans David Hine et Hussein Kassim. *Beyond the Market: The EU and National Social Policy*. Londres/ New York: Routledge, 212-224.

Kelleher, Deirdre. 2006. « The EU’s Social Inclusion Process ». Présenté à la *EUCE Graduate Student Conference “Governing Work and Welfare in an Enlarged Europe”*. University of Wisconsin-Madison, 19 mai. En ligne. Adresse URL : <http://wage.wisc.edu/uploads/Events/Work&Welfare/Kelleher_Govconf.pdf> (page consultée le 8 avril 2007).

Kingdon, John A. 2003. *Agendas, Alternatives, and Public Policies*, 2e édition. Montréal: Longman.

Kröger, Sandra. 2009. *Soft Governance in Hard Politics. European Coordination of Anti-Poverty Policies in France and Germany*. Wiesbaden: VS Verlag. (à paraître)

Kröger, Sandra. 2007. « The End of Democracy as We Know It? The Legitimacy Deficits of Bureaucratic Social Policy Governance ». *Journal of European Integration* 29 (5): 565-582.

Kröger, Sandra. 2006. « When learning hits politics or: Social policy coordination left to the administrations and NGOs? ». *European Integration online Papers* 10 (3, 31 mai). En ligne. Adresse URL: <<http://eiop.or.at/eiop/texte/2006-003.htm>> (page consultée le 15 mars 2007).

Kröger, Sandra. 2005. « Learning and Deliberation : A Desirable and Adequate Design for European Social Policy ». Préparé pour la conférence ESPAnet, Bath, 1-2 avril. En ligne. Adresse URL : <<http://www.bath.ac.uk/eri/events/EVENT05-ESPANET/ESPAnet%20school/Bath%20YRW%20Kroeger.pdf>> (page consultée le 10 avril 2007).

Kvist, Juho. 2007. « Denmark: from foot dragging to pace setting in European Union social policy ». Dans Jon Saari et Juho Kvist (dir.). *The Europeanisation of Social Protection*. Bristol (Royaume-Uni): The Policy Press, 195-210.

Kvist, Juho et Jon Saari. 2007. « The Europeanisation of social protection: domestic impacts and national responses ». Dans Jon Saari et Juho Kvist (dir.). *The Europeanisation of Social Protection*. Bristol (Royaume-Uni): The Policy Press, 229-248.

L'Horty, Yannick. 2006. « Revenu minimum et retour à l'emploi : une perspective européenne ». Dans Ai-Thu Dang, Jean-Luc Outin et Hélène Zadjela (dir.). *Travailler pour être intégré ? Mutations des relations entre emploi et protection sociale*. Paris : CNRS Editions, 29-51.

Layte, Richard, Brian Nolan et Christopher T. Whelan. 2000. « Targeting Poverty: Lessons from Monitoring Ireland's National Anti-Poverty Strategy ». *Journal of Social Policy* 29 (4, octobre): 553-575.

Legros, Michel. 2006. *France : Trends, Recent Developments, Active Inclusion and Minimum Resources. First Semester Report 2006*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/experts_reports/france_2006_fr.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Legros, Michel. 2004a. *PNAI- France 2003-2005. Point d'étape*. Travaux réalisés pour la Direction Générale Emploi et Affaires Sociales, Commission Européenne. Politiques d'inclusion et de protection sociale, Groupe des experts non gouvernementaux. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/fr_network_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Legros, Michel. 2004b. *PNAI et territoires, La situation française : un rendez-vous a minima*. Groupe des experts non gouvernementaux, Programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances. En

ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/3fr_fr.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Legros, Michel. 2003. *PNAI -FRANCE : implantation et mise en œuvre 2001-2003*. Rapport d'expertise réalisée pour la Direction Générale Emploi et Affaires Sociales, Commission européenne. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/france_1st_report_final_fr.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Levasseur, Carol. 1995. « Gouverner l'insécurité sociale. La centralité du politique dans la construction de l'Etat providence contemporain ». *Lien social et Politiques - RIAC* 33 : 47-60.

Lindblom, Charles E. et Edward J. Woodhouse. 1993. *The Policy-Making Process*, 3^e édition. Englewood Cliffs (New Jersey): Prentice-Hall.

Lipsky, Michael. 1980. *Street-level bureaucracy : dilemmas of the individual in public services*. New York: Russell Sage Foundation.

Luxembourg (Gouvernement du Grand-duché de). 2006. *Rapport de stratégie nationale sur la protection sociale et sur l'inclusion sociale*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/2006/nap/luxembourg_fr.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Luxembourg (Grand-duché de). 2003. *Plan national d'action pour l'inclusion sociale. Rapport national 2003-2005*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/strategy_reports_fr.htm> (page consultée le 15 février 2008).

Luxembourg (Grand-duché de). 2001. *Plan national d'action pour l'inclusion sociale. Rapport national 2001-2003*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/napincl2001lu_fr.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Madsen, Per Kongshøj, Peter Munch-Madsen et Klaus Langhoff-Roos. 2002. « How well do European Employment Regimes Manage Social Exclusion? ». Dans Muffels, Ruud J.A., Panos Tsakoglou et David G. Mayes (éds). *Social Exclusion in European Welfare States*. Northampton (MA) : Edward Elgar Publishing, 235-263.

Majone, Giandomenico. 1989. *Evidence, Argument, & Persuasion in the Policy Process*. New Haven: Yale University Press.

Mangen, S. P. 2001. *Spanish Society After Franco. Regime Transition and the Welfare State*. Hampshire/ New York: Palgrave.

Manow, Philip, Armin Schäfer et Hendrik Zorn. 2008. « Europe's party-political centre of gravity, 1957–2003 ». *Journal of European Public Policy* 15 (1, janvier): 20–39.

Manow, Philip, Armin Schäfer et Hendrik Zorn. 2004. « European Social Policy and Europe's Party-Political Center of Gravity 1957-2003 ». *MPIfG Discussion Paper 04/6*, octobre. En ligne. Adresse URL: <http://www.mpi-fg-koeln.mpg.de/pu/mpifg_dp/dp04-6.pdf> (page consultée le 10 avril 2007).

Marlier, Éric, A. B. Atkinson, Bea Cantillon et Brian Nolan. 2007. *The EU and Social Inclusion : Facing the challenges*. Bristol (Royaume-Uni): The Policy Press.

Matsaganis, Manos *et al.* 2003. « Mending Nets in the South : Anti-poverty Policies in Greece, Italy, Portugal and Spain ». *Social Policy & Administration* 37 (6, décembre): 639-655.

Maydell, Bernd Baron v. *et al.* 2006. *Enabling Social Europe*. New York : Springer.

Mayes, David G. 2001. « Introduction ». Dans David G. Mayes, Jos Berghman et Robert Salais (éds). *Social Exclusion and European Policy*. Northampton (MA): Edward Elgar, 1-23.

Middleton, Sue, Matt Barnes et Jane Millar. 2003. « The dynamic analysis of poverty and social exclusion ». Dans Apospori, Eleni et Jane Millard (éds). *The Dynamics of Social Exclusion in Europe. Comparing Austria, Germany, Greece, Portugal and the UK*. Cheltenham (Royaume-Uni)/ Northampton (Massachusetts): Edward Elgar Publishing, 1-15.

Miebach, Michael. 2004. *When OMC hits home. How do the United Kingdom and Germany work with the Open Method of Coordination in the area of social inclusion domestically?* Dissertation de maîtrise. Department of Social Policy. London School of Economics and Political Science. En ligne. Adresse URL: <http://www.soziale-dienste-in-europa.de/Anlagexxxxx/OMC_Implementation_GB_D.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Mills, Charles Wright. 1956. *The Power Elite*. New York: Oxford University Press.

Mogín Barquín, Teresa. 2002. « El Plan Nacional de Acción para la Inclusión Social 2001-2003 en el marco de la estrategia europea de lucha contra la exclusión social ». *Acciones e Investigaciones Sociales* 16 (déc.): 169-186.

Morissens, Ann et Ides Nicaise. 2006. *Belgium : Trends, Recent Developments, Active Inclusion and Minimum Resources. First Semester Report 2006*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/experts_reports/belgium_2006_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Muller, Pierre et Yves Surel. 1998. *L'analyse des politiques publiques*. Paris: Édition Montchrestien.

Nederland, T., M.M.J. Stavenuiter et H.R.A.M. Swinnen. 2006. *Netherlands : Trends, Recent Developments, Active Inclusion and Minimum Resources. First Semester Report*

2006. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/experts_reports/netherlands_2006_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Nederland, T., M.M.J. Stavenuiter et H.R.A.M. Swinnen. 2004. *Implementation of the NAP Inclusion 2003-2005. The first report on the Implementation of the National Action Plan Inclusion in the Netherlands 2004*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/nl_network_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Nederland, Trudi, Monique Stavenuiter et Hugo Swinnen. 2003. *Development and implementation of the NAP 2001. An evaluation of the National Action Plan the Netherlands for the prevention of poverty and social exclusion*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/netherlands_1st_report_final_en.pdf>(page consultée le 15 mai 2008).

Nicaise, Ides et al. 2004. *Policy at work. Local implementation of the Belgian National Action Plan for Social Inclusion. Report of the Belgian non-governmental experts to the European Commission*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/3be_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Nicaise, Ides et Steven Groenez (avec des contributions de Koen VLEMINCKX et Marc DEMEUSE). 2003. *The Belgian National Action Plan for Social Inclusion 2001-2003: a preliminary evaluation. Report of the non-governmental experts*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/belgium_1st_report_final_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Nicaise, Ides et Ann Morissens. 2007. *Belgium : Trends, Recent Developments, "Feeding in" and "Feeding out". A Study of National Policies*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/experts_reports/belgium_2_2007_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Noël, Alain. 2008. « Éliminer la pauvreté : ce que peuvent faire les gouvernements ». Petit déjeuner sur la Colline, 17 avril. En ligne. Adresse URL : <http://www.fedcan.ca/english/pdf/advocacy/BOH_Noel0408.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Noël, Alain. 2006. « The New Global Politics of Poverty ». *Global Social Policy* 6 (3, décembre): 305-334.

Nolan, Brian. 2003. « Indicators for social inclusion in the European Union ». Dans Krause, Peter, Gerhard Bäcker et Walter Hanesch (éds). *Combating Poverty in Europe. The German Welfare Regime in Practice*. Hampshire (R-U): Ashgate, 75-90.

Nolan, Brian. 2002. « Measuring and Targeting Poverty in Ireland ». Dans Richard Hauser et Irene Becker (éds). *Reporting on Income Distribution and Poverty*.

Perspectives from a German and European Point of View. Berlin/ Heidelberg/New York: Springer, 161-173.

O'Connor, Julia S. 2006. « The Measurement of Progress in Social Inclusion in the European Union in the context of the Open Method of Coordination », papier présenté à la conférence Espanet à Bremen (21-23 septembre).

O'Connor, Julia S. 2005a. « Employment-anchored social policy, gender equality and the open method of policy coordination in the European Union ». *European Societies* 7(1): 27-52.

O'Connor, Julia S. 2005b. « Policy coordination, social indicators and the social-policy agenda in the European Union ». *Journal of European Social Policy* 15 (4): 345-361.

O'Donnell, Rory et Brian Moss. 2005. « Ireland: The Very Idea of an Open Method of Co-ordination ». Dans Zeitlin, Jonathan et Philippe Pochet (éds), avec Lars Magnusson. *The Open Method of Co-ordination in Action. The European Employment and Social Inclusion Strategies*. New York: P.I.E. – Peter Lang, 311-350.

Palier, Bruno. 2004a. « The Europeanisation of Welfare Reforms », papier présenté à la *Cost Conference* tenue les 20-22 mai. En ligne. Adresse URL : <<http://info.stakes.fi/NR/rdonlyres/C17EB85C-D15F-4127-AFE8-C964892692F9/0/palier2004.pdf>> (page consultée le 7 mai 2008).

Palier, Bruno. 2004b. « Social Protection Reforms in Europe : Strategies for a New Social Model ». *Canadian Policy Research Networks Social Architecture Papers*, rapport de recherche F|37. En ligne. Adresse URL : <<http://www.cprn.com/doc.cfm?doc=515&l=fr&print=true>> (page consultée le 7 mai 2008).

Palier, Bruno et Luana Petrescu. 2007. « France : defending our model ». Dans Jon Saari et Juho Kvist (dir.). *The Europeanisation of Social Protection*. Bristol (Royaume-Uni): The Policy Press, 61-76.

Palier, Bruno et Yves Surel. 2005. « Les “trois i” et l’analyse de l’État en action ». *Revue française de science politique* 55 (1, février) : 7-32.

Pays-Bas. 2006. *National Strategy Report on Social Protection and Inclusion in the Netherlands 2006-2008 in the context of the Lisbon Strategy*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/2006/nap/netherlands_en.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Pays-Bas. 2003. *National Action Plan 2003 for combating poverty and social exclusion*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/strategy_reports_fr.htm> (page consultée le 15 février 2008).

Pays-Bas. 2001. *Dutch National Action Plan Against Poverty and Social Exclusion*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/napincl2001nl_en.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Pierson, Paul. 2000. « Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics ». *American Political Science Review* 94(2): 251-267.

Pochet, Philippe. 2006. « The Open Method of Co-ordination ». *Perspectives on European Politics and Society* 7 (1, mai): 75-90.

Pochet, Philippe. 2002. « La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la méthode ouverte de coordination ». *Revue belge de sécurité sociale*, n°1 (1^{er} trimestre) : 159-176.

Pochet, Philippe. 2001. « Méthode ouverte de coordination et modèle social européen ». Papier présenté à l'occasion du 1^{er} colloque annuel de l'IEE *L'Union européenne : Marché unique, modèle social unique?*, septembre. Note de recherche n° 03/01. En ligne. Adresse URL : <http://www.iee.umontreal.ca/publicationsfr_fichiers/COLLOQUE2001/Texte-Pochet.pdf> (page consultée le 10 avril 2007).

Portugal. 2006. *National Report on Strategies for Social Protection and Social Inclusion 2006 > 2008. A New Integrated Strategy on Social Policies*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/2006/nap/portugal_en.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Portugal. 2003. *Plan national d'action pour l'inclusion 2003-2005*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/strategy_reports_fr.htm> (page consultée le 15 février 2008).

Portugal. 2001. *Plan national d'action pour l'inclusion 2001-2003*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/napincl2001pt_fr.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Quintin, Odile. 2004. « La stratégie européenne ». *Politiques sociales*, n°3-4: 24-35.

Radaelli, Claudio M. 2003. *The Open Method of Coordination : A new governance architecture for the European Union?* Stockholm: Swedish Institute for European Policy Studies.

Rådet for socialt udsatte (Rådet). 2004. *Rådet for socialt udsatte Årsrapport 2004 (The Council for Socially Marginalised People Annual report 2004)*. En ligne. Adresse URL : <<http://www.udsatte.dk/publikationer/2004rapport/publikation.pdf>> (page consultée le 23 mai 2008).

Ragaglia, Enrico. 2001. *European Co-ordination of Social Inclusion Policies? The Danish and the Italian Responses to the Lisbon Strategy*. Maîtrise en "European Social Policy Analysis", Programme Socrates de la Communauté européenne, National University of Ireland/ Roskilde University/ Università degli Studi di Pavia.

Rambøll Management. 2004a. *DG Employment and Social Affairs: Implementation of NAP/inclusion in Denmark. First report*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/da_network_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Rambøll Management. 2004b. *DG Employment and Social Affairs: Implementation of NAP/inclusion in Denmark. Second report*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/3da_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Rambøll Management. 2003. *Non-Government Expert Report on Social Inclusion in Denmark. Report no. 1*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/denmark_1st_report_final_en.pdf > (page consultée le 15 mai 2008).

Richardson, Jeremy. 2000. « Government, Interest Groups and Policy Change ». *Political Studies* 48(5): 1006-1025.

Royaume-Uni. 2006. *UK National Report on Strategies for Social Protection and Social Inclusion 2006-2008*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/2006/nap/uk_en.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Royaume-Uni. Department for Work and Pensions. 2003. *United Kingdom National Action Plan on Social Inclusion 2003-05*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/strategy_reports_fr.htm> (page consultée le 15 février 2008).

Royaume-Uni. 2001. *United Kingdom National Action Plan on Social Inclusion 2001-2003*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/napincl2001uk_en.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Ruoppila, Sampo. 2006. *Finland: "Feeding in" and "Feeding out", and Integrating Immigrants and Ethnic Minorities. A Study of National Policies*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/experts_reports/finland_2_2006.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Saari, Jon et Juho Kvist. 2007. « European Union developments and national social protection ». Dans Jon Saari et Juho Kvist (dir.). *The Europeanisation of Social Protection*. Bristol (Royaume-Uni): The Policy Press, 1-20.

Sacchi, Stefano. 2004. « New Modes of Governance in the EU and Italy's Institutional Capability. A Comparison of Employment and Social Inclusion Policies ». *Rivista Italiana di Politiche Pubbliche* 3 : 5-35.

Sacchi, Stefano et Francesca Bastagli. 2005. « Italy – striving uphill but stopping halfway: the troubled journey of the experimental minimum insertion income ». Dans

Ferrera, Maurizio (éd). *Welfare State Reform in Southern Europe. Fighting poverty and social exclusion in Italy, Spain, Portugal and Greece*. Londres: Routledge, 84-140.

Sakellariopoulos, Theodoros. 2007. « Greece: the quest for national welfare expansion through more social Europe ». Dans Jon Saari et Juho Kvist (dir.). *The Europeanisation of Social Protection*. Bristol (Royaume-Uni): The Policy Press, 211-227.

Sakellariopoulos, Theodoros. 2004. « The open method of coordination: a sound instrument for the modernization of the European social model ». Dans Sakellariopoulos, Theodoros et Jos Berghman (éds). *Connecting Welfare Diversity within the European Social Model*. New York: Intersentia, 55-92.

Scharpf, Fritz W. 2002. « The European Social Model : Coping with the Challenges of Diversity ». *Journal of Common Market Studies* 40 (4): 645-670.

Schmidt, Manfred G. 1996. « When parties matter: a review of the possibilities and limits of partisan influence on public policy ». *European Journal of Political Research* 30: 155-183.

Schoukens, Paul et Laurence Carmichael. 2001. « Social Exclusion in Europe: Testing the Limits of European Integration ». Dans David G. Mayes, Jos Berghman et Robert Salais (éds). *Social Exclusion and European Policy*. Northampton (MA): Edward Elgar, 72-89.

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale de la Belgique (Service de lutte). 2001 (juin). *En dialogue, six ans après le rapport général sur la pauvreté. Premier rapport bisannuel*. En ligne. Adresse URL : <<http://www.luttepauvrete.be/rapportbisannuel.htm>> (page consultée le 14 mai 2008).

Shaw, Eric. 2007. *Losing Labour's Soul? New Labour and the Blair Government 1997-2007*. Londres/ New York: Routledge.

Silva, Armindo. 2003. « National Action Plans to Combat Poverty in Europe ». Dans Krause, Peter, Gerhard Bäcker et Walter Hanesch (éds). *Combating Poverty in Europe. The German Welfare Regime in Practice*. Hampshire (Angleterre): Ashgate, 61-73.

Skocpol, Theda. 1984. « Emerging Agendas and Recurrent Strategies in Historical Sociology ». Dans Skocpol, Theda (éd). *Vision and Method in Historical Sociology*. Cambridge/New York: Cambridge University Press, 356-391.

Smith, Martin J. 1990. « Pluralism, Reformed Pluralism and Neopluralism : the Role of Pressure Groups in Policy-Making ». *Political Studies* 38 (2, juin): 302-322.

Stewart, Kitty et John Hills. 2005. « Introduction ». Dans John Hills et Kitty Stewart (dir.). *A more Equal Society? New Labour, poverty, inequality and exclusion*. Bristol (Royaume-Uni): The Policy Press, 1-22.

Stoleru, Lionel. 1977. *Vaincre la pauvreté dans les pays riches*. Paris : Flammarion.

Strati, Filippo. 2007. *Italy : Trends, Recent Developments, "Feeding in" and "Feeding out". A Study of National Policies*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/experts_reports/italy_2_2007_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Strati, Filippo. 2006. *Italy : Trends, Recent Developments, Active Inclusion and Minimum Resources. First Semester Report 2006*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/experts_reports/italy_2006_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Strati, Filippo. 2004a. *Report on the implementation of the Italian NAP inclusion on local level*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/3it_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Strati, Filippo. 2004b. *Report on the Italian NAP inclusion 2003. First report*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/it_network_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Subirats, Joan (dir.) *et al.* 2004. « Pobreza y exclusión social. Un análisis de la realidad española y europea ». Barcelone : Fundación La Caixa. *Colección Estudios Sociales*, no 16. En ligne. Adresse URL : <http://www.fundacio.lacaixa.es/estudiossociales/vol16_es.html> (page consultée le 8 avril 2007).

Suède. Ministère de la Santé et des Affaires sociales. 2006. *Sweden's Strategy Report for Social Protection and Social Inclusion 2006-2008*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/2006/nap/sweden_en.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Suède. 2003. *Sweden's action plan against poverty and social exclusion 2003-2005*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/strategy_reports_fr.htm> (page consultée le 15 février 2008).

Suède. 2001. *Sweden's Action Plan Against Poverty and Social Exclusion*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/napincl2001sv_en.pdf> (page consultée le 15 février 2008).

Theisen, Anne Marie et Nadine Spoden. 2006. *Luxembourg : Trends, Recent Developments, Active Inclusion and Minimum Resources. First Semester Report 2006*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/experts_reports/luxemburg_2006_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Tremblay, Marcel. 2002. *Quinze thèses ou philosopher avec des auteurs contemporains*. Québec : Les Presses de L'Université Laval.

Vanhercke, Bart. 2007. « The Operation of the Social Protection and Social Inclusion OMC in Belgium: A Hybrid Policy Instrument between Hard and Soft Law », papier présenté lors de la *EUSA Tenth Biennial International Conference* tenue à Montréal (17-19 mai).

Vanhercke, Bart. 2006. « Political spill-over, changing advocacy coalition, path dependency or domestic politics? Theorizing the emergence of the social protection OMC's », papier présenté à la conférence *Governing Work and Welfare in an Enlarged Europe*, tenue à l'University of Wisconsin – Madison (19-20 mai).

Villagómez, Elizabeth. 2006. *Spain : Trends, Recent Developments, Active Inclusion and Minimum Resources. First Semester Report 2006*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/experts_reports/spain_2006_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Virtanen, Petri et Janne Jalava. 2006. *Finland : Trends, Recent Developments, Active Inclusion and Minimum Resources. First Semester Report 2006*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/experts_reports/finland_2006_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Virtanen, Petri. 2003. *Report on Social Exclusion in Finland. First Progress Report written for the European Commission, DG Employment. Group of non-governmental experts in the fight against poverty and social exclusion*. En ligne. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/finland_1st_report_final_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Visser, Jelle. 2005. « The OMC as Selective Amplifier for National Strategies of Reform. What the Netherlands Want to Learn from Europe ». Dans Zeitlin, Jonathan et Philippe Pochet (éds), avec Lars Magnusson. *The Open Method of Co-ordination in Action. The European Employment and Social Inclusion Strategies*. New York: P.I.E. – Peter Lang, 173-215.

Vleminckx, Koen et Jos Berghman. 2001. « Social Exclusion and the Welfare State: an Overview of Conceptual Issues and Policy Implications ». Dans David G. Mayes, Jos Berghman et Robert Salais (éds). *Social Exclusion and European Policy*. Northampton (MA): Edward Elgar, 27-46.

Walters, William. 1997. « The “active society”: new designs for social policy ». *Policy and politics* 25 (3): 221-234.

White, Deena et Maurice Lévesque. 2001. « Les paradoxes du développement de l'employabilité des personnes assistées sociales ». Dans Dorvil, Henri et Robert Mayer (éds). *Problèmes sociaux. Tome 2 - Études de cas et interventions sociales*. Montréal : Presses de l'Université du Québec, 209-236.

Zeitlin, Jonathan. 2005. « The Open Method of Co-ordination in Action: Theoretical Promise, Empirical Realities, Reform Strategy ». Dans Zeitlin, Jonathan et Philippe

Pochet (éds), avec Lars Magnusson. *The Open Method of Co-ordination in Action. The European Employment and Social Inclusion Strategies*. New York: P.I.E. – Peter Lang, 447-503.

Ziomas, Dimitris, Nikos Bouzas et Dimitris Ntontis. 2007. *Greece: Trends, Recent Developments, "Feeding in" and "Feeding out". A Study of National Policies*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/experts_reports/greece_2_2007_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Ziomas, D., N. Bouzas et D. Ntontis. 2006. *Greece: Trends, Recent Developments, Active Inclusion and Minimum Resources. First Semester Report 2006*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/experts_reports/greece_2006_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Ziomas, D., N. Bouzas et D. Ntontis. 2004. *Assessment of implementation of the Greek NAPincl 2003-2005 at Regional level in the context of European Commission's six key priorities for social inclusion. Second Report 2004, Group of non-governmental experts in the fight against poverty and social exclusion*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/3el_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Ziomas, D., N. Bouzas et N. Spiropoulou. 2003. *Assessment of implementation of the Greek NAPincl 2001-2003. First Report, Group of non-governmental experts in the fight against poverty and social exclusion*. En ligne. Adresse URL: <http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/el_1st_report_final_en.pdf> (page consultée le 15 mai 2008).

Sites Internet généraux⁴³

Site de la CE – DGEAE. Commission européenne. Emploi, Affaires sociales et Égalité des chances. Adresse URL : <http://ec.europa.eu/employment_social/index_fr.html> (page consultée le 23 mai 2008).

Site de la DIIS. Région Wallonne (Belgique). Direction Interdépartementale de l'Intégration sociale. Adresse URL : <<http://cohesionsociale.wallonie.be/spip/>> (page consultée le 23 mai 2008).

Site du DWP. Royaume-Uni. Department for Work and Pensions. Adresse URL: <<http://www.dwp.gov.uk/>> (page consultée le 23 mai 2008).

⁴³ Ces sites ont été utilisés comme références pour des informations factuelles. Lorsque des documents précis (plans, rapports, publications) ont été utilisés à partir de ceux-ci, il en est fait mention directement et les références de ces documents se trouvent dans la section « documents sources et littérature scientifique » de la bibliographie.

Site d'EAPN Espagne. European Anti Poverty Network – España. Adresse URL: <<http://www.eapn.es/>> (page consultée le 23 mai 2008).

Site de la Fundación Luis Vives. *A favor de la Inclusión Social 2008*. Adresse URL: <http://www.fundacionluisvives.org/areas/pse/proyectos_europeos/27742/index.html> (page consultée le 23 mai 2008).

Site du Ministerio de Trabajo y Asuntos Sociales (MTAS)/ Ministerio de Trabajo e Inmigración. *Inclusión social*. Adresse URL: <<http://www.mtas.es/inicioas/inclusion.htm>> (page consultée le 15 août 2008).

Site de l'OSS-Bruxelles. Observatoire de la Santé et du Social (bien-être) de Bruxelles. Adresse URL: <<http://www.observatbru.be/fr/default.asp>> (page consultée le 23 mai 2008).

Site de Perspective Monde (Université de Sherbrooke). Section « Pays ». Adresse URL: <<http://perspective.usherbrooke.ca>> (page consultée le 23 mai 2008).

Site du Rådet. Rådet for socialt udsatte (Council for socially marginalized people). Adresse URL: <<http://www.udsatte.dk/>> (page consultée le 23 mai 2008).

Site du Service de lutte. Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (Belgique). Adresse URL: <<http://www.luttepauvrete.be/>> (page consultée le 23 mai 2008).

Site de la UKCAP. UK Coalition Against Poverty. Adresse URL: <<http://www.ukcap.org/>> (page consultée le 23 mai 2008).

ANNEXES

ANNEXE A – LISTE DES PERSONNES INTERVIEWEES⁴⁴

Les entrevues ont été menées du 8 juin au 15 août 2007, lors d'un séjour de recherche à l'Observatoire social européen.

Acteurs européens⁴⁵

Maxime Cerutti (*propos recueillis le 31 juillet 2007*)

Chargé de Projet Emploi, Cohésion sociale, et Pacte pour la Jeunesse, Youth Forum Jeunesse.

Anne Choisez (*propos recueillis le 25 juillet 2007*)

Conseillère politique, RÉTIS – Réseau Européen Transrégional pour l'Inclusion Sociale.

Denis Crowley (*propos recueillis le 8 juin 2007*)

Secrétaire du comité de protection sociale, DG Emploi, Affaires sociales et Égalité des chances (DGEAE) de la Commission Européenne (jusqu'en 2005).

Hughes Feltesse (*propos recueillis le 2 août 2007, par téléphone*)

Expert national, politiques de protection et d'inclusion sociales, DGEAE de la Commission européenne (de mars 2003 jusqu'au printemps 2007);

Directeur général de l'Union nationale interfédérale des oeuvres privées sanitaires et sociales (UNIOPSS), en France, de 1984 à 2001.

Hugh Frazer (*propos recueillis le 17 juillet 2007*)

Expert national, politiques de protection et d'inclusion sociales, DGEAE de la Commission européenne (de juin 2001 à avril 2007);

Directeur général de l'Irish Combat Poverty Agency de 1987 to 2001.

Liz Gosme (*propos recueillis le 8 juin 2007*)

Chargée de missions et coordonnatrice de la MOC/inclusion, Fédération européenne des Associations Travaillant avec les Sans-Abri (FEANTSA) (depuis 2004).

Jana Hainsworth (*propos recueillis le 13 juillet 2007*)

Secrétaire Générale d'Eurochild AISBL (depuis janvier 2006).

Sian Jones (*propos recueillis le 17 juillet 2007*)

Chargée de mission et du développement, Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – European Anti Poverty Network (EAPN) (depuis 2006);

A travaillé dans le domaine de l'inclusion sociale et de l'emploi depuis 25 ans.

⁴⁴ Par souci d'exactitude, les titres et postes occupés des personnes interviewées sont présentés en langue originale, sauf pour quelques acteurs européens (ils ont été traduits en français), les acteurs flamands de Belgique (également traduits en français), les acteurs danois (laissés en anglais, car c'est dans cette langue que les entrevues ont été menées) et les acteurs catalans d'Espagne (traduits en espagnol).

⁴⁵ Inévitablement, plusieurs acteurs dits européens sont aussi des acteurs nationaux; la classification ici présentée est basée sur l'angle d'attaque principal choisi pour chacune des entrevues.

Maciej Kucharczyk (*propos recueillis le 5 juillet 2007*)

Chargé de politique (protection sociale), AGE – La plate-forme européenne des personnes âgées (depuis mai 2006).

William Lay (*propos recueillis le 11 juillet 2007*)

Directeur de la Confédération des Organisations Familiales de l'Union européenne (COFACE).

Eberhard Lueder (*propos recueillis le 17 juillet 2007*)

Chef d'Unité, Affaires Intra-Communautaires, Bureau Croix-Rouge/ UE.

Adriana Opromolla (*propos recueillis le 16 juillet 2007*)

Responsable de la politique sociale, Caritas Europa.

Ramon Peña-Casas (*propos recueillis le 22 juin 2007*)

Sociologue et chercheur à l'Observatoire social européen, spécialisé dans le domaine des implications (notamment en termes d'indicateurs), des nouvelles formes de gouvernance appliquées aux champs économiques et sociaux;
Expert scientifique, RÉTIS – Réseau Européen Transrégional pour l'Inclusion Sociale;
Membre du groupe belge fédéral « indicateurs ».

Michaël Privot (*propos recueillis le 13 juillet 2007*)

Responsable de Réseau et Campagnes, Réseau européen contre le racisme (ENAR).

Bruno Roelants (*propos recueillis le 18 juillet 2007*)

Secrétaire général de la Confédération Européenne des Coopératives de Travail Associé, des Coopératives Sociales et des Entreprises Sociales & Participatives (CECOP).

Armindo Silva (*propos recueillis le 12 juillet 2007*)

Chef d'unité pour l'inclusion sociale de la DGÉAE de la Commission européenne (de 2002 à 2005). Responsable de la coordination européenne en matière d'inclusion sociale dès 2000.

Virginie Toussain (*propos recueillis le 30 juillet 2007*)

Juriste pour L'Union sociale pour l'habitat-Représentation auprès de l'UE;

A travaillé contractuellement pour le CECODHAS en 2003-2004 sur l'inclusion sociale (incluant une analyse des PANs/inclusion de 2003).

Jérôme Vignon (*propos recueillis le 20 juillet 2007*)

Directeur de la protection sociale et de l'intégration sociale, DGEAE de la Commission européenne (depuis janvier 2003).

Walter Zampieri (*propos recueillis le 9 juillet 2007*)

Secrétaire du comité de protection sociale, DGEAE de la Commission Européenne (depuis octobre 2005).

Arrigo Zanella (*propos recueillis le 25 juillet 2007*)

Secrétaire général, Réseau européen transrégional pour l'inclusion sociale (RÉTIS)

Belgique (acteurs nationaux)

André Chapotte (*propos recueillis le 31 juillet 2007*)

Un des fondateurs du Forum wallon de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (devenu le réseau wallon), dont il a aussi été président;

Membre correspondant du groupe de travail sur l'emploi de EAPN Europe.

Patrick De Bucquois (*propos recueillis le 16 juillet 2007*)

Secrétaire général, Caritas catholica en Belgique francophone et germanophone;

Membre du conseil d'administration de la plate-forme des ONG européennes du secteur social.

Lieve De Grande (*propos recueillis le 9 juillet 2007*)

Équipe pauvreté, Département du bien-être social, de la santé et des affaires familiales, Ministère de la Communauté flamande;

Responsable des plans flamands de lutte contre la pauvreté;

Responsable du PAN/inclusion pour la Flandre.

Andrée Defaux (*propos recueillis le 26 juillet 2007*)

Formatrice, secrétariat et animatrice de Luttes Solidarités Travail – Namur.

Emmanuelle Devillé (*propos recueillis le 6 juillet 2007*)

Collaboratrice du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, un organisme public autonome).

Josée Goris (*propos recueillis le 9 juillet 2007*)

Experte en politiques d'inclusion, Service Politique de la pauvreté, SPP (Service public de Programmation, gouvernement fédéral) Intégration Sociale, Lutte Contre la Pauvreté et Économie Sociale.

Ludo Horemans (*propos recueillis le 17 juillet 2007*)

Président du réseau flamand « où les pauvres prennent la parole » (jusqu'en 2006);

A été président du Réseau belge de lutte contre la pauvreté (EAPN Belgique) et y est toujours un membre influent, sans titre précis;

Actuellement président de EAPN Europe.

Carine Jansen (*propos recueillis le 30 juillet 2007, par téléphone*)

Chef de service de la Direction interdépartementale de l'Intégration sociale (DIIS) du Gouvernement de la région wallonne;

Responsable du PAN/inclusion pour la région wallonne.

Daniel Lhost (*propos recueillis le 27 juillet 2007*)

Secrétaire général du Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté (ONG);

Membre de EAPN Belgique.

Christine Mahy (*propos recueillis le 26 juillet 2007*)

Présidente du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (ONG) (depuis janvier 2006);

Membre de EAPN Belgique.

Sophie Molinghen (*propos recueillis le 9 juillet 2007*)

Experte en politiques d'inclusion, Service Politique de la pauvreté, SPP Intégration Sociale, Lutte Contre la Pauvreté et Économie Sociale (gouvernement fédéral).

Ides Nicaise (*propos recueillis le 1^{er} août 2007*)

Professeur à l'université de Leuven (KUL) et d'Anvers; directeur de recherche à l'Hoger Instituut voor de Arbeid (HIVA);
Expert indépendant dans le domaine de l'inclusion sociale pour la Commission européenne;
Président du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

Annette Perdaens (*propos recueillis le 11 juillet 2007*)

Directrice administrative, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-capitale;
Responsable du PAN/inclusion pour Bruxelles-capitale.

Muriel Rabau (*propos recueillis le 23 juillet 2007*)

Conseillère générale (affaires sociales), SPF (Service public fédéral) Sécurité sociale;
Collaboratrice, Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne.

Rudi Van Dam (*propos recueillis le 12 juillet 2007*)

Coordonnateur des indicateurs sociaux, SPF Sécurité Sociale-DG Appui Stratégique;
Membre du sous-groupe des indicateurs du Comité de la protection sociale, DGEAE de la Commission européenne.

Julien Van Geertsom (*propos recueillis le 31 juillet 2007*)

Président du SPP Intégration Sociale, Lutte Contre la Pauvreté et Économie Sociale.
Responsable de la coordination du PAN/inclusion, puis du volet inclusion sociale des rapports nationaux (depuis mai 2003).

Celien Vanmoerkerke (*propos recueillis le 5 juillet 2007*)

Conseillère au service d'Études sociales de la FGTB (ABVV/ FGTB - Fédération Générale du Travail de Belgique).

Danemark (acteurs nationaux)

Preben Brandt (*propos recueillis le 13 août 2007*)

Chairman of the Council for Socially Marginalised Groups (*Rådet for socialt udsatte*), a semi-governmental board) since its creation in 2002;
Social psychiatrist, MD and day-to-day manager of "Projekt Udenfor", a project to help socially marginalised people.

Henning Gade (*propos recueillis le 13 août 2007*)

Senior Advisor, Labour Market Policy, Confederation of Danish Employers (*Dansk Arbejdsgiverforening*).

Finn Kenneth Hansen (*propos recueillis le 25 juillet 2007, par téléphone*)

Researcher, Centre for Alternative Social Analysis;
Also engaged in the danish project « National Awareness Raising Actions on Social Inclusion ».

Lasse Højbjerg Helsted (*propos recueillis le 14 août 2007*)
 Head of Section, International Relations, Ministry of Social Affairs;
 Permanent member of the committee of PROGRESS;
 Alternate delegate at the Social Protection Committee.

Peter Juul (*propos recueillis le 13 août 2007*)
 Head of Division, Marginalised Groups, Ministry of Social Affairs;
 Substitute delegate on the Committee of the Programme to Combat Social Exclusion.

Per K. Larsen (*propos recueillis le 15 août 2007*)
 Consultant for Overførstergården (organization for homeless people);
 Initiator and leader of the Danish awareness project about the NAP in 2005-2006;
 Member of the “executive team” of EAPN Denmark;
 Member of the review group on social inclusion of EAPN Europe.

Ole Meldgaard (*propos recueillis le 14 août 2007*)
 Chief consultant, Kofoed’s school (school for unemployed and socially marginalised citizens);
 Member of the EAPN Denmark “executive team”;
 Member of the executive committee and of the working group on employment of EAPN Europe.

Niels Christian Rasmussen (*propos recueillis le 13 août 2007*)
 Secretariat, Council for Socially Marginalised Groups, Ministry of Social Affairs.

Mette Holm Sørensen (*propos recueillis le 15 août 2007*)
 Political consultant on social politics, Danish People’s Party/ Conservatives (*Det Konservative Folkeparti/ Konservative*).

Ask Svejstrup (*propos recueillis le 14 août 2007*)
 Secretariat, SAND (Organisation for homeless people).

Espagne (acteurs nationaux)

Ana Arriba (*propos recueillis le 12 juin 2007*)
 Investigadora posdoctoral, Unidad de Políticas Comparadas, Consejo Superior de Investigaciones Científicas (CSIC).

Alia Chahin (*propos recueillis le 11 juin 2007*)
 Coordinadora de Asuntos Internacionales, Fundación Luis Vives.

Rina Decap Poblete (*propos recueillis le 15 juin 2007*)
 Coordinadora, Movimiento Cuarto Mundo Barcelona.

José Manuel Fresno García (*propos recueillis le 11 juin 2007*)
 Director, Fundación Luis Vives.

Xavier Godas (*propos recueillis le 18 juin 2007*)
 Jefe de Gabinete de la Concejalía de Bienestar Social del Ayuntamiento de Barcelona.

Ernest Gutiérrez García (*propos recueillis le 15 juin 2007*)

Investigador, Instituto de Gobierno y Políticas Públicas, Universidad Autónoma de Barcelona; Trabaja en los temas de planes de inclusión desde el gobierno de la Generalitat de Cataluña.

Berta Lago Bornstein (*propos recueillis le 11 juin 2007*)

Jefa de Servicio de Prevención de la Exclusión y rentas Mínimas, Comunidad Autónoma de Madrid (desde fin de 2002).

Juan Carlos Mato Gómez (*propos recueillis le 13 juin 2007*)

Subdirector General de Programas Sociales, Ministerio de Trabajo y de Asuntos sociales (gobierno estatal) (desde 2004).

Mickaël Michel (*propos recueillis le 12 juin 2007*)

Coordinador, Cuarto Mundo Madrid (desde septiembre del 2006);
Miembro, EAPN Madrid;
Miembro, EAPN España.

Francisca Ramos Martín de Argenta (*propos recueillis le 14 juin 2007*)

Jefa de Servicio de Servicios Sociales, Dirección General de Inclusión Social, Ministerio de Trabajo y de Asuntos sociales (gobierno estatal).

Víctor Renes Ayala (*propos recueillis le 13 juin 2007*)

Responsable de Estudios, Cáritas Española;
Miembro, EAPN España.

Joaquim Sabater (*propos recueillis le 18 juin 2007*)

Secretario ejecutivo, Taula d'entitats del Tercer Sector Social de Catalunya (EAPN Cataluña) (desde junio del 2006);
Antiguo director general de Cáritas Barcelona.

Joan Subirats Humet (*propos recueillis le 21 juin 2007, par téléphone*)

Director del Instituto de Gobierno y Políticas Públicas y catedrático de ciencia política, Universidad Autónoma de Barcelona.

Carlos Susías Rodado (*propos recueillis le 13 juin 2007*)

Presidente de EAPN España;
Director de EAPN Castilla La Mancha;
Miembro del comité ejecutivo de EAPN Europa.

Pilar Vicente Yela (*propos recueillis le 14 juin 2007*)

Jefe del Servicio de Exclusión Social Subdirección General de Programas de Servicios Sociales, Ministerio de Trabajo y de Asuntos sociales (gobierno estatal).

* J'ai assisté (partiellement) au séminaire *La inclusión Social. Un proceso permanente para el desarrollo de Castilla La Mancha. (III Jornadas técnicas PRIS – Plan Regional de Integración Social)*, tenu les 13 et 14 juin 2007 à Alcázar de San Juan.

Royaume-Uni (acteurs nationaux)

Kenneth A. Armstrong (*propos recueillis le 25 juin 2007*)
Professor of European Union Law, School of Law, Queen Mary, University of London.

Chris Burston (*propos recueillis le 25 juin 2007*)
Social Inclusion Team, Department of Work and Pensions, UK Government.

Clare Cochrane (*propos recueillis le 10 juillet 2007, par téléphone*)
Project Officer of Public Understanding of Poverty, Oxfam;
Get Heard project coordinator (2005-2006).

Katherine Duffy (*propos recueillis le 23 juillet 2007, par téléphone*)
Chair of the Social Policy Task Force (NGOs);
Member of EAPN England;
Member of EAPN Europe (chair of the steering group on social inclusion);
Programme manager and evaluator for the 4 UK projects in the Poverty 3 programme;
Principal lecturer in the Department of Strategy and Management, De Montfort University.

Peter Kelly (*propos recueillis le 2 juillet 2007*)
Director of Scottish Poverty Alliance (EAPN Scotland);
Member of the Social policy task force;
Member of the executive committee of EAPN Europe.

Neil Langhorn (*propos recueillis le 6 juillet 2007, par téléphone*)
Social Inclusion & Anti-poverty Strategy Team Leader, Social Inclusion Division, Scottish executive.

Catriona McKay (*propos recueillis le 28 juin 2007*)
Team Leader, Financial Inclusion Team, Scottish Executive.

Dan Paskins (*propos recueillis le 26 juin 2007*)
Development Worker, UK Coalition Against Poverty;
Member of Social Policy Task Force.

Ray Philipps (*propos recueillis le 27 juin 2007*)
Director, London Voluntary Sector Training Consortium;
Member of EAPN England;
Member of the Task force on the Structural Funds of EAPN Europe.

* J'ai assisté à une réunion de la *Social Policy Task Force*, ayant eu lieu le 26 juin 2007 à Oxford et présidée par Katherine Duffy.

* J'ai également participé (en tant qu'observatrice) au séminaire *Tackling Child Poverty - A European Challenge*, qui s'est tenu le 29 juin 2007 à Édimbourg.

ANNEXE B – CHRONOLOGIES⁴⁶**Les développements liés à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au sein de l'Union européenne, en Belgique, au Danemark, en Espagne et au Royaume-Uni*****Union européenne (des 15)***

- 1975-1980: Premier programme pauvreté : « programme of pilot schemes and studies to combat poverty » (O'Connor 2005b, 359; Frazer 2007; Marlier *et al.* 2007, 18), en réaction au chômage élevé (crise du pétrole 1973-74).
- 1984-1989: Deuxième programme pauvreté, « which focussed support on mainly local community projects or special interest projects » (Frazer 2007).
- 1989: Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs, aborde : la protection sociale, l'éducation et la formation, la discrimination basée sur le sexe, la lutte contre l'exclusion sociale (et contient un article pour les personnes exclues du marché du travail).
- 1989-1994: Troisième programme pauvreté, « Pauvreté 3 », en faveur de l'intégration sociale des groupes économiquement et socialement moins avantagés.
- 1990: Création (appuyée par la Commission) du Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – *European Anti Poverty Network* (EAPN).
- 1992: Protocole social du traité de Maastricht : « Despite the progress reflected by the Protocol, its status ensured that employment and social-policy initiatives were largely absent from the Single Market completion and the introduction of European Monetary Union (Hemerijck 2002, 207) » (O'Connor 2005b, 347).
- 1992: Le Conseil européen reconnaît que l'exclusion sociale et les risques de pauvreté se sont intensifiés et diversifiés dans les 10 dernières années, recommande aux États membres d'introduire un revenu national minimum et encourage l'échange systématique d'information et d'expériences ainsi que l'évaluation perpétuelle des mesures adoptées. C'est un « point tournant » (Ferrera 2005, 2).
- Début 1990s : Le débat politique passe de la « pauvreté » à « l'inclusion sociale ».
- 1994: Rejet par le conseil de la proposition de la Commission de faire un quatrième programme « pauvreté » (l'Allemagne s'est opposée, considérant que l'UE n'avait pas de compétence en ce domaine; le Royaume-Uni a défendu cet argument en cour et on lui a donné raison).

⁴⁶ Ces chronologies ne sont pas exhaustives et ont simplement été bâties comme références pour le lecteur.

- Mi-1990s : Tentative infructueuse de l'UE d'inclure un catalogue de droits sociaux de base au sein de lois et de politiques.
- 1997 : Signature du Traité d'Amsterdam, dont les articles 136 et 137 demandent à la communauté de soutenir l'action des États membres pour lutter contre l'exclusion sociale. Lancement de la Stratégie européenne pour l'emploi.
- 1999 : Entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam (1^{er} mai).
Communication de la Commission sur la mise en œuvre (une « stratégie concertée ») de la modernisation de la politique sociale (14 juillet).
- Mars 2000 : Le Conseil européen de Lisbonne reconnaît la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale comme un objectif central de la modernisation du modèle social européen. (La Belgique et le Royaume-Uni jouent un rôle important.)
* La méthode ouverte de coordination est associée à l'inclusion sociale.
- Déc. 2000 : Le Conseil européen de Nice appuie la proposition d'un processus renforcé de coopération basé sur les plans d'action nationaux (PAN), des objectifs communs et des indicateurs. L'engagement formel d'élaborer ces PAN est pris, conformément aux objectifs communs.
- Juin 2001 : Les PAN 2001-2003 sont remis à la Commission européenne.
- Déc. 2001 : Conseil européen de Laeken (présentation du rapport conjoint sur les PAN 2001-2003 et adoption d'indicateurs communs).
- Juill. 2003 : Les PAN 2003-2005 sont remis à la Commission. Le rapport conjoint de la Commission et du Conseil sur ceux-ci est publié en mai 2004.
- 2003 : Le réseau d'experts indépendants de la Commission est créé et produit ses premiers rapports.
- 2005 : Des rapports sur la mise en œuvre des plans de 2003-2005 et une mise à jour des actions proposées pour la période 2005-2006 ont été remis à la Commission (par les pays de l'UE des 15).
- Sept. 2006 : Les rapports nationaux 2006-2008 sont remis à la Commission. Le rapport conjoint de la Commission et du Conseil sur ceux-ci sort en février 2007.

Cette chronologie a été construite à partir des sources suivantes:

Abrahamson 1997; Armstrong 2003; Bäcker, Hanesch et Krause 2003, 5-6; Euzéby 2004, 307-308; Ferrera 2005; Ferrera, Matsaganis et Sacchi 2002; Fouarge 2004, 4-6; Frazer 2007; Hantrais 2007, 179-208; Marlier *et al.* 2007, 17-21; O'Connor 2005b; Pochet 2006, 82-83; Saari et Kvist 2007, 12; Site de la CE - DGEAE; Subirats *et al.* 2004, 40.

Belgique

1980s : Des forums s'organisent à l'échelle locale, pour donner la parole aux personnes pauvres. Des forums régionaux se forment progressivement en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre.

1989 : En Flandre, le gouvernement adopte une déclaration d'orientation sur la lutte contre la pauvreté, qui « considère le problème de la pauvreté comme un problème structurel » et qui « prévoit la mise en place d'une politique » (Claeys *et al.* 2002, 144). Le Comité intersectoriel flamand de lutte contre la pauvreté (*Vlaamse intersectorale commissie armoedebestrijding - VICA*) est créé; « il comprend des représentants des administrations, des cabinets ministériels et des organismes travaillant dans ce secteur » (Claeys *et al.* 2002, 144).

Vers 1990 : Alors que EAPN Europe se constitue, le réseau belge se forme et en est un des membres fondateurs. Par contre, il n'est pas institutionnalisé (au fil des ans, une structure s'installe, mais n'est pas, en 2007, clairement définie).

1991 : Le Parlement bruxellois (Assemblée réunie de la Commission communautaire commune ou ARCCC) demande à ce que soit produit un rapport sur l'état de la pauvreté dans la région de Bruxelles-Capitale. Ce rapport est fait sur une base régulière (presque annuelle) par des universités jusqu'en 1998, puis il est confié à l'Observatoire de la santé (et du social, tel qu'éventuellement renommé).

1992 : En Wallonie, la Cellule d'Intégration sociale est créée au sein du Secrétariat général du Ministère de la Région wallonne. Elle deviendra la DIIS – Direction interdépartementale de l'Intégration sociale, dont le rôle « est de stimuler les partenariats régionaux et locaux, publics et privés, de manière à développer des actions dont le caractère transversal apportera une plus-value aux usagers, en termes de pertinence et de qualité » (Jansen 2007, 33).

À partir de 1992, et ce chaque année depuis, un groupe de recherche sur la pauvreté, l'exclusion sociale et la ville de la Faculté de sciences politiques et sociales de l'Université d'Anvers (*Universiteit Antwerpen*) « offre un aperçu des évolutions récentes, des résultats de recherches, de l'évolution des pratiques et de la politique des pouvoirs publics en matière de pauvreté et d'exclusion sociale » (Site du Service de lutte).

1992-1993 : Le gouvernement fédéral demande à la Fondation Roi-Baudouin, à l'Union des villes et communes belges, à des ONG et des CPAS (centres publics d'aide sociale) de rédiger un Rapport général sur la pauvreté.

1994 : L'article 23 de la constitution belge reconnaît l'existence des droits sociaux.

Le Rapport général sur la pauvreté est rendu public en 1994 : il fait plus de 300 recommandations au gouvernement.

1995 : Pour faire suite au Rapport général sur la pauvreté, le gouvernement fédéral crée les conférences interministérielles de l'intégration sociale (dont l'agenda a évolué d'une liste de mesures dispersées vers, à partir de 1998, une approche thématique et, donc, plus cohérente) ainsi qu'une cellule pauvreté au sein du ministère fédéral des Affaires sociales pour préparer ces conférences et faire le rapport d'avancement du suivi du rapport. Une cellule pauvreté au sein du Centre pour l'égalité des chances et la lutte pour le racisme (un service public autonome existant depuis 1993) est aussi formée pour favoriser le dialogue des administrations avec les ONG et les personnes pauvres.

1998 : La Communauté germanophone rédige un rapport sur la pauvreté. Elle se limite ensuite à son implication dans le suivi du Rapport Général sur la Pauvreté.

1999 : Le décret approuvant l'Accord de Coopération entre l'État fédéral, les communautés et les régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté (conclu en 1998) est adopté.

Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion est créé; il est chargé de publier un rapport bisannuel évaluant les politiques de lutte contre la pauvreté mises en œuvre en Belgique (par tous les niveaux de gouvernements). Le premier de ces rapports est publié en 2001.

En Flandre, la VICA publie le rapport de la législature 1995-1999 (*Legislatuurrapport 1995-1999*), qui « présente le cadre politique, les initiatives de la Flandre en matière de pauvreté ainsi que les travaux des groupes thématiques de la VICA » (Service de lutte 2001, 256).

Le gouvernement wallon confie à la DIIS la responsabilité d'un Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne. Il a été publié en 2001 et mis à jour en 2004, 2006 et 2007.

2001 : Le gouvernement flamand établit son premier plan d'action de lutte contre la pauvreté (*Vlaams Actieplan Armoedebestrijding*). Produit annuellement jusqu'en 2005, il répertorie l'ensemble des mesures faites chaque année dans ce domaine, avec comme base les 10 droits fondamentaux du Rapport général sur la pauvreté.

À Bruxelles, l'Observatoire de la santé (service de l'administration publique qui bénéficie d'une certaine autonomie) devient l'Observatoire de la Santé et du Social par l'ordonnance du 19 juillet. Du coup, il est responsable de l'élaboration du rapport sur l'état de la pauvreté de la région de Bruxelles-Capitale.

Le premier PAN/inclusion est déposé à la Commission européenne.

2002 : La loi concernant le droit à l'intégration sociale est adoptée par le gouvernement fédéral.

2003 : Le gouvernement flamand adopte un décret sur la réduction de la pauvreté. Sur base de ce décret, le réseau flamand des associations où les pauvres prennent la parole succède au forum flamand équivalent et est responsable de distribuer les subsides à ces organisations. Le décret établit aussi l'élaboration coordonnée d'un plan d'action (qui n'avait jusqu'alors pas de base légale) et la formation de médiateurs de terrain (experts ayant vécu la pauvreté).

Le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) est institutionnalisé, réunissant une vingtaine d'associations. En 2005, trois d'entre elles quittent le réseau (Luttes Solidarités Travail/LST Namur, ATD Quart Monde et Dignitas).

2003 : Le second PAN/inclusion est déposé à la Commission européenne.

2005 : Pour faire le point 10 ans après la publication du Rapport général sur la pauvreté, le gouvernement fédéral demande à la Fondation Roi-Baudouin de faire 11 rencontres à travers la Belgique (10 provinces et Bruxelles).

Le plan d'action flamand de lutte contre la pauvreté 2005-2009 est lancé. Il vise la coordination des politiques dans ce domaine et a été actualisé en 2008.

Le gouvernement wallon adopte un *Plan stratégique transversal – Inclusion sociale 2006-2009* (PST 3), qui vise une meilleure prise en charge de ceux qui en ont besoin.

Le Parlement wallon ouvre ses portes au réseau wallon (RWLP): le dialogue entre les personnes pauvres, les ONG et les élus est entamé.

Par ailleurs, pour 2006, une convention est signée avec le ministère des Affaires sociales pour subventionner le RWLP. L'année suivante, la convention est signée pour deux ans (2007-2008), cette fois avec l'ensemble du gouvernement wallon.

2006 : Le premier Rapport sur les stratégies de protection sociale et d'inclusion sociale (incluant un 3^e PAN/inclusion) est déposé à la Commission européenne.

À Bruxelles, une ordonnance est adoptée par le Parlement, demandant que les rapports sur la pauvreté de la région de Bruxelles-capitale soient modifiés et incluent, entre autres, un plan d'action bruxellois comme cinquième partie.

Le gouvernement wallon a remplacé le comité de suivi régional du PAN par un groupe de travail intercabinets « Inclusion sociale », au mandat plus large.

2007 : Le gouvernement wallon a approuvé le projet *Vers une Wallonie sans pauvreté d'ici 2025*, soutenu par le RWLP.

Cette chronologie a été construite à partir des entrevues menées en Belgique (voir Annexe A) et des sources suivantes:

Belgique 2006; Choffé, Viard et Randon 2001, 60-63; Claeys *et al.* 2002; Jansen 2007; Service de lutte 2001; Site du Service de lutte; Site de l'OSS-Bruxelles; Site de la DIIS.

Danemark

- 1980s : Malgré des taux de chômage élevés, le Danemark conserve des niveaux d'inégalité et de pauvreté relativement bas, mais le nombre de personnes exclues/marginalisées augmente et devient (dans une certaine mesure) un enjeu public.
- 1983 : Le gouvernement crée un comité réunissant des autorités publiques et des organisations sans but lucratif, dans le but d'encourager la participation des individus, groupes de citoyens, associations privées et organisations pour adresser les défis sociaux.
- 1993 : Une étude du ministère danois de l'Économie établit que 6,7% des familles au Danemark disposent d'un faible revenu (dont la moitié n'ont aucun lien avec le marché du travail).
- 1994 : Réforme majeure des politiques de l'emploi, avec un accent sur l'activation des dépenses passives. Le gouvernement danois mettra en œuvre plusieurs mesures en ce sens (mesures d'activation) au cours des années 1990.
- 1997 : Le gouvernement crée un conseil d'experts sur la dépendance à la drogue. Il est aboli quatre ans plus tard, juste avant la mise en place d'un autre conseil (2002).
- 1998 : EAPN Danemark est créé. C'est une très petite organisation qui n'est pas institutionnalisée et n'a pas de personnel rémunéré.
- 1999 : Un budget est mis de côté par le gouvernement pour le projet *Logements spéciaux pour gens spéciaux* (*Skæve huse til skæve eksisterer/ Special housing for alienated people*), qui vise à établir des logements permanents (dits « *freak houses* ») pour des personnes particulièrement désavantagées à qui les options traditionnellement offertes aux sans-abri ne conviennent pas. D'abord lancé pour quatre ans, le projet (et son budget) est reconduit pour quatre années en 2004 (2005-2008).
- 2000 : Un plan d'action pour lutter contre le sans-abrisme est lancé, favorisant une prise en charge accrue dans ce domaine par les autorités locales et régionales.
- 2002 : Le gouvernement élu en novembre 2001 (dirigé par Anders Fogh Rasmussen) crée le Conseil des personnes socialement désavantagées (*Rådet for socialt udsatte/ Council for Socially Marginalized People*), un conseil indépendant d'experts praticiens dont la mission est double : améliorer les connaissances et favoriser le débat public. À l'écoute des organisations et de leurs utilisateurs, il publie des rapports et fait des recommandations au gouvernement (dans une certaine mesure écoutées).
- Le programme d'action *Notre responsabilité collective* (*Det Fælles Ansvar/ Our collective responsibility*) est lancé; il vise à aider les personnes les plus faibles et les plus marginalisées.
- Réforme de la politique de l'emploi : « More people in work ».

Instauration de l'*Aide de départ (Starthjælp/ Start help)*, destinée aux immigrants (plus faible que les prestations pour citoyens danois).

Un plan d'action pour les sans-abri, qui répertorie l'ensemble des actions locales, régionales et nationales enclenchées dans le domaine, fait l'objet d'une entente entre le gouvernement central et les autorités locales.

2004 : Pour faire suite au premier rapport du Conseil des personnes socialement désavantagées publié en 2003 (qui concluait que les prestations pour les jeunes de moins de 25 ans et l'aide de départ offerte aux immigrants étaient insuffisantes pour atteindre les seuils de pauvreté établis internationalement), le gouvernement publie un rapport intitulé *Groupe à faible revenu – mobilité et composition*. Le gouvernement y rejette l'idée d'établir un seuil de pauvreté et conclut que peu de personnes marginalisées peuvent en effet être considérées comme étant à faible revenu (Rådet 2004).

2005 : Un projet de conscientisation sur les PAN/inclusion, financé en grande partie par la Commission européenne, est lancé par Per K. Larsen. L'objectif est de faire connaître les plans et de favoriser la discussion à leur sujet.

Le gouvernement établit un budget pour « l'activation sociale », pour permettre aux personnes socialement désavantagées (au-delà du chômage) d'avoir des activités significatives dans leur vie.

Le gouvernement décide que toutes les municipalités auront un plan d'action local sur l'inclusion, pour que leurs actions dans ce domaine soient visibles.

Le gouvernement lance le plan *Une nouvelle chance pour chacun (Ny chance for alle/ A new chance for everyone)*, qui vise l'intégration des immigrants dans la société danoise via l'éducation et l'emploi.

2006 : Le programme d'action gouvernemental *Notre responsabilité collective II* est lancé. Il vise notamment l'amélioration de l'accès au marché du travail et des capacités des autorités locales à fournir des services efficacement.

Une réforme est lancée par le gouvernement, avec l'objectif de « strengthen early preventive activities for disadvantaged children and young people and their families, while also improving casework in local authorities » (Danemark 2006).

Dans le rapport d'un groupe indépendant d'experts économiques (dits les « wise men »), il y a une section approfondie sur la pauvreté qui conclue, entre autres, que l'*Aide de départ* instaurée en 2002 a des conséquences néfastes.

2007 : Un deuxième projet de conscientisation sur les PAN/inclusion (comme le premier, en grande partie financé par la Commission européenne) est lancé.

Cette chronologie a été construite à partir des entrevues menées au Danemark (voir Annexe A) et des sources suivantes:

Choffé, Viard et Randon 2001, 79-81; Hastrup 1995, 77-78; Rådet 2004; Danemark 2001; Danemark 2003; Danemark 2006; Jacobsson 2005, 129; Site du Rådet.

<i>Espagne</i>

1978 : Dans la constitution démocratique (de 1978), l'assistance sociale et les services sociaux ne font pas partie des compétences définies, de telle sorte que les communautés autonomes s'approprient ensuite ces domaines de compétences.

1980s : L'accès aux soins de santé devient universel et le système de prestations sous conditions de ressources se développe fortement (et a une seconde phase de développement importante au début des années 1990).

1984 : La pauvreté fait les manchettes, alors que Caritas publie une étude (controversée) qui estime à plus de 20% le taux de pauvreté en Espagne. D'autres études menées estiment qu'elle oscille entre 15 et 20% de 1985 à la fin des années 1990.

1986 : La cour constitutionnelle affirme que les pouvoirs exclusifs des communautés autonomes dans le domaine de l'assistance sociale n'empêchent pas le gouvernement central d'agir pour assurer une égalité entre les citoyens des différentes communautés autonomes.

1989 : Pour faire suite aux constats du *Rapport sur la pauvreté du département du travail, de la santé et de la sécurité sociale de la communauté autonome du Pays basque* publié en 1987, le Pays basque instaure un revenu minimum. Cette décision entraîne un débat virulent entre les communautés autonomes et le gouvernement central sur la pertinence d'une telle mesure, mais aussi sur les compétences des communautés autonomes. Finalement, de 1989 à 1995, les autres communautés autonomes suivent l'exemple basque.

1991 : EAPN Espagne est créé, avec l'appui des participants du programme « Pauvreté 3 » de la Commission européenne.

1997 : En Catalogne, la loi sur le revenu minimum d'insertion est adoptée.

1998 : Le Pays basque adopte une loi contre l'exclusion sociale, appuyée sur les droits sociaux (emploi, éducation, formation, culture, santé, logement décent, protection sociale).

En 1998 et 1999, des plans de lutte contre l'exclusion sont lancés dans les communautés autonomes de Navarre (1998-2005), de La Rioja (1998-2002), et de Canarias (1999-2006).

2000 : EAPN Espagne traverse une crise et, à la demande d'EAPN Castilla La Mancha et d'EAPN Andalucía, se dissout en 2001.

2001 : Le *Consejo estatal de Entidades de Acción Social* est créé.

Le premier PAN/inclusion est déposé à la Commission européenne.

2002 : Des plans d'action contre l'exclusion sociale sont lancés dans les communautés autonomes de Madrid (2002-2006), faisant suite à la loi sur le revenu minimum, et de Castilla-La Mancha (2002-2005), découlant de la loi de la solidarité.

La Commission interministérielle (fédérale) du plan d'action national pour l'inclusion sociale est créée. Elle a pour mandat de collaborer avec les différents acteurs gouvernementaux et sociaux, d'approfondir les indicateurs sociaux du plan et de suivre le développement de certaines mesures spécifiques du plan.

2003 : Le deuxième PAN/inclusion est déposé à la Commission européenne.

Dans la foulée de l'élaboration des plans d'action nationaux et de la demande du ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales, de 2003 à 2006, plusieurs communautés autonomes adoptent des plans pour l'inclusion sociale : Andalucía (2003-2006), Pays basque (2003-2005), Castilla y León (2004-2007), Aragon (2005-2006), Asturias (2006-2008), Cataluña (2006-2009), Extremadura (2005-2007) et Valencia (2006-2008).

2004 : EAPN Espagne est recréé. C'est le ministère espagnol du Travail et des Affaires sociales qui prend l'initiative (dès 2002) et amène de grandes ONG espagnoles (telles que Cáritas, Cruz Roja et Secretariado Gitano) à prendre contact avec les EAPN régionaux actifs (Castilla-La Mancha, Navarre et Andalucía). À partir de ce groupe de travail, appuyé par EAPN Europe, EAPN Espagne renaît et croît.

José Luis Rodríguez Zapatero (Parti socialiste ouvrier espagnol) est élu président.

2005 : Dépôt à la commission européenne du rapport sur la mise en œuvre du PAN 2003-2005 et d'une mise à jour des actions proposées pour la période 2005-2006, qui est considéré comme un troisième PAN par les acteurs espagnols.

2006 : Le premier Rapport sur les stratégies de protection sociale et d'inclusion sociale (incluant un 4^e PAN/inclusion) est déposé à la Commission européenne.

2007 : Le projet de la Fondation Luis Vives *A favor de la inclusión social*, financé par la Commission européenne, est lancé. Il vise à faire connaître les stratégies de lutte contre la pauvreté et à mobiliser les acteurs autour de celles-ci.

Des seconds plans d'action sont lancés par Navarre (2007-2008), le Pays basque (2007-2009) et Galicia (2007-2013).

Au fédéral, la loi *de dependencia* entre en vigueur; celle *de igualdad* est adoptée.

Cette chronologie a été construite à partir des entrevues menées en Espagne (voir Annexe A) et des sources suivantes:

Arriba et Moreno 2005, 141-203; Ayala, Martínez et Ruiz-Huerta 2000, 208-227; Choffé, Viard et Randon 2001, 91-103; Mangen 2001, 162-179; Mogín Barquín 2002; Site d'EAPN Espagne; Site de la Fundación Luis Vives.

Royaume-Uni

1982: La *Scottish Poverty Alliance* est lancée; elle n'obtient une existence formelle que dans les années 1990 (EAPN Écosse).

1989-1990: Dès le début d'EAPN, les EAPN des quatre nations du Royaume-Uni tiennent à leur indépendance, même s'ils reconnaissent l'importance de s'unir. Ainsi, EAPN Royaume-Uni se forme en tant que *liaison group*, n'est pas institutionnalisé et compte quatre branches qui sont également représentées lors des assemblées générales d'EAPN Europe (Écosse, Irlande du Nord, Angleterre et Pays de Galles). Le *Northern Ireland Anti-Poverty Network* (EAPN Irlande du Nord) est formellement créé en 1991.

1996 : La *UK Coalition Against Poverty* est créée : elle réunit des personnes en situation de pauvreté, des groupes communautaires, des organismes sans but lucratif et des agences. Cherchant l'appui des élus, elle a mené à la création du *All Party Parliamentary Group on Poverty* (1996).

1997 : Tony Blair est élu et, signe de l'importance qu'il accorde à la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, crée la *Social Exclusion Unit* (rattachée au bureau du premier ministre – *Cabinet office* mais transférée en 2001 à celui du vice-premier ministre – *Office of the Deputy Prime Minister*).

1999 : Tony Blair s'engage à réduire la pauvreté des enfants de moitié d'ici 2010 et à l'éradiquer d'ici 2020.

Le gouvernement britannique produit le premier rapport *Opportunity for all*, présentant la stratégie gouvernementale pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la progression des résultats. Depuis, de tels rapports sont publiés annuellement.

Un salaire minimum est instauré.

Avec la dévolution, le *Scottish Executive* est mis en place et lance la stratégie *Social Justice... a Scotland where everyone matters*, sur laquelle des rapports annuels sont produits à partir de 2000.

2000-2002 : Pour améliorer la participation et le contenu des PAN/inclusion, EAPN Royaume-Uni crée la *Social Policy Task Force* (SPTF), qui regroupe les membres d'EAPN, de UKCAP et d'autres organisations telles que, entre autres, ATD Quart Monde et Oxfam. Au fil des ans, la SPTF établit un dialogue régulier avec le *Department of Work and Pensions* (DWP).

2001 : Le premier PAN/inclusion est déposé à la Commission européenne.

Au Pays de Galles, un rapport sur la justice sociale, répertoriant les mesures et stratégies entreprises, est publié chaque année depuis 2001. Les quatre axes

d'action sont l'accès à l'emploi, la santé, le développement des communautés, la création d'emplois de meilleure qualité et le développement des compétences.

2003 : Le second PAN/inclusion est déposé à la Commission européenne.

Le Conseil du Trésor agit pour lutter contre la pauvreté des enfants, surtout par l'incitation à l'emploi des parents et la modification des crédits d'impôt.

2003-2004 : Le *Scottish Executive* révisé ses stratégies pour la justice sociale, en y établissant des objectifs plus précis et des échéances définies.

2005 : L'Écosse lance son plan d'action pour l'inclusion sociale (lors d'une conférence de presse) dans le cadre d'une approche globale « *Closing the opportunity gap* ».

Le pays de Galles lance sa stratégie pour la pauvreté des enfants: *A Fair Future for our Children*.

2005-2006: Le projet *Get Heard*, initié par la SPTF en partenariat avec le DWP et financé par la Commission européenne, permet aux personnes en situation de pauvreté de s'exprimer à propos des politiques publiques les concernant. 146 ateliers ont eu lieu aux quatre coins du Royaume-Uni.

2006: Un *stakeholder group on the NAP* est créé dans le but de développer un dialogue régulier entre la SPTF et différents ministères (pas seulement le DWP) ainsi que des gouvernements locaux.

Un ministre de l'Exclusion sociale est nommé. Par ailleurs, la *Social Exclusion Unit* devient la *Social Exclusion Task Force*, qui relève du *Cabinet Office* (bureau du premier ministre) et publie en septembre 2006 : *Reaching Out : An Action Plan on Social Exclusion*. Contrairement aux plans/rapports de la MOC/inclusion, ce plan est axé sur les situations sévères d'exclusion sociale.

Le premier Rapport sur les stratégies de protection sociale et d'inclusion sociale (incluant un 3^e PAN/inclusion) est déposé à la Commission européenne.

2007: La deuxième phase du projet *Get Heard, Bridging the policy gap*, est lancée.

La *Working Together to Reduce Poverty and Inequality Conference* a lieu les 5 et 6 juillet et réunit 60 personnes en situation de pauvreté, des ministres et des fonctionnaires (de différents ministères).

Cette chronologie a été construite à partir des entrevues menées au Royaume-Uni (voir Annexe A) et des sources suivantes:

Alcock 2006, 217; Armstrong 2005b; Choffé, Viard et Randon 2001, 237-242; Duffy et Kiernan 2007; Royaume-Uni 2001; Royaume-Uni 2003; Royaume-Uni 2006; Site du DWP; Site de la UKCAP; Stewart et Hills 2005.

ANNEXE C – LES GOUVERNEMENTS AU POUVOIR

Tableau I. Les chefs de gouvernement et leur parti (ou coalition) au pouvoir dans les pays de l'Europe des 15, du début 2001 à la fin 2006⁴⁷

	PAN 2001 (juin)		PAN 2003 (juillet)		Rapports 2006 (septembre)			
	...	2001	2002	2003	2004	2005	2006	...
<i>Allemagne</i>		CG: Gerhard Schröder, coalition Parti social démocrate allemand/ Verts		(22 sept.) CG: Gerhard Schröder, coalition Parti social démocrate allemand/ Verts			(22 nov.) CD: Angela Merkel, coalition Union chrétienne démocrate/ Union chrétienne sociale/ Parti social démocrate	
<i>Autriche</i>		CD: Wolfgang Schüssel, coalition ÖVP (conservateurs)/ FPÖ (populistes)		(28 fév.) CD: Wolfgang Schüssel, coalition ÖVP/ FPÖ			...	
<i>Belgique</i>		CG: Guy Verhofstadt, coalition arc-en-ciel (libéraux, socialistes et écolos) (élections le 18 mai)		(8 juillet) C: Guy Verhofstadt, coalition mauve ou violette (libéraux et socialistes)				
<i>Danemark</i>		CG: Poul Nyrup Rasmussen, Parti social démocrate		(27 nov.) CD: Anders Fogh Rasmussen, gouvernement « bourgeois » (libéraux et conservateurs), avec appoint du Parti du peuple danois			(8 fév.) CD: Anders Fogh Rasmussen, gouvernement « bourgeois » (libéraux et conservateurs), avec appoint du Parti du peuple danois	
<i>Espagne</i>		CD: José María Aznar López, Parti populaire		(18 avril) CG: José Luis Rodríguez Zapatero, Parti socialiste ouvrier espagnol				
<i>Finlande</i>		CG: Paavo Tapio Lipponen, Parti social-démocrate de Finlande/ Conservateurs/ Parti du peuple suédois/ Alliance de Gauche/ Verts		(25 juin) C: Matti Taneli Vanhanen, coalition Parti du centre/ Parti social-démocrate/ Parti du peuple suédois			...	
<i>France</i>		GG: Lionel Jospin, Parti socialiste		(6 mai) CD: Jean-Pierre Raffarin, Union pour la majorité présidentielle			(31 mai) CD: Dominique de Villepin, Union pour la majorité présidentielle	48
<i>Grèce</i>		GG: Kostantinos G. Simitis, Mouvement socialiste panhellénique		(10 mars) CD: Konstantinos A. Karamanlis, conservateurs de Nouvelle République				
<i>Irlande</i>		CD: Bertie Ahern, coalition Fianna Fail/ Démocrates progressistes		(17 mai) CD: Bertie Ahern, coalition Fianna Fail/ Démocrates progressistes			...	
<i>Italie</i>		CG: Giuliano Amato, L'Olivier		(11 juin) DD: Silvio Berlusconi, coalition Maison des libertés (Forza Italia, Alliance régionale, Ligue Nord)			(17 mai) ⁴⁹ CG: Romano Prodi, Union de centre gauche	

⁴⁷ Les dates indiquées entre parenthèses réfèrent aux dates de formation du gouvernement, d'entrée en fonction du gouvernement ou des élections.

⁴⁸ Un nouveau rapport a été déposé par la France en 2007, pour présenter les orientations du nouveau gouvernement (le premier ministre François Fillon est nommé par le président Nicolas Sarkozy).

⁴⁹ Pour l'Italie, le rapport de 2006 a été remis en retard, comme un nouveau gouvernement est entré en fonction peu avant l'échéance fixée pour la remise.

<i>Luxembourg</i>	CD: Jean-Claude Juncker, coalition Parti chrétien-social/ Parti démocratique (libéral)		(13 juin) CD: Jean-Claude Juncker, coalition Parti chrétien-social/ Parti ouvrier socialiste luxembourgeois
<i>Pays-Bas</i>	CG: Wim Kok, coalition Parti populaire pour la liberté (VVD, libéraux de droite)/ Parti du travail (socialistes)/ Démocratie 66 (D66, libéraux de gauche)	(22 juil.) CD*	(22 janv.) CD: Jan Peter Balkenende, coalition Parti populaire pour la liberté (VVD)/ Parti démocrate chrétien (CDA)/ Démocratie 66 (D66) ...
<i>Portugal</i>	CG: António Guterres, Parti socialiste	(6 avril) CD: José Manuel Durão Barroso, puis Pedro Santana Lopes, Parti social démocrate	(12 mars) CG: José Sócrates, Parti socialiste
<i>Royaume-Uni</i>	CG: Tony Blair, Parti travailliste	CG: Tony Blair, Parti travailliste ...	
<i>Suède</i>	CG: Göran Persson, Parti social-démocrate travailliste	(15 sept.) CG: Göran Persson, Parti social-démocrate travailliste	(6 oct.) ⁵⁰ DD: John Fredrik Reinfeldt, Parti des modérés

* Jan Peter Balkenende, coalition Parti populaire pour la liberté (VVD)/ Parti démocrate chrétien (CDA)/ listes populistes Rotterdam vivable de feu Pim Fortuyn.

Légende | GG:gauche modérée | CG:centre gauche | C:centre | CD:centre droit | DD:droite modérée

Sources (appuyées par les entrevues menées): Cordellier et Didiot 2002; 2001; 2000; 1999; 1998; Didiot 2007; Didot et Cordellier 2005; Didiot, Cordellier et Chabrol 2006; Didiot, Cordellier et Netter 2004; 2003; Manow, Schafer et Zorn 2008; 2004, 12; Site de Perspective Monde (Université de Sherbrooke).

⁵⁰ Pour la Suède, une mise à jour complète du rapport de 2006 a été déposée par le nouveau gouvernement en 2007.

**ANNEXE D – BILAN D'ANALYSE:
INTEGRATION DE LA DIMENSION JURIDIQUE**

Tableau IIa. La référence aux droits (dignité humaine, revenu minimum, emploi, participation, égalité/justice) dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les plans/rapports de l'Europe des 15.

Pays	Reconnaissance d'un droit à ...					Plans/ rapports (pages)
	Dignité humaine	Revenu minimum	Emploi	Participation	Égalité/ justice	
<i>Allemagne</i>	(1)	-	-	1	-	2001 (5) 2003 (23)
<i>Autriche</i>	-	-	-	-	(handicapés, enfants)	2003 (37, 41) 2006 (11, 15)
<i>Belgique</i>	1	1	1	1	1	2001 (5, 29) 2003 (2, 11)
<i>Danemark</i>	-	(1)	1	1	(1)	2001 (10, 19, 35, 36)
<i>Espagne</i>	-	1 (subjectivo)	-	-	1	2006 (12, 17, 18)
<i>Finlande</i>	1	1	1	-	(enfants)	2001 (7, 13) 2003 (6)
<i>France</i>	1	1	1 (2006)	1	1	2001 (1, 11, 18, 29) 2003 (12-14) 2006 (11, 13)
<i>Grèce</i>	-	-	-	-	1	2001 (5)
<i>Irlande</i>	(1)	1	1	(1)	1	2001 (4, 5, 9, 29) 2003 (19, 21)
<i>Italie</i>	-	(1)	1	-	(enfants)	2001 (16) 2003 (12, 21)
<i>Luxembourg</i>	-	1	-	-	(handicapés) (1)	2001 (36) 2003 (7, 35-36, 39) 2006 (6, 41)
<i>Pays-Bas</i>	-	-	-	-	(1)	2001 (22, 34- 35) 2003 (20)
<i>Portugal</i>	1	1	1	1	1	2001 (6, 7, 9, 17, 23, 25, 46) 2003 (36, 47, 53-54) 2006 (19, 23)
<i>Royaume-Uni</i>	-	-	-	-	(handicapés)	2001 (12) 2006 (38)
<i>Suède</i>	1	1	1	-	(enfants) 1	2001 (8, 10) 2003 (2, 17) 2006 (23)

Tableau IIb. La référence aux droits (logement, éducation, soins de santé, culture/loisirs) dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les plans/rapports de l'Europe des 15.

Pays	Reconnaissance d'un droit à ...				Plans/rapports (pages)
	Logement	Éducation	Soins de santé	Culture/ loisirs	
<i>Allemagne</i>	-	-	-	-	
<i>Autriche</i>	-	-	-	-	
<i>Belgique</i>	1	1	1	1	2001 (5) 2003 (2, 11)
<i>Danemark</i>	-	1	1	-	2001 (10, 36)
<i>Espagne</i>	-	(immigrants)	1	-	2001 (8) 2003 (32)
<i>Finlande</i>	1	-	1	-	2001 (13)
<i>France</i>	1	1	1	1	2001 (1; 22-24, 28) 2003 (14-15) 2006 (13)
<i>Grèce</i>	(1)	(1)	(1)	-	2001 (7)
<i>Irlande</i>	1	1	1	-	2003 (21)
<i>Italie</i>	1	-	(1)	-	2001 (23) 2003 (12) 2006 (20-22)
<i>Luxembourg</i>	(1)	-	-	-	2001 (11) 2003 (17)
<i>Pays-Bas</i>	-	1	-	-	2003 (21, 34)
<i>Portugal</i>	1	1	1	1	2001 (7, 9, 23, 24, 35, 49) 2003 (18, 36, 53-54) 2006 (19)
<i>Royaume-Uni</i>	-	-	1	1	2003 (6, 26)
<i>Suède</i>	1	1	1	-	2006 (16, 23)

Légende	États-providence sociaux-démocrates	Pays ayant développé une stratégie récente de lutte à la pauvreté
---------	-------------------------------------	---

1 : reconnaissance d'un droit universel

(1): le droit n'est pas reconnu en tant que tel, mais on reconnaît son importance indirectement

() : les groupes cibles indiqués entre parenthèses indiquent que le droit est reconnu spécifiquement pour ceux-ci, mais pas pour tous (sauf si un « 1 » est aussi là)

Note : Les tirets indiquent que le droit en question n'est pas évoqué dans le plan/rapport, mais ne signifient pas nécessairement qu'il est inexistant.

Sources: Les tableaux IIa et IIb ont été bâtis à partir de lectures systématiques des plans/rapports (Allemagne 2001; 2003; 2006; Autriche 2001; 2003; 2006; Belgique 2001; 2003; 2006; Danemark 2001; 2003; 2006; Espagne 2001; 2003; 2006; Finlande 2001; 2003; 2006; France 2001; 2003; 2006; Grèce 2001; 2003; 2006; Irlande 2001; 2003; 2006; Italie 2001; 2003; 2006; Luxembourg 2001; 2003; 2006; Pays-Bas 2001; 2003; 2006; Portugal 2001; 2003; 2006; Royaume-Uni 2001; 2003; 2006; Suède 2001; 2003; 2006).

**ANNEXE E – BILAN D'ANALYSE:
INTEGRATION DE MESURES STRUCTURANTES DANS LES SERVICES**

Tableau III. Les mesures de santé structurantes intégrées à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les plans/rapports de l'Europe des 15.

Mesures	Pays														
	All	Au	Be	Da	Es	Fi	Fr	Gr	Irl	It	Lu	PB	Po	RU	Su
<i>Rapport conjoint 2001</i>															
Approches innovantes pour rendre les soins plus abordables			X				X								
Approches innovantes pour rendre les soins plus accessibles				X											X
Approche innovante pour rendre les soins plus adaptés aux plus vulnérables													X		
<i>Rapport conjoint 2004</i>															
Approche plus holistique de réduction des inégalités en santé			X	X			X					X			
Engagement ferme dans la réduction des délais d'attente						X			X			X	X		X
Suppression/ diminution de l'obstacle financier d'accès aux soins			X				X								
Renforcement de l'accès aux soins, notamment pour les plus défavorisés		X	X	X			X	X					X		
Stratégies de prévention, de sensibilisation et d'éducation à la santé			X		X		X								
<i>Rapport conjoint 2007 (volet inclusion sociale)</i>															
Mesures pour briser les obstacles à l'accès aux soins de santé	X		X			X	X		X		X				
Mesures pour corriger les inégalités territoriales					X	X							X	X	
Accent sur la réduction du temps d'attente				X		X			X						
Mesures ciblées aux plus vulnérables, aux chômeurs et prestataires d'aide sociale ou aux personnes dépendantes					X	X	X						X		

Légende | États-providence sociaux-démocrates | Pays ayant développé une stratégie récente de lutte à la pauvreté

Sources: Le tableau a été bâti à partir des informations des rapports conjoints spécifiques sur les plans/rapports (CE DGEAE 2001a, 49-50; 2004, 73-77; 2007, 57).

Tableau IV. L'intégration des mesures de logement structurantes dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les plans/rapports de l'Europe des 15.

Mesures	Pays														
	All	Au	Be	Da	Es	Fi	Fr	Gr	Irl	It	Lu	PB	Po	RU	Su
<i>Rapport conjoint 2001</i>															
Meilleure protection des droits des locataires et propriétaires			X	X		X			X		X				X
Amélioration/rénovation du parc immobilier... ou incitations à le faire	X		X		X	X							X	X	X
Logements vacants taxés et réquisitionnés			X				X								
Surveillance, contrôle, régulation des normes.. et du lien loyer/normes			X				X					X			
<i>Rapport conjoint 2004</i>															
Acuité soulignée des besoins non satisfaits			X	X		X	X	X	X		X		X	X	
Prévention des abus et exploitations sur le marché immobilier et des expulsions	X	X	X		X	X	X		X						X
Actions entreprises pour logements sociaux	X	X		X	X	X	X		X		X			X	X
Éradication ou transformation des logements en-dessous des normes			X		X		X						X	X	
<i>Rapport conjoint 2007 (volet inclusion sociale)</i>															
Attention accordée à toutes les dimensions: logements abordables, répondant à des besoins spécifiques, de qualité et lutte au sans-abrisme			X	X			X		X					X	X
Attention accordée au manque de logements adéquats abordables			X	X	X	X	X		X		X		X	X	X
Transformation ou démolition des logements non décents			X	X			X						X	X	
Mesures pour ralentir la ségrégation urbaine				X		X	X								
Ouverture du marché immobilier aux exclus			X	X		X	X		X						X

Légende | États-providence sociaux-démocrates | Pays ayant développé une stratégie récente de lutte à la pauvreté

Sources: Le tableau a été bâti à partir des informations des rapports conjoints spécifiques sur les plans/rapports (CE DGEAE 2001a, 46-47; 2004, 67-72; 2007, 56-57).

**ANNEXE F – BILAN D'ANALYSE:
EMPLOI, CROISSANCE ET REDISTRIBUTION COMME SOLUTIONS**

Tableau V. La présentation (ou non) de l'emploi, de la croissance économique et de la redistribution (soutien au revenu) comme des solutions dans les plans/rapports de l'Europe des 15 (en principe).

Pays	Plan/ rapport	Emploi	Croissance économique	Redistribution (soutien au revenu)
<i>Allemagne</i>	2001	Oui (p.5-6)	Oui, en partie (p.6)	Oui (p.5)
	2003	Oui (p.3, 28)	Oui, prioritaire (p.28)	Oui, système existant (p.4)
	2006	Oui (p.12)	Oui, prioritaire (p.12)	Oui, limitée aux risques majeurs (p.6)
<i>Autriche</i>	2001	Oui (p.1, 5, 20)	Oui, en partie (p.2)	Oui (p.2, 21)
	2003	Oui (p.4, 10)	Oui, prioritaire (p.10)	Oui (p.10, 26)
	2006	Oui (p.3, 15)	Oui, en partie (p.6)	Oui (p.5-6)
<i>Belgique</i>	2001	Oui (p.14, 15, 23)	Très peu (p.40)	Oui (p.29)
	2003	Oui (p.19)	-	Oui (p.4)
	2006	Oui (p.7, 9)	Très peu (p.8)	Oui (p.6)
<i>Danemark</i>	2001	Oui (p.24)	Plutôt un résultat (p.10)	Oui (p.6)
	2003	Oui (p.5, 20)	Oui, en partie (p.20)	<i>Très peu, système existant</i> (p.11)
	2006	Oui (p.3, 7)	Oui, en partie (p.3)	<i>Très peu, système existant</i> (p.3)
<i>Espagne</i>	2001	Oui (p.7-8)	-	Oui (p.8)
	2003	Oui (p.14)	-	Oui (p.16)
	2006	Oui (p.11, 14)	Très peu (p.14)	Oui (p.17)
<i>Finlande</i>	2001	Oui (p.10)	Plutôt un résultat (p.11)	Oui (p.12, 13, 16)
	2003	Oui (p.9, 22)	Oui, en partie, et un résultat (p.9)	Oui (p.22)
	2006	Oui (p.6, 15)	Plutôt un résultat (p.4, 15)	<i>Oui, incitant au travail</i> (p.6, 15)
<i>France</i>	2001	Oui	Oui, importante	Oui

		(p.4, 16)	(p.4)	(p.5, 8, 17)
	2003	Oui (p.16)	-	Oui (p.5, 12)
	2006	Oui (p.15, 16, 18)	Oui, importante (p.8, 16)	<i>Oui, mais non prioritaire</i> (p.8, 13)
Grèce	2001	Oui (p.6, 10)	Oui, en partie (p.6)	Oui (p.6-7)
	2003	Oui (p.10, 21)	Oui, en partie, et aussi un résultat (p.4, 15)	Oui (p.4, 29)
	2006	Oui (p.8, 11)	Très peu, plutôt comme un résultat (p.10, 13)	<i>Non, mais effort en ce sens</i> (p.8)
Irlande	2001	Oui (p.9, 12)	Oui, en partie (p.3, 9)	Oui (p.5, 20)
	2003	Oui (p.20, 30-31)	Oui, en partie (p.19)	Oui (p.19)
	2006	Oui (p.4, 12-13)	Oui, en partie (p.6, 12)	Oui (p.12, 16)
Italie	2001	Oui (p.6)	Plutôt comme un résultat (p.5)	Oui (p.6)
	2003	Oui (p.11-12, 31)	-	<i>Non, pas vraiment</i> (p.11)
	2006	Oui (p.8, 16)	Oui, en partie (p.8, 9, 18)	Oui (p.9, 18, 22, 36)
Luxembourg	2001	Oui (p.26)	-	<i>Non, mais effort en ce sens</i> (p.28)
	2003	Oui (p.14)	-	Oui (p.12-14)
	2006	Oui (p.14)	-	Oui (p.6-7, 8)
Pays-Bas	2001	Oui (p.16, 25)	Oui, en partie (p.15, 16, 25)	Oui (p.8, 14, 15)
	2003	Oui (p.8, 15)	Oui, en partie (p.9)	Oui, système existant (p.7, 11)
	2006	Oui (p.3, 9, 15)	Oui, importante (p.1)	<i>Non</i> (p.14)
Portugal	2001	Oui (p.13)	Oui, en partie (p.8)	Oui (p.9, 17)
	2003	Oui (p.5, 37)	Oui, en partie (p.37)	Oui (p.37)
	2006	Oui (p.7)	Oui, en partie et aussi un résultat (p.5, 7)	Oui (p.12)
Royaume-	2001	Oui	Oui, en partie	<i>Oui et non</i>

<i>Uni</i>	<i>2001</i>	(p.4, 5)	(p.2)	(p.1)
	<i>2003</i>	Oui (p.8, 20-21)	Oui, importante (p.6, 19)	<i>Oui et non</i> (p.4, 22)
	<i>2006</i>	Oui (p.8)	Oui, importante (p.8, 13, 18)	<i>Oui et non</i> (p.8)
<i>Suède</i>	<i>2001</i>	Oui (p.11)	-	Oui, système existant (p.12)
	<i>2003</i>	Oui (p.2, 16)	-	Oui, système existant (p.16-17, 22)
	<i>2006</i>	Oui (p.12)	-	Oui, système existant (p.12)

Notes : Les tirets indiquent que la croissance économique n'est pas évoquée comme une solution ou un élément de solution dans le plan/ rapport (mais non plus comme ne l'étant pas).

Les italiques et les bordures zigzagantes veulent simplement souligner/ marquer les changements significatifs de discours quant à l'évocation de la redistribution comme une solution dans les plans/rapports.

Sources :Le tableau a été bâti à partir de lectures systématiques des plans/rapports (Allemagne 2001; 2003; 2006; Autriche 2001; 2003; 2006; Belgique 2001; 2003; 2006; Danemark 2001; 2003; 2006; Espagne 2001; 2003; 2006; Finlande 2001; 2003; 2006; France 2001; 2003; 2006; Grèce 2001; 2003; 2006; Irlande 2001; 2003; 2006; Italie 2001; 2003; 2006; Luxembourg 2001; 2003; 2006; Pays-Bas 2001; 2003; 2006; Portugal 2001; 2003; 2006; Royaume-Uni 2001; 2003; 2006; Suède 2001; 2003; 2006).

**ANNEXE G – BILAN D’ANALYSE:
LES MESURES D’ACTIVATION PAR L’EMPLOI**
(excluant les incitatifs financiers individuels)

Tableau VI. Les différentes mesures d’action/ en faveur de l’emploi pour l’inclusion sociale, telles que présentées dans les plans/rapports de l’Europe des 15.

<i>Pays</i>	Plan/ rapport	Amélioration de l’employabilité	Appui face aux obstacles	Incitatifs financiers pour les employeurs
<i>Allemagne</i>	2001	p.18: formation (TA) p.11, 14: formation et mesures d’intégration professionnelle (I)	p.13: services d’intégration (H) p.15: CTF, services de garde	p.12-13: amendes si quota non atteint (H) p.22: projet pilote (C et TPS)
	2003	p.27: formation, compétences et qualifications professionnelle (mères monoparentales) p.35: immigrants p.14 : Social Code Book IX (H)		
	2006	p.17: formation (TA) p.18: développement des qualifications et compétences (I), formation et suivi (J), p.22: formation et apprentissage à vie p.28: formation (H)	p.18: “looking for accommodation and offering debt and addiction counselling” (J) p.23: CTF	p.17: exemption de cotisation d’assurance- chômage (TA) p.28: financement pour formation et emploi (H)
<i>Autriche</i>	2001	p.6: pour accès à emplois techniques (F) p.14: formation, assistance pour emploi et éducation (H) p.20: apprentissage à vie	p.12: meilleures conditions de travail à temps partiel (TA) p.9-10, 19-20: CTF	p.10: conseils, certifications et prix pour conditions de travail favorables (F, FF) p.12: exemption de cotisation d’assurance- chômage (TA) p.14: subventions pour formation et emploi (JH)
	2003	p.15-16: pour accès à éducation technique & scientifique (F) p.18-19: formation, stages (J) p.20: formation et mesure de réintégration (TA) p.20: qualifications, conseils, cours de langue, etc. (I)	p.20: loi favorisant l’intégration au marché du travail et support psychologique (I) p.24-26: CTF (service de garde, modalités de travail)	p.19: réduction des coûts reliés au salaire (TA) p.20: entreprises ont un quota à engager (loi) (H) p.21: information aux entreprises sur l’intégration à l’emploi (H)
	2006	p.13: formation (J) p.17: formation (TA) p.18: mères après « baby break » p.18 : formation, éducation, « guidance » (I) p.18: formation (TPS) p.19: soutien vocationnel (JH)	p.11: services de garde	
<i>Belgique</i>	2001	p.24: formation initiale et continue p.25: parcours d’insertion (accord de coopération) p.27: formations en TIC	p.26: adaptation de la réglementation des allocations (FF) p.28: services de garde (déduction fiscale augmentée) p.36, Wallonie: professionnalisation des actions p.37: intégration (I)	p.26: réduction des cotisations patronales (certains chômeurs) p.27: prime mensuelle pour 24 mois « à la société d’intérim qui engage la personne » et prime pour la formation et l’encadrement

	2003	p.22 « Au niveau fédéral, ce qui subsistait du contrôle de chômage – dont le pointage – sera supprimé. Avec les Régions, une médiation de travail plus active et un accompagnement plus personnel seront élaborés pour les sans-emploi qui éprouvent des difficultés à trouver du travail ».	p.20: CTF p.22: convention VDAB/ SNCB « de façon à ce que les demandeurs d'emploi puissent, pour un prix réduit, se rendre en train à un rendez-vous pour un emploi ».	p.26: diminution des charges patronales (pour faibles revenus)
	2006	p.20: suite de ce qui a été entrepris...	p.18-19: mesures anti-discrimination (égalité des chances) p.19: CTF	p.19 : certaines mesures anti-discrimination pour entreprises (TA)
Danemark	2001	p.10-12: révision des services en matière d'employabilité p.19: éducation et formation en écoles professionnelles et secondaires, universités (C) p.28-29, 40: programme d'introduction, cours de danois, sur la société et activation (I)	p.13: conditions de travail flexibles	p.13: emploi protégé par subvention à l'emploi p.15: réduire le fardeau administratif des compagnies privées pour permettre l'emploi à conditions spéciales.
	2003	p.39: orientation, amélioration des qualifications et formation en emploi (I)	p.38: incitations aux municipalités pour trouver de l'emploi (I) p.39: "act on ethnic equal treatment".	p.39: emploi avec salaires subventionnés p.41: salaires subventionnés (H)
	2006	p.12, 45-46: formation et assistance p.12: éducation (jeunes) p.20: formation d'un an (<i>Welfare agreement</i>) p.26: assistance pour la recherche d'emploi (I)	p.45-46: "More alternative care home places" +p.12 p.20-21: mesures variées (H) p.22: réduction de la pression d'emploi (TA)	p.26: subventions salariales ciblées (I)
Espagne	2001	p.10-11, 13, 20-21: itinéraires d'insertion, accompagnement social, tutorat, espaces d'intermédiation professionnelle - orientation, formation et inclusion socioprofessionnelle p.30-31: voies personnalisées d'inclusion professionnelle et sociale, accompagnement et formations alternatives (F et J)	p.20: CTF	p.11: « bonifications à l'embauche de personnes en situation d'exclusion » et « favoriser les contrats publics pour les entreprises employant un nombre significatif de personnes en situation d'exclusion »
	2003	p.15: programmes de formation et d'accompagnement (CLD), aide intermédiaire à l'emploi par insertion socioprofessionnelle, orientation, formation, etc. p.28-32: formation, éducation, accompagnement, itinéraires personnalisés (F, J, I, gitans)	p.14: campagnes de sensibilisation pour l'égalité de traitement et contre la discrimination p.15: mesures pour faciliter la mobilité géographique (I)	p.15: nouvelles primes à établir pour favoriser l'emploi des groupes les plus vulnérables (victimes de violence domestique, F), quota réservé à augmenter de 5% (H)
	2006	p.14-15: unification du système de formation professionnelle pour l'emploi (travailleurs et C) p.15: formation, recyclage ou emploi en 6 mois (J) p.16: itinéraires d'insertion professionnelle (H, I) p.16: itinéraires personnalisés	p.15: CTF p.16: services variés	p.14-16: primes pour contrats temporaires (H, exclus, victimes de violence domestique)

<i>Finlande</i>	2001	p.29, réforme de 2001: activités d'emploi, services améliorés, pour réhabilitation, etc. p.30: formation et mesures pour réhabilitation, au besoin (TA) p.33: ateliers (J) p.35: mesures de soutien (I)	p.36: subvention pour l'emploi lié au support des minorités et la lutte au racisme	p.30: emploi subventionné (TA)
	2003	p.23: formation (les plus exclus) p.28: accès amélioré aux études et prévention du décrochage de formation professionnelle (I) p.37: financement basé sur la performance en éducation professionnelle; augmenter le niveau d'éducation des adultes p.38: formation (I)	p.28: mesures encourageant les bonnes relations multiethniques et l'interaction et prévenant la discrimination	p.23: réductions choisies dans les coûts indirects d'emploi p.26: subvention envisagée à long terme (voire permanente) à l'employeur (H)
	2006	p.27: formation, pratique, atelier après trois mois de chômage (J) p.28: restructuration des services p.28, 31: options alternatives actives à l'emploi, amélioration des « compétences de vie » (J)	p.27: amélioration de la satisfaction au travail, augmentation de la qualité des lieux de travail et CTF	p.32: emploi subventionné (H, à capacité de travail réduite)
<i>France</i>	2001	p.9, 11: accompagnement renforcé, mobilisation des mesures d'insertion dans l'entreprise, activités d'utilité sociale, attention portée « à la continuité des ressources et à l'accompagnement, y compris après l'entrée dans l'emploi » p.12, 13-15, 34, 39: programmes d'accompagnement et parcours individualisés (C, J) p.16-17: formation, aide à la création d'entreprise, validation des acquis professionnels	p.8-9: amélioration de la qualité de l'emploi, réduire le temps partiel subi et encadrement du recours aux contrats précaires p.15: une aide à la mobilité p.16-17: consolidation des emplois atypiques	p.15: réforme du « contrat initiative emploi (CIE) qui constitue une incitation financière à l'embauche de publics prioritaires »
	2003	p.13, 16-17, 19, 21: formation, parcours d'accompagnement et développement des compétences tout au long de la vie p.20: formation (F) p.27, 32-33: formation, parcours d'intégration, contrat d'accueil et d'intégration (I) p.33: insertion professionnelle, prise en charge plus coordonnée et individualisée (H) p.19: loi pour l'initiative économique.		p.16: allègements de cotisations patronales de sécurité sociale sur les bas et moyens salaires p.17: contrat initiative emploi (prime selon gravité des difficultés), revenu minimum d'activité (aide versée à l'employeur) p.18: cotisations patronales couvertes (J) p.20: droit au versement de l'ass.-chômage dégressif à l'employeur (TA)
	2006	p.23: projet personnalisé d'accès à l'emploi p.24: extension de la validation des acquis de l'expérience p.22: mesures variées (TA) p.21: soutien entrepreneuriat (F) p.27: employabilité et contrat d'accueil et d'intégration (I) p.28-31: développement de l'apprentissage, recrutement par simulation, accompagnement, stages, etc. (J)	p.21: faire évoluer les mentalités (TA) p.24: aides à la mobilité p.25-26, 33-34: garde d'enfants, problèmes de santé, mal-logement, surendettement, lutte à la discrimination	p.18: suppression des dernières cotisations patronales au niveau du SMIC pour les entreprises de moins de 20 salariés p.19: une aide équivalente à l'allocation RMI à l'employeur p.21: aide aux créateurs d'entreprise p.21-22: contribution Delalande supprimée (TA)

<i>Grèce</i>	2001	p.22: programme d'amélioration de l'employabilité – éducation, formation, expérience (C), « empowerment », intégration dans les programmes de formation professionnelle (H, I) p.23: soutien personnalisé et formation (désavantagés et C) p.23-24: promotion de l'entrepreneurship p.25: éducation et formation (F) p.36: formation (H)	p.24: adaptabilité des horaires de travail p.25-26: CTF p.38: mesures anti-discrimination (I)	p.22: contributions des employeurs réduites pour emploi à faible revenu p.23: emploi subventionné (H, ex-prisonniers, ex-toxicomanes, délinquants juvéniles, etc.) et promotion du recrutement (H, membres de grandes familles)
	2003	p.23, 28: apprentissage au long de la vie, programmes de rattrapage, orientation professionnelle p.23: formation (C, H, à faible revenu) p.25: approche personnalisée	p.16, 23, 26-27: CTF, soins pour enfants/ famille p.16, 25: transformer le travail au noir en emploi régulier	
	2006	p.12, 14-16, 19-22: formation, éducation, « manpower skills » et acquisition de connaissances (+p.30: H & minorités) p.14: intégration des services publics à l'emploi pour en faire un « one-stop shop » p.16: approche individualisée	p.15, 16-17, 30: anti-discrimination p.24: sociaux p.31: accès (H)	p.30: quotas pour services publics (H).. depuis 1998
<i>Irlande</i>	2001	p.14, 18: apprentissage au long de la vie, éducation, formation p.15: amélioration des allocations de formation (H) et des programmes de formation professionnelle p.27: “seek to realise the potential of young people and to equip them with the knowledge, skills and attitudes necessary for their appropriate integration in society” (J) p.30: formation, augmenter les compétences et promotion du développement de carrière (F)	p.5, 16-17, 24: CTF	
	2003	p.20: formation et éducation plus avancée ensuite (TPS) p.24, 30: apprentissage au long de la vie, développement de compétences et formation p.27: développement de compétences (H) p.28: éducation et formation (J)	p.30-31: CTF et services de garde	p.27: conscientiser les employeurs à leur apport potentiel, encourager leur emploi et fournir du soutien spécifique à l'emploi (H)
	2006	p.19: développement des compétences (TA); éducation, formation, aide à placement en emploi (F); formation et soutiens à l'emploi ciblés (H) p.8: éducation, formation, et services d'information (FM) p.13: accès à des opportunités d'apprentissage de qualité (TPS)	p.19: services de soins pour enfants, personnes âgées et personnes handicapées (F et FM) p.18: mesures variées pour l'égalité (H)	p.18: subvention salariale, accommodements pour certaines prestations d'assistance sociale (H)
<i>Italie</i>	2001	p.40-41: réforme structurelle du système d'éducation, réforme de la formation professionnelle et	p.48: CTF (dont congé parental)	p.45: sensibiliser les entreprises, entre autres, aux incitations

		du système d'enseignement supérieur p.41: formation, cours de langue et d'alphabétisation (I) p.42: soutien à la formation pratique/ professionnelle (J) p.43-44: mécanismes du système d'insertion professionnelle, formation professionnelle, etc. p.45: auto-emploi, formation (H) p.45: formation, volontariat (J) p.46: éducation (prisonniers)		économiques créées (H)
	2003	p.36: entrepreneuriat (H), formation (F), formation et initiatives de re-qualification (TA), schémas d'apprentissage au long de la vie (prisonniers) p.27: compétences de base p.27, 32-35: orientation, entrepreneuriat (F) p.40: cours de langue (I)	p.34, 35: CTF p.36-37: mobilité géographique	
	2006	p.35: programmes d'accessibilité à la formation (H) p.37: formation (apprentissage, stages, congrès, etc.), évaluation d'actions multidimensionnelles p.39: amélioration de la qualité de l'éducation et formation... (J) p.39: formation, renforcement des compétences, etc. (TA)	p.37: éviter les conditions précaires de logement p.27: CTF, au besoin, allègement des charges de soins familiaux (extension du congé parental)	p.36: réduction de différentes charges p.39: mesures incitatives aux entreprises (C)
<i>Luxembourg</i>	2001	p.28: formation (J) p.32-33: élaboration d'un projet curriculaire (J), accès individuel à formation, développement de l'apprentissage pour adultes, validation des acquis professionnels, formation p.37: formation professionnelle alternative (jeunes en difficulté) p.31: mesures pour systématiser les parcours individualisés	p.29, 34: CTF (places de garde d'enfants)	p.27: « Extension de l'offre de places dans les ateliers protégés » (H) p.32: prévoir des aides financières à l'embauche d'un bénéficiaire du revenu minimum garanti (soumis aux mesures d'insertion professionnelle)
	2003	p.16: suivi individuel des personnes activées, stage en entreprise, parcours d'insertion individualisés p.27: activités d'insertion ou de réinsertion professionnelles (C), formation tout au long de la vie, éducation, validation des acquis professionnels p.38: mesures de préformation et de formation pour la carrière d'aide socio-familiale (TA)	p.11, 21: CTF	
	2006	p.23: formation et service volontaire d'orientation (J) p.14-16: éducation et formation continue p.20: développement/ promotion de l'esprit d'entreprise (J)	p.14, 25: CTF (Maisons Relais pour enfants)	
<i>Pays-Bas</i>	2001	p.22: cours de langue (I) p.25: information sur mesures p.25: mesures concrètes pour la	p.26: CTF, amélioration de l'accès aux services	

		promotion de l'emploi (TPS) p.26: formation, politique de recrutement, programmes d'activation sociale encouragés	de garde, congés	
	2003	p.17, 29: activités pour renforcer sa positions sur le marché de l'emploi (CLD), programme d'intégration (C) p.17, 30: soutien vers l'emploi ou formation en 6 mois (J) p.20, 34: éducation et formation professionnelle (J) p.30, 35: réintégration, programmes d'apprentissage/ d'emploi (minorités ethniques)	p.15: CTF (services de garde) p.26, 38: services variés (groupes les plus vulnérables)	
	2006	p.15: apprentissage tout au long de la vie p.16: mentors (J peu scolarisés de minorités ethniques) p.17: cours de langue (I) p.17: plan contre l'analphabétisme p.19: emploi transitoire... p.24-25: éducation (J)	p.16: campagne anti-discrimination (minorités ethniques) p.15: CTF	
<i>Portugal</i>	2001	p.9: système d'éducation modernisé (vers vie active) p.13, 33: parcours d'inclusion, formation professionnelle p.14: formation (CLD) p.14: amélioration de l'employabilité (H) p.9, 15-16, 29, 38: apprentissage tout au long de la vie, éducation, amélioration des compétences personnelles/ sociales, formation p.8, 9, 18: mesures actives (C)	p.9, 12, 13: CTF (garde d'enfants et soins aux personnes non autonomes) p.13: CTF comme responsabilité sociale des entreprises p.33-34: campagnes de sensibilisation pour combattre les préjugés, etc.	
	2003	p.37, 38: éducation, formation p.38: reconversion, pratique professionnelle ou autre (CLD) p.40-45: formation, éducation et parcours d'accompagnement p.62-63: approche individuelle, accès enseignement supérieur, contractualisation pour insertion	p.38, 40, 42-43, 61: CTF (garde d'enfants et soins aux personnes non autonomes) p.42: égalité de traitement et non discrimination	
	2006	p.6-7, 22-23: reconnaissance des compétences (pour tous, H, I), formation, éducation (J, tous) p.24: subside pour formation (I) p.6-7: éducation, formation, "New Opportunity Initiatives"	p.21: services de garde p.23: transport (H)	
<i>Royaume-Uni</i>	2001	p.13: formation p.5: conseillers personnels, amélioration des compétences et de l'expérience (C en général et J, FM, H, TA) p.10, 13, 16: compétences de base (alphabétisation), formation p.18: éducation additionnelle et mentor (minorités ethniques)	p.9: développement de stratégies de services de garde efficaces	
	2003	p.21, 32: amélioration des	p.33-34: CTF,	

		compétences et de l'adaptabilité p.24: formation (décrocheurs) p.54: éducation, formation (J) p.22: améliorer l'employabilité et promouvoir auto-emploi (minorités ethniques) p.29-30: emplois transitoires (CLD), formation (vulnérables) p.30: pour ex-prisonniers, sans-abri, délinquants, toxicomanes	services de garde p.26: anti-discrimination (réfugiés et minorités ethniques) p.33: campagne pour encourager employeurs à offrir de la formation gratuite (au besoin)	
	2006	p.15: développement de compétences, faciliter la transition vers l'emploi (H, TA) p.22, 26: amélioration des compétences et de la progression en emploi p.27: formation, mesures pour améliorer l'employabilité, etc. p.11: parcours vers l'emploi, programmes de formation/ vers l'emploi (H)	p.10, 20, 24: services de garde p.29: conditions de travail flexibles, anti-discrimination (TA) p.40: sensibilisation des employeurs à employer une main-d'oeuvre variée p.38-39: anti-discrimination (H)	
Suède	2001	p.10-11, 13, 16-17.: mesures du PAN/emploi p.13: apprentissage tout au long de la vie	p.11: anti-discrimination p.16: CTF (PAN/emploi)	
	2003	p.22: amélioration des compétences p.23: éducation, formation p.34: contacts avec employeurs potentiels (I & réfugiés)	p.33: anti-discrimination (I, minorités) p.34: amélioration de l'accueil (H) p.25: CTF (services de garde, assurance parentale)	
	2006	p.20: support à l'emploi (J, I) p.20: programmes vers l'emploi, formation professionnelle p.24: "upper secondary school traineeships" (young)	p.25: anti-discrimination	

Légende

C = chômeurs

CLD = chômeurs de longue durée

CTF = conciliation travail-famille

F = femmes

FF = familles

FM = familles monoparentales (le parent)

H = personnes handicapées

I = immigrants

J = jeunes et/ou jeunes chômeurs

TA = travailleurs (ou chômeurs) âgés

TPS = travailleurs (ou chômeurs) peu scolarisés

Sources : Le tableau a été bâti à partir de lectures systématiques des plans/rapports (Allemagne 2001; 2003; 2006; Autriche 2001; 2003; 2006; Belgique 2001; 2003; 2006; Danemark 2001; 2003; 2006; Espagne 2001; 2003; 2006; Finlande 2001; 2003; 2006; France 2001; 2003; 2006; Grèce 2001; 2003; 2006; Irlande 2001; 2003; 2006; Italie 2001; 2003; 2006; Luxembourg 2001; 2003; 2006; Pays-Bas 2001; 2003; 2006; Portugal 2001; 2003; 2006; Royaume-Uni 2001; 2003; 2006; Suède 2001; 2003; 2006).

**ANNEXE H – BILAN D'ANALYSE:
LES RESSOURCES MONETAIRES**

Tableau VII. Les mesures des plans/rapports des pays de l'Europe des 15 qui ont trait aux bonifications des salaires des travailleurs pauvres/à faible revenu.

	PAN 2001 (juin)	PAN 2003 (juillet)	Rapports 2006 (septembre)					
	...	2001	2002	2003	2004	2005	2006	...
<i>Allemagne</i>				(-I) 2003: réforme fiscale envisagée en faveur des ménages pauvres en emploi (+S) (-I) 2003-2005: Agenda 2010, lois Hartz I, II et IV, exemptions totales ou partielles de cotisations sociales salariées et possibilité (limitée) de cumul salaire/ prestations				
<i>Autriche</i>		(+S) 2002: prestations pour services de garde		(-I) 2005: réforme fiscale, baisses d'impôts à tous les travailleurs				
<i>Belgique</i>		(-I) 2001: cotisations personnelles réduites et crédit d'impôt (aux faibles revenus) pour enfants à charge (+S) 2002: cumul permis revenu de travail/ allocation d'incapacité (-I) 2003: réduction supplémentaire des cotisations personnelles et étendue plus grande de la mesure		(-I) 2003: prime mensuelle d'activation (-I) 2005: Pacte de solidarité entre les générations, poursuite des réformes pour réduire les impôts (dont sur les bas salaires)				
<i>Danemark</i>		(-I) 1998: <i>Whitsun Package</i>						
<i>Espagne</i>		(-I) 2003: baisse d'impôt sur le revenu des contribuables à faible revenu		(=) 2006: politique d'augmentation du salaire minimum interprofessionnel				
<i>Finlande</i>		(-I) (+S) 2001: réformes fiscale, des prestations pour enfants et des allocations de logement; extension de la période d'allocation pour la réadaptation professionnelle des jeunes handicapés; harmonisation entre les coûts des services, prestations, impôts et salaires (+S) 2002: 20% des bas salaires exclus des calculs des prestations (encourage emplois à temps partiel ou temporaires)		(-I) 2006: baisses d'impôts (incluant bas salaires) (+S) 2006: amendement à l'allocation de logement qui permet son maintien pendant 3 mois à l'emploi				
<i>France</i>		(+S) 2001: durée allongée du cumul revenu d'activité/ minima sociaux (RMI- revenu minimum d'insertion, API- allocation parent isolé, ASS- allocation		(+S) 2003: cumul facilité allocation de solidarité/ revenu d'activité (chômeurs de		(-I) 2005: prime au retour d'emploi (+S) (-I) 2006: loi sur le retour à l'emploi des		

	spécifique de solidarité et AI-allocation d'insertion) (-I) 2001: prime pour l'emploi créée (sous forme de crédit d'impôt au revenu), puis doublée dès 2002 (-I) 2003: prime pour l'emploi reconduite et majorée pour travailleurs à temps partiel	longue durée de plus de 50 ans) (-I) 2004: baisse des charges sociales sur les bas salaires (-I) 2005-2007: prime pour l'emploi majorée, mensualisée et ciblée sur RMI, API et ASS; crédit d'impôt pour mobilité	bénéficiaires de minima sociaux, amélioration des conditions de minima sociaux/ rémunération liée à la reprise d'un emploi; prime au retour à l'emploi et prime mensuelle forfaitaire
Grèce	(-I) 2001: prime mensuelle pour la réintégration en emploi; subvention de la contribution des travailleurs au salaire minimum (-I) 2003: volonté de rendre le travail payant, entre autres via les impôts		
Irlande	(-I) 2001: réduction d'impôts pour les bas salaires et globalement, système plus équitable de crédits d'impôt; interaction améliorée impôts/ prestations (=) 2000: salaire minimum national instauré	(=) 2003: salaire minimum national (-I) 2005, 2006: exemption d'impôts pour les travailleurs au salaire minimum (+S) 2006: <i>Family Income Supplement</i> (introduit en 1984) augmenté pour employés à faibles revenus avec familles (+S) 2006: <i>Back To Work Allowance</i> (introduit en 1993) pour soutenir l'emploi; exemption de contributions d'assistance sociale (-I) 2006: non prise en compte des ressources (totales) dans le schéma d'assistance sociale et diminution progressive des prestations à l'augmentation des salaires; crédits d'impôt (notamment pour familles)	
Italie	(-I) 2001: réduction d'impôts pour familles à faibles revenus	(-I) 2002-2005: réduction d'impôts pour familles à faibles revenus	(-I) 2006: réforme fiscale, baisses d'impôts et déductions fiscales en faveur des familles et faibles revenus
Luxembourg	(=) 2001: seuils de saisie et de cession des travailleurs à salaires modestes adaptés à ceux des bénéficiaires du revenu minimum garanti		(+S) 2006: intention de recherche des modèles favorisant le cumul salaire/ prestations (travailleurs âgés)
Pays-Bas	(-I) 2001: réforme fiscale, crédit d'impôt pour les bas salaires et crédit additionnel pour ceux avec enfants, écart élargi salaire minimum/ prestations (-I) 2001: nouvelle		(-I) 2003: hausse des crédits d'impôt des travailleurs, accentuant l'écart entre les salaires nets et les bénéfices nets (-I) 2006: hausse des crédits d'impôt (-I) 2006: augmentation des prestations pour enfants (2007) et introduction d'un crédit d'impôt pour

	prime à l'emploi après un chômage prolongé		enfants (2008) pour les familles à faible revenu (au travail)	
<i>Portugal</i>	(-I) 2001: intention d'augmenter les revenus des travailleurs	(-I) 2003: rendre le travail compensateur via, entre autres, des aides fiscales (2003: nouveau code du travail devant favoriser la hausse des salaires, mais pas dans les faits)	(-I) 2006: crédits d'impôt pour la création d'emploi (jeunes et chômeurs de longue durée)	
<i>Royaume-Uni</i>	(=) 1999: instauration du salaire minimum (-I) (+S) 2001: crédits d'impôt et prestations encourageant le travail	(-I) 2003: 2 crédits d'impôt instaurés, <i>Child Tax Credit</i> et <i>Working Tax Credit</i> (-I) (=) 2003, 2006: <i>making sure work pays</i> , par réforme des impôts et transferts, revalorisation du salaire minimum		
<i>Suède</i>	(-I) fin 1990s: baisses d'impôts pour tous, axées sur les revenus faibles ou moyens (-I) 2001: réforme fiscale pour favoriser l'emploi			(-I) 2007: crédit d'impôt à l'emploi

Légende | GG:gauche modérée | CG:centre gauche | C:centre | CD:centre droit | DD:droite modérée
(voir annexe C pour les détails des gouvernements au pouvoir)

- (-I): réduction d'impôts ou de cotisations personnelles, prime pour l'emploi
- (+S): possibilité de combinaison prestations/ bas salaires
- (=): ajout de garantie/ sécurisation des bas salaires

Note : Les dates et symboles en italique signifient que les mesures sont des intentions exprimées dans les plans/rapports, mais non liées à une décision politique précisée (la date est donc celle du plan/ rapport).

Sources: Le tableau VII a été bâti à partir :

- des plans/rapports (Allemagne 2001; 2003; 2006; Autriche 2001; 2003; 2006; Belgique 2001; 2003; 2006; Danemark 2001; 2003; 2006; Espagne 2001; 2003; 2006; Finlande 2001; 2003; 2006; France 2001; 2003; 2006; Grèce 2001; 2003; 2006; Irlande 2001; 2003; 2006; Italie 2001; 2003; 2006; Luxembourg 2001; 2003; 2006; Pays-Bas 2001; 2003; 2006; Portugal 2001; 2003; 2006; Royaume-Uni 2001; 2003; 2006; Suède 2001; 2003; 2006);
- des rapports conjoints de la Commission européenne (CE DGEAE 2001b; 2004; 2005; 2007);
- des rapports pertinents des experts indépendants de la Commission européenne (Baptista et Maciel 2006b; Begg, Berghman et Marlier 2006; Børner Stax, Bohni Nielsen et Mølgaard 2006; Bradshaw et Bennett 2006b; Daly 2006b; Dimmel 2006; 2005; Halleröd 2007; 2006; Huster, Benz et Boeckh 2006; 2004b; Legros 2006, Morrissens et Nicaise 2006; Nederland, Stavenuiter et Swinnen 2006; Ruoppila 2006; Strati 2007; 2006; Theisen et Spoden 2006; Villagómez 2006; Virtanen et Jalava 2006; Ziomas, Bouzas et Ntontis 2006).

Tableau VIII. Les mesures des plans/rapports des pays de l'Europe des 15 qui ont trait aux prestations des non travailleurs.

	PAN 2001 (juin)		PAN 2003 (juillet)		Rapports 2006 (septembre)			
	...	2001	2002	2003	2004	2005	2006	...
<i>Allemagne</i>		(+) 2001: augmentation des prestations pour enfants		(/)(-) 2003-2005: lois Hartz I, et IV, conditions d'éligibilité plus strictes à l'assurance-chômage, changements des calculs des prestations (/)(+) 2005: introduction d'une prestation supplémentaire pour enfants (remplaçant une prestation jusqu'alors quasi-universelle)				
<i>Autriche</i>		(/)(assistance sociale de plus en plus restreinte, de 2000 à 2003.) (inégalité des revenus croissante: de 1997 à 2006)		(/)(-) 2004: réforme du marché du travail, prestation d'assurance-emploi plus restrictive (/)(-) 2004: loi anti-fraude et restriction de l'accès à l'assistance sociale 2005: réforme fiscale, aucun changement ayant trait à l'impôt négatif				
<i>Belgique</i>		(=) 2000: garantie d'allocation familiale (++) 2001 (à partir de): augmentation des allocations (minimex, aide sociale, allocation de remplacement du revenu pour les personnes handicapées) (++) 2001-2002: augmentation accélérée et renforcée des allocations des chômeurs isolés (/) 2002: loi concernant le droit à l'intégration sociale		(+) 2003: augmentation éventuelle du revenu d'intégration et d'autres allocations (+) 2006: nouvelle allocation familiale au début de l'année scolaire				
<i>Danemark</i>			(-) (/) 2002: « Aide de départ » (<i>Starthjælp/Start help</i>), mise en place d'une « période d'attente » (7 des 8 dernières années) pour bénéficiaire intégralement de l'aide sociale (touche surtout les immigrants) (-) 2003: limite maximale fixée aux prestations, assurant qu'elles soient inférieures aux salaires		(-) (/) 2005-2006: <i>A new chance for everyone</i> (/) 2006: <i>Welfare agreement</i>			
<i>Espagne</i>		(2001, 2003: intentions d'harmonisation et d'augmentation des Rentas Mínimas de Inserción (RMI), qui relèvent des Communautés autonomes, mais pas de mesures politiques précises)		(+) 2004-2008: augmentation des pensions contributives et non-contributives (invalidité et retraite) (=) (+) 2006: réforme du marché du travail, <i>Renta Activa de Inserción</i> reconnue comme un droit et allongée d'un mois (+) 2006: <i>ley de dependencia</i> , soutien aux personnes dépendantes (handicapés, âgés de 65 ans et plus, enfants de moins de 3 ans) et ceux qui en prennent soin				

Finlande	(+) 2001: assistance sociale préventive plus étendue	(+) 2003: prestations spéciales pour immigrants (+) 2005, 2007: augmentation d'allocations variées et mesures favorables aux familles (+) 2006: abolition de la part des coûts de logement payée par le client (7%) (//) 2006: réforme du marché du travail, période d'activation plus courte et éligibilité plus stricte au « <i>labour-market subsidy</i> » 2006: les faibles niveaux de prestations fixes et de dernier ressort demeurent un enjeu (niveau des prestations sous le développement général du revenu)		
France	(++) 1997-2003: remise à niveau des minima sociaux (revenu minimum d'insertion et allocation spécifique de solidarité) (=) 2001: continuité renforcée des droits, accélération du versement, prise en compte des ressources lors de remboursement, insaisissabilité et inaccessibilité des minima sociaux (+) 2002: allocation forfaitaire familiale créée (maintien partiel des aides quand l'aîné a 20 ans)	(>) 2003: réforme structurelle à venir pour lever les obstacles à l'accès aux minima sociaux	(//) 2006: loi sur le retour à l'emploi des bénéficiaires de minima sociaux, conditions plus strictes et répression plus sévère des fraudes des prestataires	
Grèce	(+) 2002: instauration de prestations pour familles, chômeurs 45-65 ans et habitants de zones isolées à faible revenu (+) 2003: stratégie de création graduelle d'un réseau de solidarité, i.e. garantie de ressources en expansion progressive (+) 2003: mesures pour garantir des ressources aux personnes à faible revenu et quelques nouvelles prestations ciblées	(revenu minimum garanti demeure inexistant, absence d'un filet de sécurité universel) (prestations et allocations en général sont peu élevées)		
Irlande	(++) 2000: <i>Programme for Prosperity and Fairness</i> , augmentation de toutes les prestations, progrès substantiel vers un niveau minimal de 100 IR£/semaine (126,97€), hausse substantielle des prestations pour enfants (priorité au 3 ^e et suivants)	(+) 2003: réforme du soutien au revenu pour les familles monoparentales (++) 2003, 2006: objectif d'un niveau minimal de prestations à 150€/semaine (€ de 2002) en 2007 (++) 2006: augmentation des prestations et introduction du <i>Early Childcare Supplement</i> (=) 2006: maintien des prestations pour enfants aux niveaux élevés récemment atteints (/) 2006: révision prioritaire des prestations pour enfants qui ne découragent pas l'emploi		
Italie	(+) 1998-2000 et 2000-2002: RMI- revenu minimum d'insertion expérimenté (39 puis 268 municipalités) (+) 2001: allocations aux mères sans protection sociale	(-) 2003 (échec): non-renouvellement des ressources allouées à l'expérimentation du RMI (+) 2005: allocations pour nouveaux-nés (2004: intention de créer un revenu de dernière instance, mais qui a été déclaré inconstitutionnel et est donc lié à la volonté des régions) (2004-2007: revenu minimum expérimenté par la région Campania)		(+) 2006: réforme fiscale à venir, (avec allocations familiales) (+) 2006: expérimentation du RMI prolongée jusqu'en 2007

Luxembourg	<p>(>) 2000, 2002: lois sur le revenu minimum (modifiant celle de 1986)</p> <p>(//) 2004: loi sur le revenu minimum garanti (modifiant celle de 1986), conditions plus strictes (acceptation d'emploi et formation)</p>		
Pays-Bas	<p>(+) 2001: réforme fiscale, avec effets positifs sur le pouvoir d'achat des bénéficiaires du revenu minimum</p> <p>(+) (//) 2001: soutien financier additionnel pour bénéficiaires de longue durée du revenu minimum, s'ils n'ont pas d'opportunité d'emploi ou de participation à un programme d'activation</p>	<p>(-) (//) 2004: loi réformant l'assistance sociale: abolition des allocations spécifiques municipales (maintien d'un supplément de revenu minimum pour ceux sans perspective d'emploi) et plus de responsabilité aux municipalités</p> <p>(//) 2006: obligation de recherche d'emploi pour bénéficiaires du revenu minimum (introduite par plusieurs municipalités)</p> <p>(//) (-) 2006: loi sur l'emploi et le revenu selon la capacité de travail, distinction entre inaptes permanents à 100% et inaptes temporaires ou à 80% et moins (prestations distinctes, incitant au travail à temps partiel dès que possible)</p> <p>(+) (//) 2006: soutien financier additionnel pour bénéficiaires de longue durée du revenu minimum sans aucune chance d'obtenir un emploi</p>	
Portugal	<p>(+) 2001: Loi de Base, création de nouvelles prestations sociales, valorisation des carrières contributives pour fixer les montants des prestations sociales</p> <p>(=) 2001: intention de garantir l'accès et l'efficacité du Revenu Minimum Garanti (créé en 1996)</p> <p>(+) 2001: intention d'augmenter les allocations familiales</p>	<p>(//) (-) 2003: remplacement du Revenu Minimum Garanti par le Revenu Social d'Insertion (Loi de base sur la sécurité sociale - Art. 57, alinéa a), conditions plus restrictives (en général et pour immigrants), abolition du renouvellement automatique, 50% des prestations remis en « coupons sociaux » (<i>social vouchers</i>) et modification du calcul des prestations (12 derniers mois considérés)</p>	<p>(++) 2005: Revenu Social d'Insertion revu, plus ouvert aux immigrants, retour du renouvellement automatique, abolition des « coupons sociaux » et modification du calcul des prestations (dernier mois ou moyenne des 3 derniers)</p> <p>(/) 2006: allocation de chômage révisée, pénalité à l'usage abusif, chômeurs et centre d'emploi responsables pour trouver un emploi, maintien de l'obligation (à certaines conditions) d'accepter un emploi offert</p> <p>(+) 2006: prime d'allocation aux familles monoparentales</p>
Royaume-Uni	<p>(/) 2001: <i>New Deals</i>, possibilité de retirer les prestations si opportunités non saisies</p>	<p>(+) 2001: soutien financier additionnel aux familles bénéficiaires du revenu minimum</p> <p>(+) 2006: augmentation des <i>Child Tax Credit</i> et <i>Child Benefit</i> comparativement à leurs équivalents de 1997 (aptes au travail pris dans un sens de plus en plus large) (conditions des prestations plus restrictives)</p> <p>(//) 2006: <i>Welfare Reform Bill</i>, fraude plus sévèrement punie et plus d'accent sur le retour à l'emploi (y compris pour personnes avec capacités limitées de travail)</p>	
Suède	<p>(+) 2001: augmentation des allocations pour enfants et du supplément par enfant</p>	<p>(+) 2003: introduction d'une nouvelle allocation de subsistance pour les 65 ans et plus, selon les moyens</p>	<p>(-)(//) 2007: annulation des hausses</p>

	additionnel (/) 2003: remplacement des prestations pour handicapés par une prestation pour maladie et une allocation d'activité (encourageant l'activation) sans modifier leur sécurité financière (++) (/) 2001-2002: réforme de l'assurance-chômage, niveau de prestations augmenté (mais qui diminue après 100 jours)		prévues des niveaux d'assurance-chômage conditions plus strictes et intention d'éliminer l'assurance-chômage après 300 jours en 2008
--	--	--	--

Légende | GG:gauche modérée | CG:centre gauche | C:centre | CD:centre droit | DD:droite modérée

(voir annexe C pour les détails des gouvernements au pouvoir)

- (-): réductions des prestations des non travailleurs (ou certains d'entre eux)
- (/): introduction de conditions plus sévères pour les prestations des non travailleurs (ou certains d'entre eux)
- (+): bonifications des prestations des non travailleurs (ou certains d'entre eux)
- (>): garantie d'accès aux prestations pour tous les non travailleurs qui y ont droit
- (=): ajout de garantie/ sécurisation des prestations des non travailleurs (ou certains d'entre eux)

Notes:

- Un signe entre parenthèses doublé signifie une réduction/ sévérité/ bonification d'autant plus accentuée.
- Les items entièrement entre parenthèses réfèrent à des analyses/ commentaires externes aux gouvernements nationaux (Commission européenne ou experts).
- Les dates et symboles en italique signifient que les mesures sont des intentions exprimées dans les plans/rapports, mais non liées à une décision politique précisée (la date est donc celle du plan/ rapport).

Sources: Le tableau VIII a été bâti à partir :

- des plans/rapports (Allemagne 2001; 2003; 2006; Autriche 2001; 2003; 2006; Belgique 2001; 2003; 2006; Danemark 2001; 2003; 2006; Espagne 2001; 2003; 2006; Finlande 2001; 2003; 2006; France 2001; 2003; 2006; Grèce 2001; 2003; 2006; Irlande 2001; 2003; 2006; Italie 2001; 2003; 2006; Luxembourg 2001; 2003; 2006; Pays-Bas 2001; 2003; 2006; Portugal 2001; 2003; 2006; Royaume-Uni 2001; 2003; 2006; Suède 2001; 2003; 2006);
- des rapports conjoints de la Commission européenne (CE DGEAE 2001b; 2004; 2005; 2007);
- des rapports pertinents des experts indépendants de la Commission européenne (Baptista et Maciel 2006b; Begg, Berghman et Marlier 2006; Børner Stax, Bohni Nielsen et Mølgaard 2006; Bradshaw et Bennett 2006b; Daly 2006b; Dimmel 2006; 2005; Halleröd 2007; 2006; Huster, Benz et Boeckh 2006; 2004b; Legros 2006, Morrissens et Nicaise 2006; Ruoppila 2006; Nederland, Stavenuiter et Swinnen 2006; Strati 2007; 2006; Theisen et Spoden 2006; Villagómez 2006; Virtanen et Jalava 2006; Ziomas, Bouzas et Ntontis 2006).

**ANNEXE I – BILAN D’ANALYSE:
LA COORDINATION HORIZONTALE ET VERTICALE**

Tableau IX. La coordination entre les ministères liés à l’inclusion sociale ou leur consultation dans les processus nationaux des plans/rapports de l’Europe des 15.

Rapport/ Pays plan	2001	2003	2006
<i>Allemagne</i>	- (Büchs et Friedrich 2005, 269) (Miebach 2004, 27)	2- (Büchs et Friedrich 2005, 269) (Miebach 2004, 27-28)	2-? (EAPN Allemagne 2006)
<i>Autriche</i>	2- (Autriche 2003, 1)	3- (Autriche 2003, 53)	3-? (Autriche 2006, 8) (CE DGEAE 2007, 331)
<i>Belgique</i>	1 (Belgique 2001, 6) (Nicaise et Groenez 2003, 23)	2 (niveau régional surtout) (Belgique 2003, 31, 33-34)	2 (niveau régional surtout) (Belgique 2006, 25)
<i>Danemark</i>	2 (Danemark 2001, 9) (Rambøll Management 2003,40)	2+ (EAPN 2005, 24) (Rambøll Management 2004a, 3, 6)	2+ (Danemark 2006, 31) (CE DGEAE 2007, 195)
<i>Espagne</i>	2+ (Espagne 2001, annexe 2) (CE DGEAE 2001b, 42)	3 (Espagne 2003, 34) (Almenara 2004a, 8)	3 (Espagne 2006, 28) (CE DGEAE 2007, 239) (Villagómez 2006, 8)
<i>Finlande</i>	2+ (Finlande 2001, 4) (Virtanen 2003, 1, 4) (EAPN 2001, 30-31)	3- (Finlande 2003, 40-41) (EAPN 2005, 24) (Virtanen 2003, 22)	3 (Finlande 2006, 30) (CE DGEAE 2007, 385)
<i>France</i>	2 (France 2001, 9-10) (CE DGEAE 2001b, 47, 48) (Legros 2003, 22)	3- (France 2003, 38) (CE DGEAE 2004, 198) (EAPN 2005, 24) (Legros 2006, 4) (de la Porte 2008, 202)	3- (France 2006, 3, 46) (CE DGEAE 2007, 250) (Hamel et Vanhercke 2009) (Palier et Petrescu 2007, 68)
<i>Grèce</i>	2 (Grèce 2001, 1, 30, 41)	3- (Grèce 2003, 45) (Ziomas, Bouzas et Spiropoulou 2003, 19) (Ziomas, Bouzas et Ntontis 2004, 2, 7-8;)	3- (Grèce 2006, 39) (Dimitris, Nikos et Dimitris 2007)
<i>Irlande</i>	2 (Irlande 2001, 3, 9) (CE DGEAE 2001, 57, 60)	3- (Irlande 2003, 39, 40-41) (CE DGEAE 2004, 204)	3 (Irlande 2006, 26, 72) (CE DGEAE 2004, 204, 223)

<i>Italie</i>	2 (Italie 2001, 38-39) (EAPN 2001, 52)	2- (Italie 2003, 2, 43-44) (Strati 2006, 23) (Ferrera et Sacchi 2005, 162)	2 (Italie 2006, 46) (Strati 2007, 27)
<i>Luxembourg</i>	3 (Luxembourg 2001, 4-5) (Expert du Luxembourg 2003, 2, 3, 33-34)	3 (Luxembourg 2003, 43-44) (Expert du Luxembourg 2003, 3-4, 33-34) (Theisen et Spoden 2006, 18-19)	3 (Luxembourg 2006, 9, 31, 41) (CE DGEAE 2007, 296)
<i>Pays-Bas</i>	2 (Pays-Bas 2001, 1, 23) (CE DGEAE 2001b, 80, 82) (Nederland, Stavenuiter et Swinnen 2003, 5, 9, 10, 11, 28) (Visser 2005, 205)	2 (Pays-Bas 2003, 5) (Nederland, Stavenuiter et Swinnen 2004, 15) (Visser 2005, 205)	-
<i>Portugal</i>	3- (Portugal 2001, 11, 40) (CE DGEAE 2001b, 96, 97)	2 (Portugal 2003, 71, 75) (CE DGEAE 2004, 228, 230) (EAPN 2005, 24) (Baptista et Maciel 2005, 6)	3 (Portugal 2006, 25, 26, 27) (CE DGEAE 2007, 348, 351)
<i>Royaume- Uni</i>	2 (Royaume-Uni 2001, 35-36) (Bradshaw et Bennett 2003a, 3)	2 (EAPN 2005, 24) (Miebach 2004, 26)	3 (Royaume-Uni 2006, 14) (EAPN Royaume-Uni 2006) (Bradshaw et Bennett 2007, 26)
<i>Suède</i>	1 (Suède 2001, 15)	2 (Suède 2003, 2, 14) (Jacobsson 2005, 124)	-

Légende

- : Aucune mention particulière notée dans le plan/rapport (et autres documents consultés)

1 : Importance reconnue/ intention future de coordination

2 : Coordination basée sur les institutions existantes ou consultation concrète

3 : Élaboration de nouveaux instruments de coordination/ consultation (plus) effective

+/- : Ils sont utilisés pour nuancer les niveaux chiffrés.

?: Il est utilisé pour marqué le manque de précision de l'information disponible.

Sources: Le tableau IX a été bâti à partir des :

- plans/rapports (Allemagne 2001; 2003; 2006; Autriche 2001; 2003; 2006; Belgique 2001; 2003; 2006; Danemark 2001; 2003; 2006; Espagne 2001; 2003; 2006; Finlande 2001; 2003; 2006; France 2001; 2003; 2006; Grèce 2001; 2003; 2006; Irlande 2001; 2003; 2006; Italie 2001; 2003; 2006; Luxembourg 2001; 2003; 2006; Pays-Bas 2001; 2003; 2006; Portugal 2001; 2003; 2006; Royaume-Uni 2001; 2003; 2006; Suède 2001; 2003; 2006);
- rapports conjoints de la Commission européenne (CE DGEAE 2001b; 2004; 2007);
- rapports des experts indépendants de la Commission européenne (tels que mentionnés dans le tableau);
- et de la littérature scientifique pertinente, qui se base sur une analyse de sources premières voire d'entrevues (telle que mentionnée dans le tableau).

Tableau X. La coordination entre les niveaux de gouvernement ou leur consultation dans les processus nationaux des plans/rapports de l'Europe des 15.

Rapport/ Pays \ plan	2001	2003	2006
<i>Allemagne</i>	2- (Allemagne 2001, 43) (Huster, Benz et Boeckh 2003, 5, 7, 43) (Büchs et Friedrich 2005, 270-271) (Miebach 2004, 32) (Kröger 2009, 78)	2- (Allemagne 2003, 39, 41) (CE DGEAE 2004, 185) (Büchs et Friedrich 2005, 270-271) (Kröger 2006) (Miebach 2004, 32)	2 (Allemagne 2006, 29) (Huster, Benz et Boeckh 2004a, 36) (EAPN Allemagne 2006)
<i>Autriche</i>	2 (Autriche 2003, 1) (de la Porte 2008, 207)	2+? (Autriche 2003, 53) (de la Porte 2008, 207)	2+? (Autriche 2006, 8) (CE DGEAE 2007, 331)
<i>Belgique</i>	1 (Belgique 2001, 6, 42-43) (CE DGEAE 2001b, 8) (Nicaise et Groenez 2003, 23)	3 (Belgique 2003, 31) (Groenez et Nicaise 2004, 2, 3)	3+ (Belgique 2006, 10) (CE DGEAE 2007, 170) (Vanhercke 2007) (Hamel et Vanhercke 2009)
<i>Danemark</i>	2- (Danemark 2001, 9)	2- (Rambøll Management 2004a, 4) (EAPN Danemark 2005)	2- (Danemark 2006, 31) (CE DGEAE 2007, 195)
<i>Espagne</i>	3- (Espagne 2001, annexe 2) (Arriba et Moreno 2005, 172)	3 (Espagne 2003, 22) (CE DGEAE 2004, 193, 195) (Almenara 2004a, 8) (Arriba et Moreno 2005, 172, 175)	3+ (Espagne 2006, 27, 28-29) (CE DGEAE 2007, 242) (Guillén 2007, 129)
<i>Finlande</i>	2- (Finlande 2001, 4) (CE DGEAE 2001b, 106) (Virtanen 2003, 1) (EAPN Finlande 2003)	2+ (Finlande 2003, 40) (CE DGEAE 2004, 235) (de la Porte 2008, 202)	2+ (Finlande 2006, 37) (CE DGEAE 2007, 385)
<i>France</i>	2- (France 2001, 10) (CE DGEAE 2001b, 47, 48) (Legros 2003, 22)	2- (France 2003, 12, 14, 38, 39) (EAPN France 2003) (Hamel et Vanhercke 2009) (Kröger 2006)	2+ (France 2006, 48) (CE DGEAE 2007, 250) (Hamel et Vanhercke 2009) (Kröger 2006)
<i>Grèce</i>	1 (Grèce 2001, 43)	3- (Grèce 2003, 45) (Ziomas, Bouzas et Ntontis 2004, 7-8)	2- (Dimitris, Nikos et Dimitris 2007, 12)
<i>Irlande</i>	2 (Irlande 2001, 34) (CE DGEAE 2001, 57, 60) (de la Porte 2008, 201)	2+ (Irlande 2003, 39) (CE DGEAE 2004, 204, 205) (de la Porte 2008, 201)	3 (Irlande 2006, 26, 72, 73) (CE DGEAE 2007, 223) (Daly 2006b, 12, 13, 14)

<i>Italie</i>	2- (Italie 2001, 3) (EAPN 2001, 52)	2+ (Italie 2003, 2, 43-44) (CE DGEAE 2004, 207, 210) (de la Porte 2008, 208)	2+ (Italie 2006, 45, 46)
<i>Luxembourg</i>	2- (CE DGEAE 2001b, 71, 76)	2 (Luxembourg 2003, 44)	2 (Luxembourg 2003, 42) (CE DGEAE 2007, 293) (EAPN Luxembourg 2006)
<i>Pays-Bas</i>	2- (Pays-Bas 2001, 1, 36, 37) (CE DGEAE 2001b, 79) (Nederland, Stavenuiter et Swinnen 2003, 9, 10, 14)	2- (Pays-Bas 2003, 5, 27) (Visser 2005, 205)	2+ (Pays-Bas 2006, 6-7) (CE DGEAE 2007, 324)
<i>Portugal</i>	1+ (Portugal 2001, 10) (CE DGEAE 2001b, 97)	-	2- (Portugal 2006, 25) (CE DGEAE 2007, 348. 350)
<i>Royaume- Uni</i>	2- (Royaume-Uni 2001, 2-3, 11, 36) (CE DGEAE 2001b, 120) (Bradshaw et Bennet 2003, 3) (Miebach 2004, 30-31)	3- (Royaume-Uni 2003, 62) (CE DGEAE 2004, 241, 243, 246) (Bradshaw et Bennett 2004a, 32) (Miebach 2004, 30-31)	3 (Royaume-Uni 2006, 28, 44) (Bradshaw et Bennett 2006a, 17; 2006b, 25)
<i>Suède</i>	1 (Suède 2001, 13) (Halleröd 2003, 6)	2+ (Suède 2001, 2, 37) (CE DGEAE 2004, 237) (Brandsen et al. 2005, 12- 13, 17)	1 (Suède 2006, 31, 32) (CE DGEAE 2007, 394) (EAPN Suède 2006)

Légende

- : Aucune mention particulière notée dans le plan/rapport (et autres documents consultés)

1 : Importance reconnue/ intention future de coordination

2 : Coordination basée sur les institutions existantes ou consultation concrète

3 : Élaboration de nouveaux instruments de coordination/ consultation (plus) effective

+/- : Ils sont utilisés pour nuancer les niveaux chiffrés.

? : Il est utilisé pour marqué le manque de précision de l'information disponible.

! : amélioration notable d'un plan/rapport à l'autre

}: dégradation d'un plan/rapport à l'autre

Sources: Le tableau X a été bâti à partir des :

- plans/rapports (Allemagne 2001; 2003; 2006; Autriche 2001; 2003; 2006; Belgique 2001; 2003; 2006; Danemark 2001; 2003; 2006; Espagne 2001; 2003; 2006; Finlande 2001; 2003; 2006; France 2001; 2003; 2006; Grèce 2001; 2003; 2006; Irlande 2001; 2003; 2006; Italie 2001; 2003; 2006; Luxembourg 2001; 2003; 2006; Pays-Bas 2001; 2003; 2006; Portugal 2001; 2003; 2006; Royaume-Uni 2001; 2003; 2006; Suède 2001; 2003; 2006);
- rapports conjoints de la Commission européenne (CE DGEAE 2001b; 2004; 2007);
- rapports des experts indépendants de la Commission européenne (tels que mentionnés dans le tableau);
- et de la littérature scientifique pertinente, qui se base sur une analyse de sources premières, voire d'entrevues (telle que mentionnée dans le tableau).

**ANNEXE J – BILAN D'ANALYSE:
LA PARTICIPATION DES ACTEURS EXTERNES**

Tableau XI. La participation des personnes exclues/ en situation de pauvreté dans les processus nationaux des plans/rapports de l'Europe des 15.

Rapport/ Pays / plan	2001	2003	2006
<i>Allemagne</i>	-	-	-
<i>Autriche</i>	-	-	-
<i>Belgique</i>	1 (Belgique 2001, 6) (Nicaise et Groenez 2003, 26)	2+ (Belgique 2003, 32) (EAPN 2005, 28) (Nicaise et Groenez 2003, 28) (Nicaise et al. 2004, 31)	2+ (CE DGEAE 2007, 170) (Morissens et Nicaise 2006, 21) (Vanhercke 2007)
<i>Danemark</i>	-	2 (Danemark 2003, 46) (EAPN Danemark 2005)	2 (Danemark 2006, 32)
<i>Espagne</i>	1 (Espagne 2001, 8, 34)	1 (Espagne 2003, 35) (CE DGEAE 2004, 193) (Almenara 2004a, 25)	3- (Espagne 2006, 27-28: « [La participación de los propios afectados] se ha concretado mediante talleres, seminarios, reuniones individualizadas, encuentros, debates y plenos [...] ».)
<i>Finlande</i>	- (EAPN 2001, 32-33)	1- (EAPN Finlande 2003, 14) (EAPN 2005, 27)	-
<i>France</i>	2+ (CE DGEAE 2004, 198) (EAPN 2001, 38)	2+ (France 2003, 14, 37) (CE DGEAE 2004, 199) (EAPN France 2003) (EAPN 2005, 27)	3- (France 2006, 44-45) (CE DGEAE 2007, 250) (EAPN France 2006)
<i>Grèce</i>	- (CE DGEAE 2001b, 33) (EAPN 2001, 43)	-	-
<i>Irlande</i>	2- (Irlande 2001, 33) (Daly 2003, 12) (EAPN 2001, 50)	3 (Irlande 2003, 39) (CE DGEAE 2004, 204) (EAPN Irlande 2003) (Frazer 2005, 382-383)	3+ (Irlande 2006, 72)
<i>Italie</i>	- (CE DGEAE 2001b, 68) (EAPN 2001, 53) (Strati 2006, 22)	- (Strati 2004a, 6; 2006, 22)	-
<i>Luxembourg</i>	-	1 (Luxembourg 2003, 44) (EAPN Luxembourg 2005)	2- (Luxembourg 2006, 31) (EAPN 2006, 32)

<i>Pays-Bas</i>	1 (Pays-Bas 2001, 37) (CE DGEAE 2001b, 79) (EAPN 2001, 56-57)	1 (Pays-Bas 2003, 27) (CE DGEAE 2004, 216)	- (CE DGEAE 2007, 324)
<i>Portugal</i>	2 (Portugal 2001, 37, 39, 69) (CE DGEAE 2001b, 99)	1+ (Portugal 2003, 72) (CE DGEAE 2004, 230) (EAPN 2005, 26, 27)	2+ (Portugal 2006, 33)
<i>Royaume-Uni</i>	- (Bradshaw et Bennett 2003b, 11)	2+/4- (Royaume-Uni 2003, 3, 4, 19, 62) (CE DGEAE 2004, 241, 242) (EAPN 2005, 27) (Bradshaw et Bennett 2003b, 12-13, 14; 2003c, 13) (Armstrong 2005b, 306) (Brandsen et al. 2005, 13, 17, 20-21)	4 (Royaume-Uni 2006, 42, 44) (Bradshaw et Bennett 2004a, 31-32; 2006a, 15, 16; 2006b, 25)
<i>Suède</i>	1 (Suède 2001, 25)	2- (Suède 2003, 38) (EAPN 2005, 27) (Brandsen et al. 2005, 12-13)	2 (Suède 2006, 11, 32-33) (EAPN Suède 2006) (Johansson 2007, 133-134)

Légende

- : Aucune mention particulière notée dans le plan/rapport (et autres documents consultés)
- 1 : Importance reconnue/ intention future de consultation
- 2 : Consultation formelle/limitée ou tenue lors de l'évaluation ou hors du cadre du plan/rapport
- 3 : Discussions à échanges bilatéraux/ participation plus intensive
- 4 : Impact noté des discussions/ de la participation sur les mesures politiques
- +/- : Ils sont utilisés pour nuancer les niveaux chiffrés.

Pays ayant développé une stratégie récente de lutte à la pauvreté

Sources : Le tableau XI a été bâti à partir des :

- plans/rapports (Allemagne 2001; 2003; 2006; Autriche 2001; 2003; 2006; Belgique 2001; 2003; 2006; Danemark 2001; 2003; 2006; Espagne 2001; 2003; 2006; Finlande 2001; 2003; 2006; France 2001; 2003; 2006; Grèce 2001; 2003; 2006; Irlande 2001; 2003; 2006; Italie 2001; 2003; 2006; Luxembourg 2001; 2003; 2006; Pays-Bas 2001; 2003; 2006; Portugal 2001; 2003; 2006; Royaume-Uni 2001; 2003; 2006; Suède 2001; 2003; 2006);
- rapports conjoints de la Commission européenne (CE DGEAE 2001b; 2004; 2007);
- rapports disponibles et pertinents des ONG (tels que mentionnés dans le tableau);
- rapports des experts indépendants de la Commission européenne (tels que mentionnés dans le tableau);
- et de la littérature scientifique pertinente, qui se base sur une analyse de sources premières voire d'entrevues (telle que mentionnée dans le tableau) ainsi que, dans une certaine mesure, d'analyses globales (de la Porte 2007; de la Porte et Pochet 2005, 378).

Tableau XII. La participation des ONG et de la société civile dans les processus nationaux des plans/rapports de l'Europe des 15.

Rapport/ Pays plan	2001	2003	2006
<i>Allemagne</i>	2- (Allemagne 2001, 5, 43) (Brandsen et al. 2005, 12, 16, 20) (Miebach 2004, 36) (Kröger 2009, 78)	3 (Allemagne 2003, 39) (CE DGEAE 2004, 185) (Brandsen et al. 2005, 12, 16, 20) (Frazer 2005, 383) (Kröger 2006) (Miebach 2004, 36)	2 (Allemagne 2006, 28-29) (CE DGEAE 2007, 204) (EAPN Allemagne 2006)
<i>Autriche</i>	2- (Autriche 2003, 1, 32) (CE DGEAE 2001b, 90)	2- (Autriche 2003, 53) (CE DGEAE 2004, 224) (EAPN Autriche 2006) (Dimmel 2005, 26) (de la Porte et Pochet 2005, 378, 379)	3 (Autriche 2006, 22) (CE DGEAE 2007, 333) (EAPN Autriche 2006)
<i>Belgique</i>	1 (Belgique 2001, 6) (CE DGEAE 2001b, 8) (EAPN Belgique 2001) (Nicaise et Groenez 2003, 26)	2 (Belgique 2003, 31-33) (CE DGEAE 2004, 176) (EAPN Belgique 2003; 2006) (Groenez et Nicaise 2004, 3)	3 (Belgique 2006, 10, 25) (CE DGEAE 2007, 170) (EAPN Belgique 2006) (Morissens et Nicaise 2006, 20; Nicaise et Morissens 2007, 17) (Vanhercke 2007)
<i>Danemark</i>	- (Danemark 2001, 9)	2 (Danemark 2003, 3) (EAPN Danemark 2005) (Rambøll Management 2004a, 4; 2004b, 10) (Jacobsson 2005, 128)	2 (Danemark 2006, 31) (CE DGEAE 2007, 195)
<i>Espagne</i>	2 (Espagne 2001, 3; annexe 2) (Arriba et Moreno 2005, 172) (Camarasa i Casals 2005)	2+ (Espagne 2003, 35) (CE DGEAE 2004, 193) (Almenara 2004a, 8) (Arriba et Moreno 2005, 172, 175) (Brandsen et al. 2005, 15-16, 19) (Camarasa i Casals 2005)	3+ (Espagne 2006, 27) (CE DGEAE 2007, 239, 242) (Guillén 2007, 129)
<i>Finlande</i> ⁵¹	2+ (Finlande 2001, 4) (CE DGEAE 2001b, 104) (EAPN 2001, 31-33) (Vertanen 2003, 7)	4- (Finlande 2003, 40) (CE DGEAE 2004, 233) (EAPN Finlande 2003, 14, 15) (Vertanen 2003, 2, 7, 22)	3- (Finlande 2006, 37) (CE DGEAE 2007, 385) (EAPN Finlande 2006)

⁵¹ Il est à noter que le plan de 2003 a été déposé en juillet, mais que le gouvernement de Vanhanen n'a pris le pouvoir que le 24 juin. Le plan a donc possiblement été élaboré par le gouvernement précédent.

		(de la Porte et Pochet 2005, 378) (Frazer 2005, 382)	
<i>France</i>	4- (France 2001, 9-10) (EAPN 2001, 36, 38) (Legros 2003, 22) (Kröger 2009, 118)	2+ (France 2003, 12, 14) (de la Porte et Pochet 2005, 379) (Kröger 2009, 118, 2006)	2+ (EAPN France 2006)
<i>Grèce</i>	2 (Grèce 2001, 41, 42) (EAPN 2001, 4, 43, 44) (Ziomas, Bouzas et Spiropoulou 2003, 5, 10)	3- (Grèce 2003, 17, 44, 45) (CE DGEAE 2004, 189, 190) (Ziomas, Bouzas et Spiropoulou 2003, 19) (Ziomas, Bouzas et Ntontis 2006, 17)	2 (Grèce 2006, 39, 40, 41) (CE DGEAE 2007, 231, 233) (Dimitris, Nikos et Dimitris 2007, 12, 19)
<i>Irlande</i>	3- (Irlande 2001, 33) (CE DGEAE 2001, 57, 60) (EAPN 2001, 46, 48, 49) (O'Donnell et Moss 2005, 331-332)	3+ (Irlande 2003, 39) (EAPN Irlande 2003) (Daly 2003, 11, 12) (O'Donnell et Moss 2005, 335-336)	3+ (Irlande 2006, 72) (CE DGEAE 2007, 223) (EAPN Irlande 2006) (EAPN 2006, 34) (Daly 2006b, 12, 14)
<i>Italie</i>	3 (Italie 2001, 39) (CE DGEAE 2001b, 68) EAPN 2001, 52 (Strati 2003, 27; 2006, 21) (Brandsen et al. 2005, 11, 14, 19)	2- / (-) ⁵² (Strati 2004b; 12; 2006, 21) (Brandsen et al. 2005, 11, 14, 19) (Ferrera et Sacchi 2005, 162-164)	3- (limitée dans le temps, débutée en juillet 2006) (Italie 2006, 45, 46) (CE DGEAE 2007, 260) (Strati 2007, 27)
<i>Luxembourg</i>	4- (Luxembourg 2001, 4-5, 40) (EAPN 2001, 54) (Expert du Luxembourg 2003, 3) (CE DGEAE 2001b, 71, 74, 76)	4- (Luxembourg 2003, 43) (CE DGEAE 2004, 214) (EAPN Luxembourg 2005, 6) (Expert du Luxembourg 2003, 4, 5) (Acord International 2004, 18) (Theisen et Spoden 2006, 18, 19)	3- (Luxembourg 2006, 9, 31, 41) (CE DGEAE 2007, 293) (EAPN Luxembourg 2006)
<i>Pays-Bas</i>	3- (Pays-Bas 2001, 1, 37) (CE DGEAE 2001b, 80) (Nederland, Stavenuiter et Swinnen 2003, 9, 11, 12, 27) (Brandsen et al. 2005, 15) (Visser 2005, 205)	2 (Pays-Bas 2003, 5, 27) (CE DGEAE 2004, 216, 217, 219) (Nederland, Stavenuiter et Swinnen 2004, 16) (Brandsen et al. 2005, 15) (de la Porte et Pochet 2005, 379, 380) (Visser 2005, 205)	3 (Pays-Bas 2006, 6) (CE DGEAE 2007, 324) (EAPN Pays-Bas 2006)

⁵² Paradoxalement, le plan italien ne fait pas mention de la consultation des ONG ou de leur importance, même si, dans les faits (de façon très limitée et apparemment symbolique), celles-ci ont été consultées, comme en témoignent les autres sources disponibles consultées.

<i>Portugal</i>	2+ (Portugal 2001, 10, 11) (CE DGEAE 2001b, 97) (EAPN 2001, 58)	2+ (Portugal 2003, 37-71; 72-75) (CE DGEAE 2004, 226-230) (Baptista et Maciel 2005, 24)	3+ (Portugal 2006, 10, 25) (CE DGEAE 2007, 348-350) (EAPN 2006, 31) (Baptista et Maciel 2006b, 25, 26)
<i>Royaume-Uni</i>	2 (Royaume-Uni 2001, 3, 11) (CE DGEAE 2001b, 120) (Bradshaw et Bennett 2003b, 11) (Miebach 2004, 34)	3+ / 4- (Royaume-Uni 2003, 4, 17, 19, 62) (EAPN 2005, 28) (Bradshaw et Bennett 2003a, 3; 2003b, 12; 2003c, 13) (Armstrong 2005b, 306) (Frazer 2005, 382) (Miebach 2004, 35)	4 (Royaume-Uni 2006, 18, 41, 42, 44) (CE DGEAE 2007, 403) (EAPN Royaume-Uni 2006) (Bradshaw et Bennett 2004a, 31-32; 2004b, 13; 2006a, 15; 2006b, 25; 2007, 26)
<i>Suède</i>	2- (Suède 2001, 25) (CE DGEAE 2001b, 112) (EAPN 2001, 68) (Halleröd 2003, 6) (Jacobsson 2005, 124) (Johansson 2007, 130)	3- (Suède 2003, 2, 14, 37) (CE DGEAE 2004, 240) (Halleröd 2006, 7) (Brandsen et al. 2005, 12-13, 17) (Frazer 2005, 383) (Jacobsson 2005, 124-125) (Johansson 2007, 132-133)	4- (Suède 2006, 5, 14, 31) (CE DGEAE 2007, 394) (EAPN Suède 2006) (Halleröd 2007, 9)

Légende

- 0 : Aucune mention particulière notée dans le plan/rapport (et autres documents consultés)
 1 : Importance reconnue/ intention future de consultation
 2 : Consultation formelle ou limitée à des volets précis/ information des intentions
 3 : Échanges bilatéraux/ participation plus intensive/ création de nouvelles voies d'accès
 4 : Impact noté des discussions/ de la participation sur le plan/rapport
 +/- : Ils sont utilisés pour nuancer les niveaux chiffrés.

! : amélioration notable d'un plan/rapport à l'autre } : dégradation d'un plan/rapport à l'autre

| gauche modérée | centre gauche | centre | centre droit | droite modérée

(L'orientation politique indiquée est celle au moment de la transmission du rapport à la Commission européenne. Pour les détails, voir Annexe C.)

Sources : Le tableau XII a été bâti à partir des :

- plans/rapports (Allemagne 2001; 2003; 2006; Autriche 2001; 2003; 2006; Belgique 2001; 2003; 2006; Danemark 2001; 2003; 2006; Espagne 2001; 2003; 2006; Finlande 2001; 2003; 2006; France 2001; 2003; 2006; Grèce 2001; 2003; 2006; Irlande 2001; 2003; 2006; Italie 2001; 2003; 2006; Luxembourg 2001; 2003; 2006; Pays-Bas 2001; 2003; 2006; Portugal 2001; 2003; 2006; Royaume-Uni 2001; 2003; 2006; Suède 2001; 2003; 2006);
- rapports conjoints de la Commission européenne (CE DGEAE 2001b; 2004; 2007);
- rapports disponibles et pertinents des ONG (tels que mentionnés dans le tableau);
- rapports des experts indépendants de la Commission européenne (tels que mentionnés dans le tableau);
- et de la littérature scientifique pertinente, qui se base sur une analyse de sources premières voire d'entrevues (telle que mentionnée dans le tableau).

Tableau XIII. La participation des partenaires sociaux (notamment les syndicats) dans les processus nationaux des plans/rapports de l'Europe des 15.

Rapport/ Pays plan	2001	2003	2006
<i>Allemagne</i>	2- (Allemagne 2001, 43) (Kröger 2009, 78)	3? (Allemagne 2003, 39)	2 (Allemagne 2006, 28-29) (EAPN Allemagne 2006)
<i>Autriche</i>	2- (Autriche 2003, 1, 32) (CE DGEAE 2001b, 90)	2 (Autriche 2003, 53, 54) (CE DGEAE 2004, 224) (EAPN Autriche 2006)	2 (Autriche 2006, 8) (CE DGEAE 2007, 331, 333) (EAPN Autriche 2006)
<i>Belgique</i>	1 (Belgique 2001, 6)	2 (Belgique 2003, 31) (Groenez et Nicaise 2004, 3)	2 (Belgique 2003, 10) (CE DGEAE 2007, 170) (EAPN Belgique 2006) (Nicaise et Morissens 2007, 17) (Vanhercke 2007)
<i>Danemark</i>	2 (Danemark 2001, 9)	2 (Rambøll Management 2004a, 4)	2 (Danemark 2006, 31) (CE DGEAE 2007, 195)
<i>Espagne</i>	2 (Espagne 2001, 3; annexe 2)	2 (CE DGEAE 2004, 193)	2+ (Espagne 2006, 27, 28) (CE DGEAE 2007, 242)
<i>Finlande</i>	2 (Finlande 2001, 4) (Virtanen 2003, 1)	3- (Finlande 2003, 40) (CE DGEAE 2004, 235) (Virtanen 2003, 22) (de la Porte et Pochet 2005, 375)	2 (Finlande 2006, 37) (CE DGEAE 2007, 385)
<i>France</i>	2 (France 2001, 10) (Legros 2003, 22)	2 (France 2003, 12)	2 (EAPN France 2006)
<i>Grèce</i>	1 (Grèce 2001, 41, 42)	3- (Grèce 2003, 17, 45)	3- (Grèce 2006, 39, 41) (CE DGEAE 2007, 233) (Dimitris, Nikos et Dimitris 2007, 12)
<i>Irlande</i>	2+ (Irlande 2001, 11, 33) (CE DGEAE 2001, 57, 60) (EAPN 2001, 48)	3 (Irlande 2003, 39)	2+ (Irlande 2003, 27, 72)
<i>Italie</i>	3 (Italie 2001, 39) (CE DGEAE 2001b, 68)	2- / (-) ⁵³ (Strati 2006, 21, 23) (Brandsen et al. 2005, 11,	3- (limitée dans le temps, débutée en juillet 2006)

⁵³ Paradoxalement, le plan italien mentionne pas la consultation des syndicats (ou leur importance), même si (de façon très limitée et apparemment symbolique) ceux-ci ont été consultés, comme en témoignent les autres sources disponibles consultées.

<i>Italie</i>	(EAPN 2001, 52) (Strati 2006, 21) (Brandsen et al 2005, 11, 14)	2- / (-) ⁵³ (Strati 2006, 21, 23) (Brandsen et al. 2005, 11, 14) (Ferrera et Sacchi 2005, 162-164)	(Italie 2006, 46) (CE DGEAE 2007, 260) (Strati 2007, 27)
<i>Luxembourg</i>	2 (Luxembourg 2001, 4-5) (Expert du Luxembourg 2003, 3) (CE DGEAE 2001b, 74, 76)	2 (Luxembourg 2003, 43)	2 (Luxembourg 2001, 9, 31, 41) (CE DGEAE 2007, 293)
<i>Pays-Bas</i>	2- (Pays-Bas 2001, 1, 37) (CE DGEAE 2001b, 80) (Nederland, Stavenuiter et Swinnen 2003, 11)	2+ (Pays-Bas 2003, 5, 27) (Nederland, Stavenuiter et Swinnen 2004, 16)	2+ (Pays-Bas 2003, 1, 6-7) (CE DGEAE 2007, 324)
<i>Portugal</i>	1+ (Portugal 2001, 10, 11, 42) (CE DGEAE 2001b, 97)	1 (Portugal 2003, 37) (CE DGEAE 2004, 226, 230)	2 (Portugal 2006, 10)
<i>Royaume-Uni</i>	1 (Royaume-Uni 2001, 3, 11)	- (Bradshaw et Bennett 2004a, 33) (Brandsen et al. 2005, 13)	- (Bradshaw et Bennett 2006b, 26)
<i>Suède</i>	2- (EAPN 2001, 68)	2- (Suède 2003, 14, 37, 38) (Jacobsson 2005, 124)	2- (Suède 2006, 5, 31) (CE DGEAE 2007, 394)

Légende

0 : Aucune mention particulière notée dans le plan/rapport (et autres documents consultés)

1 : Importance reconnue/ intention future de consultation

2 : Consultation formelle ou limitée à des volets précis/ information des intentions

3 : Discussions à échanges bilatéraux/ participation plus intensive

4 : Impact noté des discussions/ de la participation sur les mesures politiques

+/- : Ils sont utilisés pour nuancer les niveaux chiffrés.

?: Il est utilisé pour marqué le manque de précision de l'information disponible.

! : amélioration notable d'un plan/rapport à l'autre
 } : dégradation d'un plan/rapport à l'autre

Source : Le tableau XIII a été bâti à partir des :

- plans/rapports (Allemagne 2001; 2003; 2006; Autriche 2001; 2003; 2006; Belgique 2001; 2003; 2006; Danemark 2001; 2003; 2006; Espagne 2001; 2003; 2006; Finlande 2001; 2003; 2006; France 2001; 2003; 2006; Grèce 2001; 2003; 2006; Irlande 2001; 2003; 2006; Italie 2001; 2003; 2006; Luxembourg 2001; 2003; 2006; Pays-Bas 2001; 2003; 2006; Portugal 2001; 2003; 2006; Royaume-Uni 2001; 2003; 2006; Suède 2001; 2003; 2006);
- rapports conjoints de la Commission européenne (CE DGEAE 2001b; 2004; 2007);
- rapports disponibles et pertinents des ONG (tels que mentionnés dans le tableau);
- rapports des experts indépendants de la Commission européenne (tels que mentionnés dans le tableau);
- et de la littérature scientifique pertinente, qui se base sur une analyse de sources premières, voire d'entrevues (telle que mentionnée dans le tableau).

**ANNEXE K – BILAN D'ANALYSE:
PRESENCE ET EXPANSION DANS LA SPHERE PUBLIQUE**

Tableau XIV. L'intégration du gouvernement/cabinet dans les processus nationaux des plans/rapports de l'Europe des 15.

Rapport/ Pays plan	2001	2003	2006
<i>Allemagne</i>	1 (Büchs et Friedrich 2005, 268)	1 (Büchs et Friedrich 2005, 268)	- (EAPN Allemagne 2006)
<i>Autriche</i>	-	1 (Autriche 2003, 53)	1 (Autriche 2006, 8)
<i>Belgique</i>	3+ (entrevues)	3 (Belgique 2003, i, 31, 33)	3 (Belgique 2006, 24-25)
<i>Danemark</i>	-	2- (Rambøll Management 2004b, 10)	1 (Danemark 2006, 31)
<i>Espagne</i>	1+ (Espagne 2003, annexe 2)	-	2- (Espagne 2006, 28, annexe 2)
<i>Finlande</i>	2 (Finlande 2001, 5) (Virtanen 2003, 8)	2 (Virtanen 2003, 22)	2- (en attente du nouveau gouvernement) (Finlande 2006, 14)
<i>France</i>	1 (France 2001, 10) (Legros 2003, 2)	2- (France 2003, 12, 41)	2- (France 2006, 44) (EAPN France 2006)
<i>Grèce</i>	2 (Grèce 2001, 41)	-	- (Grèce 2006, 39)
<i>Irlande</i>	2 (Irlande 2001, 3, 11)	3 (Irlande 2003, 2, 40)	3 (Irlande 2006, 26)
<i>Italie</i>	-	1 (Italie 2003, 2)	-
<i>Luxembourg</i>	1 (Luxembourg 2001, 5) (Expert du Luxembourg 2003, 33) (Theisen et Spoden 2006, 18)	1+ (Expert du Luxembourg 2003, 33) (Theisen et Spoden 2006, 18)	-
<i>Pays-Bas</i>	1 (Nederland, Stavenuiter et Swinnen 2003, 9)	2 (Pays-Bas 2003, 15, 18)	2 (Pays-Bas 2001, 1, 6-7)
<i>Portugal</i>	1 (Portugal 2001, 10, 11)	-	3 (Portugal 2006, 25) (Baptista et Maciel 2006b, 25)
<i>Royaume-Uni</i>	-	2 (Royaume-Uni 2003)	2 (Royaume-Uni 2006)

Suède	-	- (Suède 2003, 15)	-
-------	---	-----------------------	---

Légende

- : Aucune mention particulière notée dans le plan/rapport (et autres documents consultés)
- 1 : Approbation formelle par le gouvernement/ cabinet du document final
- 2 : Appropriation/ association publique du niveau politique au plan/rapport
- 3 : Représentants politiques du gouvernement impliqués dans le plan/rapport
- +/- : Ils sont utilisés pour nuancer les niveaux chiffrés.

Pays ayant développé une stratégie récente de lutte à la pauvreté

Source : Le tableau XIV a été bâti à partir des :

- plans/rapports (Allemagne 2001; 2003; 2006; Autriche 2001; 2003; 2006; Belgique 2001; 2003; 2006; Danemark 2001; 2003; 2006; Espagne 2001; 2003; 2006; Finlande 2001; 2003; 2006; France 2001; 2003; 2006; Grèce 2001; 2003; 2006; Irlande 2001; 2003; 2006; Italie 2001; 2003; 2006; Luxembourg 2001; 2003; 2006; Pays-Bas 2001; 2003; 2006; Portugal 2001; 2003; 2006; Royaume-Uni 2001; 2003; 2006; Suède 2001; 2003; 2006);
- rapports conjoints de la Commission européenne (CE DGEAE 2001b; 2004; 2007);
- rapports disponibles et pertinents des ONG (tels que mentionnés dans le tableau);
- rapports des experts indépendants de la Commission européenne (tels que mentionnés dans le tableau);
- et de la littérature scientifique pertinente, qui se base sur une analyse de sources premières, voire d'entrevues (telle que mentionnée dans le tableau).

Tableau XV. L'intégration du parlement/des élus dans les processus nationaux des plans/rapports de l'Europe des 15.

Rapport/ Pays \ plan	2001	2003	2006
<i>Allemagne</i>	- (Kröger 2009, 119; 2006)	-/ (2-) ⁵⁴ (Büchs et Friedrich 2005, 269) (Kröger 2009, 119; 2006)	- (EAPN Allemagne 2006)
<i>Autriche</i>	-	-	- (EAPN Autriche 2006)
<i>Belgique</i>	-	-/ (3) (Nicaise et Groenez 2003, 25)	-
<i>Danemark</i>	- (Rambøll Management 2003, 41)	1 (Danemark 2003, 48) (EAPN Danemark 2005) (Jacobsson 2005, 128)	1 (Danemark 2006, 31)
<i>Espagne</i>	1 (Espagne 2001, 34) (Almenara 2004a, 8)	1 (Espagne 2001, 13, 34) (Almenara 2004a, 8, 22; 2004b, 8)	1 (Espagne 2006, 29)
<i>Finlande</i>	1 (Virtanen 2003, 1, 9)	-	-
<i>France</i>	2- (France 2001, 10)	2- (France 2003, 12) (Legros 2004a, 15) (Kröger 2006)	2 (France 2006, 44) (CE DGEAE 2007, 250) (EAPN France 2006)
<i>Grèce</i>	-	-	-
<i>Irlande</i>	-	2 (Irlande 2003, 40)	-
<i>Italie</i>	-	- (Strati 2006, 23)	-
<i>Luxembourg</i>	2+ (Luxembourg 2001, 5) (Expert du Luxembourg 2003, 33) (Theisen et Spoden 2006, 18)	2 (EAPN Luxembourg 2005) (Expert du Luxembourg 2003, 33) (Theisen et Spoden 2006, 18, 21)	2- (Luxembourg 2006, 42)
<i>Pays-Bas</i>	-	-	2 (Pays-Bas 2006, 1, 6-7)
<i>Portugal</i>	-	-	2 (Portugal 2006, 10)
<i>Royaume-Uni</i>	2- (Armstrong 2005b, 301)	2- (Armstrong 2005b, 301)	-

⁵⁴ Les débats parlementaires (limités) sur le plan allemand de 2003 ont eu lieu après sa transmission à la Commission européenne, débats auxquels le plan ne réfère pas (Allemagne 2003; Kröger 2006).

<i>Suède</i>	- (Halleröd 2007, 9)	-	- (EAPN Suède 2006) (CE DGEAE 2007, 394)
--------------	-------------------------	---	--

Légende

- : Aucune mention particulière notée dans le plan/rapport (et autres documents consultés)
- 1 : Importance reconnue/ intention future (vague) d'impliquer le Parlement ou les élus
- 2 : Débat mineur ou adoption au Parlement, par les élus du plan/rapport
- 3 : Débat important au Parlement, par les élus sur le plan/rapport
- +/- : Ils sont utilisés pour nuancer les niveaux chiffrés.

Pays ayant développé une stratégie récente de lutte à la pauvreté

Source : Le tableau XV a été bâti à partir des :

- plans/rapports (Allemagne 2001; 2003; 2006; Autriche 2001; 2003; 2006; Belgique 2001; 2003; 2006; Danemark 2001; 2003; 2006; Espagne 2001; 2003; 2006; Finlande 2001; 2003; 2006; France 2001; 2003; 2006; Grèce 2001; 2003; 2006; Irlande 2001; 2003; 2006; Italie 2001; 2003; 2006; Luxembourg 2001; 2003; 2006; Pays-Bas 2001; 2003; 2006; Portugal 2001; 2003; 2006; Royaume-Uni 2001; 2003; 2006; Suède 2001; 2003; 2006);
- rapports conjoints de la Commission européenne (CE DGEAE 2001b; 2004; 2007);
- rapports disponibles et pertinents des ONG (tels que mentionnés dans le tableau);
- rapports des experts indépendants de la Commission européenne (tels que mentionnés dans le tableau);
- et de la littérature scientifique pertinente, qui se base sur une analyse de sources premières, voire d'entrevues (telle que mentionnée dans le tableau).

Tableau XVI. La diffusion des plans/rapports de l'Europe des 15 au sein de la population liée au domaine, voire à la population « en général », et la prévision de campagnes de sensibilisation en matière d'inclusion sociale dans ces plans/rapports.

Rapport/ Pays plan	2001	2003	2006
<i>Allemagne</i>	1 (Huster, Benz et Boeckh 2003, 63) (Kröger 2009, 119; 2006)	1 (Huster, Benz et Boeckh 2004a, 5) (Kröger 2009, 119; 2006)	2 (Allemagne 2001, 29) (Huster, Benz et Boeckh 2006, 21)
<i>Autriche</i>	-	-	- (EAPN Autriche 2006)
<i>Belgique</i>	-	2+ (Belgique 2003, 32) (Nicaise et Groenez 2003, 28, 37) (Groenez et Nicaise 2004, 3)	3 (Belgique 2006, 26) (Morissens et Nicaise 2006, 20, 22)
<i>Danemark</i>	- (Rambøll Management 2003, 41)	2- (EAPN Danemark 2005) (Rambøll Management 2004b, 10)	2- (Danemark 2006, 31)
<i>Espagne</i>	1* (Espagne 2001, 34, 36, 37) (EAPN Espagne et CEMYC 2006, 8)	1* (Espagne 2003, 36)	2* (Espagne 2006, 29) (Villagómez 2006-1, 8)
<i>Finlande</i>	- (EAPN Finlande 2003, 15)	- (EAPN Finlande 2003, 15)	-
<i>France</i>	1* (CE DGEAE 2004, 198) (Legros 2003, 2, 21)	2* (France 2003, 41) (EAPN France 2003) (Legros 2004a, 15; 2004b, 4) (Kröger 2006) (Palier et Petrescu 2007, 68)	2+ (France 2006, 44-45) (CE DGEAE 2007, 250)
<i>Grèce</i>	2- (Grèce 2001, 41) (EAPN 2001, 44)	1 (Grèce 2001, 45) (Ziomas, Bouzas et Ntontis 2004, 7-8)	1 (Grèce 2006, 29)
<i>Irlande</i>	1 (Irlande 2001, 11)	3- (Irlande 2003, 39)	3 (Irlande 2006, 72)
<i>Italie</i>	- (Strati 2006, 23)	- (Strati 2006, 23)	-
<i>Luxembourg</i>	-	-	-
<i>Pays-Bas</i>	-	-	-
<i>Portugal</i>	1*	2 (Portugal 2003, 71, 73, 76) (Baptista et Maciel 2005, 15)	3+* (Portugal 2006, 9, 10, 25, 27) (Baptista et Maciel 2006a, 3; 2006b, 25)

<i>Royaume-Uni</i>	-	2 (Royaume-Uni 2003)	3 (Royaume-Uni 2006, 18, 43) (CE DGEAE 2007, 403)
<i>Suède</i>	-	2 (Suède 2003, 2, 39, 40)	-

Légende

- : Aucune mention particulière notée dans le plan/rapport (et autres documents consultés)
- 1 : Importance reconnue/ intention future de diffusion
- 2 : Diffusion du plan/rapport au sein de la population liée au domaine ou de faible ampleur
- 3 : Action globale de diffusion du plan/rapport (au grand public)
- * : Campagne de sensibilisation « grand public » prévue en matière d'inclusion sociale
- +/- : Ils sont utilisés pour nuancer les niveaux chiffrés.

Pays ayant développé une stratégie récente de lutte à la pauvreté

Source: Le tableau XVI a été bâti à partir des :

- plans/rapports (Allemagne 2001; 2003; 2006; Autriche 2001; 2003; 2006; Belgique 2001; 2003; 2006; Danemark 2001; 2003; 2006; Espagne 2001; 2003; 2006; Finlande 2001; 2003; 2006; France 2001; 2003; 2006; Grèce 2001; 2003; 2006; Irlande 2001; 2003; 2006; Italie 2001; 2003; 2006; Luxembourg 2001; 2003; 2006; Pays-Bas 2001; 2003; 2006; Portugal 2001; 2003; 2006; Royaume-Uni 2001; 2003; 2006; Suède 2001; 2003; 2006);
- rapports conjoints de la Commission européenne (CE DGEAE 2001b; 2004; 2007);
- rapports disponibles et pertinents des ONG (tels que mentionnés dans le tableau);
- rapports des experts indépendants de la Commission européenne (tels que mentionnés dans le tableau);
- et de la littérature scientifique pertinente, qui se base sur une analyse de sources premières, voire d'entrevues (telle que mentionnée dans le tableau).